

1162

L'INSTRUCTION AU CANADA

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

(1635-1760)

L'INSTRUCTION AU CANADA

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

(1635-1760)

PAR

L'ABBÉ AMÉDÉE GOSSELIN

Archiviste et professeur d'Histoire du Canada
au Séminaire de Québec
et à l'Université Laval



QUÉBEC

TYP. LAFLAMME & PROULX

1911

BIBLIOTHEQUE PAROISSIALE DE GRANBY.

- 1o-Prix de l'abonnement \$1.00 par année.
- 2o-L'abonné a droit à 2 volumes par semaine.
- 3o-Défendu de prêter à d'autres les livres de la Bibliothèque.
- 4o-Prendre grand soin des livres.
- 5o-Un volume perdu ou détérioré est chargé.
- 6o-Les livres sont échangés, le Dimanche, de 1.30 à 2.20 hrs.
- 7o-Les Demoiselles bibliothécaires sont seules autorisées à changer les volumes.
- 8o-On ne devra garder aucun livre plus d'un mois.

INTRODUCTION

COUP D'ŒIL SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN FRANCE AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

Parmi toutes les questions particulières qui se rapportent à l'histoire du Canada, sous le régime français, il en est peu de plus intéressantes que celle de l'instruction et de l'éducation des enfants. La plupart de nos historiens ne l'ont traitée qu'incidemment et d'une façon toute générale. L'abbé Faillon cependant s'y est arrêté quelque peu dans son *Histoire de la Colonisation Française en Canada* ¹, où il consacre un chapitre à l'éducation des enfants tant sauvages que français. Le Docteur Meilleur ² et P.-J.-O. Chauveau ³ ont laissé à ce sujet de fort belles pages, mais ils ne sont guère descendus aux détails. Les Dames Ursulines de Québec et des Trois-Rivières, aussi bien que les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, ont écrit ou fait écrire l'histoire de leur communauté ; grâce à elles, on peut se rendre compte, jusqu'à un certain point, de ce qu'était, sous l'ancien régime, l'instruction des filles. Mais il n'en

1. Vol. III., chap. VI., p. 257.

2. *Mémorial de l'Éducation*, Québec, 1876.

3. *L'instruction publique au Canada*, Québec, 1876.

est pas de même pour l'éducation des garçons ; il est assez difficile de s'en faire une idée, même approximative. De là sans doute cette opinion fautive et trop facilement acceptée par quelques-uns, que l'instruction, du moins celle des garçons, était alors presque complètement négligée.

Voilà pourquoi il nous a paru utile de grouper de la façon la plus claire possible et de présenter en un volume, tous les renseignements que nous avons pu recueillir, touchant l'instruction et l'éducation des filles et des garçons, soit dans les auteurs, soit dans les manuscrits que nous avons été à même de consulter depuis quelques années.

Mais avant d'exposer le résultat de cette enquête et de dire ce que fut, sous le régime français, l'instruction des enfants, avant même de dire, comme nous le ferons au chapitre premier de cet ouvrage, ce qu'était l'instruction des parents qui ont ici fondé les premiers foyers canadiens, il importe, croyons-nous, de remonter plus haut et d'examiner ce qu'étaient en France l'instruction et l'éducation primaires aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Un certain nombre de nos premiers colons, à leur arrivée au pays, savaient lire et écrire. Ils l'avaient donc appris là-bas dans leurs provinces respectives. Mais étaient-ils vraiment nombreux ceux-là ? Ne faisaient-ils pas plutôt l'exception ? L'instruction était-elle assez répandue en France, à cette époque, pour que de simples paysans ou hommes de métier, sortis du peuple et venant de toutes les provinces fussent en état de lire, d'écrire et de compter ?

Il convient de dire d'abord que sur cette question comme sur bien d'autres, les historiens, même ceux de nos jours, ne sont pas toujours d'accord.

« La question des origines de l'enseignement primaire en France a été vivement discutée depuis quelques années, écrivait en 1881, M. l'abbé Allain ¹, elle a servi de thème à des controverses nombreuses dans la presse, à la tribune des assemblées délibérantes, et jusque dans les clubs et les réunions publiques. Presque partout, on a affirmé hardiment que l'enseignement primaire datait en France de notre siècle et que nos pères n'avaient rien connu qui lui ressemblât. »

Pour répondre à ces affirmations gratuites, un certain nombre d'écrivains catholiques, chercheurs et érudits, se sont mis à l'œuvre et ont apporté à l'encontre des prétentions de l'école révolutionnaire, des renseignements si nombreux, si précis et d'une si haute valeur documentaire, que M. l'abbé Allain, résumant la plupart de ces travaux en 1881, pouvait dire en parlant des détracteurs de l'ancien régime :

« Ils veulent bien convenir aujourd'hui que l'enseignement primaire existait dans une certaine mesure avant 1789, que dans quelques provinces, les écoles étaient assez nombreuses; ils en viennent même à confesser que l'action du clergé sur l'enseignement primaire fut considérable. Les sectaires l'avouent avec toutes sortes de précautions oratoires, de réticences et de réserves. Les indifférents de bonne foi l'affirment nettement. La vérité commence à se faire jour ². »

1. *L'Instruction primaire en France avant la Révolution*, Paris, 1881, Avant-propos, p. IX.

Une fois pour toutes, nous renvoyons à cet important ouvrage où nous avons puisé la plus grande partie des notes qui vont suivre.

2. Avant-propos, p. XI.

Quatre ans plus tard, M. Gabriel Compayre, parlant sur le même sujet, avait soin de dire « qu'il faut se garder des exagérations et qu'il y aurait témérité à prétendre que la monarchie et l'Eglise n'avaient rien fait pour l'instruction du peuple ¹. » Cet aveu mettait l'auteur à l'aise pour écrire un peu plus loin : « il est permis de dire que les hommes de 1789 trouvaient l'instruction primaire dans le plus pitoyable état ; des écoles peu nombreuses et peu suivies ; de rares maîtres laïques, formés on ne sait comment, sans instruction solide et, comme ils le disaient eux-mêmes, « avilis » par leur situation inférieure ; peu ou point de livres élémentaires ; la gratuité peu pratiquée ; enfin une indifférence générale pour l'instruction élémentaire dont des philosophes comme Voltaire et Rousseau, des parlementaires comme la Chatolais faisaient eux-mêmes bon marché ². »

Nous avons cru devoir donner ces extraits en commençant, afin de faire voir que nous n'ignorons pas les plus graves reproches que l'on fait aux éducateurs de l'ancien régime en France.

On sait qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure de ces accusations auxquelles ont répondu, non seulement des catholiques, mais des indifférents comme Brunetière, Albert Duruy ³, Taine ⁴, et autres ⁵.

1. Condorcet — *Rapport et projet du décret sur l'organisation générale de l'instruction publique*, 1885 — Introduction, p. III.

2. Compayre, *loc. cit.*, p. VI.

3. Allain, *op. cit.*, p. XII, note.

4. *Les origines de la France contemporaine*. Vol. VIII, X.

5. On trouvera aussi des renseignements précieux sur le même sujet, dans la *Revue des Questions historiques*, vol. 33 ; dans la *vie de Saint Jean-Baptiste de la Salle*, par l'abbé Guibert, etc.

Après tant d'études faites sur ces graves questions, l'on peut sans crainte affirmer aujourd'hui que les petites écoles existaient en France, au moyen âge et au XVI^e siècle et que, depuis le commencement du XVII^e siècle jusqu'à la révolution française, « le mouvement en faveur de l'instruction primaire ne cessa de s'accroître et de se propager d'une manière constante et universelle »¹.

« De tout temps, la Normandie se distingua par son zèle pour l'enseignement primaire. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, elle conserva, sous ce rapport, la place qu'elle avait prise au moyen âge, c'est-à-dire la première². »

« Dans les campagnes, écrivait M. de Beaurepaire au sujet de cette province, on avait pourvu à l'instruction populaire par l'établissement d'une multitude d'écoles tenues, ici par le curé, là par le vicaire, ailleurs par des clercs et des maîtres, écoles souvent gratuites grâce aux fondations de fabriques ou de pieux particuliers³. »

A ce témoignage ajoutons celui de l'abbé Terrisse, vicaire général de Rouen qui, en 1746, soutenait, dans un mémoire lu à l'Académie de cette ville, qu'il est de bonne politique de procurer aux paysans le moyen de s'instruire, et donnait comme preuve à l'appui de son assertion l'état florissant des campagnes de la Normandie, « où tout le monde était instruit »⁴.

Cet état de choses n'était pas particulier à quelques rares

1 Allain, p. 64. — A cause du but particulier que nous nous proposons, nous ne parlerons ici que des XVII^e et XVIII^e siècles.

2. *Ibid*, p. 55.

3. Cité par Allain, p. 56.

4. Allain, p. 117.

diocèses ; c'était celui de presque toute la province, comme il est constaté par des documents tirés non seulement de l'archevêché de Rouen, mais encore de plusieurs évêchés, comme Coutances et Avranches et de toute la partie comprise aujourd'hui dans les départements du Calvados et de l'Orne ¹.

Dans la Picardie, l'Ile-de-France, l'Artois, la Flandre française, il y avait de nombreuses écoles ².

La Champagne était assez bien partagée sous le rapport de l'instruction primaire. Entre 1724 et 1732, on comptait, dans le seul diocèse de Châlons-sur-Marne, 235 écoles pour 319 paroisses ³.

A l'époque de la Révolution, il y avait en moyenne une école par paroisse, dans le diocèse de Reims, et presque autant dans celui de Meaux, dans l'Aube et la Haute-Marne.

Le conventionnel Grégoire, peu suspect de partialité pour l'ancien régime, écrivait en 1790 au sujet de l'instruction publique dans la Haute-Marne, la Haute-Savoie, les Vosges, la Meurthe, le Haut et le Bas-Rhin, le Doubs, faisant alors partie des provinces de Champagne, Lorraine et Franche Comté : « Il y a neuf ou dix ans que dans chacun des départements sus-mentionnés, chaque commune avait un maître et souvent une maîtresse d'école. La méthode d'enseignement était bonne, surtout dans les Vosges et la Meurthe. De toutes parts on stimulait le zèle des parents, on excitait l'émulation. Tout cela n'est plus ; la persécution a tout détruit. L'ignorance menace d'envahir

1. *Ibid*, pp. 57-58.

2. *Ibid*, pp. 59 et suiv.

3. *Ibid*, p. 64.

les campagnes, les villes même, avec tous les fléaux qui en sont la suite. On a beaucoup raisonné et déraisonné sur l'établissement des écoles primaires, et les écoles primaires sont encore à naître ¹. »

Les recherches faites et publiées par MM. Maggiolo et Schmidt ont prouvé que Grégoire n'avait rien exagéré ².

La Bourgogne, la Savoie, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, etc, comptaient de nombreuses écoles avant la Révolution.

On ne pourrait en dire autant de la Gascogne, du Poitou, du Limousin et de la Marche, où l'éducation fut peut-être moins répandue qu'ailleurs, si on en juge par les statistiques connues avant 1881. Mais en revanche, le Berry, l'Orléanais, la Marne, le Perche, l'Anjou avaient tous, leurs institutions scolaires assez nombreuses ³.

Dans la Saintonge et l'Aunis, « il y avait plus d'écoles qu'on ne croit, écrit M. Audiat, notamment à Larochele, en 1689; j'ai la liste des écoles, le nom des maîtres et le total des élèves; il y avait beaucoup plus de maîtres, beaucoup plus d'écoles qu'en 1873. Quant à la population scolaire, elle était certainement aussi forte qu'aujourd'hui, toute proportion gardée » ⁴.

Au nombre des provinces amies de l'éducation se trouvait encore la Bretagne. Un règlement scolaire du commencement du XVII^e siècle (1612-1620) porte que « les

1. *Observations sur l'état actuel de l'instruction publique*, etc., publié en 1876, dans le *Cabinet historique* et cité par Allain, p. 76.

2. Allain, *op. cit.*, p. 69.

3. *Ibid.*, pp. 74 à 100.

4. Cité par Allain, p. 103.

recteurs et curés remontreront à leurs paroissiens que s'il n'y a pas d'écoles, la jeunesse nourrie en oisiveté, apprend l'étude de mal faire, d'elle-mesme poussée par le bransle de sa propre corruption... » De plus, on exhorte les curés à contribuer à l'établissement d'écoles ouvertes à tous, riches et pauvres, par toutes les paroisses ¹.

D'après MM. Gaultier ², de Mottay et Léon Maître ³, le département des Côtes-du-Nord et le comté de Nantais renfermaient des écoles assez nombreuses. A propos du comté de Nantais, M. Léon Maître fait remarquer que les parents et les écoliers ne montraient pas un grand zèle pour l'instruction, et il ajoute : » Ce qui nuisait aussi au développement de l'instruction dans l'Ouest, ce qui lui fait obstacle encore maintenant, ce n'est pas tant l'indifférence que la dispersion de la population dans des villages souvent très éloignés du clocher et de la maison d'école. Les populations rurales ainsi disséminées seront toujours moins instruites que dans les pays où les habitations sont agglomérées. »

Cette très juste remarque est bonne à retenir, car ce qui était vrai pour la France ne l'était pas moins pour le Canada.

On le voit donc par les quelques notes que nous venons de donner, bien peu parmi les anciennes provinces de France, étaient totalement dépourvues de moyens d'instruction. C'est pourquoi l'abbé Allain crut pouvoir conclure son travail en disant : « dans un grand nombre de provinces,

1. Maggiolo, cité par M. l'abbé Guibert, *Vie de S. J.-B. de la Salle*.

2. Allain, p. 110.

3. *Ibid*, p. 109.

la plupart des paroisses avaient leurs écoles, dans les autres, les villes, les bourgs, les gros villages, en étaient pourvus. Ces résultats sont parfaitement d'accord avec les témoignages des contemporains ¹. »

Taine avait donc raison lui aussi d'écrire dans les *Origines de la France contemporaine* ² : « Avant la Révolution, les petites écoles étaient innombrables ; dans la Normandie, la Picardie, l'Artois, la Flandre française, etc... on en comptait presque autant que de paroisses, en tout probablement 20,000 à 25,000 pour les 37,000 paroisses de France et fréquentées, efficaces, car en 1789, 47 hommes sur 100 et 26 filles ou femmes sur 100 savaient lire et pouvaient écrire ou du moins signer leur nom. »

Nous sommes prêts à admettre avec les auteurs cités plus haut qu'en plusieurs endroits, les écoles étaient plus nombreuses et plus fréquentées à l'époque de la Révolution qu'au XVII^e siècle par exemple, et cela est tout naturel, puisque l'éducation avait suivi une marche ascendante ; mais, encore une fois, il reste acquis que dès le XVII^e siècle, les moyens d'apprendre à lire et à écrire ne manquaient pas à la plupart de ceux qui voulaient en profiter.

La gratuité absolue de l'instruction est une utopie parce que toujours, d'une façon ou d'une autre, les charges qu'elle suppose finiront par retomber sur le peuple, et le pauvre comme le riche devront payer. C'est la gratuité prônée par les hommes de 1789 et leurs descendants.

Mais il y a une autre gratuité, *gratuite* celle-là et non

1. *Op. cit.*, p. 116.

2. Vol. X., p. 29.

onéreuse, pour nous servir de l'expression de l'abbé Allain ; « elle devait être non absolue, mais *relative* ¹. » C'est celle qu'ont connue et pratiquée l'Eglise d'abord, puis ensuite, à son exemple, l'Ancienne et la Nouvelle-France. Elle provenait de legs, de fondations, d'établissements dus à la générosité du clergé ou de personnes pieuses et charitables. Grâce à cette gratuité, l'enfant pauvre pouvait, comme le riche, bénéficier des avantages de l'instruction pour laquelle les parents n'avaient rien ou presque rien à déboursier.

Les fondations pour les petites écoles furent nombreuses en France, à toutes les époques de l'ancien régime. Elles étaient encouragées par le clergé qui souvent donnait lui-même l'exemple.

L'évêque d'Arras écrivait en 1678 : « La plus grande charité qu'on puisse exercer envers les pauvres est de leur procurer les moyens de se faire instruire ². »

« Prenez tous les ans, disaient les statuts de Châlons en 1662, quelques sommes d'argent sur le revenu de la fabrique pour aider à avoir un bon maître d'école dans les lieux où il n'y en a point ³. »

Les congrégations enseignantes, en général, « s'étaient fait de la gratuité une obligation absolue par cette très simple raison qu'elles étaient ordinairement fondées pour procurer uniquement aux enfants des familles indigentes le bienfait de l'enseignement » ⁴.

1. Allain, *op. cit.*, pp. 184 et suivantes. Voir tout le chapitre VIIe.

2. Maggiolo cité par Allain, p. 196.

3. Allain, p. 197.

4. *Ibid.*, 190.

Enfin, les enfants pauvres ne devaient pas être exclus des écoles payantes : « Nous enjoignons, disait en 1719 l'Archevêque de Toulouse, aux maîtres et aux maîtresses d'école de recevoir avec autant d'affection les enfants des pauvres que ceux des riches et d'avoir un soin particulier de leur instruction ¹. »

Toutes ces citations prouvent assez que l'on savait pratiquer, dans l'ancienne France, la vraie gratuité qui n'est rien autre chose que la charité.

Le rôle de l'Eglise et du clergé ne se borna pas seulement à procurer la gratuité : il s'étendit à tous les besoins de l'enseignement. C'est le clergé qui pousse à l'instruction, qui ranime l'ardeur des parents et des maîtres, qui excite l'émulation chez les enfants. Un curé ou un vicaire se fera lui-même maître d'école, et cette fonction qu'il devra remplir après les heures du ministère, ne lui paraîtra ni trop méprisable ni trop onéreuse. Les évêques publient des ordonnances et des statuts en faveur des petites écoles, et les curés, avec un zèle admirable, se chargent de les mettre ou de les faire mettre en vigueur. Bref, le clergé resta, aux XVII^e et XVIII^e siècles, ce qu'il avait été au moyen âge et au XVI^e siècle : le protecteur, le principal soutien de l'éducation populaire.

Nous ne disons pas l'unique soutien de l'instruction, car nous n'avons garde d'oublier les fondations faites par de pieux laïques. Nous devons de plus rendre à la monarchie française cette justice qu'elle ne se désintéressa pas tout à fait, comme on l'a dit, de l'instruction du peuple.

1. Allain, p. 214.

Bien au contraire, en maintes circonstances, elle se montra favorable à sa diffusion.

L'Etat n'avait pas à s'occuper, en ce temps-là, de la fondation et de l'organisation des petites écoles puisque, généralement, le clergé et des personnes charitables s'en chargeaient. Il lui restait cependant une belle mission à remplir : celle d'aider l'Eglise et par ses encouragements et par son intervention efficace, comme lorsqu'il s'agissait, par exemple, de faire respecter les conventions entre parties ou de faire rentrer les impositions votées par les communautés ¹.

M. A. Bellée résumait admirablement les fonctions de l'Etat touchant l'éducation sous l'ancien régime, quand il disait : « L'Etat ne s'était pas alors, comme de nos jours, substitué complètement à l'initiative individuelle. Il se bornait à la surveiller, à la diriger et à la régulariser, ce qui, pour beaucoup d'esprits clairvoyants, est son véritable rôle ². »

En d'autres termes, et pour nous servir des expressions mêmes de l'abbé Allain : « Il se borne à maintenir les droits de tous : ceux de l'Eglise, ceux des autorités locales, ceux des pères de famille ; à favoriser les fondations scolaires en les affranchissant de formalités onéreuses ; à autoriser les impositions communales là où elles étaient nécessaires, à encourager toutes les bonnes volontés, à réprimer les abus, à apaiser les conflits ³.

1. Charmasse, d'après Allain, p. 204.

2. Cité par Allain, p. 204.

3. *Ibid.*, p. 214.

Voilà un très bref résumé de ce qu'était l'instruction primaire en France au XVII^e et au XVIII^e siècles. Quant à l'éducation secondaire, telle elle existait dans les établissements des Jésuites en Europe, telle on la retrouvera au Collège de Québec.

Devra-t-on s'étonner maintenant, si au Canada, en cette Nouvelle-France, fondée et peuplée par des Français, dirigée par un gouvernement français, on suivit en tous points pour l'éducation, le système et les méthodes en vigueur dans la mère patrie ?

Le contraire ne serait-il pas plutôt surprenant ? Si nos premiers colons jouissaient d'une certaine instruction, s'ils avaient su profiter du bienfait de l'éducation, pourquoi n'auraient-ils pas procuré ce même avantage à leurs enfants, quand les circonstances et les moyens le leur permirent ?

Ces religieux, récollets et jésuites, qui fondèrent l'Eglise du Canada, étaient nés et avaient vécu en France ; ce qu'ils avaient vu faire là-bas, ce qu'ils avaient fait peut-être avant de partir pour les missions, ils voulurent le continuer ici. Ils se livrèrent à l'instruction de la jeunesse.

Le clergé séculier, recruté lui aussi, en partie du moins, et, durant de longues années, dans les différentes provinces de France, connaissait ses devoirs au sujet de l'éducation des enfants et il ne chercha jamais à se dérober à ses obligations. L'eût-il voulu qu'il ne l'aurait pu, ayant sans cesse sous les yeux les ordonnances, les statuts et surtout les exemples de ses évêques qui, tout autant que ceux de France, comprirent l'importance de l'instruction populaire et s'en occupèrent activement.

Le gouvernement du Canada, n'étant qu'une extension

de celui de la mère patrie, en tirait tous ses pouvoirs et recevait de lui sa direction. Sous le rapport de l'instruction, il ne resta pas au-dessous de la tâche. En maintes circonstances, il fit même plus qu'on ne faisait en France, et nous aurons occasion de montrer au cours de ce travail que souvent, aux paroles encourageantes, il ajoutait, en terres ou en argent, des subventions que la charité privée, en ce pays nouveau, aurait été impuissante à remplacer.

Il y a des choses qui ne se font bien qu'avec le temps ; l'instruction est de celles-là. Ce ne sont pas toujours ceux qui croient avoir atteint la perfection qui en sont le plus près ; témoin la France officielle d'aujourd'hui qui, sous bien des rapports, pourrait aller prendre des leçons auprès de ceux qui, il y a deux siècles et plus, comprenaient déjà si bien l'importance, non seulement d'instruire les enfants, mais encore et surtout de les bien *élever*.

Rien n'est parfait sur cette terre ; notre système d'éducation, sous le régime français, ne l'était pas non plus. Le prétendre serait par trop exagéré. Aussi, les pages qui vont suivre n'ont-elles qu'un but : faire voir que l'enseignement primaire et secondaire a existé au Canada et a été organisé aussi bien que le permettaient les circonstances de temps, de lieux et de fortune dans lesquelles se trouvaient placés les colons, nos ancêtres. Si nous parvenons à cette fin nous serons satisfait ; nous n'ambitionnons pas d'autre récompense.

L'INSTRUCTION AU CANADA

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS—(1635-1760)

PREMIÈRE PARTIE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

CHAPITRE I

INSTRUCTION DES PREMIERS COLONS

Etat et condition des premiers colons.— Leur degré d'instruction d'après les historiens, les registres de l'état civil et les greffes des notaires.— Les colons, venus des différentes provinces de France, savaient-ils signer leur nom?— Petite statistique.— Les premiers habitants du pays eurent-ils à cœur de faire instruire leurs enfants?

Avant d'entreprendre l'étude de l'instruction élémentaire au Canada, sous le régime français, il ne sera peut-être pas hors de propos de se demander à quelle classe de citoyens appartenaient les premiers colons venus de France, et quel pouvait être le degré d'instruction dont ils jouissaient.

Parmi les premiers habitants du Canada, les gens de haute condition, les grands seigneurs furent l'exception. La plupart des émigrés sortaient du peuple et apparte-

naient à de bonnes familles plus recommandables par leurs vertus que par leur nom et leurs hauts faits. C'est donc dans la classe moyenne qu'ils se recrutaient en grande partie ¹.

Le Père Chrétien Leclercq, après avoir constaté qu'il y a peu de familles nobles au Canada, reconnaît « que les chefs de famille passés en Canada étaient en France de bons bourgeois de ville, médiocrement accommodés, ou des artisans de différents métiers, des laboureurs peu aisés, ou des soldats », et l'auteur ajoute : « quand bien même la disgrâce de la fortune à l'égard d'un petit nombre aurait contribué à leur éloignement, ils ne laissaient pas d'être gens d'honneur dans leur état et dans leur condition ². »

Ce témoignage est corroboré par le P. de Charlevoix. « Les premiers habitants du Canada, écrit-il, étaient, ou des ouvriers qui y ont toujours été occupés à des travaux utiles, ou des personnes de bonnes familles qui s'y transportèrent dans la seule vue d'y vivre plus tranquillement et d'y conserver plus sûrement leur religion, qu'on ne pouvait le

1. Il n'entre pas dans notre sujet de faire voir ici avec quel soin se fit le choix des premiers colons. Nous renvoyons le lecteur aux historiens du Canada qui, presque tous, tant anciens que modernes, se sont donné la tâche assez facile du reste de démontrer que les Canadiens n'ont pas à rougir de leurs origines.

On pourra consulter en particulier sur ce sujet : Les *Relations des Jésuites*; Boucher : *Histoire véritable et naturelle des mœurs* etc., 1664; Leclercq : *Premier établissement de la Foy*; Charlevoix : *Histoire du Canada*, et parmi les auteurs plus récents : Ferland : *Cours d'Histoire*; M. B. Sulte : *Histoire des Canadiens-Français*; et surtout M. J.-Edmond Roy, qui, dans son beau travail sur le baron de Lahontan, fait bonne justice des calomnies de ce fameux colporteur de nouvelles à sensation.

2. *Etablissement de la Foy*, Paris, 1691, vol. II, p. 12.

faire alors dans plusieurs provinces du royaume, où les Religionnaires étaient forts puissants ¹. »

Ainsi donc, quelques nobles, un certain nombre de bourgeois des villes, mais surtout des laboureurs, des artisans et des soldats, tels furent les premiers habitants du pays. L'espoir de se procurer une modeste aisance et d'établir leur famille en poussa plusieurs vers la Nouvelle-France.

Ces braves colons, sortis pour la plupart de la campagne ou de petites villes de provinces, n'étaient ni des intellectuels ni des savants. Ils s'étaient contentés de l'instruction que l'on donnait à cette époque aux gens du peuple, c'est-à-dire de la lecture, de l'écriture et du calcul, le tout joint à une forte éducation religieuse. Celle-ci, on peut le dire sans craindre d'exagérer, était presque générale. Quant à l'instruction proprement dite, elle n'était pas aussi répandue, et plusieurs des émigrants qui nous arrivèrent de France aux XVII^e et XVIII^e siècles ne savaient ni lire ni écrire. Prétendre le contraire serait aller à l'encontre des faits les mieux établis. Toutefois, ces émigrants, qu'ils fussent instruits ou ignorants, possédaient tous ou presque tous, une bonne éducation. Comment en effet le P. Leclercq aurait-il pu écrire ce qui suit s'il en avait été autrement :

« J'avais peine à comprendre, dit-il, ce que me disait un jour un grand homme d'esprit... que je serais surpris de trouver (en Canada) d'aussi honnêtes gens que j'en trouverois ; qu'il ne connoissoit pas de Province du Royaume où il y eût à proportion et communément plus de fond d'esprit, de pénétration, de politesse, de luxe même dans les ajuste-

1. *Histoire... de la Nouvelle-France*, 1744, éd. in-12, p. 319.

mens, un peu d'ambition, désir de paroistre, de courage, d'intrépidité, de libéralité et de génie pour les grandes choses; il nous assuroit que nous y trouverions même un langage plus poli, une énonciation nette et pure, une prononciation sans accent ¹. »

Le bon Père était tout étonné de rencontrer tant et de si rares qualités chez ce petit peuple en formation. Écoutons-le nous manifester sa surprise: « J'avais peine à concevoir, continue-t-il, qu'une peuplade formée de personnes de toutes les Provinces de France, de mœurs, de nation, de condition, d'intérêts, de génie si différents et d'une manière de vie, coutumes, éducation si contraires, fût aussi accomplie qu'on me le représentait. . . ² »

Tout cela peut s'expliquer assez facilement. Le choix des colons, leur bonne éducation, une instruction simplement élémentaire, il est vrai, mais assez répandue, l'exemple de certains personnages distingués et influents, tout devait contribuer à rapprocher, à fondre ensemble ces éléments si divers et si variés.

Cette fusion qui devait avoir un si heureux résultat, l'intendant Talon la constatait déjà en 1667. « Le peuple est de pièces de rapport, écrivait-il dans son mémoire, et quoique composé d'habitants de différentes provinces de France. . . il m'a paru assez uni tout le temps de mon séjour ³. »

Que des colons si intimement unis par les mêmes besoins, les mêmes intérêts, les mêmes sentiments, et rapprochés

1. Leclercq, *op. cit.*, p. 16.

2. *Ibid.*

3. Cité par Ferland, *Cours d'Histoire*, 1881, II, p. 11.

par des relations nécessairement fréquentes, en soient venus, à la longue, à parler une langue assez uniforme, et il faut bien l'admettre puisque des auteurs sérieux comme Leclercq, Charlevoix et la Potherie l'affirment catégoriquement ¹. »

Est-ce à dire que le patois disparut complètement de la langue du peuple? Nous ne le pensons pas. Aussi bien, nous croyons qu'il ne faut pas prendre à la lettre ces lignes de l'abbé Ferland parlant des premières générations canadiennes : « La langue française s'établit, dit-il, uniforme et sans mélange de patois, mais marquée par des particularités d'expressions et de prononciation propres à la Normandie, au Maine et au Poitou ². » Nous laissons aux maîtres en la matière le soin de résoudre la question. En attendant, nous restons convaincu que, tout en adoptant le français comme langue générale, les colons continuèrent à émailler leurs conversations de formes dialectales qu'ils s'empruntaient les uns aux autres et qui finirent par se fixer dans la langue, comme on peut le constater encore aujourd'hui.

Ce qui a dû contribuer pour beaucoup à unifier la langue, à l'épurer, à faire accepter, par le plus grand nombre, le doux parler de France, c'est l'instruction qu'avaient reçue plusieurs de nos premiers colons.

En France, nous l'avons démontré, l'instruction populaire était passablement répandue dès le XVII^e siècle. Nom-

1. Cf. Geddes et Rivard : *Bibliographie du Parler Français au Canada*, Québec, 1906, pp. 9 et suivantes.

2. *Cours d'Histoire*, vol. II, p. II.

breux étaient ceux qui pouvaient lire, écrire et compter. Pourquoi les émigrés qui nous arrivèrent aux XVII^e et XVIII^e siècles, auraient-ils fait exception? Comment supposer qu'on n'aurait choisi que des ignorants pour les envoyer au Canada? Au reste, cette pensée n'est venue à personne, et tout le monde convient que des idées plus larges présidèrent au choix des émigrants. Si donc les colons furent recrutés indifféremment parmi les gens instruits ou non instruits, il est probable que l'on rencontrera ici les uns et les autres dans la même proportion ou à peu près, que se trouvaient les habitants des différentes provinces de France. Or, nous savons que dans la plupart des anciennes provinces l'instruction primaire ne faisait pas défaut. On peut donc en conclure qu'un bon nombre des premiers habitants du Canada savaient lire, écrire et compter.

En règle générale, celui qui peut signer son nom sait lire et compter quelque peu. La signature d'une personne ne prouve pas absolument une certaine instruction, mais elle constitue du moins une présomption en sa faveur. Il est donc naturel qu'on s'appuie sur un témoignage de ce genre quand il s'agit de l'instruction populaire, et, à ce point de vue, on comprend toute l'importance que peuvent avoir les actes publics et les registres de l'état civil.

Malheureusement, il ne paraît pas que nos anciens missionnaires se soient mis beaucoup en peine de faire signer par les témoins les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures. D'ailleurs la chose n'était pas facile à cause de l'étendue des missions ou paroisses confiées à leurs soins.

Un missionnaire comme M. Thomas Morel qui, pour ne citer qu'un exemple, desservit longtemps toute la côte de

Beaupré et l'île d'Orléans et plus tard les 27 lieues qui séparent Saint-Thomas de la Rivière-du-Loup, ne devait pas toujours, au cours de ses voyages, transporter les registres de l'état civil; il prenait plutôt les notes nécessaires sur une feuille volante, et, de retour à sa résidence, inscrivait au registre les actes qui, conséquemment, portent rarement d'autres signatures que la sienne. Tel fut le cas, pour les premiers temps, non seulement dans les missions étendues, mais même dans les villes, comme on peut le constater aux registres de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières.

Nous avons sous les yeux les registres de Château-Richer de 1661 à 1679. On y cherchera en vain une signature aux actes de baptêmes et de sépultures. Le registre des mariages en contient quelques-unes. Souvent le missionnaire ne prenait pas la peine de s'informer si les témoins savaient signer. Quelquefois, il déclare qu'ils ne le savent, ce qui n'empêche pas quelques-uns d'entre eux, comme Pierre Saint-Denis, Etienne de Lessard, Simon Guyon, David Létourneau, de signer trois ou quatre actes un peu plus loin. Ces braves gens savaient donc écrire leur nom.

On peut se demander après cela quelle foi il faut ajouter à ces affirmations que l'on rencontre si souvent à la fin des actes: « ont les dits témoins déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis ou interpellé suivant l'ordonnance. »

Cette autre déclaration que « les témoins n'ont pu signer » est peut-être plus exacte; elle laisse supposer, du moins, qu'un individu sachant écrire a été empêché par quelque raison d'apposer sa signature au bas de tel ou tel acte.

Pour être juste, il faut ajouter que dans la suite, après l'ordonnance de 1667, par exemple, on apporta un peu plus

de soin à faire signer les actes publics. Et pourtant, le Conseil Supérieur de Québec se crut obligé, en 1715, de revenir sur ce sujet. Il insiste de nouveau sur la forme dans laquelle les registres de l'état civil doivent être tenus, et entre autres choses, il fait remarquer que tout ce que contient l'ordonnance à cet égard a été fort négligé, en partie en certains lieux et tout à fait en d'autres. « Même dans cette ville, où l'ordonnance a été le mieux suivie, lisons-nous dans l'arrêt, les curés et autres qui ont fait les fonctions curiales n'ont point encore fait signer sur les registres lors des sépultures, deux des plus proches parents et amis qui y avaient assisté, quoique l'ordonnance le prescrive expressément par l'article dix ¹. »

Nous avons voulu rapporter ces faits afin de faire voir que ce n'est pas dans les premiers registres de nos plus anciennes paroisses que l'on trouvera la preuve que les colons savaient signer ou non. C'est dans les greffes des notaires qu'il faut aller la chercher.

Nos historiens et nos érudits ont été à même de faire cette preuve au cours de leurs travaux. Tous ou presque tous ont constaté que le nombre de ceux qui savaient signer leur nom était plus grand qu'on ne serait porté à le croire à première vue.

Garneau, après avoir compulsé les études de trente-trois notaires sur trente-cinq qui exercèrent leur profession à Québec avant ou durant l'année 1700, pouvait écrire dans son *Histoire du Canada* ² :

1. *Edits et ordonnances*, Québec, éd. de 1855, vol. II, p. 167.

2. Ed. de 1859, vol II., p. 104, note. Ces renseignements ne se trouvent pas dans les deux premières éditions du même ouvrage.

« Une chose que nous avons remarquée et qui mérite d'être notée c'est qu'un grand nombre de contrats portent la signature des époux et des parents ou amis, preuve que l'instruction était plus répandue parmi les colons qui venaient d'outre-mer, qu'on ne le pense généralement. Les contrats de mariage sont signés par plusieurs témoins... »

Ce témoignage vaut la peine d'être retenu parce qu'il est basé sur des documents sûrs.

De même nous souscrivons entièrement, en l'appliquant à la généralité des colons, à ce que dit de ceux de Lauzon, M. Joseph-Edmond Roy dans sa belle histoire de cette seigneurie : « Avec quel orgueil, écrit-il, ces pauvres colons que l'on traite d'ignorants, ne signaient-ils pas leurs noms au bas des contrats ou des actes où les circonstances de la vie les amenaient à comparaître. Nous l'avons prouvé surabondamment au cours de cette étude en reproduisant leurs signatures autographes. Tous ou presque tous savaient lire et écrire ¹. »

Cette affirmation est pour nous d'un grand poids, puisque Monsieur Roy a compulsé lui-même presque tous les greffes des anciens notaires.

A ces témoignages nous pouvons ajouter ceux de M. Benjamin Sulte qui, en 1870, publiait 43 fac-similés de signatures des anciens colons des Trois-Rivières ², et de l'abbé Casgrain nous montrant, à la Rivière-Ouelle, vingt-cinq témoins sur cinquante sachant signer leur nom ³.

1. *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, I., p. 495.

2. *Histoire de la ville des Trois-Rivières*, 1ère livraison, planche III.

3. *Une paroisse Canadienne*, éd. populaire, p. 164.

Tout porte à croire qu'une enquête générale et bien conduite, dans les greffes des notaires, dans les registres de l'état civil et dans les documents particuliers, épars ici et là, ne contredirait pas ces témoignages. Bien plus, elle ne ferait qu'y ajouter une nouvelle force. Pour notre part, sans être remonté nous-même à toutes ces sources, nous avons pu, dans les Archives du Séminaire de Québec et grâce aux notes précieuses que nous a fournies M. Philéas Gagnon, l'érudit conservateur de nos anciens greffes qu'il connaît si bien, relever pour la période qui va de 1634 à 1680 ou à peu près, environ 800 signatures d'hommes seulement, et l'on sait que la population du pays fut assez restreinte durant cette époque, puisqu'elle ne s'élevait qu'à 2,500 âmes en 1663 et à 9,677 en 1681 ¹.

Notre enquête s'est bornée presque exclusivement à la région de Québec; il y a cependant un certain nombre de signatures de colons de Montréal et des Trois-Rivières. Dans cette liste de 800 noms ne sont pas compris les personnages importants qui, par état ou condition, devaient savoir écrire, non plus que ceux des prêtres séculiers et des religieux, jésuites ou récollets.

Il nous a paru intéressant de savoir à quelles provinces de France appartenaient les émigrés qui savaient signer leur nom. Nous avons pu retracer les lieux d'origine de 540; les autres, 260, ont échappé à toutes nos recherches. Tout incomplet qu'il soit, le petit tableau que nous en avons dressé pourra offrir un certain intérêt et nous le donnons en appendice ². Pour le moment, qu'il nous suf-

1. *Recensements du Canada*, 1871, vol. IV. 2. Appendice A.

fise de dire que la Normandie, qui nous a fourni le plus grand nombre d'émigrants, arrive bonne première avec 146 signatures sur les 540. Viennent ensuite l'Ile-de-France, avec 62, l'Aunis 50, le Poitou 45, le Perche 42, l'Ajou 23, la Bretagne 20, etc., etc.

Ces chiffres ne prouvent pas que telle province avait un meilleur système d'instruction que telle ou telle autre; ils s'expliquent par le nombre des émigrants sortis de chaque province. Si la Normandie, par exemple, a fourni à elle seule, de 1608 à 1680, 840 colons, tandis que l'Aunis n'en a envoyé que 428 et le Poitou 411¹, ce n'est pas dans ces dernières provinces qu'on devra s'attendre à trouver le plus grand nombre de personnes qui savaient signer, à moins de supposer, ce qui serait contraire aux faits, que la Normandie était très arriérée sous le rapport de l'instruction.

De ce qui précède, nous concluons que bon nombre de colons savaient signer leur nom à leur arrivée au Canada.

On peut en dire autant des femmes qui les accompagnaient ou qui furent envoyées en différents temps. Parlant des filles à marier que le roi envoyait dans la colonie, M. Joseph-Edmond Roy, qui avait vu la plupart de leurs contrats de mariage, écrivait: « Ce qui nous a surtout étonné en parcourant ces dossiers poudreux, c'était de voir quel degré d'instruction possédaient ces filles... presque toutes savaient écrire leur nom et d'une manière remarquable au point de vue calligraphique². »

1. Cf. *L'origine et le Parler des Canadiens-Français*, par l'abbé S.-A. Lortie, Québec, 1903, p. 11.

2. *Le Baron de La Hontan*. — Mémoires de la Société Royale, 1894, p. 157.

Tout ceci ne prouve-t-il pas, une fois de plus, que l'instruction populaire n'était pas trop négligée en France au XVII^e siècle ? Ne pourrait-on pas aussi trouver dans ce fait l'explication de l'intérêt que portèrent les premiers colons du Canada à l'instruction de leurs enfants ?

« Les premiers habitants du Canada jouissant d'une certaine instruction voulurent, écrit encore M. Roy, la léguer à leurs enfants avec l'amour de la race et le souvenir de la grandeur du nom français ¹. »

Pour quelques-uns, cette assertion semblera peut-être forcée ; elle nous paraît cependant l'expression exacte de la vérité. Les pages qui vont suivre fourniront des preuves convaincantes de cet état d'esprit. On verra, par exemple, les habitants de Québec, après avoir demandé aux Pères Jésuites d'apprendre à leurs enfants la lecture, l'écriture et le calcul, les presser encore de leur enseigner les sciences et les lettres. Les efforts tentés au commencement du XVIII^e siècle, par les citoyens de Montréal pour procurer à leurs enfants l'avantage d'un cours classique font voir que là comme à Québec on savait apprécier le bienfait de l'instruction.

Si les colons en général firent preuve de bonne volonté, il faut ajouter, pour être juste, que les autorités religieuses surtout s'employèrent de toutes leurs forces à favoriser ces excellentes dispositions. Aussi, en admettant même que les résultats n'ont pas toujours répondu aux efforts des uns et des autres, il ne faudra s'en prendre ni à leur négligence, ni à leur antipathie pour l'instruction, mais bien plutôt aux temps, aux lieux et aux circonstances.

1. *Seigneurie de Lauzon*, vol. I, p. 495.

CHAPITRE II

ÉCOLES DES GARÇONS DANS LA VILLE DE QUÉBEC ¹

Petite école des Jésuites.— Ses commencements.— Les professeurs : Pères Jésuites, Mesnard, frères coadjuteurs.— Martin Boutet.— Nombre des élèves à la petite école des Jésuites.— Mgr de Laval et l'instruction des enfants.— Projet d'une école élémentaire à la basse-ville.— Petite école du Séminaire fondée par Mgr de Saint-Vallier.— Difficultés à ce sujet.— Histoire de cette école de 1700 à 1760.

Naturellement, il ne s'agit ici que de l'éducation des petits Français ou Canadiens-Français ; il n'entre pas dans notre cadre de dire tous les efforts, le plus souvent infructueux, tentés par les différentes communautés d'hommes ou de femmes, pour instruire et *franciser* les Sauvages.

Jusqu'en 1635, il n'y eut pas à Québec d'école régulière pour les Français, les quelques enfants qui s'y trouvaient étant trop jeunes pour suivre les classes. Mais plusieurs familles arrivèrent au pays en 1634 et les Jésuites songèrent à mettre à exécution le projet qu'ils avaient formé depuis quelques années déjà, d'ouvrir un collège à Québec. Ils y furent poussés par les colons eux-mêmes. Le Père LeJeune écrivait au cardinal Richelieu le 1^{er} août 1635 :

1. Quelques-uns des chapitres qui vont suivre ont été publiés en partie dans le *Bulletin du Parler Français*, année 1907, numéros 8, 9 et 10.

« Les familles commencent à s'y multiplier (à Québec) et nous pressent déjà d'ouvrir quelque école pour instruire leurs enfants et que nous commencerons bientôt, Dieu aidant ¹. » Vers la même date, il écrivait encore dans ce sens au général de la Compagnie de Jésus, et il ajoutait que les habitants de Québec avaient construit une maison d'école près du fort ².

« Quelle bénédiction, disait-il encore cette année-là, si nous écrivions l'an prochain qu'on régente en trois ou quatre langues en la Nouvelle-France ! J'espère, si nous pouvons avoir du logement, de voir trois classes à Kébec ; la première de petits Français qui seront peut-être de vingt ou trente écoliers, la seconde de quelques Hurons, la troisième de Montagnais ³. »

Au mois d'août, il écrivait au général de la Compagnie : « Pour le collège, bien qu'il ne soit pas encore érigé, si est-ce que nous commencerons dès cette année à enseigner quelques enfants. Toutes choses ont leur commencement ; les plus doctes n'ont su autrefois que les premiers éléments de l'alphabet ⁴. » Et un peu plus loin : « Nous enseignons la Doctrine Chrétienne aux enfants, et comme ils vont se

1. *Arch. de Paris*, 2e série, vol. I, p. 70. Copie aux Archives du Séminaire de Québec.—Fonds Verreau. Cette copie a été faite à Québec probablement sur la collection conservée à la Société Historique de Québec. Nous la citerons toujours sous ce titre.

2. R. P. C. de Rochemonteix, S. J. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, vol. I., p. 209, note. Nous avons puisé dans cet important ouvrage une partie de nos renseignements sur l'instruction tant primaire que secondaire donnée par les Jésuites au Canada. Nous en renvoyons tout le mérite à l'auteur.

3. Cité par Chauveau, *L'Instruction publique*, p. 52.

4. *Relation* de 1635, éd. de Québec, p. 3.

multipliant par la venue des familles, nous leur donnerons bientôt la première teinture des lettres, comme j'ai dit. Que si les commencements sont petits, la fin en peut être grande et bien heureuse ¹.

Ces citations font bien voir quel intérêt le Père LeJeune et ses confrères portaient à l'instruction des enfants; et c'est la raison pour laquelle nous les avons multipliées.

L'histoire du Collège de Québec et de sa petite école pourra servir de réponse à ceux qui prétendent encore, avec la meilleure foi du monde, nous aimons à le croire, qu'il n'y a pas eu, dans les premiers temps de la colonie, pour les garçons comme pour les filles, des établissements dans le genre de celui que vinrent établir au Canada la Mère Marie de l'Incarnation et ses compagnes.

D'après le contrat de fondation passé entre le marquis de Gamache et les Jésuites, ceux-ci n'avaient d'autres obligations que celle d'enseigner le catéchisme aux petits Canadiens, c'est-à-dire aux Sauvages ². Les Pères ne voulurent pas cependant s'en tenir à la lettre du contrat, et les Français comme les Sauvages furent appelés à bénéficier de leurs leçons.

La petite école des Jésuites s'ouvrit à l'automne de 1635 ³, et l'année suivante, le Père LeJeune écrivait dans la *Relation* : « Nous avons commencé à enseigner dès l'année passée. Le Père Lalemant et puis après, le Père de Quen ont instruit nos petits français et moi quelques petits sau-

1. *Relation* de 1635, éd. de Québec, p. 4.

2. Rochemonteix, *op. cit.*, vol. I, p. 208.

3. Nous disons à l'automne puisque, le 28 août, le Père LeJeune écrivait qu'il allait ouvrir l'école dès cette année. (*Relation*, 1635).

vages. Nous nous étonnons de nous voir environnés de tant de jeunesse en ces commencements ¹. »

En 1637, le Père de Quen fut remplacé à la petite école par le Père Davost qui enseigna jusqu'en 1642 ².

La maison d'école bâtie par les habitants, et qui servait de pensionnat, disparut en 1640 dans l'incendie qui détruisit le Collège des Jésuites et la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance. Les Pères Jésuites se procurèrent un autre logement et continuèrent à faire les classes. Onze années se passèrent avant qu'on ait pu ouvrir un nouveau pensionnat. En 1651, le Père Ragueneau écrivait dans la *Relation* : « On a commencé cette année un Séminaire où les enfants sont en pension sous un honnête homme qui en a pris soin, où ils apprennent à lire et à écrire et où on leur enseigne le plain-chant avec la crainte de Dieu... Sans cela, nos français deviendraient sauvages et auraient moins d'instruction que les sauvages eux-mêmes ³. »

Cet honnête homme dont parle le Père Ragueneau n'était autre que Martin Boutet qui devait, dans la suite, rendre de grands services à la colonie, soit comme arpenteur, soit comme professeur de mathématiques et d'hydrographie. Sachant bien le plain-chant, chantre lui-même, versé dans la connaissance des cérémonies de l'église, Boutet était un homme précieux dont on ne pouvait manquer d'utiliser les talents.

La fabrique de Québec songeait alors à se créer une sorte de maîtrise dans le genre de celles qu'entretenaient les

1. *Relation* de 1636, p. 4.

2. Rochemonteix ; *op. cit.*, vol. II, p. 157.

3. *Relation* de 1651, p. 4.

grandes églises de France, et où, avec le catéchisme, le chant et les cérémonies, les enfants pouvaient apprendre à lire et à écrire. On s'adressa donc à Martin Boutet qui consentit à prendre la direction de la nouvelle maîtrise.

Par acte passé devant Audouart, le 2 septembre 1651, Boutet se mettait au service de l'église paroissiale de Québec en qualité de chantre, de maître des enfants de chœur, etc. Il s'engageait en outre à instruire ces enfants dans le plain-chant et les cérémonies du chœur. Il devait même en prendre deux en pension, moyennant deux cents livres chacun, payables par la fabrique elle-même ¹.

C'est dans ce petit séminaire, situé sur l'emplacement actuel du presbytère de Québec, qu'un frère coadjuteur allait enseigner aux enfants à lire et à écrire.

Quelques années après sa fondation, la petite école des Jésuites avait été confiée à un frère coadjuteur, et il semble qu'il en ait été ainsi jusqu'en 1766. Le Père Raguenéau, en 1651, et le catalogue de 1655 mentionnent un de ces frères : « *Qui docet pueros legere et scribere est coadjutor* » ².

Ces bons frères coadjuteurs, ouvriers obscurs, qui peuvent être considérés comme les premiers maîtres d'école du pays, ne sont pas connus pour la plupart. L'histoire a pourtant conservé les noms de deux ou trois d'entre eux. Citons en premier lieu Gilles Mesnard, soldat du régiment de Carignan.

Arrivé en l'été de 1665, il avait été envoyé au mois de juillet, avec une partie des troupes, pour tenir garnison au fort

1. *Archives du Séminaire de Québec*. On trouvera ce curieux contrat en appendice B.

2. Rochemonteix, I, p. 210, note.

Richelieu. Le P. Chaumonot, nommé aumônier du fort, s'occupa activement de la formation religieuse et de l'instruction de ses ouailles. Parmi ceux qui profitèrent le plus, rapporte le missionnaire, furent le capitaine Petit ¹ et un soldat nommé Gilles Mesnard. Peu après, celui-ci se donna aux Jésuites et devint maître d'école ². On lit dans la circulaire touchant la mort du P. Chaumonot : « Un soldat, Gilles Mesnard, s'engagea pour toute sa vie à notre service et entre les différents emplois, il a eu 20 ans et plus une nombreuse classe d'enfants auxquels jusqu'à sa maladie qui nous l'a enlevé, il a appris à lire et à écrire avec l'approbation de tout le pays ³. »

Mesnard fit donc la petite école, chez les Jésuites, de 1666 à 1686 ou 1687, ou à peu près.

Nommons encore Germain Pierrard, Jean Marc et Pierre LeTellier ⁴. Celui-ci paraît avoir enseigné de 1731 à 1749. « *Docet legere et scribere* », dit le catalogue de 1749 ⁵. Le frère Noël, le remplaça peut-être; il est mentionné du moins comme faisant la petite école en 1756 ⁶. Les frères Cazot et Maquet se chargèrent en partie de l'école primaire du collège, après la conquête ⁷.

1. M. Louis Petit, ordonné prêtre le 21 déc. 1670, fut longtemps missionnaire en Acadie. Revenu vers 1694 ou 1695 au Séminaire de Québec, dont il était membre, il y mourut le 3 juin 1709, âgé de 80 ans.

2. Carayon, *Autobiographie du P. Chaumonot*, p. 67.

3. *Archives du Séminaire*.

4. Rochemonteix, *op. cit.*, vol. I, p. 212, note.

5. *Relations des Jésuites*, éd. Thwaites, vol. LXXIV.

6. *Ibid.*

7. Rochemonteix, *Les Jésuites*, etc., au XVIII^e siècle, vol. II, p. 203. Le Père Maquet dut abandonner la classe vers 1767 puisqu'on le trouve missionnaire à Yamaska depuis cette date jusqu'à 1774.

Durant toute la domination française, les classes élémentaires tenues au Collège furent très fréquentées. Dès 1635, le Père LeJeune espérait pouvoir y compter vingt à trente élèves. Nous avons vu que Mesnard avait de nombreux écoliers.

Le 6 octobre 1733, Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre que les autorités du Collège entretenaient un Père chargé d'enseigner la lecture, l'écriture et le calcul aux enfants qui n'avaient pas de dispositions pour faire un cours classique, et ils ajoutaient : « Cette école est nombreuse ; ils la tiennent gratuitement sans qu'il y ait aucune fondation pour cela ¹. »

La petite école des Jésuites comptait en effet plus de cent enfants en 1735 ². C'en est assez pour faire voir que les classes élémentaires inaugurées par les Jésuites à Québec, en 1635, furent maintenues en bon état jusqu'à la cession du Canada. Elles continuèrent même à être fréquentées sous le régime anglais.

Monseigneur Hubert, qui avait étudié au Collège de Québec, écrivait en 1789 : « Les révérends Pères Jésuites de Québec ont toujours tenu ou fait tenir jusqu'en 1776, une école très bien réglée, où l'on enseignait aux jeunes gens la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Cette école était ouverte à tous ceux qui voulaient en profiter. Mais le gouvernement ayant trouvé bon de placer les archives dans

1. Copie à l'archevêché de Québec. Voir aussi : M. l'abbé Auguste Gosselin : *Le Père de Bonnécamp*. — Mémoires de la Société Royale, 2^e série, vol. I, p. 35.

2. Lettre du P. Lauzon, citée par Rochemonteix, *op. cit.*, vol. I, p. 213, note.

le seul appartement de la maison qui pût recevoir les écoliers, les RR. PP. n'ont pu continuer la bonne œuvre ¹. »

Pendant de longues années, c'est-à-dire jusque vers la fin du XVII^e siècle, il ne paraît pas y avoir eu à Québec d'autres écoles élémentaires pour les garçons, que celle des Pères Jésuites. Nous ne parlons ici que des écoles organisées régulièrement.

On nous objectera sans doute que c'était bien peu. Qu'on nous permette de répondre à cela par les quelques chiffres suivants.

D'après le recensement de 1666 ², la colonie ne renfermait en tout, cette année-là, que 3215 âmes. Sur ce nombre, il y avait 416 enfants entre 7 et 15 ans : 207 entre 7 et 11 et 209 entre 11 et 15, tant filles que garçons. Il y avait à Québec, en 1666, 29 enfants entre 7 et 11 ans. Si l'on suppose que les filles étaient à peu près aussi nombreuses que les garçons, on aura, en faisant le partage en faveur du sexe fort, 15 garçons et 14 filles.

En admettant même que tous les enfants de Québec, âgés de 7 à 15 ans, aient fréquenté les écoles, ils n'auraient été encore que 73. Or cette année-là, les Jésuites avaient vingt pensionnaires, et les Ursulines vingt-et-une. Et, comme ces deux institutions admettaient aussi des externes en assez grand nombre, il faudra en conclure ou bien que la plupart des enfants de la ville allaient à l'école, ou bien, ce qui est assez probable, que plusieurs venaient de la campagne.

1. *Lettre... au Président du Comité nommé pour l'exécution d'une Université mixte au Canada*, 18 novembre 1789, *Mandements des Evêques de Québec*, vol. II, p. 389.

2. *Recensement du Canada*, 1871, vol. IV, p. 2.

Quoi qu'il en soit, les enfants étant relativement peu nombreux, les Pères Jésuites avaient pu suffire jusque là à leur donner l'éducation et l'instruction tant élémentaire que secondaire. Mais à partir de 1665, la population ayant considérablement augmenté, il devint nécessaire qu'on les aidât à maintenir et à perfectionner une œuvre qu'ils avaient fondée, et que seuls ils avaient soutenue pendant trente ans, avec un zèle et un désintéressement admirables.

Voyant que les colons n'étaient pas riches et que, laissés à leurs propres ressources, ils ne pouvaient pour le moment fonder et soutenir des écoles ; comprenant, d'un autre côté, que les Pères Jésuites avaient fait plus que leur part, l'évêque de Pétrée voulut s'occuper lui aussi de procurer aux enfants pauvres les moyens de s'instruire. Il commença par en prendre un certain nombre à ses charges et il les plaça en pension au Collège de Québec, en attendant qu'il pût ouvrir un petit séminaire. Au reste, il n'épargna rien de ce qui pouvait aider et encourager l'éducation et l'instruction de la jeunesse canadienne.

Nous en voyons une première preuve dans la lettre que Louis XIV lui écrivait le 9 avril 1667. « Comme j'ai été informé, disait le roi, du soin continuel que vous apportez pour bien vous acquitter des fonctions épiscopales et maintenir les peuples dans leurs devoirs envers Dieu et envers moi, par la bonne éducation que vous donnez et faites donner aux enfants, je vous écris cette lettre pour vous témoigner le gré que je vous en sais et vous exhorter de continuer une conduite si bonne et si nécessaire ¹. »

1. *Archives du Séminaire de Québec.*

De son côté, Colbert lui avait écrit quelques jours auparavant, le 5 avril : « ... Permettez-moi, Monsieur, de vous supplier, quoique vous fassiez l'une de vos plus importantes occupations de bien faire élever les enfants, d'en user toujours à leur égard avec la même bonté que vous avez fait jusques ici, parce qu'il est certain que c'est le meilleur moyen de bien policer la colonie et d'y former des gens capables de servir Dieu et le prince, dans toutes les professions différentes où ils se trouveront engagés pendant le cours de leur vie ¹. »

Nous dirons plus loin ce que fit M^{sr} de Laval pour l'instruction élémentaire, en dehors de sa ville épiscopale.

La population de Québec qui, en 1665-66, n'était que de 547 âmes, était montée à 1205, en 1685 ². C'était bien suffisant pour justifier l'établissement d'une nouvelle école de garçons. La basse-ville, où se trouvait le gros de la population et qui était un peu éloignée du Collège, semblait le lieu tout désigné pour cette fondation. Les citoyens la désiraient, et, en attendant, bon nombre de familles confiaient à un maître ambulant le soin d'instruire leurs enfants ³, que l'âge, une faible santé ou les mauvais chemins de l'hiver empêchaient de se rendre aisément au Collège. M^{sr} de Laval voyait tout cela et il songeait peut-être à ouvrir une classe régulière à cet endroit, quand les circonstances viurent lui faciliter l'exécution de ce projet.

Après l'incendie qui, en 1682, détruisit une partie de la

1. *Archives de l'Archevêché* ; copie au Séminaire.

2. *Recensement de 1871*, vol. IV, pp. 2 et 16.

3. *Raisons du curé de Québec pour tenir les petites écoles à la basse-ville*, 1691. Original à la cure de Québec.

basse-ville, le vieux magasin de l'ancienne Compagnie des Cent-Associés n'avait pas été reconstruit. L'emplacement restait donc libre. L'évêque le demanda au gouverneur de la Barre qui le lui accorda par acte du mois d'octobre 1683¹.

M^{sr} de Laval partant pour la France, l'année suivante, on ne put commencer les travaux qu'il avait résolu d'y faire exécuter. En 1685, il apprit que M^{sr} de Saint-Vallier, en voyage à Québec, s'était fait concéder de nouveau, mais en son propre nom, le même terrain par M. de Denonville.

Dans une lettre du 15 février 1686, le vieil évêque fait à ce sujet quelques remarques à son grand vicaire et, entre autres choses, il affirme « que cet emplacement lui a été remis pour y faire construire une chapelle succursale et une maison d'accommodement qui s'y doit joindre pour l'instruction de la jeunesse de la basse-ville »².

Quand fut bâtie cette école? Peut-être en même temps que la chapelle en 1688 ou un peu après. En tout cas, il en était question en 1700, car le 20 mai de cette année, M. Tremblay écrivait de Paris à M. de Bernières au sujet d'une nouvelle fondation à la haute-ville : « Nos Messieurs croient que vous ne deviez vous charger que de celle de la basse-ville³. »

En 1699, M^{sr} de Saint-Vallier voulut fonder une école élémentaire pour la jeunesse de la haute-ville et cela, dit-il lui-même dans un *Mémoire* au Père de La Chaize, à la

1. *Archives du Séminaire de Québec.*

2. *Archives du Séminaire de Québec.*

3. *Ibid.*

demande des prêtres du Séminaire de Québec. Cette fondation donna lieu à quelques démêlés entre les Pères Jésuites d'une part, et M^{sr} de Saint-Vallier et le Séminaire d'autre part.

Le Père de Rochemonteix, après avoir dit que les prêtres du Séminaire demandèrent les petites écoles ¹, cite cette partie du *Mémoire* où Mgr de Saint-Vallier affirme la chose : « Les Messieurs du Séminaire de Québec, est-il dit dans le *Mémoire* de Mgr de Saint-Vallier au P. de la Chaize, m'ayant demandé de mettre chez eux les petites écoles et de les fonder, je leur ai promis par acte public de leur créer une rente sur la maison-de-ville de Paris, de quatre cents livres par année que je leur paie. » Puis le P. de Rochemonteix continue : « Les Jésuites tenaient dans leur collège, depuis plus de soixante ans, une petite école très florissante à laquelle un Père enseignait le catéchisme et un frère les éléments du français et du calcul. L'évêque voulut obliger leur supérieur, le P. Bouvart, à fermer à ces enfants les portes de son établissement et à les confier au Séminaire. La mesure était singulièrement arbitraire, l'injonction déraisonnable. Le P. Bouvart, homme de conciliation et de concessions, aurait cependant cédé, si ses consultants n'eussent été d'un avis contraire et ne lui eussent fait observer qu'une affaire de cette importance, si contraire à l'Institut et si nuisible à la mission, devait être renvoyée au Général et au Provincial de l'Ordre et soumise à leur décision ². »

1. « Les prêtres du Séminaire ne tardèrent pas à lui demander deux choses : les *petites écoles* et les *missions*. » (Roch., *op. cit.*, vol. III, p. 558).

2. *Op. cit.*, vol. III, p. 558.

Que M^{sr} de Saint-Vallier ait cherché à faire plaisir aux prêtres de son Séminaire ¹, qu'il n'avait pas gâtés sous ce rapport depuis plusieurs années, la chose est possible. Mais que ces prêtres aient demandé les petites écoles comme il l'affirme dans son *Mémoire*, c'est ce dont nous n'avons pu avoir la preuve. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons rien trouvé qui corrobore ce témoignage.

Si réellement le Séminaire avait demandé les petites écoles, comment l'évêque de Québec, qui prétend n'avoir agi qu'à sa requête, aurait-il pu faire écrire dans le contrat de fondation rédigé, sous sa dictée très probablement : « Le dit seigneur évêque aurait proposé à Messieurs les Supérieur et Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères établi en cette dite ville, ses intentions sur ce sujet, qui de bonne volonté ont bien voulu accepter les dites propositions » ² ?

Il aurait été si facile, ce semble, de dire que cette fondation était faite à la demande du Séminaire.

Le P. de Rochemonteix cite encore sur le même sujet, des lettres des PP. Germain et Silvy. Il n'y est nullement question du Séminaire; pour eux, c'est l'évêque qui a tout fait. Quelle raison avaient ces bons Pères de tant ménager le Séminaire, si vraiment celui-ci avait été le premier auteur de ces démêlés, et cela au moment où la polémique à propos des affaires de Chine « était ardente entre les deux sociétés » ³ ?

1. Rochemonteix, *op. cit.*, vol. III, p. 558.

2. *Archives du Séminaire*. Voir Appendice C.

3. *Loc. cit.*

Sans suspecter la bonne foi de M^{re} de Saint-Vallier, il sera bien permis de penser que la mémoire lui a fait défaut quand il écrivait que les prêtres du Séminaire lui avaient demandé de mettre chez eux les petites écoles.

Supposons, si l'on veut, pour le besoin de la cause, que les Messieurs du Séminaire aient demandé la fondation de nouvelles écoles à Québec. N'avaient-ils pas, en leur qualité de curé, le droit et le devoir de s'occuper eux aussi de l'instruction des enfants de leur paroisse?

Est-ce à dire pour cela qu'ils auraient voulu empêcher les Jésuites de continuer leurs petites écoles? Nous ne le pensons pas. Nous avons sous les yeux une longue lettre de M. de Maizerets à M^{re} de Laval au sujet de ce différend, dans laquelle il expose à l'ancien évêque les raisons qui peuvent engager le Séminaire à commencer les petites écoles quoique « les Jésuites continuent à les faire » ¹.

Parlant de la crainte que l'on manifestait en certains lieux que ces deux écoles ne fissent quelque division, il dit : « Il me semble que n'ayant pas l'esprit de jalousie ni un empressement d'avoir multitude d'écoliers comme nous ne savons pas, cela n'arriverait pas. On dit que ceux qui ne seront pas contents en une école iraient à l'autre, ce qui me paraît un avantage et non pas un inconvénient dans ces commencements que l'on voudrait régler leurs mœurs. »

« La plus forte (raison) de toutes, ajoute-t-il aussitôt, est le bien de la paix et la bonne intelligence que nous devons garder avec les Pères... je crains que nous n'ayons part à cela comme une affaire qui nous regarde. »

1. *Archives du Séminaire*, Lettre de 1699, sans date du mois.

Evidemment M. de Maizerets ne partage pas toutes les vues de M^{sr} de Saint-Vallier.

Enfin, si le Séminaire avait, comme le prétendait l'évêque, fait les premières avances au sujet de cette fondation, peut-on croire qu'il se serait engagé dans une pareille entreprise avant d'avoir consulté les directeurs du Séminaire de Paris sans l'avis desquels il ne faisait rien d'un peu important? Il semble bien qu'à Paris on n'ait appris la chose qu'après la passation du contrat, et M. Tremblay écrivait, le 12 mai 1700: « ... nous n'avons pas cru devoir prendre si fort l'affirmative pour les petites écoles dont la fondation ne nous paraît pas favorable au Séminaire, et nous avons dit aux Pères Jésuites que nous n'empêcherons pas qu'ils ne les tinssent, mais que M. le curé avait le même droit de les tenir ¹. »

On le voit, le Séminaire de Paris n'était pas trop en faveur de la fondation. Quant à celui de Québec, il hésitait lui-même à s'en charger, malgré la rente annuelle que lui avait promise M^{sr} de Saint-Vallier. Il en écrivit en 1699 aux Directeurs du Séminaire de Paris qui répondirent, le 8 juin 1700: « Nous ne voyons pas que la dépense des petites écoles soit assez grande pour empêcher qu'on les fasse. Ce serait même un malheur extrême si on était obligé dans la suite de se relâcher. Rien ne regarde de plus près les devoirs d'un évêque et d'un curé ². »

Après ce que nous venons de dire, nous n'oserions pas affirmer, avec l'évêque et le P. de Rochemonteix ³, que les

1. *Archives du Séminaire.*

2. *Ibid.*

3. *Loc. cit.*, p. 558.

prêtres du Séminaire demandèrent les petites écoles à M^{sr} de Saint-Vallier. L'initiative de cet établissement, malgré le dire de l'évêque de Québec, peut tout aussi bien être attribuée à ce dernier.

Les procédés de M^{sr} de Saint-Vallier parurent étranges aux Pères Jésuites, la mesure peut sembler « singulièrement arbitraire », pour nous servir d'une expression du P. de Rochemonteix ¹, mais il n'est pas impossible que, pour en agir ainsi, l'évêque ait eu d'autres raisons que celle de faire plaisir à ces Messieurs.

Sans parler de l'obligation qui incombe à l'évêque et au curé de tenir ou de faire tenir les petites écoles quand ils le peuvent, il est certain qu'il y avait alors à Québec assez d'enfants pour justifier l'établissement de nouvelles classes. Le P. Germain disait, en octobre 1699, que la petite école des Jésuites comptait environ 100 enfants ². Or, vers le même temps, M. de Maizerets écrivait à M^{sr} de Laval : « Le Père Bouvart me dit encore hier qu'il y avait bien deux cents enfants à Québec ³.

De plus, il est évident qu'on s'était plaint que l'école n'était pas toujours bien tenue et qu'on la faisait faire par un soldat. C'est du moins ce que le roi rapportait au P. de la Chaize ⁴. Et ceci est confirmé jusqu'à un certain point par M. de Maizerets qui dit, dans sa lettre à M^{sr} de Laval : « Depuis qu'ils y ont mis un frère, on dit que tout va mieux ⁵.

1. *Loc. cit.*

2. Rochemonteix, *op. cit.*, vol. III, p. 559.

3. *Archives du Séminaire.*

4. *Ibid.* Lettre de M. Tremblay, 12 mars 1700.

5. Lettre déjà citée.

Voilà assez longuement exposé ce que l'on peut appeler l'affaire des petites écoles. Nous ne prétendons pas avoir donné la solution complète de cette question, mais nous avons voulu y ajouter quelques éclaircissements, non pas tant pour défendre le Séminaire que pour donner à chacun la part de responsabilité qui lui appartient.

Cette difficulté n'eut pas de suites fâcheuses pour la petite école des Jésuites qui, on le sait, subsista jusqu'en l'année 1776.

Le contrat de fondation, passé devant le notaire Chambalon, est du 22 janvier 1699. M^{re} de Saint-Vallier y énonce en commençant les raisons qui l'engagent à faire ce nouvel établissement : « par un zèle très particulier qu'il a à rechercher les moyens les plus efficaces pour que les enfants de cette colonie aussi bien que toutes les autres personnes qui lui sont soumises soient suffisamment instruites et que personne ne puisse, chacun selon son âge tomber dans aucune ignorance faute d'instruction nécessaire, et prévoyant que les moyens les plus propres pour les enfants de cette ville de Québec et des environs, seraient d'établir des écoles pour leur faire apprendre à lire à écrire à compter et jetter et autres choses en dépendant pour leur éducation, il aurait proposé à MM. du Séminaire... ses intentions à ce sujet qui de bonne volonté ont bien voulu accepter les dites propositions...¹ »

En conséquence, les Supérieur et Directeurs du Séminaire, MM. Louis Ango de Maizerets, Henri de Bernières, François Dupré² et Charles Glandelet, s'engagèrent, avec

1. *Arch. du Séminaire.* Voir Appendice C.

2. M. Dupré était alors curé de Québec.

l'agrément de M^{re} de Laval, « à fournir et entretenir un maître d'école capable d'instruire montrer et enseigner à lire, à écrire, compter et jeter et autres choses en dépendantes. » Les classes devaient être ouvertes après les fêtes de Pâques de la même année pour se continuer à perpétuité sous la conduite d'un ecclésiastique et la direction du curé de Québec.

De son côté, l'évêque promettait de donner chaque année, durant huit ans, la somme de 400 livres, monnaie de France, qui faisaient alors en Canada 533 livres six sols et huit deniers. Enfin, M^{re} de Saint-Valier s'engageait, les huit années écoulées, à mettre entre les mains des MM. du Séminaire un contrat de 400 livres de rente constituée sur le Roy... pour assurer à perpétuité la fondation de ces écoles.

A cause des difficultés dont nous avons parlé plus haut, les petites écoles ne s'ouvrirent qu'à la Saint-Denis 1700¹.

L'un des premiers élèves de cette classe fut Jacques Guyon du Fresnay ; entré au Séminaire le 18 février 1701, « il avait appris à lire et à écrire dans la petite école, cinq ou six mois auparavant »².

Nous ne pouvons dire qui fut d'abord chargé de tenir la petite école. Le premier qui se présenta fut un jeune homme de 22 ou 23 ans qui avait étudié en France jusqu'en seconde. Désirant se retirer du monde, il s'offrit d'entrer au Séminaire et d'y faire la classe aux enfants³. On ac-

1. *Arch. du Sém.* Lettre de M. Tremblay, 20 janv. 1706.

2. *Transcripta.* On appelle ainsi un manuscrit copié en 1786, par M. T.-L. Bédard. Nous le citerons souvent.

3. Lettre de M. de Maizerets à M^{re} de Laval, 9 avril 1699.

cepta ses offres, paraît-il ; toutefois le projet n'eut pas de suite, car Pierre Colas, c'est ainsi qu'il se nommait, entra au Séminaire, en rhétorique, le 10 octobre 1700. Il sortit pour aller chez les Récollets, le 30 août 1701¹.

En 1703, un nommé Jean-Baptiste Tétro « prend la soutane pour être maître d'école », disent les *Transcripta* ; il sortait de la rhétorique.

Le nouvel établissement avait été placé sous la conduite de M. Pierre Pocquet, directeur-préfet du Petit Séminaire². M. François Dupré, curé de Québec, en avait la haute direction³.

Ces petites écoles ne tardèrent pas à devenir florissantes. Lors de l'incendie du Séminaire, en novembre 1701, elles comprenaient deux classes⁴, et le 23 mai 1702, les directeurs du Séminaire de Paris écrivaient à ceux de Québec :

« Nous n'avons qu'à bénir Dieu... sur le bon succès de vos petites écoles qui seront une source permanente de bénédictions pour tout le pays⁵. »

On voit par un contrat important, passé le 22 avril 1703 entre la Fabrique et le Séminaire, que celui-ci cédait à la Cure « le bâtiment des petites écoles attenant au vestiaire

1. *Annales du Petit Séminaire*. D'après une lettre de M. Tremblay, l'affaire de ce jeune homme n'était pas très claire. Il se donnait pour le neveu du curé de Saint-Nicolas-des-Champs, M. Bonnet, lequel M. Bonnet prétendait de son côté n'avoir point de neveu en Canada.

2. M. Pocquet était arrivé au Canada en 1690, n'étant pas encore prêtre ; il fut plusieurs années directeur du Petit Séminaire, puis vicaire ou curé d'office de Québec. Il mourut du pourpre en 1711.

3. Voir le contrat. M. Dupré fut curé de Québec de 1687 à 1707.

4. Lettre de Callières et Champigny, 24 nov. 1701, (*Arch de Paris*.) Voir aussi : *Etat des charges et des revenus des communautés pour 1701*. Il y a deux maîtres pour les petites écoles.

5. *Arch. du Séminaire*.

et à la sacristie. » Le Séminaire restait cependant chargé de l'instruction des enfants ¹.

En 1710, M^{sr} de Saint-Vallier proposa au Séminaire de modifier sa fondation. Il demandait qu'après sa mort, les 400 livres de rente qu'il s'était engagé à fournir fussent reportées sur une autre fondation qu'il avait faite en 1685. Il y mettait pour condition que deux des ecclésiastiques indiqués sur le contrat de 1685, feraient les petites écoles. Nous ne pouvons dire si ces offres furent acceptées.

Ces petites écoles se maintinrent jusqu'à la fin de la domination française, et l'on voit par nos livres de comptes qu'en 1750 encore, deux cents livres étaient affectées, chaque année, à l'entretien du troisième régent, chargé de la classe des commençants. En 1755, le maître préposé à la petite école était M. Jos. Hyppolite Filiau, étudiant en théologie, et qui fut ordonné prêtre en 1757 ².

1. *Ibid.*

2. *Arch. du Séminaire.*

CHAPITRE III

ÉCOLES DES GARÇONS AU XVII^e SIÈCLE RÉGION DE QUÉBEC

Instruction élémentaire pour les garçons dans la région de Québec au XVII^e siècle. — Petites écoles du Cap-Tourmente, du Château-Richer, de Saint-Joseph de la Pointe-de-Lévy, de Notre-Dame-de-Foy, de l'île d'Orléans.

Dès le XVII^e siècle, il y eut des écoles dans certaines paroisses de la région de Québec. Il convient d'en parler ici un peu au long, car si l'une d'elles, celle de Saint-Joachim ¹, est bien connue il n'en est pas de même des autres.

Peu après la fondation de son Petit Séminaire, M^{re} de Laval ouvrit au Cap-Tourmente une ferme modèle où tout en occupant les élèves aux travaux de la terre, on leur apprenait, avec le catéchisme, la lecture, l'écriture et l'arithmétique. « Le Prélat comprenait la salutaire influence que ne manqueraient pas d'exercer, dans un pays nouveau, des pères de famille élevés dans la piété et doués d'une certaine instruction ². »

1. Voir *L'Abeille*, vol. I, Nos 41 et suiv. — Ces articles sont, nous le croyons du moins, de la plume de M. E.-A. Taschereau, plus tard cardinal, archevêque de Québec.

2. *L'Abeille*, loc. cit.

Cette école de Saint-Joachim est bien l'une des premières qui aient été établies dans les campagnes de la région de Québec ¹. Elle n'était pas destinée seulement à l'éducation et à l'instruction des enfants de cette paroisse, mais on y recevait, d'un peu partout, des élèves que le manque de talents ou le défaut de vocation éloignaient du cours classique.

Bien qu'il paraisse certain que cette école fut ouverte à peu près en même temps que le Petit Séminaire de Québec, nos *Annales* ne font cependant pas mention d'écoliers partis de Québec pour Saint-Joachim avant 1676.

Le premier sur la liste est un nommé Jean Dumarché, entré le 11 novembre 1676 et envoyé au Cap-Tourmente d'où il sortit six ans après ².

Un peu plus tard, dans l'hiver de 1678, Jacques et Antoine Girard furent envoyés à Saint-Joachim ; ils en revinrent au mois d'octobre suivant. La même année partaient pour l'école du Cap-Tourmente : Gervais, Jacques et Jean Houde, trois frères, de Saint-Famille de l'île d'Orléans ; Pierre Constancineau, de la Pointe-aux-Trembles, lequel y demeura six ans ; Pierre Deslauriers qui y fit un séjour de neuf ans, et Noël LeRoy qui n'en sortit que onze ans après ³.

En 1678, Julien LeBlanc et Jean-Baptiste Lamusette abandonnaient le cours classique pour entrer à l'école de Saint-Joachim. Ils furent suivis, en 1681, par un nommé Jacob, de Paris, et par Louis Constantin. Le premier

1. Nous disons l'une des *premières*, car il est assez probable que les Pères Jésuites tenaient une école à Sillery, dès avant 1668.

2. *Annales du Petit Séminaire*.

3. Deslauriers venait de l'île d'Orléans et LeRoy, de la Durantaye.

repassa en France quelque temps après, et le second quitta le Cap-Tourmente en 1684.

Enfin, en 1682, Charles Guay était à son tour dirigé vers la même école, où il ne persévéra que deux ans.

Ce sont là, d'après nos *Annales*, les seuls écoliers qui, avant 1685, date de l'établissement du collège de M^{sr} de Saint-Vallier, soient partis du Séminaire de Québec pour l'école du Cap-Tourmente; les autres, et c'étaient les plus nombreux, s'y rendaient directement.

M^{sr} de Saint-Vallier parcourant, en 1685, son futur diocèse, visita l'école de Saint-Joachim. « Mon principal soin dans le Cap-Tourmente, écrit-il ¹, fut d'examiner l'un après l'autre 31 enfants que deux ecclésiastiques du Séminaire élevaient, et dont il y en avait 19 que l'on appliquait à l'étude et le reste à des métiers; l'éloignement où ils étaient de leurs parents et de toute compagnie dangereuse ne contribuait pas peu à les maintenir dans l'innocence, et si l'on avait des fonds pour soutenir ce petit Séminaire, on en retirerait avant longtemps un bon nombre de saints prêtres et d'habiles artisans. »

Le grand vicaire fit comme s'il avait eu des fonds. Encouragé par M. de Denonville qui promit 4000 livres *en congés*, il fonda tout de suite le collège classique du Cap-Tourmente qui s'ouvrit à l'automne de 1685 ². Cet établissement ne dura qu'une année, mais sa disparition n'entraîna

1. *Etat présent de l'Eglise*, etc, Paris, 1688. pp, 53-54. Il est à remarquer que les élèves que l'on appliquait à des métiers avaient commencé par apprendre à lire et à écrire.

2. L'histoire de cet établissement sera donnée plus au long quand nous traiterons de l'école des Arts et Métiers.

pas celle de la petite école, où l'on reçut des élèves comme auparavant.

A partir de 1685 et pendant plusieurs années, un certain nombre d'élèves sont indiqués dans nos *Annales*, comme passant du Séminaire de Québec à Saint-Joachim ou de Saint-Joachim à Québec. Parmi ces derniers, on peut nommer : Philippe de la Durantaye, 1685 ; Nicolas Jolliet, 1694 ¹ ; Pierre Maufils, 1708, (celui-ci avait demeuré deux ou trois ans au Cap-Tourmente) ; Jean-Baptiste Cinq-Mars qui avait appris à lire et à écrire dans la même école.

En 1690, il y avait à Saint-Joachim 40 élèves « entretenus par leurs parents desquels on ne prend pour leur entretien que trois livres et un minot de sel par mois. On y en reçoit même quelques-uns par charité » ². L'école était donc plus florissante que jamais ³.

Trois ans plus tard, en 1693, M^{sr} l'Ancien, comme on disait alors, voulut donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il portait à cet établissement. Le 8 juin, il y fondait

1. Nicolas Jolliet était fils de Zacharie et neveu de Louis, découvreur du Mississipi. Un autre fils de Zacharie, François, entré au Séminaire en 1697, fut envoyé au Cap-Tourmente en 1699.

2. *Etat des Revenus des Communautés établies en la Nouvelle-France avec les charges, anno 1690.* Archives de la Marine, F. 3, cité par M. Ernest Myrand dans : *Phips devant Québec*, p. 261.

L'*Histoire de l'Hôtel-Dieu* par la Mère Juchereau et l'*Histoire manuscrite du Séminaire* portent aussi à 40 le nombre des élèves de Saint-Joachim en 1690.

3. Quelques années plus tard, les prix étaient augmentés. En voici un exemple tiré des Livres de comptes, *Brouillard*, 16 août 1707 : « Pierre Dubreuil âgé de huit ans est entré dans le séminaire de Saint-Joachim le 16 août 1707 : son père paye pour lui 200 francs pour tout, ce qui passera sur le compte de S. Joachim. Il promet lui donner l'année prochaine du mazamet pour l'habiller et une couverture pour l'hiver que l'on fournira sur son compte. (Il a fourni à Chauveau la couverture.) »

six pensions pour les élèves pauvres : « Ces enfants, est-il dit dans le contrat, doivent être du pays, de bonnes mœurs, propres au travail ; ils seront choisis par les Supérieur et Directeurs pour être nourris, entretenus et instruits aux bonnes mœurs, à la piété, à lire, à écrire, ou formés au travail ou à quelques-uns des métiers qui s'y exercent jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans, auquel âge ils sont capables de gagner leur vie, d'être pris à gages et de n'être plus à charge au Séminaire ¹. »

Par cette fondation, M^{sr} de Laval assurait la continuation de la petite école. Il donnait en même temps un bel exemple qui fut suivi quelques jours après par l'abbé Louis Soumande, prêtre du Séminaire. Celui-ci fonda, en effet, le 17 juin, de son propre patrimoine, trois pensions pour des élèves pauvres aux mêmes conditions que celles qu'avait imposées M^{sr} de Laval ². L'abbé Soumande ne s'en tint pas là. En 1695, il ajouta 4000 livres aux 6000 qu'il avait données en 1693, à la condition que tous les élèves du Cap-Tourmente, réciteraient chaque jour, en commun, le petit office de l'Immaculée Conception ³.

Vers la fin du XVII^e siècle, l'école du Cap-Tourmente était toujours très fréquentée. Le 20 octobre 1699, Champigny écrivait au ministre : « L'ancien évêque vit saintement dans sa retraite, ne se mêlant que de la conduite de son séminaire de Saint-Joachim. Cet établissement est

1. Gagné, not. *Archives du Séminaire*. L'histoire de la petite école de Saint-Joachim et celle de l'école des Arts et Métiers sont intimement liées. Nous traiterons cependant de cette dernière en son lieu et dans un chapitre spécial.

2. Gagné not. *Arch. du Sém.*

3. *Ibid.*

considérable... On y élève et instruit quantité de jeunes gens, fils d'habitants et le tout se conduit avec beaucoup d'ordre et d'avantage pour la colonie ¹. »

M. Soumande, qui avait passé plus de trente ans à former la jeunesse, n'était pas encore satisfait de ce qu'il avait donné pour l'éducation. Comprenant que rien n'était plus nécessaire que d'avoir de bons maîtres d'école, il fit, le 15 octobre 1701, un nouveau don de 8000 livres « pour fonder un maître et engager le Séminaire à faire instruire les trois élèves fondés en 1693, dans un commencement d'humanités, afin qu'ils devinssent propres à être maîtres d'école » ².

Parlant de cette fondation, l'auteur de l'article publié dans *L'Abeille*, sur Saint-Joachim, fait remarquer que « c'est bien là la première école normale du Canada » ³. Nous n'y contredirons pas, mais il reste à savoir si, en réalité, elle a formé beaucoup de maîtres d'école; nous n'avons rien trouvé qui pût nous renseigner à ce sujet ⁴.

Cette idée d'une école normale n'était pas nouvelle; M^{or} de Saint-Vallier l'avait eue lors de son premier voyage en Canada. Il s'en était même ouvert au ministre qui lui répondit, le 21 mars 1686: « Sa Majesté a fort approuvé la proposition que vous faites, d'établir dans la suite des

1. *Correspondance générale*, vol. 17, pp. 66-67. Cité par Rochemonteix, *Les Jésuites*, etc. vol. III, page 352.

Un état des *Revenus des Communautés*, sans date mais de 1701, croyons-nous, dit qu'il y a à Saint-Joachim 40 élèves. Cet état paraît bien être une copie de celui de 1690. *Arch. de l'Archev.*

2. Gagnénot. *Archives du Séminaire*.

3. *L'Abeille*, No 42.

4. En 1698, M^{gr} de Laval songea à acheter de M. Berthelot, l'île d'Orléans pour faire un établissement de maîtres d'école. *Arch. du Sem.* Lettre de M. Tremblay, 3 mai 1698. Ce projet n'eut pas de suites.

maîtres d'école du pays pour éviter l'embarras et la dépense de les envoyer de France, et elle désire que vous fassiez tout ce qui dépendra de vous pour parvenir à ces établissements ¹. »

On verra plus tard ce projet mis à exécution, en partie du moins, par les frères Charon. Si ces écoles normales n'ont pas produit tout le fruit qu'on en attendait, on ne pourra accuser, ni le pouvoir civil, ni les autorités religieuses d'y avoir été opposés.

En 1702, l'école latine du Cap-Tourmente fut transférée au Château-Richer. Seuls, les six élèves boursiers de M^{sr} de Laval restèrent à Saint-Joachim.

Les *Annales* du Petit Séminaire ne font plus mention, après 1708, d'écoliers envoyés à Saint-Joachim. Nous sommes convaincu toutefois que l'on continua à y recevoir des élèves jusqu'à la fin de la domination française.

Julien Fortin, entré au Séminaire en 1713, venait de Saint-Joachim; il avait appris à lire et à écrire à l'école de sa paroisse.

Kalm, qui avait visité cet établissement au mois d'août 1749, écrivait: « Deux prêtres résident à Saint-Joachim avec un certain nombre de jeunes gens à qui ils enseignent la lecture, l'écriture et le latin ². »

Outre ces deux prêtres, il devait y avoir là habituellement un maître d'école. En 1752, M. de Portneuf, curé du lieu, faisait au livre de comptes des fermes l'entrée sui-

1. *Archives du Séminaire.*

2. *Voyage de Kalm en Canada*, traduction de M. Marchand. Mémoires de la Société Historique de Montréal, 1880, p. 149.

vante : « Payé au maître d'école, seize livres 10 sols pour avoir travaillé onze jours aux récoltes ¹. »

On sait que l'école de Saint-Joachim n'était pas destinée seulement aux enfants de cette paroisse, mais à tous ceux qui ne pouvaient pas ou n'aimaient pas à faire un cours classique. Les habitants de la côte de Beaupré durent, les premiers, profiter de cet avantage et c'est bien, croyons-nous, ce que firent ceux de Saint-Joachim et de Sainte-Anne qui se trouvaient sur les lieux. Mais ce qui était relativement facile pour les uns devenait difficile, sinon impossible pour d'autres, à raison de l'éloignement, et il arriva que certains habitants de l'Ange-Gardien et du Château-Richer, trop pauvres pour pouvoir mettre leurs enfants en pension à Québec ou à Saint-Joachim, se virent privés de tout moyen de les faire instruire.

En sa qualité de seigneur de Beaupré, M^{re} de Laval s'intéressait à chacun de ses censitaires et il voulut procurer à tous le même avantage. Il fit donc construire au Château-Richer, dès avant 1674, une maison destinée à l'instruction de la jeunesse. Nos livres de comptes en font mention.

M. Dudouyt, procureur du Séminaire, écrivait au Grand-Livre, à la fin de 1674, que maître Jacques Goulet, meunier aux moulins du Château-Richer, avait fourni depuis le 15 février « pour le Séminaire du Château », 91 minots de blé dont 48 sur l'ordre de M. Fillon et 43 sur billet de M. Dudouyt lui-même. Cela suffirait déjà pour prouver que non seulement il existait un pensionnat au Château-Richer à cette époque, mais encore que le personnel y était assez nombreux.

1. *Archives du Séminaire.*

Dans l'acte de donation qu'il fait de ses biens au Séminaire, 12 avril 1680, M^{sr} de Laval désigne ainsi cet établissement : « une maison appelée vulgairement le petit séminaire, située en la paroisse et proche l'église Notre-Dame du Château-Richer... comme l'ayant fait bâtir de neuf ¹. »

Ce petit séminaire était tout simplement une maison d'école. Le notaire Becquet cite au Censier général un acte du 9 mai 1690, par lequel M^{sr} de Laval avait donné au Séminaire « une autre petite maison sise au bas de la dite église attenant celle de Barthélemy Verreau, destinée pour tenir les petites écoles ². »

Cette école était pour les garçons, comme nous l'apprend M. Glandelet qui, dans un catalogue des papiers du Séminaire, rédigé en 1687 et les années suivantes, fait mention d'un « Mémoire sur la bâtisse de la maison du Château pour l'école des garçons » ³. Rien de plus clair. Au reste, M^{sr} de Laval et les directeurs du Séminaire faisant, par acte du 31 octobre 1687, donation d'un arpent de terre à la fabrique, indiquaient le presbytère « y dessus construit comme servant de petite école » ⁴.

Tous ces documents que nous avons accumulés à dessein prouvent suffisamment que la paroisse du Château-Richer eut, de bonne heure, son école de garçons.

Mais une école ne va pas sans un maître. Le plus ancien que nous connaissons au Château-Richer est un nommé Charles Roger, probablement amené de France par M^{sr} de

1. *Archives du Séminaire.*

2. *Arch. du Séminaire.*

3. *Ibid.* Ce *Mémoire* est malheureusement perdu.

4. *Ibid.*

Laval en 1675. Le 22 septembre de cette année, Roger s'engageait au Séminaire à raison de 100 livres par année, à moins qu'il ne voulût se donner pour toujours à la maison ¹.

Nous ne pouvons dire si Roger se donna au Séminaire, mais il resta à son service jusqu'à sa mort. Il fut toujours ou presque toujours employé au Château-Richer, où il remplissait en même temps les fonctions de domestique du curé et de maître d'école.

Le 23 janvier 1686, M. Charles-Amador Martin enterrait une petite sauvagesse « en présence de Charles Roger, maître d'école en cette paroisse » ². Combien de temps le bon Roger fit-il la classe? Nous ne pouvons rien affirmer mais ce fut au moins jusqu'en 1691. Il mourut au Château-Richer en 1715, âgé de 78 ans ³.

Les registres du Château-Richer nous ont conservé le nom d'un autre « maître d'école en cette paroisse » : Jacques Eustache Rondeau, que l'on voit figurer comme témoin à une sépulture le 20 février 1691. C'est la seule mention qui soit faite de cet instituteur ; les registres n'en indiquent pas d'autres. M. Gaultier, qui fut curé au Château de 1678 à 1685 et de 1693 à 1720, ne s'occupe pas de ces détails ⁴.

En 1707, un domestique du Séminaire demeurait chez M. Gaultier au Château-Richer où il faisait la classe ; il se nommait Toussaint Lefranc ⁵. On le verra en 1711, donner

1. Grand-Livre — 1674-1668 — *Arch. du Sém.*

2. Registre du Château-Richer.

3. *Ibid.*

4. Registre du Château-Richer.

5. Grand-Livre. *Arch. du Séminaire.*

sa petite fortune en faveur des Sœurs de la Congrégation, de Sainte-Famille, île d'Orléans ¹.

Nous avons relevé, enfin, sur les registres du Château-Richer, deux noms que nous n'avons trouvés nulle part ailleurs : René Rampillon en 1694, et Louis Rigault ² en 1704. On ne les indique pas comme maîtres d'école, mais si on en juge par leur écriture, c'étaient des gens d'une instruction plus qu'ordinaire. Roger, Rondeau et Lefranc avaient aussi une fort belle écriture.

La correspondance de M^{sr} de Laval et du Séminaire de Paris avec celui de Québec nous fait voir qu'on envoyait de temps en temps à Québec des jeunes gens qui se destinaient à l'instruction des enfants. Ainsi, en 1685, un jeune homme s'étant présenté à M^{sr} de Laval dans l'intention de passer en Canada et de s'y faire prêtre, l'évêque, après l'avoir examiné, écrivait au Séminaire qu'il ne l'avait « jugé propre qu'à tenir les petites écoles, en demeurant avec un ecclésiastique dont il aurait soin » ³. Les faits de ce genre, qui nous montrent un bedeau, un chantre, voire même un domestique de curé, transformés en maîtres d'école étaient peut-être, à cette époque reculée, plus fréquents qu'on ne pense. Pourquoi aurait-on été si difficile ? Le sujet était-il honnête, de bonnes mœurs et capable d'enseigner à lire et à écrire, on en était satisfait. Quant à l'exercice de fonctions aussi disparates, il n'y a pas lieu d'en être surpris. On trouvait du temps pour tout. Au reste, les notaires eux-mêmes ne cumulaient-ils pas parfois des charges assez différentes, comme

1. *Arch. du Séminaire.*

2. On trouve un Rigault, maître d'école aux Trois-Rivières en 1737.

3. *Archives du Séminaire.*

celles de tabellion, de greffier, de chantre et de maître d'école?

Quoi qu'il en soit, les curés ou desservants qui se succédèrent au Château-Richer de 1669 à 1721, étaient hommes à surveiller leurs écoles. MM. Fillon, Gaultier et Martin étaient non seulement de bons missionnaires, mais ils avaient vécu au Séminaire, travaillé à l'œuvre de l'éducation, et, des classes placées sous leur direction ne pouvaient être qu'entre bonnes mains.

En 1702, la petite école du Château-Richer subit une transformation. Ce que l'on appelait le petit séminaire de Saint-Joachim, probablement les enfants boursiers de M. Soumande « pour être instruits dans un commencement d'humanités », fut transféré au Château où l'on commença par conséquent à enseigner le latin.

Le Séminaire donnait pour chaque élève dont il s'était chargé 102 livres de pension et 12 minots de blé par année ¹.

Nous avons pu retracer les noms de quelques-uns des élèves du Château-Richer. Ce sont pour 1703; François Damours, Joseph Chasles, Simon Gaulin, Guillet et Picard ². Pour les années suivantes: Lamollerie, Clignancourt, Dubreuil, Laporte, etc ³.

Parmi les cinq premiers, Simon Gaulin seul est indiqué comme ayant un commencement de latin ⁴.

1. *Archives du Sém.* Grand-Livre 1701-1723.

2. *Transcripta.*

3. Grand-Livre déjà cité.

4. En 1703, les écoliers du Château-Richer, en bons petits Canadiens qu'ils étaient, offrirent leur obole au sanctuaire de la bonne Sainte-Anne. (Cf. les *Annales de Sainte-Anne*, mai 1906.)

Ce changement effectué par M^{sr} de Laval n'avait pas été du goût de tout le monde au Séminaire, mais il fallut s'y résigner ; M. Buisson, procureur, s'en expliquait aux directeurs du Séminaire de Paris en 1705 : « Il faut, dit-il, entretenir au Château un prêtre extraordinaire et un maître d'école, mais si nous voulions contredire à cette œuvre, ce serait rompre avec M^{sr} l'Ancien ¹. »

Quel était ce prêtre extraordinaire dont parle M. Buisson ? L'auteur des *Transcripta*, après avoir noté l'existence d'une école au Château-Richer, se demandait comment M. Boucher, curé de Saint-Joseph de la Pointe-de-Lévy, pouvait être à la tête de cette école ; « à moins qu'on admette, disait-il, qu'il était proposé pour veiller sur les écoles des différentes paroisses ».

La chose était pourtant bien facile à expliquer. Le directeur, ou, comme l'on disait alors, le préfet des classes au Château-Richer, n'était pas l'abbé Philippe Boucher, curé de Saint-Joseph de la Pointe-de-Lévy, mais l'abbé Nicolas Boucher, son frère ². Ordonné prêtre en 1696, M. Nicolas Boucher fut employé quelques années soit dans les missions, soit au Cap-Tourmente ; il passa ensuite à l'école du Château-Richer qu'il dirigea trois ans, 1702-1705. Il avait avec lui, au moins en 1703, comme surveillants ou professeurs, MM. Leblond, alors sous-diacre, et Michel Descormiers qui venait de finir son cours et que M^{sr} de Laval tonsura le 29 août de la même année.

1. *Archives du Séminaire.*

2. Pour être certain que nous ne confondions pas, nous avons consulté les registres du Château-Richer où l'on trouve en effet à cette époque la signature de Nicolas Boucher.

Le pensionnat du Château-Richer fut fermé en 1705. Les représentations du Séminaire de Paris et le second incendie du Séminaire de Québec contribuèrent pour beaucoup à cette fermeture. M. Nicolas Boucher fut envoyé à l'Ancienne-Lorette. M. Gaultier et un maître d'école restèrent seuls chargés de l'établissement ¹. D'après un mémoire de M. Jacrau, de 1750, on cessa d'y enseigner le latin vers 1710 ².

En 1704, la maison d'école du Château-Richer ayant besoin de réparation, les habitants de Beaupré firent des quêtes sur toute la côte à cette fin, et, dans une assemblée spéciale, ils déclarèrent qu'en agissant ainsi ils avaient en vue, non pas de bâtir un presbytère, comme quelques-uns voulaient le faire croire, mais d'aider M^{sr} de Laval « à mettre la maison seigneuriale en état d'y faire les petites écoles » ³.

Cette démarche des habitants de Beaupré est toute à leur honneur ; elle mérite d'être notée parce qu'elle fait bien voir que malgré leur pauvreté, les colons savaient au besoin, faire des sacrifices pour procurer à leurs enfants le bienfait de l'éducation et de l'instruction.

M. l'abbé T.-L. Bédard, transcrivant le vieux manuscrit que nous avons déjà cité, mettait en note à la date de 1695 : « Une partie des écoliers de cette année et des années suivantes durent les commencements de leur éducation à M. Boucher, curé de la Pointe-de-Lévy, qui établit chez lui une école renommée et fréquentée. »

1. Lettre de M. de Maizerets, 1705, *Arch. du Sém.*

2. *Archives du Séminaire.*

3. *Ibid.*

Les *Annales* du Petit Séminaire mentionnent en effet un certain nombre d'élèves qui, après avoir passé un temps plus ou moins long chez le curé de la Pointe-de-Lévy, entraient au Séminaire pour y continuer leur cours. Tous savaient lire et écrire; quelques-uns même avaient un commencement de latin.

Le premier nom qui apparaît sur nos registres est celui de Louis Comporté; envoyé chez M. Boucher en octobre 1694, cet élève en revint un an après.

Louis Mercier, plus tard curé de Beaumont, entré au Séminaire en 1695, venait lui aussi « de chez M. Boucher où il avait appris à lire et à écrire ».

De 1696 à 1700, deux élèves seulement sont inscrits comme sortant de l'école de la Pointe-de-Lévy. Mais en 1701, on en compte cinq: Jean Petit, des Trois-Rivières, 10 ans; Pierre Martel, de Lévy, 11 ans; François-Marie Lalande, 10 ans; François Brouague, 9 ans, et Jean-Daniel Pachot, 7 ans, ces trois derniers de Québec. Tous, en entrant au Séminaire, savaient lire et écrire. Lalande et Brouague avaient un commencement de latin, et Martel pouvait faire des thèmes.

Duvernay, arrivé au Séminaire en 1702, Pierre Jacques Denys et Louis Grandpré, entrés en 1704, venant tous trois de la même école, avaient aussi un petit commencement de latin¹.

Après cette date, il n'est plus question dans nos *Annales* de l'école de M. Boucher. Elle avait fourni dans l'espace de dix ans, 1694-1704, douze élèves au Petit Séminaire.

1. Ces renseignements sont tirés des *Annales* et des *Transcripta*.

Ce chiffre paraîtra bien faible à plusieurs, mais il ne faut pas oublier que les parents ne dirigeaient ordinairement vers le Séminaire, que ceux de leurs enfants qui montraient quelques dispositions pour l'état ecclésiastique, rappelant les autres à la maison lorsqu'ils avaient appris à lire, à écrire et à compter. Ces derniers formaient, à n'en point douter, la grande majorité dans l'école de l'abbé Boucher, car autrement, comment M. Bédard aurait-il pu dire qu'elle était fréquentée ¹.

La bonne renommée de cette école semble avoir été bien établie; il y venait des élèves de tous les coins du pays; de Québec, des Trois-Rivières et même de Montréal. Les enfants y faisaient des progrès assez rapides, puisqu'on en rencontre, âgés de 10 ans et même de 9 ans, sachant non seulement lire et écrire, mais ayant commencé le latin. On y trouve aussi des fruits secs, comme ce Jacques Saint-Paul, français de La Rochelle qui, après un séjour de quelques années chez le curé Boucher, entra au Séminaire sachant *un peu lire* seulement, ce qui faisait dire à M. Bédard: « Quelque considération qu'ait méritée en son temps l'école du curé de la Pointe-de-Lévy, on ne peut transcrire sans peine l'article de Jacques Saint-Paul qui y passa plusieurs années pour savoir *un peu lire*. » Et le copiste qui venait de voir dans son vieux manuscrit que ce même élève était sorti du Séminaire en 1704, déjà avancé dans ses études, ajoutait :

1. Il ne sera pas inutile de faire remarquer ici que nos *Annales*, aussi bien que le vieux registre copié par M. Bédard, ont été tenus par différentes personnes; les entrées sont plus ou moins détaillées, suivant le goût de chacun; pour quelques-uns, une ligne suffit. C'est dire que souvent on ne prend pas la peine de mentionner d'où venaient les élèves

« Et cependant il avait des dispositions pour les sciences. »

Les faits de ce genre étaient-ils si rares au temps de M. Bédard, et le bon abbé devait-il tant s'en étonner? De nos jours encore, combien d'enfants dont les débuts sont lents et difficiles finissent pourtant par faire un cours solide sinon brillant?

L'abbé Boucher tint-il son école ouverte jusqu'à sa mort, arrivée en 1721? Nous l'ignorons. Mais ce que nous pouvons dire avec assez de certitude, c'est que plusieurs prêtres ou citoyens distingués lui durent les commencements de leur éducation. M. Boucher fut sans doute l'un de ces curés dont parle l'intendant Raudot, « lesquels se retranchant une partie de ce qu'ils tiraient de leur cure, le consacraient à l'éducation » ¹.

Bel exemple qui eut des imitateurs sur plusieurs points du pays et qui seul suffirait à expliquer comment, malgré le manque d'écoles régulières, un bon nombre de garçons ont pu échapper à l'ignorance complète dans laquelle les auraient retenus des circonstances de temps, de lieux et surtout de fortune ².

1. Lettre du 10 nov. 1707. — Copie au Sém. de Québec.

2. L'abbé Philippe Boucher était fils de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, où il fut baptisé le 20 déc. 1665. Ordonné prêtre le 26 mars 1689, il desservit d'abord le Cap-Saint-Ignace en 1689-1690. En 1690, il fut placé à la Pointe-de-Lévy dont il fut nommé curé en titre le 18 sept. 1694. C'est là qu'il mourut le 8 avril 1721. Le même jour, le procureur du Séminaire, M. J.-Bte DeVarennes, son neveu, écrivait au *Brouillard*: « Le 8 de ce mois d'avril 1721, M. Philippe Boucher, prêtre canadien, curé de Saint-Joseph de la côte de Lauzon, est décédé muni des sacrements de l'Eglise, après neuf jours de maladie des fièvres malignes. Il est mort avec une parfaite résignation à la volonté de Dieu, dans des sentiments d'un prédestiné; il a été regretté de tout le monde, particulièrement de ses paroissiens qui ont donné des preuves de leur attaché et de leur estime. R. I. P. »

Outre les écoles de Saint-Joachim, du Château-Richer et de la Pointe-de-Lévy, il y en avait d'autres dans la région de Québec.

Ainsi, malgré l'absence de documents positifs, nous sommes fermement convaincu qu'il y eut, de bonne heure, une école française à Sillery. On ne peut supposer en effet que les Pères Jésuites, desservants de cette mission, composée non seulement de sauvages mais aussi de Français, aient pu laisser, sans moyens d'instruction, un groupe de colons qui, en 1667, comptait déjà 366 âmes et une cinquantaine d'enfants en âge de fréquenter les écoles ¹.

Le 13 novembre 1681, l'intendant Duchesneau, écrivant au ministre au sujet des missions sauvages, disait qu'à Sillery et à Lorette on avait commencé à montrer à lire et à écrire aux garçons ².

Comment croire que les Pères n'auraient pas fait autant pour les Français que pour les sauvages?

La mission de Notre-Dame-de-Foy avait du moins son école avant 1673. Laissons le P. Dablon nous dire comment on y maintenait la discipline :

« Cette année, écrit-il, nos hurons ayant vu que dans l'école qui se tient dans le bourg de Notre-Dame de foy pour les petits français, on châtie souvent ceux qui manquent à leur devoir, ont jugé que pour bien dresser leurs enfants, il fallait les châtier de leurs fautes comme l'on fait des petits français. C'est pourquoi le capitaine a pris la coutume de faire de temps en temps le tour du village,

1. M. l'abbé H.-A. Scott, *Notre-Dame-de-Foy*, vol. I, p. 357.

2. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, vol. I, p. 281.

criant à haute voix que les pères et les mères déclarent au père Héchon ¹ les fautes de leurs enfants à ce qu'il fasse punir du fouet les garçons par le maître d'école des français et les filles par une bonne matrone...

« L'exemple des écoliers français qui tous les soirs en sortant de classe vont chanter au salut dans la chapelle de Notre-Dame de foy a opéré ce bien que les petits sauvages pour les imiter ont appris à chanter en leur langue ². »

La mission de Notre-Dame-de-Foy ne fut ouverte qu'en 1668. Dès 1673 et à l'origine probablement, elle possédait une école de garçons. Est-ce assez tôt?

Passons maintenant à l'île d'Orléans. Là aussi, on eut de bonne heure une école pour les garçons. Nous avons pensé d'abord que les Sœurs de la Congrégation s'en étaient chargées vers 1686, mais des documents nouveaux nous ont démontré que plusieurs années avant cette date, on s'était occupé de l'instruction des petits insulaires.

L'île d'Orléans avait été achetée par M^{re} de Laval. De 1661 à 1671 elle fut desservie par M. Morel qui fut en même temps missionnaire à la côte de Beaupré jusqu'en 1668. Les premiers registres de l'île d'Orléans datent de 1666.

Le nombre des colons ayant augmenté à l'île, on y mit deux prêtres en 1674, et probablement aussi un maître d'é-

1. Héchon était le nom sauvage du P. de Brébeuf; après sa mort, les indigènes appelaient ainsi le P. Chaumonot. (Voir Carayon: *Autobiographie du P. Chaumonot*, p. 41.)

2. *Relation* de 1673, édition Thwaites, vol. LVII, p. 60. Le dernier paragraphe se trouve dans l'édition Douniol, I, p. 163. Cette relation est attribuée par l'éditeur au P. Chaumonot (p. 150).

Nous devons à M. l'abbé Scott la connaissance de cette école.

cole, s'il n'y en avait pas déjà un. Le 13 août 1673, François Labernade dit Laprairie était à Sainte-Famille où il figure comme parrain. Or, on retrouve plus tard ce Labernade, maître d'école à Champlain et à la Prairie-de-la-Madeleine. Pourquoi n'aurait-il pas rempli la même fonction à l'île d'Orléans en 1673 ¹?

En tout cas, il y avait un instituteur à cet endroit au commencement de l'année 1676. On voit par nos livres de comptes que le 5 octobre de cette année, M. Dudouyt, sur le point de partir pour la France, paye à Abel Turcault ², trente livres pour le blanchissage des deux ecclésiastiques ³ et du *maître d'école*. On ne peut dire plus clairement qu'il y avait un instituteur à l'île d'Orléans et qu'il était à la charge du Séminaire ou plutôt de M^{sr} de Laval.

Le 24 avril 1675, l'évêque de Québec échangeait avec M. Berthelot, l'île d'Orléans pour l'île Jésus.

M. Berthelot était un ami de l'éducation et nous aimons à croire qu'il continua à l'île d'Orléans l'œuvre de son prédécesseur. M^{sr} de Saint-Vallier nous le représente comme bien « connu dans le Canada par son zèle pour la décoration des églises et par l'établissement des petites écoles pour les enfants » ⁴.

1. M. Duplein qui avait une très belle écriture, fait pourtant inscrire ses actes au registre par un scribe, en 1671-72. Ce scribe, dont l'écriture était très belle, ne serait-il pas le maître d'école?

2. Abel Turcault, meunier, était au service de M^{gr} de Laval depuis 1670 au moins. (*Arch. du Sém.*).

3. Ces deux ecclésiastiques étaient, en 1675, MM. B. Duplein et Frs Lamy; en 1676, l'île était desservie par MM. Lamy et C.-A. Martin; en 1674, par MM. Duplein et Gabriel Gaultier; ce dernier n'est pas mentionné par l'abbé Tanguay. (Voir les Reg. de Sainte-Famille, I. O.)

4. *Etat présent*, etc., p. 54.

Il n'est pas impossible que le comte de Saint-Laurent ait érigé entre 1675 et 1685, d'autres écoles de garçons que celles qui existaient déjà quand il fit son échange avec M^{sr} de Laval, à moins que ces lignes de M^{sr} de Saint-Vallier ne se rapportent à l'établissement des Sœurs de la Congrégation (1686) pour lequel M. Berthelot se montra généreux, comme on le dira plus loin.

Ce couvent de la Sainte-Famille, l'un des premiers qui aient été érigés dans les campagnes, les habitants de l'île d'Orléans en étaient redevables en grande partie à la générosité de leur curé, M. Lamy. Aussi bien, l'un de ses successeurs, M. Gagnon, pouvait-il écrire avec vérité cette note élogieuse aux registres : « Un des plus grands biens qu'il ait faits dans la paroisse, c'est sans doute d'y avoir établi l'écoles des Sœurs... un véritable avantage qu'il a procuré à toutes les personnes des deux sexes¹. »

Qu'on veuille bien remarquer ces mots : à toutes les personnes *des deux sexes*. C'est donc que les Sœurs de la Congrégation se chargeaient parfois de l'enseignement des garçons, là sans doute où il n'y avait pas pour eux d'écoles spéciales. La Sœur Bourgeoys, du reste, avait été la première à donner l'exemple et lorsque, le 25 novembre 1657, elle ouvrit son école à Montréal, elle tâcha « de recorder (sic) le peu de filles et de garçons capables d'apprendre »².

Voir l'enseignement des garçons confié aux Sœurs, à la Sainte-Famille en 1686, ne nous surprendrait pas trop ; une seule école devait suffire pour cette paroisse. M. Ber-

1. *Rapport des Archives*, Ottawa, 1905, vol. II, p. 332.

2. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, vol. I, pp. 93-94.

thelot pouvait encore exercer son zèle et sa générosité pour l'instruction des garçons en d'autres endroits de l'île d'Orléans, comme Saint-Pierre, Saint-Paul (Saint-Laurent), Saint-Jean, Saint-François, où se trouvaient déjà des groupes de colons assez considérables.

Toutes les écoles primaires dont nous avons parlé dans ces deux chapitres existaient au XVII^e siècle. Elles ne se sont peut-être pas toutes maintenues, mais elles servent à prouver quand même, qu'à une époque assez reculée de notre histoire, les campagnes elles-mêmes n'étaient pas dépourvues de tout moyen d'éducation. Plus tard, lorsque la population sera devenue plus nombreuse, des maîtres d'école s'établiront ici et là et, pour un modique salaire, iront de paroisse en paroisse, quelquefois de maison en maison, distribuant aux petits le pain de la science. Et c'est ainsi que les habitants de Sainte-Anne-de-Beaupré, de Beauport, de Notre-Dame-de-Foy, etc., ont pu, à certaines époques, prêter aux paroisses voisines le secours de leurs propres instituteurs.

Nous dirons dans un autre chapitre ce qu'il faut penser de ces maîtres d'école de campagne et de leur nombre. En attendant, les pages qui précèdent nous permettent d'affirmer que, sous le régime français, l'instruction primaire des garçons, sans être universellement répandue dans Québec et ses environs, n'y faisait pas absolument défaut. Sans parler de la ville elle-même, presque tous les groupes importants de colons dans ce district, avaient leur école. Les établissements de Saint-Joachim, du Château-Richer, de la Pointe-de-Lévy, de Sainte-Foy, de l'île d'Orléans, sont là pour le prouver. Il n'y manque, à vrai dire, que Beauport

et Charlesbourg. Est-ce à dire qu'il n'y avait pas de petites écoles en ces endroits et dès le XVII^e siècle? Nous ne pouvons le croire, et malgré l'absence de documents, nous aimons à penser que ces paroisses ne restèrent pas en arrière de leurs voisines sous le rapport de l'instruction primaire.

On a pu constater aussi que le clergé, bien loin de se désintéresser de l'éducation élémentaire, en fit seul presque tous les frais.

L'école gratuite des Pères Jésuites, les fondations de M^{sr} de Laval et de M^{sr} de Saint-Vallier, aussi bien que celles de M. Soumande, attestent que nous n'exagérons rien.

Les noms de MM. Philippe et Nicolas Boucher, Guillaume Gaultier et François Lamy, méritent aussi de passer à la postérité. Ces prêtres zélés doivent être comptés parmi les premiers bienfaiteurs de la jeunesse canadienne. Il serait souverainement injuste de ne pas reconnaître le rôle, souvent effacé, mais toujours important, qu'ont joué ces éducateurs de la première heure, et de ne pas leur accorder un peu de cette admiration reconnaissante que nos ancêtres ne leur ménageaient pas.

En terminant ce chapitre, nous nous reprocherions de ne pas dire un mot encore de la générosité de M^{sr} de Laval pour les œuvres d'instruction primaire; vouloir en fournir toutes les preuves serait beaucoup trop long. Qu'on nous permette seulement d'en citer un exemple topique qui fait bien voir tout l'intérêt que l'évêque portait à ses censitaires et quels moyens il prenait, à l'occasion, pour procurer à leurs enfants le bienfait de l'éducation.

Durant les dernières années du XVII^e siècle, M^{sr} de Laval avait concédé, près de la rivière Sainte-Anne, une terre de

90 arpents à un nommé Moulineaux qui, peu après, la remit à Jean LeMercier. Celui-ci étant mort sans avoir pu remplir les conditions de vente ou de cession, la terre revenait, de par la loi, au seigneur, premier propriétaire. M^{sr} de Laval ne voulut pas se prévaloir de ses droits. Par contrat du 31 mars 1701, il fit don pur et simple de toute la propriété à la veuve LeMercier à la seule condition qu'elle enverrait ses deux filles chez les Sœurs de la Congrégation, au Château-Richer, et ses deux garçons, Jean et Julien, à l'école de Saint-Joachim, pendant dix-huit mois et cela aussitôt que ces enfants auraient atteint l'âge de dix ou onze ans ¹.

Il était difficile, ce semble, de se montrer plus généreux et plus pratique, et nous voulons croire que ces conditions acceptées par la veuve furent fidèlement remplies.

1. *Archives du Séminaire.*

CHAPITRE IV

ÉCOLES DES GARÇONS À MONTRÉAL ¹

Petit nombre des enfants à Montréal dans les commencements.—Ecole mixte de Marguerite Bourgeoys.—Les Sulpiciens ouvrent une école pour les garçons; l'abbé Souart premier maître d'école à Montréal.—Ses successeurs jusqu'en 1686.—Association des citoyens de Ville-Marie pour les écoles de cette ville, 1686-1693.—Les Sulpiciens reprennent la direction des écoles.—Un règlement de l'évêque.—Instituteurs employés par les Sulpiciens.

Sous le rapport de l'instruction élémentaire, les garçons de la région de Montréal n'eurent rien à envier à ceux du district de Québec. Là comme ici, des écoles furent établies de bonne heure et dans la ville et dans les paroisses environnantes. Tandis que les Pères Jésuites, l'évêque, le Séminaire et quelques particuliers se chargeaient d'instruire ou de faire instruire la jeunesse à Québec, les Sulpiciens entreprenaient la même tâche à Montréal. Les collaborateurs ne leur firent pas défaut et la communauté des Frères Charon, encouragée par eux, soutenue par les faveurs

1. Jacques Viger, le bénédictin du Canada, a laissé, dans sa *Sabre-dache*, un précis historique des petites écoles de la paroisse de Montréal. Nous y avons puisé largement. On nous a aussi signalé un travail de l'abbé Verreau, sur le même sujet; mais nous n'avons pu le retrouver. En revanche, nous avons recueilli dans ses papiers un certain nombre de notes que nous utiliserons ici. A tous les deux nous renvoyons le mérite qui leur revient.

royales, put aussi, pendant quelques années, non seulement maintenir une école à Montréal, mais encore fournir des maîtres aux campagnes des environs.

La première école régulière de Ville-Marie s'ouvrit en 1657, par les soins de Marguerite Bourgeoys. Les enfants y étaient peu nombreux. L'abbé Faillon fait remarquer¹ que, dans les premières années qui suivirent la fondation de Montréal, on avait eu soin de n'envoyer là que des célibataires. Il s'y fit pourtant quelques mariages, mais tous les enfants moururent en bas âge. « On a été environ huit ans, écrivait la Sœur Bourgeoys, sans pouvoir garder d'enfants à Montréal, ce qui donnait bonne espérance, puisque Dieu prenait les prémices. La première qui est restée vivante est Jeanne Loysel que l'on me donna à quatre ans et demi... Jean Desroches est venu après Jeanne Loysel². »

S'il est vrai qu'en 1650 il n'y avait pas d'enfants à Montréal, ceux qui, en 1657, étaient en âge de fréquenter les classes devaient être peu nombreux. Quoi qu'il en soit, cette année-là, M. de Maisonneuve donna à la Sœur Bourgeoys une étable de pierre qu'elle transforma en maison d'école. « J'y entrai, dit-elle, le jour de Sainte-Catherine, (25 novembre 1657)... et là je tâchai de recorder le peu de filles et de garçons capables d'apprendre³. »

Malgré sa bonne volonté, Marguerite Bourgeoys ne pouvait tenir bien longtemps cette école mixte, et elle dut bientôt abandonner la classe des garçons pour se consacrer

1. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, etc., sans nom d'auteur, mais de l'abbé Faillon, Villemarie, 1853, vol. I, p. 78.

2. *Ibid.*

3. Faillon, *op. cit.*, I, pp. 93-94.

exclusivement à l'instruction des filles. « Dans les commencements, où les enfants étaient encore en très petit nombre, écrit Faillon, elle élevait tous ceux de Villemarie sans distinction, jusqu'à ce qu'enfin, la population devenant plus considérable, elle se borna à l'éducation des filles, les prêtres du Séminaire s'étant alors chargés du soin d'instruire eux-mêmes et de former les garçons ¹. »

L'auteur de ces lignes répète à peu près la même chose dans son *Histoire de la Colonie française au Canada*. Il paraît donc avéré que la Sœur Bourgeoys a fait l'école aux garçons, à Montréal, de 1657 à 1666 ou environ.

Les Sulpiciens s'étaient fixés à Montréal en 1657; quelques années plus tard, ils ouvraient leurs premières classes.

Dans un rapport sur l'éducation, daté du 18 novembre 1789, l'évêque de Québec, M^{sr} Hubert, disait : « A Montréal, le Séminaire entretient depuis son établissement une école où les enfants de toute condition apprennent gratuitement à lire et à écrire ². » *

S'il fallait en croire cette affirmation, les Messieurs de Saint-Sulpice auraient commencé leur école dès 1657. Mais outre ce que nous venons de dire, un manuscrit du Séminaire de Montréal, cité par Jacques Viger ³, porte que « M. Souart a fait pendant sa supériorité plusieurs fondations, entre autres les avances d'un commencement pour l'établissement des petites écoles ». Or l'abbé Souart a été supérieur de Saint-Sulpice de 1661 à 1668; il faut donc conclure que ces écoles ont été fondées entre ces deux dates.

1. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, p. 181.

2. *Mandements des Evêques de Québec*, vol. II, p. 389.

3. *Saberdache E.*, p. 234.

Elles étaient ouvertes en 1666, et M. Souart en fut lui-même le premier instituteur, comme on peut le constater par un acte du 15 septembre 1686, où il est qualifié « d'ancien curé de Notre-Dame de cette ville et qui a fait les premières écoles dans ce lieu »¹.

L'abbé Souart tenait à ce titre et, d'après l'abbé Verreau, il aimait à signer « supérieur du Séminaire de Montréal, premier curé de cette ville et premier maître d'école de ce pays »².

Nous ne pouvons dire pendant combien d'années M. Souart remplit le rôle d'instituteur. Si nous comprenons bien l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française*, l'ancien curé de Villemarie faisait encore la classe en 1672 et 1674³. Il est certain cependant que d'autres partageaient avec lui cette fonction importante.

En 1666, deux Sulpiciens étaient arrivés à Montréal pour y tenir les petites écoles : MM. Guillaume Bailly et Mathieu Ranuyer⁴. Le premier, après avoir été appliqué quelque temps à l'instruction des enfants, fut chargé de la mission de la Montagne.

1. Greffe de Bourguine, *Saberdache*, loc. cit. M. Souart fut curé de Montréal de 1657 à 1666. (*Canada ecclésiastique*, 1909, p. 170. (Cie Cadieux et Dérome.)

2. *Journal de l'Instruction publique*, 1864, p. 132.

Dans une note, la Rédaction fait remarquer que M. Souart, en prenant ce titre (premier maître d'école de ce pays), « avait sans doute en vue le gouvernement de Montréal seulement ». En effet, il ne devait pas ignorer que depuis plusieurs années les Pères Jésuites tenaient une école à Québec.

3. Faillon, vol. III, p. 264.

4. *Correspondance de l'abbé L. Tronson*... Lettres choisies, annotées et publiées par L. Bertrand, 3 volumes in-8°, Paris, 1904, vol. II, p. 187.

Six ans plus tard, en 1672, M. Rémy, sous-diacre, était envoyé de France à Montréal pour y enseigner. « Il a fait longtemps les petites écoles », dit le manuscrit déjà cité. M. Barthélemy fut aussi quelquefois employé à cette bonne œuvre ¹.

Le 29 mars 1682, le Supérieur de Saint-Sulpice à Paris écrivait à l'abbé Dollier de Casson au sujet de M. Certain qui partait pour le Canada : « Comme vous avez besoin d'un maître d'école et d'une personne pour aider M. Ranuyer, vous pourrez l'appliquer à l'un de ces deux emplois ². »

Deux ans plus tard, l'établissement faisait une nouvelle acquisition dans la personne de M. de la Faye : « Je crois qu'il pourra bien être maître d'école à Montréal », écrivait encore l'abbé Tronson à M. Dollier, le 20 avril 1684 ³.

On le voit, l'école de Saint-Sulpice était tenue bien régulièrement ; les maîtres ne manquaient pas et les classes ne tardèrent pas à être nombreuses. On parla même, vers 1685, d'ouvrir un pensionnat pour l'avantage des enfants éloignés. L'abbé Certain, qui semble avoir été directeur de l'école à cette époque, avait sans doute écrit dans ce sens à l'abbé Tronson, car celui-ci lui répondait, le 12 avril 1686 : « Vous avez raison de dire que l'instruction des enfants est le plus grand de tous les biens que l'on peut faire dans le pays, mais il faudrait plus de revenus que nous en avons pour entretenir un maître tel qu'il le faudrait et des pensionnaires ⁴. »

1. *Correspondance de Tronson*, II, p. 201. — Lettre du 12 avril 1680.

2. *Ibid.*, p. 238. — M. Ranuyer était alors économiste.

3. *Ibid.*, p. 270.

4. *Ibid.*, p. 281.

Les habitants de Montréal comprirent qu'il était de leur devoir d'aider la Communauté de Saint-Sulpice à compléter une œuvre si éminemment utile et dont tous les avantages étaient pour eux.

En 1686, il se forma une « Association de citoyens de Villemarie pour les Escoles de cette ville. » Les associés étaient : Mathurin Rouiller, Nicolas Barbier, Philibert Boy, ecclésiastique, et Jacob Thomelet. Le 15 septembre, les abbés Souart et de la Faye leur concédèrent un demi-arpent de terre, sur la rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, pour fonder des petites écoles.

Parmi ces quatre associés, il y avait au moins un maître d'école : Mathurin Rouiller, comme on le voit par l'acte, où il est dit :

« Le curé promet de faire tenir tous les jours de l'année à perpétuité la dite école, dans la maison cy après déclarée, et instruire les enfants, leur montrant à lire et écrire et autres bons préceptes et pour cet effet a présenté le Sieur Mathurin Rouiller homme dévot et pieux et de bon exemple et autres associez avec lui ; lequel a accepté et promis de s'acquitter de son devoir le mieux possible et même de consacrer toute sa vie et le peu de biens qui lui peut appartenir pour seconder le zèle de MM. Souart et LaFaye, sera la dite école faite par le d. Sieur Rouillier ou d'autres qu'il jugera à propos, M. Souart donnant à Rouiller 1000 livres et M. LaFaye un demi arpent de terre avec la maison, où à présent le dit LaFaye fait les écoles ¹. »

Bien que cette rédaction ne soit pas très claire, nous

1. Bourguine, not. *Archives de l'Archevêché de Québec, Registre A.*, fol. 444.

croyons comprendre que tous ces associés étaient des maîtres d'école, ayant pour chef ou directeur le nommé Rouiller. Autrement, on ne s'expliquerait pas les dons de MM. Souart et de LaFaye à une société qui, elle, ne fournit rien. La preuve que Rouiller est bien considéré comme directeur, c'est qu'on lui laisse la liberté de faire faire les écoles par d'autres, s'il le juge à propos ¹.

Quoi qu'il en soit, cette association ne dura que sept années. Deux des membres étant disparus, les deux autres remirent, le 17 septembre 1693, tous les biens meubles et immeubles appartenant aux petites écoles, à l'abbé Guyotte, curé de Notre-Dame, et aux marguilliers. Le 9 octobre, ceux-ci cédaient à leur tour la propriété aux Messieurs de Saint-Sulpice.

Dans l'acte, passé devant Adhémar, le curé et les marguilliers commencent par dire qu'il est de la dernière importance de faire continuer les petites écoles qui sont « un ouvrage pour la plus grande gloire de Dieu et le bien et utilité publique et de la paroisse », et que si elles venaient à disparaître ce serait un dommage considérable pour l'éducation des enfants de la paroisse qui sont en grand nombre ;

1. Dans un vieux catalogue des papiers du Séminaire de Québec, on mentionne pour 1686 « une formule que doivent réciter les maîtres d'école de Montréal ». Nous n'avons pu retrouver ce document.

Nous lisons encore, dans un *Mémoire* sur les biens des Communautés, au sujet des écoles de Montréal : « Il y a une fondation qui consiste en une maison à la ville et un beau jardin et une terre à la campagne, de 400 à 500 livres de rente. MM. les ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice ont eu la charité de se charger de fournir des maîtres d'école et de prendre soin des biens des dites écoles... Cette œuvre ne pouvant subsister autrement après plusieurs tentatives faites pour faire régir les écoles par différents maîtres séparés du Séminaire. » (*Archives de l'Archevêché de Québec*, registre A, fol. 554.)

puis, après avoir déclaré que la fabrique n'est pas en état de continuer ces écoles, d'y faire les réparations nécessaires, etc., ils prient M. Dollier et le Séminaire de s'en charger. L'offre fut acceptée, sous le bon plaisir de M. Tronson ¹.

L'abbé Chaigneau, qui était économiste à cette date, prit peu après la direction des petites écoles.

L'année suivante, 1694, il fut question de faire quelques changements dans les classes; on songeait peut-être à y enseigner le latin. Le supérieur général, que l'on avait consulté à ce sujet, écrivit, le 12 mai 1695, à M. Dollier: « On vous mandera s'il y a quelque chose à changer pour les petites écoles dont vous avez chargé M. Chaigneau. Je ne crois pas que vous ayez dessein de lui faire enseigner le latin car, étant si proche du collège des Jésuites, comme vous me le mandez, il serait difficile qu'il n'en eussent quelque peine, y ayant bien de l'apparence qu'ils l'y enseignent ? »

Ce collège des Jésuites dont parle ici l'abbé Tronson, n'était autre, croyons-nous, que la Résidence de Montréal, fondée par les Pères de la Compagnie, trois ans auparavant, et où l'on enseignait le latin dès 1694, au moins. Comment, en effet, M. Tronson aurait-il pu dire, s'il eut parlé du Collège de Québec, qu'il « était si proche »? Au reste, il devait savoir que les Pères Jésuites donnaient un cours classique à Québec et que, partant, ils enseignaient le latin. Il s'agit donc de la Résidence de Montréal.

En septembre 1692, M. Dollier, curé de Montréal, voulant prévenir les difficultés et les malentendus qui pourraient

1. Jacques Viger, *Saberdache*.

2. *Correspondance de Tronson*, II, p. 350.

s'élever entre le Séminaire de Saint-Sulpice et les communautés des Jésuites et des Récollets nouvellement établis à Villemarie ¹, avait adressé à l'évêque de Québec une série d'articles que celui-ci était prié de régler afin de maintenir la paix et l'union nécessaires.

M^{gr} de Saint-Vallier ne se pressa pas. « Pour ne rien faire avec précipitation », il attendit deux ans. Le 21 mai 1694, au cours de sa visite épiscopale à Villemarie, il signait le règlement en question.

Parmi les articles proposés, au nombre de 28, s'en trouve un, le douzième, qui concerne les petites écoles. Voici la demande du curé avec la réponse de l'évêque :

« D. — M^{gr} est prié de conserver au curé le droit de faire faire les petites écoles et d'en avoir la conduite.

R. — Les Religieux ne doivent point penser à faire l'école et M. le curé la fera faire par des ecclésiastiques ou par des maîtres d'école, comme il voudra et en aura la conduite, conformément à l'article 27 du clergé qui dit que : « Nuls religieux ne peuvent tenir école pour les séculiers, dans leurs couvents. . . ² »

Le curé de Montréal aurait donc seul la direction des

1. Le 22 août 1692, M^{gr} de Saint-Vallier accordait aux Pères Jésuites la permission de s'établir à Montréal.

L'établissement des Récollets dans la même ville fut confirmé par lettres patentes en mars 1692. (Voir *Edits et Ordonnances*, I.)

2. *Archives du Séminaire de Québec*. On peut voir cet article plus haut cité : 27 du clergé de France, (assemblée de 1625), dans la *Collection des Procès-Verbaux* des assemblées générales du clergé de France, depuis 1560 jusqu'à présent, 9 volumes in. fol., Paris, 1768, vol. II, pièces justificatives, p. 89. (*Bibliothèque de l'Université*.)

Dans la Table du même ouvrage, au mot *Ecole*, on dit que les Jésuites et quelques autres ordres de clercs ou Religieux ne sont pas compris dans cette défense.

petites écoles. Quant au latin et autres branches du cours classique, les Pères Jésuites avaient le privilège de les enseigner puisque c'était là une partie de leur œuvre.

Les Messieurs de Saint-Sulpice s'occupèrent activement de leurs écoles et les mirent sur un bon pied. Aussi, l'intendant Champigny pouvait-il écrire au ministre, le 20 octobre 1699 : « Les petites écoles de Villemarie sont tenues par un prêtre du Séminaire au même lieu, avec beaucoup de fruits puisque c'est cette maison qui en prend soin. » « C'est pourquoi, ajoute l'intendant, je ne crois pas qu'on doive rien changer à cet égard. Aussi bien le nommé Boisseau qui vous a proposé de les tenir, a peu de talents pour cela, le connaissant pour l'avoir vu en ce pays ¹. »

La direction des classes était à la vérité confiée à un prêtre, mais les professeurs furent souvent de simples clercs.

Le manuscrit dont il a été parlé plus haut nous fait connaître quelques-uns des maîtres qui enseignèrent dans ces petites écoles, durant les soixante dernières années de la domination française. Leurs noms méritent d'être conservés. Nous transcrivons ².

En 1701, arrive M. Forget, simple tonsuré, destiné à faire les petites écoles dont il s'acquitta avec un zèle merveilleux pendant un grand nombre d'années, mais qui fut ensuite rappelé au Séminaire d'Angers, pour y faire les fonctions de procureur dans l'abbaye de M. de Saint-Aubin.

En 1716, arriva M. Jean-Jacques Talbot, clerc minoré,

1. *Correspondance générale*, copie à l'Archevêché de Québec.

2. *Saberdache*, *loc. cit.*, p. 239.

venu pour les petites écoles qu'il a faites avec un fruit et un travail infinis, pendant environ quarante ans ¹.

M. Jean Girard, clerc tonsuré, du diocèse de Bourges, arriva en 1724. Il était destiné pour les petites écoles de la paroisse et il s'en acquitta avec zèle et succès pendant plus de quarante ans. L'esprit de religion que l'on remarque dans un très grand nombre de bourgeois de cette ville et des campagnes formés à son école, fait assez son éloge. Il était aussi musicien et organiste et a exercé cet art dans la paroisse tout le temps qu'il a vécu ². »

Des prêtres ou des clercs, voilà quels furent les maîtres d'école employés par Saint-Sulpice. L'abbé Faillon nous en donne la raison. « Ce n'est pas, dit-il, que le Séminaire n'eût pu faire venir de France des maîtres capables d'instruire les jeunes garçons; mais convaincu, avec le pieux Gerson, que rien n'est plus nécessaire au bien de la société, que l'éducation chrétienne des enfants, il attachait une si grande importance à inspirer, dès le bas âge, à ceux de Villemarie, des sentiments de vertu et de religion et à les former à des habitudes de politesse et d'honnêteté civiles, tout en leur apprenant les éléments des lettres, que, pendant une longue suite d'années, il aima mieux consacrer de ses prêtres à ce pénible ministère que de s'en décharger sur des étrangers ³.

Sous le régime français donc, les petites écoles de la ville de Montréal furent tenues régulièrement et sur un bon pied par les Sulpiciens. Lorsque le nombre des élèves devint

1, Décédé le 2 janvier 1756. (Note de J. Viger.)

2, Décédé le 25 février 1765. (Note de J. Viger.)

3, *Histoire de la Colonie Française*, vol. III, p. 264.

trop considérable, on mit dans les classes deux ou plusieurs maîtres. Ceci est prouvé par l'acte de 1693 où il est dit que l'école sera sous la direction du *premier maître*, ce qui en suppose au moins un second, et aussi par le fait que Jacques Talbot et Jean Girard enseignèrent en même temps durant plusieurs années.

Bien que l'instruction primaire donnée par les Sulpiciens fût gratuite, on ne refusait pas cependant les contributions volontaires. Les citoyens de Montréal devaient tant au Séminaire qu'ils auraient eu mauvaise grâce à lui refuser quelques secours. Faillon nous apprend qu'ils étaient censés payer le loyer de la maison d'école. « Chaque année, dit-il, le Syndic, accompagné du greffier de la justice, faisait, pour cet objet, une quête chez les particuliers qui étaient libres d'y contribuer; et au défaut de ceux-ci, le Séminaire achevait de former la somme voulue ¹. »

A part cette école, les Sulpiciens n'en tenaient-ils pas d'autres dans les paroisses dont ils avaient la desserte?

Il est difficile de croire que des paroisses ou missions comme Contrecoeur, Boucherville, Longueuil, la Pointe-aux-Trembles, etc., desservies durant de longues années par les Sulpiciens, n'aient pas eu des écoles avant celles qu'établirent les Frères Charon dans le district de Montréal.

Lachine avait son école avant 1685 et le curé Rémy, prêtre de Saint-Sulpice, avait fait en sorte que le chanfre principal fût en même temps maître d'école. On sait qu'en 1686, le titulaire de ces deux charges importantes était Jean-Baptiste Pothier.

1. *Histoire de la Colonie Française*, vol. III, p. 265.

Dans une assemblée tenue le 18 février 1685 et où les habitants de Lachine résolurent d'avoir une école pour les filles, il fut en même temps décidé que l'école des garçons se tiendrait dans le presbytère. Enfin, le 9 octobre 1686, le curé Rémy fit une nouvelle fondation : pour la lampe du sanctuaire et pour établir un maître d'école ¹.

M. Rémy eut-il des imitateurs dans sa Communauté? C'est probable. En tout cas, nous savons que les Messieurs de Saint-Sulpice encouragèrent fortement la fondation d'une école normale pour les garçons, à Montréal. De cette institution devaient sortir un certain nombre de maîtres d'école que nous retrouverons bientôt, non seulement dans les paroisses confiées à la direction de Saint-Sulpice, mais dans plusieurs autres de la région de Montréal.

1. Ces notes extraites des registres de Lachine, se trouvent aux *Archives du Séminaire de Québec*, fonds Verreau.

CHAPITRE V

ÉCOLES DES FRÈRES CHARON

Le Frère Charon ouvre un hôpital et une école à Montréal.— Il veut former des maîtres d'école.— Intérêt que prend Raudot à l'œuvre du Frère Charon.— La Communauté obtient une subvention de la Cour.— Ce que pensaient Vaudreuil et Bégon de l'opportunité de cette subvention.— Les Frères Hospitaliers maîtres d'école dans les campagnes.— Projet d'école normale à LaRoche.— Dernières années et disparition de l'Institut.

Dans le cas où il n'y aurait eu à Montréal que les écoles de Saint-Sulpice, ce serait déjà suffisant pour affirmer que dès les premiers temps de la colonie, l'instruction des enfants n'y fut pas négligée. Mais, non contents de ce qu'ils faisaient eux-mêmes, les Sulpiciens encouragèrent encore de leurs paroles et de leurs deniers ceux qui voulurent se consacrer à la même œuvre. Pour ce qui concerne les écoles des garçons, la Communauté des Frères Charon fut la première à bénéficier de leur bienveillant concours.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'historique de l'Institut des Frères Hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix, autrement dits Frères Charon; nous n'en dirons que juste ce

qu'il faut pour faire voir la part qui leur revient dans l'éducation de la jeunesse de Montréal et des environs ¹.

Jean-François Charon, fondateur de cette communauté, était né à Québec où il fut baptisé le 9 septembre 1654 ².

Devenu possesseur d'une fortune considérable pour le temps, il voulut la consacrer au soulagement des infirmes, des malades et des orphelins. Dès 1688, il avait eu la pensée de fonder un hôpital ou maison de charité à Montréal. Mais cette fondation n'eut lieu qu'en 1692 ³.

Pour mener à bonne fin cette louable entreprise, il avait pris quelques compagnons ou associés, entre autres : Pierre Leber ⁴, frère de la recluse de ce nom, et Jean Fredin.

Le roi avait accordé, en 1692, des lettres patentes pour l'établissement d'un hôpital général à Québec et des maisons de charité en d'autres lieux, si elles étaient nécessaires ⁵.

1. On pourra consulter au sujet de l'établissement des Frères Charon : Charlevoix, *Journal*, éd. in-12^e, vol. V, p. 205 ; *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la Mère Juchereau, p. 352 ; Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois*, II, pp. 268 et suivantes ; *Edits et Ordonnances*, I pp. 278, 389, 465 etc ; enfin, la *Saberdache* où se trouvent plusieurs pièces importantes.

2. Il était fils de Claude Charon de la Barre et de Claude Camus. La Mère Juchereau prétend que Jean-François était originaire de Blois et que ses parents le renvoyèrent en France pour y faire ses études. Pourtant, c'est bien le même que l'abbé Tanguay indique à la page 118 du 1^{er} vol. de son *Dictionnaire généalogique*.

3. Le 28 octobre 1688, M. Dollier avait concédé, sous seing privé, à Frs Charon, un lopin de terre pour y fonder un hôpital ou maison de charité. (Note de Jacques Viger.)

4. L'abbé Tanguay, *Dict. gén.*, p. 356, le dit baptisé le 11 août 1699. Mais il y a ici une erreur typographique. C'est 1669 qu'il faut lire. — Pierre Leber mourut à Montréal et y fut inhumé le 2 oct, 1707 (J. Viger.)

5. *Edits et Ordonnances*, éd. de 1854, vol. I, p. 271.

Le 15 avril 1694, à la demande de M^{gr} de Saint-Vallier, de MM. de Frontenac et de Champigny, des lettres patentes étaient données à certains particuliers de Montréal, leur permettant de fonder un hôpital « pour retirer les pauvres enfants orphelins, estropiés, vieillards, etc. . . . faire prendre des métiers aux dits enfants et leur donner la meilleure éducation que faire se pourra » ¹.

A côté de l'hôpital, ou plutôt, dans l'hôpital même, s'ouvrit donc une école pour les orphelins à qui on enseigna la lecture, l'écriture et le calcul, en attendant qu'on pût les appliquer à des métiers. En 1699, le roi accordait de nouvelles lettres patentes permettant d'établir des manufactures d'arts et métiers dans « la maison et enclos des Frères Hospitaliers de Montréal » ².

Pour compléter la ressemblance de cet établissement avec celui de Saint-Joachim, il n'y manquait plus qu'une école normale. Nous allons voir le frère Charon essayer de l'établir ³.

« Touché, dit Faillon, de l'ignorance où vivaient les

1. *Edits et Ordonnances*, p. 277. Le 31 août 1692, M^{gr} de Saint-Vallier, de concert avec le gouverneur et l'intendant, avait donné permission à Frs Charon d'établir une maison de charité à Montréal. Les lettres du roi, en 1694, ne faisaient que transformer cette première institution en hôpital régulier.

2. *Archives des Sœurs Grises de Montréal*. (Note de J. Viger.)

3. Le frère Charon qui était en France en 1699, avait obtenu une gratification de 1000 livres. Le 9 juin 1700, les Directeurs du Séminaire de Paris écrivaient à ceux du Séminaire de Québec : « Nous avons servi de notre mieux M. Charon. Le roi lui a donné 1000 livres pour son hôpital. Il nous paraît qu'il s'en retourne content de nous. Nous lui avons offert un ou deux sujets pour en faire des maîtres d'école, mais M. Tremblay et lui, ont craint que M. l'évêque de Québec n'en voulût faire des prêtres et nous ne les en jugeons pas capables. » (*Archives du Séminaire de Québec*.)

jeunes garçons de la plupart des villages, il conçut le dessein de former pour eux des maîtres d'école ¹. » D'après le même auteur, plusieurs prêtres du Séminaire de Montréal, curés dans les environs, désiraient aussi avoir des frères pour l'instruction des garçons. L'intendant Raudot était lui-même en faveur du projet, et le 10 novembre 1707, il en écrivit au ministre.

Dans cette lettre où les couleurs sont poussées au noir, il commence par se plaindre de la faiblesse des parents qui, par une folle tendresse, élèvent mal leurs garçons, négligent de les corriger et de leur former l'humeur. « Comme il n'y a point ici de maîtres d'école, dit-il, leurs enfants demeurent toujours avec eux et en croissant, comme ils n'ont point de discipline, ils se font un caractère dur et féroce... »

Puis, après avoir assuré le ministre qu'il a fait de son mieux pour retirer les enfants de cette barbarie, l'intendant continue :

« Il me paraît, Monseigneur, qu'il faudrait prendre la chose de plus loin et les corriger de cette humeur dans le temps qu'il sont capables de discipline et pour cela établir des maîtres d'école dans toutes les côtes, qui outre l'instruction qu'ils leur donneraient leur apprendraient de bonne heure à être soumis. Par le grand fruit que font les Sœurs de la Congrégation à l'égard des filles, nous pouvons juger de celui que produiraient les maîtres d'école à l'égard des garçons. Le Sieur Charon qui par son institut est engagé à instruire la jeunesse en ayant actuellement en pension chez lui, s'applique aussi à former des sujets propres pour

1. *Vie de Sœur Bourgeoys*, vol. II, p. 196.

ces sortes d'emplois de concert avec quelques curés de ce pays qui, par quelques secours qui leur viennent de France, ou se retranchant une partie de ce qu'ils tirent de leurs cures, sont résolus de prendre un de ces sujets. La maison du dit Sieur Charon serait propre pour les élèves, mais elle n'a pas de revenus suffisamment pour cela, à moins que Sa Majesté ne voulût lui donner quelques secours et en cas que cette dépense lui fût agréable et qu'elle la crût telle pour le pays, elle ne pourrait pas le faire à meilleur marché qu'en se servant du dit Sieur Charon lequel se chargerait d'élever dans sa maison des sujets propres pour les écoles, en ajoutant deux mille livres aux mille livres que Sa Majesté leur donne. Cette dépense, M^{sr}, me paraît bien petite par rapport aux grands profits que ce pays en retirerait et il me semble qu'on pourrait ajouter une condition aux offres qu'il fait qui serait qu'il donnerait Cent livres à chaque sujet qu'il aurait formés dans sa maison lorsqu'on l'établirait dans une autre ¹. »

Cette citation un peu longue, nous a paru si importante que nous n'avons pas voulu l'abrégée. Elle sert à démontrer d'abord que les autorités civiles au Canada ne se désintéressaient pas tout à fait de l'éducation de la jeunesse, et elle fournit ensuite la preuve que dès les premières années du XVIII^e siècle, Montréal avait, pratiquement du moins, pour les garçons, une école normale qui n'avait besoin que d'être aidée et perfectionnée.

Le ministre ne voulant pas, sans doute, s'engager à l'aveugle, écrivit à Raudot, le 6 juin 1708, de « l'informer

1. *Arch. de Paris*, 2^e série, vol. X, p. 561.

plus amplement au sujet des établissements proposés pour l'instruction de la jeunesse » ¹. Le 16 juin, il écrivait à Frs Charon lui-même qu'il était bien aise qu'il instruisît la jeunesse ².

Le 18 octobre de la même année, Raudot écrivait encore au ministre : « Etant persuadé qu'on ne peut rien faire de plus utile dans ce pays-ci que de donner de l'instruction aux garçons comme les filles de la Congrégation la donnent aux filles, je souhaite que vous trouviez avec le frère Charon toutes sortes de facilités pour faire l'établissement qu'il vous a proposé ³. »

L'intendant se donnait-il assez de mal pour intéresser le ministre à son projet ? Malheureusement, celui-ci ne paraissait pas aussi pressé et il ne fit rien pour le moment. La question des vœux simples que le roi ne voulait pas permettre aux Frères Charon de prononcer fut peut-être l'une des causes de ce retard ⁴.

1. *Rapport de Richard*, 1899, p. 198, *Archives d'Ottawa*.

2. *Ibid.*, p. 108.

3. *Correspondance générale*. Copie à l'Archevêché.

4. Il nous a paru intéressant de donner ici l'ordonnance publiée à ce sujet par Raudot, le 14 décembre 1708 : « Veu la lettre à nous écrite par Mgr de Pontchartrain le 6 juin 1708, par laquelle il nous ordonne de faire entendre aux Hospitaliers de Montréal que l'intention de Sa Majesté n'est point qu'ils fassent des vœux à l'avenir et qu'elle veut que dès à présent ils quittent l'habit uniforme. Veu aussi les lettres patentes accordées par Sa Majesté, etc. Nous en conséquence des ordres ci-dessus, faisons deffenses aux d. Hospitaliers de faire des vœux ; déclarons nuls ceux qu'ils feront à l'avenir, comme estans contraires aux intentions de Sa Majesté et aux dites lettres patentes ; leur faisons pareillement deffence de porter des habits uniformes, leur enjoignons de quitter dès à présent le capot noir, la ceinture de soye et le rabat ; leur permettons seulement suivant les dites lettres de vivre en communauté. Et sera la dite ordonnance signifiée aux dits Hospitaliers à ce qu'ils n'en ignorent

Quoi qu'il en soit, les Frères Hospitaliers n'attendirent pas les faveurs royales pour continuer leur œuvre, mais, soutenus par les encouragements et les libéralités du Séminaire de Saint-Sulpice, ils ouvrirent avant 1717, une école de garçons à la Pointe-aux-Trembles, près Montréal ¹.

Raudot, repassé en France depuis quelques années, s'intéressait toujours au projet du frère Charon; il en avait parlé favorablement à la Cour, mais les choses traînèrent en longueur et ce ne fut qu'en 1718, que le conseil de marine se décida à accorder les secours demandés depuis si longtemps ².

Les bons témoignages de M^{sr} de Saint-Vallier durent contribuer pour beaucoup à cette décision un peu tardive mais si importante.

Dans ses lettres de confirmation, datées de février 1718, le roi disait: « nous aurions été informé par nos amis et féaux les sieurs de Vaudreuil gouverneur et lieutenant-général en la Nouvelle-France et Bégon, intendant, de l'utilité dont le dit hôpital est dans la colonie, et nous aurions connu par les certificats et lettres de notre ami et féal le Sieur de Saint-Vaillier, évêque de Québec... qu'il serait très avantageux pour le bien du diocèse de Québec de pouvoir former dans cet hôpital des maîtres d'école pour les envoyer dans les campagnes, étant d'ailleurs informé que les jeunes

et cela à la diligence du Sieur d'Aigremont notre sub-délégué à Montréal lequel tiendra la main à l'exécution d'icelle et sera la présente ordonnance enregistrée en la prévosté de Montréal pour y avoir recours. Mandons, etc. Fait à Québec le 14 décembre 1708 (signé Raudot). — (*Archives de la Nouvelle-France*, Secrétariat Provincial, Québec).

1. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, II, p. 268.

2. *Ibid.*

garçons manquent d'instruction... nous avons résolu en confirmant l'établissement du dit hôpital, d'autoriser particulièrement ceux qui le composent et le composeront à l'avenir, à l'instruction des jeunes garçons, et de donner à cet hôpital un fonds pour l'entretien d'un certain nombre de maîtres d'école ¹. »

Ce fonds consistait en une somme de 3000 livres par an destinées au soutien de l'école publique de l'hôpital et à l'entretien des six maîtres que les directeurs devaient envoyer dans les paroisses du diocèse après en avoir pris la permission de l'évêque ².

Le 5 juillet 1718, le Conseil annonçait la nouvelle à Bégon et l'avertissait que ces trois mille livres devaient être prises sur ce qui était alloué pour l'encouragement des mariages ³.

Le gouverneur et l'intendant, qui avaient bien reconnu l'utilité de l'hôpital, ne partageaient pas cependant les vues de la Cour et du Frère Charon sur l'opportunité de former des maîtres d'école pour la Campagne et, bien qu'on ne semble pas avoir demandé leur avis à ce sujet, ils crurent devoir le donner.

1. *Edits et Ordonnances*, vol. I, pp. 389-90.

2. *Ibid.*

3. *Rapport de Richard*, 1899, p. 512.

Un arrêt du Conseil d'Etat, 1er avril 1670, accordait à tout habitant qui avait dix enfants vivants, légitimes, non prêtres, ni religieux ni religieuses, 300 livres ; et 400 à ceux qui avaient douze enfants. Aux garçons au-dessous de vingt ans et aux filles au-dessous de seize on donnait, le jour de leurs noces, vingt livres ; c'était le Présent du Roi. (*Edits et Ordonnances*, I, pp. 67-68.)

Plus tard furent accordées 3000 livres pour doter, chaque année, 60 filles pauvres.

Dans une lettre du 3 octobre 1718, ils s'exprimaient ainsi : « Le Sieur Bégon n'a fait et ne fera rien payer sur les 3000 livres ci-devant employées pour la dot de soixante filles que le roi a accordées à l'Hôpital général pour l'instruction des maîtres d'école.

« Si le conseil voulait bien nous permettre de lui expliquer notre sentiment sur ce changement, nous aurions l'honneur de lui représenter que l'instruction que l'on offre de donner aux garçons de cette colonie, n'est qu'un prétexte spécieux, puisque dans les villes il y a des écoles pour eux, tenues à Québec par les Jésuites et à Montréal par le Séminaire et que dans les côtes, les habitants n'étant point rassemblés dans des villages et étant éloignés les uns des autres suivant l'étendue du terrain qui leur est concédé sur les mêmes lignes, les maîtres d'école ne sont point en état de donner aux jeunes garçons d'instructions qui ne pourraient se réduire les fêtes et les dimanches qu'à des catéchismes que les curés font ¹. »

Ces observations, si justes qu'elles pussent être, n'eurent pas d'effet sur l'esprit des membres du Conseil qui maintinrent leur décision.

François Charon, alors en France dans l'intérêt de sa communauté, avait réussi à trouver six maîtres d'école et, à l'automne de 1719, il s'embarquait avec eux sur le *Chameau* pour revenir au Canada. Malheureusement, il mourut sur le vaisseau, assez près de La Rochelle, « sans avoir eu la consolation de revoir sa chère maison » ².

1. *Archives de Paris*, vol. VII, p. 557.

2. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 1751, p. 325.

Jacques Viger croit que le frère Charon mourut le 14 octobre. Vau-

Pour le remplacer à la supériorité, M^{re} de Saint-Vallier nomma le frère Turcq ¹, « le principal des huit maîtres d'école qui sont arrivés et dont les officiers qui sont passés avec lui dans le vaisseau du Roi lui ont dit beaucoup de bien » ².

Malgré toutes les difficultés dans lesquelles les jetait la mort de leur fondateur, les Frères Hospitaliers se mirent courageusement à l'œuvre. La communauté de Saint-Sulpice leur donna toutes les facilités possibles pour s'établir dans les paroisses qu'elle desservait, comme la Pointe-aux-Trembles, Boucherville, Longueuil, etc ³.

L'abbé Lechassier, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, écrivait à M. de Belmont vers 1719: « C'est un si grand bien de pouvoir répandre dans l'île et aux environs de bons maîtres d'école pour les jeunes garçons, qu'il faut contribuer pour faire réussir cette bonne œuvre et pour procurer qu'il y ait de bons maîtres d'une vraie et solide piété, de mœurs pures et de saine doctrine. Pourtant, ajoutait-il, il ne faut pas pour cela ruiner votre école de paroisse, ni en ôter le fonds; il ne faut pas non plus priver votre église d'enfants de chœur, ni abandonner ceux à qui on enseigne le latin ⁴. »

Dès 1720, les Frères Hospitaliers avaient fait honneur à leur fondation et toutes leurs écoles étaient sur pied. Vau-

dreuil et Bégon, dans une lettre du 26 octobre 1719, disent que M. Charon est mort au mois de juillet dernier. (*Arch. de Paris*, vol. VII, p. 615.)

1. *Arch. de Paris*, vol. VII, p. 615.—Lettre du 26 octobre 1719.

2. *Ibid.*, vol. VII, p. 665.—Lettre de l'évêque de Québec, 7 oct. 1720.

3. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, II, p. 269.

4. Cité par Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, II, p. 269.

dreuil et Bégon, qui n'avaient plus qu'à accepter le fait accompli, écrivirent, le 26 octobre de cette année, qu'« ils tiendront la main à ce que le nombre des maîtres d'école... soit toujours complet ainsi qu'il l'est à présent »¹.

L'abbé Faillon, à qui nous avons emprunté une partie des détails qui précèdent, nous fait connaître les écoles ouvertes en 1721 ainsi que les Frères qui les dirigeaient. Nous citons : « Celle de l'hôpital-général dirigée par le frère Dumoire ; celle de la Pointe-aux-Trembles, par le frère Jeantot ; l'école de Boucherville, par le frère Pillard ; celle de Longueuil, par le frère Simonnet de la Croix ; la cinquième, à Batiscan, par le frère Datte ; et la sixième, celle des Trois-Rivières, par le frère Lagirardièrre². »

Cette liste est bien authentique puisqu'elle est tirée d'une procuration donnée le 22 septembre 1721 au Frère Turcq, par la communauté des Frères Hospitaliers. Cependant, quelques jours après, le 4 octobre, M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, écrivait au Conseil de Marine : « Je crois être obligé d'informer le Conseil qu'ils (les Frères Charon) ne remplissent aucunement leurs devoirs ni pour l'instruction des enfants, ni pour soigner les onze vieillards qui sont dans cet hôpital... » Un peu plus loin, il disait encore :

1. *Arch. de Paris*, vol. II, p. 728.—Le 7 octobre de la même année, Mgr de Saint-Vallier avait écrit au Conseil pour le remercier des maîtres d'école et de la gratification de 3000 livres, ajoutant qu'il avait eu l'avantage d'aider à faire et à fonder cet hôpital par le don de plusieurs petites rentes sur l'Hôtel-de-Ville. (Vol. VII, p. 665.)

2. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, II, p. 269.

Aux registres de Boucherville, on trouve plusieurs fois, de 1720 à 1726, les noms des Frères Louis et Antonin, maîtres d'école et hospitaliers. (*Annuaire de Ville-Marie*, par Huguet-Latour, 2^e livraison du vol. II, p. 35, note.)

« Ils n'instruisent pas non plus les enfants, n'ayant pas de sujets capables pour cela. Ils sont néanmoins sept frères dans cette communauté dont il n'y en a que deux des anciens dont l'un est en mission à la Pointe-aux-Trembles, les autres ne font rien que de consommer le bien des pauvres. »

Et, après avoir affirmé que ces professeurs sont sans science, sans mœurs et sans discipline, le gouverneur ajoute : « Il y en a trois de ceux que M. Charon avait amenés qui ont quitté cette Communauté. Ceux qui restent ne valent guère mieux. Il n'y en a que deux de ces nouveaux-venus qui sont actuellement dans les paroisses, lesquels subsistent sans avoir part aux mille écus que le Conseil leur fait accorder par Sa Majesté. On m'assure qu'ils sont dans le dessein d'en mettre encore quelques-uns dans les paroisses. Il serait à souhaiter qu'ils y fussent tous. » Et comme conclusion, de Ramezay demandait qu'on donnât aux Religieuses de l'Hôpital, la gratification accordée jusque là aux Frères Charon ¹.

Cette appréciation n'avait assurément rien de flatteur pour les Frères Hospitaliers ; elle nous paraît pour le moins exagérée. Si elle était juste, comment le gouverneur et l'intendant avaient-ils pu dire, en 1720, que le nombre des six maîtres était au complet ? Comment encore aurait-on pu donner dans la procuration dont il a été parlé plus haut les noms des professeurs et des endroits où ils faisaient la classe ? Comment, enfin, Vaudreuil et Bégon pouvaient-ils écrire, le 8 octobre 1721, quatre jours après de Ramezay :

1. *Archives de Paris*, vol. VII, p. 793.

« Nous continuerons de tenir la main à ce que le nombre des maîtres d'école que la communauté de l'Hôpital-général de Montréal doit entretenir soit toujours complet » ¹ ?

Dans tout cela, rien qui laisse croire que les Frères ne tiennent pas leurs classes, ne font pas leur devoir. Aucune plainte, aucun reproche de la part du gouverneur et de l'intendant, et pourtant, nous l'avons vu, Vaudreuil et Bégon n'avaient pas été tout d'abord favorables à cet établissement. Auraient-ils gardé le silence si les choses avaient été telles que les représentait M. de Ramezay? Nous ne le croyons pas. Voici la seule remarque faite au Conseil par Vaudreuil et Bégon : « Toute la dépense de l'entretien et subsistance des maîtres d'école distribués dans les paroisses étant à la charge des habitants parce que le frère Turcq, supérieur de cet Hôpital, ne croit pas devoir entretenir sur les 3000 livres accordées pour ces maîtres d'école, disant en avoir besoin pour ceux qui restent dans cet hôpital, il serait nécessaire que cette somme fût employée en deux articles sur l'état des charges, dont 1500 livres pour les dépenses de cet Hôpital, et pareille somme pour l'entretien des six maîtres d'école dans les paroisses à raison pour chacun de 250 livres qui leur seront payées sur leurs quittances et les certificats des curés des paroisses où ils auraient servi. C'est ce qu'on peut demander de moins au frère Turcq, puisque sur l'état des charges, ces 3000 livres sont employées pour l'entretien de six maîtres d'école au moins dans le Canada ². »

Cette demande était juste; c'était aussi un reproche au

1. *Archives de Paris*, vol. VII, p. 825.

2. *Archives de Paris*, VII, p. 825.— Lettre du 8 oct. 1721.

supérieur, mais de là aux accusations portées par M. de Ramezay, il y a loin ¹.

Pour des raisons valables ou non, les Frères Hospitaliers avaient bien baissé dans l'opinion du gouverneur de Montréal depuis 1707. Le 12 novembre de cette année, il écrivait au ministre : « L'Hôpital du Sieur Charon à Montréal rend bien des services dans mon gouvernement, par l'hospitalité qu'il rend aux habitants et aux vieux soldats invalides usés au service du Roi. Outre cela, il y enseigne la jeunesse et même j'y envoie deux de mes enfants pour y apprendre la navigation et les fortifications, et il se dispose à envoyer des maîtres d'école dans les paroisses de la campagne ce qui fera un grand bien à tout le Canada et pour l'exécution il aurait besoin de quelques secours, cette maison n'étant pas assez bien fondée pour soutenir cette dépense ². »

Quoi qu'il en soit, l'écrit de M. de Ramezay ne semble pas avoir produit une fâcheuse impression sur les membres du Conseil de Marine. Ils adoptèrent plutôt, en partie du moins, les suggestions du gouverneur général et de l'intendant.

Un arrêt du 3 mars 1722 vint confirmer la gratification accordée depuis 1718 : « Sa Majesté... ordonne qu'à compter du 1^{er} janvier de la présente année (1722), et à l'avenir, la somme de 3000 livres sera employée annuellement...

1. M. de Ramezay ne semble pas avoir eu un caractère bien aimable. Voir ce qu'en dit le P. de Rochemonteix qui l'appelle « ce fat et haineux personnage ». (*Les Jésuites et la Nouvelle-France, au XVIII^e siècle*, vol. I, p. 11, note.)

2. *Correspondance générale*, copie à l'Archevêché de Québec.

pour l'entretien de huit maîtres d'école à raison de 375 livres par an, dont six serviront dans les paroisses de la campagne du diocèse de Québec et deux dans l'Hôpital des dits frères à enseigner à lire et à écrire aux jeunes garçons ¹. »

Cet arrêt fut confirmé par un autre du premier jour de juin, d'après lequel il était ordonné que les huit maîtres d'école tiendraient leurs classes gratuitement sans rien exiger des parents. Sa Majesté n'entendait pas cependant restreindre les charités que les habitants voudraient faire à l'Hôpital, par rapport à l'instruction de la jeunesse ².

Le 17 octobre 1722, Vaudreuil et Bégon, écrivant à la Cour que les deux arrêts avaient été enregistrés, assuraient en même temps qu'ils tiendraient la main à leur exécution ³.

Évidemment, les autorités, tant de France que du Canada, commençaient à s'intéresser à cette entreprise. Au printemps de 1723, le Conseil de Marine donne passage sur le vaisseau du Roi à douze hommes, tant pour le service de l'hôpital que pour les écoles ⁴.

1. *Saberdache* de Jacques Viger. — Le reste de cet arrêt se lit comme suit : « Le Supérieur de l'Hôpital ne pourra recevoir les 3000 livres susdites, qu'en justifiant du service des dits maîtres d'école, par la production des certificats des curés des Paroisses où ces maîtres auront servi, visés de l'évêque ou de son grand vicaire, avec sa quittance. Et au cas que le nombre des huit maîtres d'école ne se trouve pas entièrement rempli, veut sa Majesté que le fermier du Domaine déduise sur la dite somme de 3000 livres celle de 375 livres pour chacun des dits maîtres dont le supérieur n'aura pas rapporté les certificats en la forme ci-dessus. Permet Sa Majesté au Supérieur de faire pour et au nom du dit Hôpital, telle convention qu'il avisera bon être avec les dits maîtres d'école et veut que ce qu'ils recevront de moins des 375 livres attribuées à chacun d'eux tourne au profit du dit Hôpital. »

2. *Edits et Ordonnances*, I, pp. 465-466.

3. *Archives de Paris*, vol. VIII, p. 958.

4. *Ibid.*, p. 1066. — Lettre de Vaudreuil et Bégon, 14 octobre 1723.

De leur côté, le gouverneur et l'intendant répètent encore au Conseil de Marine, le 11 octobre 1723, qu'ils tiendront la main à ce que l'hôpital entretienne toujours les huit maîtres auxquels ils sont obligés. « Les habitants, disent-ils, sont disposés de fournir la subsistance et le logement à ceux qui seront dans les côtes en considération de l'avantage qu'ils en retirent pour l'instruction de leurs enfants et se plaignent seulement que l'hôpital ne leur fournit rien pour leur entretien ¹. »

La même année, le bruit courut au Canada, que l'établissement des Frères Charon allait être supprimé par la Cour. L'évêque en écrivit au Conseil de Marine et celui-ci répondit, le 6 juin 1724, que ces menaces que l'on faisait au sujet des Frères Hospitaliers n'avaient aucun fondement et que tout au contraire ils étaient considérés comme très utiles, particulièrement à cause des maîtres d'école qu'ils entretenaient ².

Vers le même temps, le Frère Chrétien était passé en France dans le dessein d'établir à La Rochelle une maison qui serait destinée à la formation de maîtres d'école, tant pour cette ville que pour Montréal. Le bon Frère voulait essayer de mettre à exécution un projet formé quelques années auparavant par le fondateur lui-même.

Durant son séjour à Paris, 1718-1719, le Frère Charon avait proposé l'établissement d'une école normale à LaRo-

Après avoir rapporté ce que nous venons de dire, le gouverneur et l'intendant ajoutent : « Ils ont tous été embarqués et à leur arrivée ici, ils ont été remis par les capitaines à celui à qui le Frère Chrétien... les a adressés. » (En marge est écrit le mot « bon ».)

1. *Archives de Paris*, vol. VIII, p. 1096.

2. *Rapport de Richard*, 1904, p. 52.

chelle, école qui serait comme un noviciat d'où l'on pourrait tirer des maîtres pour le Canada.

La requête qu'il présenta au roi, à ce sujet, est si importante qu'on nous permettra de la citer en entier, malgré sa longueur :

« Etienne Charon ¹ représente humblement à Votre Majesté que Louis XIV, par ses lettres patentes du 15 avril 1694, a établi dans l'île de Montréal sous la conduite d'une communauté de maîtres d'école un hôpital pour l'entretien et le soulagement des pauvres infirmes, vieillards, estropiés, pour y élever et instruire des jeunes garçons dans la religion et leur apprendre des métiers et que V. M. ayant été informée des avantages que la colonie du Canada retirait de cet établissement et des grands biens que les Sœurs de la Congrégation au nombre de près de cent, font dans les paroisses de la campagne, pour l'instruction des jeunes filles ; V. M. aurait confirmé par lettres patentes du mois de février 1718, celles de Louis XIV ... et afin de multiplier les maîtres d'école qui en ont soin et les mettre en état d'instruire les jeunes garçons de la campagne dans notre sainte religion, les détourner de se joindre aux sauvages, les policer et les rendre plus propres au service de la colonie, elle a assigné en faveur des maîtres d'école, 3000 livres payables tous les ans par les fermiers de votre domaine d'Occident. Mais le suppliant étant pleinement instruit que les bonnes vues que Sa Majesté se propose par ses lettres patentes n'auront jamais leur exécution que les maîtres d'école du Canada n'aient un établissement en

1. Le Frère Charon se nommait pourtant Jean-François : Etienne serait-il son nom de religion ?

France où les personnes qu'on y trouve pour cette bonne œuvre puissent s'affermir pendant une espèce de noviciat dans leur vocation et se former à l'instruction des jeunes enfants et sachant que ceux qu'on fait en Canada sans cette épreuve avec des frais considérables pour les voyages et les embarquements, se trouvent souvent peu propres lorsqu'ils se trouvent sur les lieux, à instruire la jeunesse et abandonnent quelquefois avec scandale leur premier dessein...

« Le suppliant offre de donner une maison valant neuf mille livres et une somme de huit mille livres qui, joint à ce que pourrait encore donner la maison-de-ville de LaRochele, comme elle donnait autrefois pour les écoles de charité pour les garçons, suffiraient pour établir une communauté des Frères d'école du Canada à LaRochele où ils seraient à portée de s'embarquer dans le besoin, où ils feraient leur noviciat, instruisant à LaRochele les pauvres enfants des nouveau-convertis dans les principes de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine et pourraient apprendre les premiers éléments de la grammaire aux enfants que les parents destinent à étudier au collège de la ville ¹. »

Voilà le projet du Frère Charon : établir une école normale pour le Canada à LaRochele. Après tout, cette idée n'était pas si mauvaise et plusieurs bonnes raisons militaient en sa faveur. Le Frère Charon ne nous dit pas quelle communauté se serait chargée de la maison de LaRochele, mais nous avons la preuve que son choix était tombé sur les Frères des Ecoles Chrétienues.

1. *Archives de Paris*, 3^e série, vol. VII, p. 545.

Il est certain qu'à cette date, on songea à faire venir au Canada les fils de Jean-Baptiste de la Salle. Dans une lettre du 18 février 1718, le Frère Barthélemy, supérieur de l'Institut, disait au Frère Gabriel Drolin alors à Rome : « Les affaires de notre Institut vont bien... et il y a beaucoup d'apparence que nous aurons bientôt un établissement dans le Canada et nous espérons que ce sera avec un pouvoir du prince (le Régent) qui a eu déjà la bonté d'accorder trois mille livres de rentes annuelles pour la subsistance des maîtres d'école et de nouveaux (maîtres) qu'on prétend envoyer et que nous demandons pouvoir former, tant en France qu'au Canada; ce qui pourra beaucoup contribuer à notre établissement solide en France, supposé que la chose réussisse ¹. »

La chose ne réussit pas. L'historien de saint Jean-Baptiste de la Salle, M. l'abbé Guibert, va nous dire pourquoi. Dans cette lettre, écrit-il, « le projet d'un établissement au Canada paraît fermement arrêté; M. de la Salle, consulté, y avait donné son consentement. Deux jours après qu'on eut désigné des Frères pour cette lointaine mission, notre Saint, dans un mouvement d'inspiration prophétique, dit à l'un des assistants: « Ah! mon Dieu, qu'allez-vous faire? » vous allez entreprendre une chose qui vous jettera dans une « infinité d'embarras, et qui aura des suites fâcheuses. » Le frère Barthélemy étant survenu comme il prononçait ces paroles, fit observer que tout était conclu, que les frais d'embarquement étaient déjà faits. Mais le serviteur de Dieu se contenta de répéter: « Qu'allez-vous faire? » Cette

1. Cité par M. l'abbé Guibert, *Histoire de Saint-Jean-Baptiste de la Salle*, p. 586.

réflexion, dite avec tant d'insistance, fit sur les Frères une si vive impression qu'ils renoncèrent au projet et rompirent leur traité. Ils apprirent ensuite de M. Charon, l'un des fondateurs de l'hôpital du Canada, qu'on se proposait de disperser les Frères chez les curés de campagne. Cette dissémination, contraire à une règle fondamentale de l'Institut, eût infailliblement perdu les Frères. Dieu avait donné à son serviteur en cette occasion, le pressentiment du péril auquel ses disciples allaient être exposés ¹. »

En 1724, le Frère Chrétien souleva de nouveau la question d'une école normale à LaRoche. Cette fois l'entreprise échoua par l'imprudence du Frère lui-même qui, embarrassé dans des affaires d'argent, passa aux Iles pour se soustraire à la poursuite de ses créanciers ².

La Cour, instruite de l'embarras dans lequel se trouvaient les Hospitaliers, n'en continua pas moins à exiger qu'ils entretenissent toujours les huit maîtres d'école, « la gratification de 3000 livres n'ayant pas d'autre but » ³.

En 1727, l'évêque, le gouverneur et l'intendant firent un règlement très détaillé pour l'administration de l'hôpital et la direction des maîtres d'école ⁴. En envoyant ce règlement à la cour, Beauharnois et Dupuy profitèrent probablement de l'occasion pour suggérer quelque moyen de multiplier les maîtres d'école, car le roi leur écrivait, le 14

1. Guibert, *op. cit.*, p. 587.

2. *Arch. de Paris*, vol. IX, p. 1368. — Lettre de Mgr de Saint-Vallier, 4 octobre 1725. Voir Appendice D.

3. *Rapport de Richard*, 1904, p. 74. — Lettre du 14 mai 1726.

4. *Archives d'Ottawa*, Voir Appendice E ce document que nous devons à l'obligeance de M. J.-E. Roy, archiviste.

mai 1728, qu'il approuvait leurs vues à ce sujet ¹. Aussi bien, le 1^{er} octobre suivant, le gouverneur et le commissaire ordonnateur D'Aigremont, assuraient la Cour « qu'ils suivront les vues qu'ils (les Frères Charon) ont d'établir des maîtres d'école dans chaque paroisse, comme il se pratique en France, au moyen de quoi et de quelques rétributions et privilèges qu'on pourra leur accorder, Sa Majesté se trouvera à l'avenir déchargée de ce qu'elle donne aujourd'hui pour ce service » ².

La proposition fut approuvée, et l'année suivante, 1729, on recommanda aux autorités de la Nouvelle-France de suivre ce qui se passait en France pour la multiplication des maîtres d'école ³.

Nous n'avons pu nous assurer en quoi consistait ce moyen de multiplier les maîtres. Nous avons pensé toutefois qu'il pouvait s'agir de la Déclaration du 14 mai 1724, copie d'une autre Déclaration de 1698, par laquelle il est ordonné non seulement qu'on établisse des maîtres et des maîtresses d'école partout où il n'y en a point, mais encore que « dans les lieux où il n'y aura pas d'autres fonds, il puisse être imposé sur tous les habitants la somme qui manquera pour leur subsistance jusqu'à celle de 150 livres par an pour les maîtres et 100 livres pour les maîtresses » ⁴.

1. *Rapport de Richard*, 1904, p. 98.

2. *Archives d'Ottawa*, F. 50, p. 23. (Note de M. J.-Ed. Roy.)

3. *Rapport de Richard*, 1904, p. 114.

4. *Collection des Procès-Verbaux des Assemblées du Clergé de France*, etc., tome I, pièces justificatives, p. 74.

L'Assemblée du Clergé, en 1750, disait au sujet de ces deux Déclarations qu'elles avaient « eu pour motif l'attention particulière que nos rois ont toujours eue de donner à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse ». (*Ibid.*)

Ce fut là peut-être le système proposé, mais nous n'affirmons rien.

Les Frères Hospitaliers, cependant, n'avaient pu se relever du coup que leur avait porté, inconsciemment sans doute, le Frère Chrétien, et leur popularité en souffrait. Pour comble de malheur, la Cour leur enleva, en 1730, la gratification qu'elle leur accordait chaque année, « parce qu'ils ont mal satisfait, disait-elle, à leurs obligations d'instruire la jeunesse et de maintenir les écoles dans les campagnes » ¹.

Après cette date, l'établissement des Frères Charon ne fit que décliner. Encore une fois, vers 1737 ², on songea à le remplacer par l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Cette seconde tentative ne réussit pas mieux que la première.

Le 19 octobre 1745, les deux seuls Frères qui restaient demandèrent à être déchargés de la conduite et direction de l'Hôpital. On accéda à leur demande en 1747. Le dernier supérieur, Michel André, mourut en juin, et, le 27 août suivant, par un règlement de l'évêque, du gouverneur et de l'intendant, le soin de l'Hôpital des Frères Charon fut confié à Madame d'Youville ³.

La disparition des Frères Hospitaliers ne semble pas avoir excité beaucoup de regrets parmi la population ; rien ne l'indique du moins. Les historiens de nos jours n'ont parfois parlé de cette communauté que pour déplorer qu'elle n'ait pas mieux réussi. L'oraison funèbre qu'en fait l'abbé

1. *Rapport de Richard*, 1904, p. 129.

2. L'abbé Guibert, *op. cit.*, p. 587.

3. *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 391.

Faillon est bien sèche : « Quelque zèle qu'on eût à soutenir ces maîtres d'école, dit-il, et quelque appui que l'autorité royale leur donnât, ils ne purent se soutenir et ne furent presque d'aucune utilité à la jeunesse ¹. »

Ce jugement n'est-il pas un peu sévère ? L'auteur qui s'applique surtout à mettre en lumière l'œuvre des Sœurs de la Congrégation, n'est-il pas trop exclusif ?

Que les Frères Hospitaliers, durant les dernières années surtout, et à partir de 1725, se soient détournés de leur but, qu'ils aient négligé l'enseignement même, nous le concédons ; mais de dire, d'une manière générale, qu'ils ont été presque inutiles à la jeunesse, c'est ce qui nous paraît exagéré. Car si, comme il est facile de le constater par ce qui précède, la région de Montréal et celle des Trois-Rivières étaient assez bien fournies d'écoles primaires au temps de Vaudreuil et de Beauharnois, ce ne sera pas aller trop loin que d'affirmer que les Frères Charon y furent pour quelque chose, au moins de 1718 à 1725. A part la note discordante de M. de Ramesay, rien dans les documents que nous avons vus ne laisse croire que durant cette époque, ils n'aient pas assez bien rempli leurs obligations de maîtres d'école. Au contraire, le Conseil de Marine les trouvait très utiles en 1725, et M^{gr} Dosquet ne pensait pas autrement même en 1730 ², au moment où la Cour leur retirait la gratification de 3000 livres, sous prétexte qu'ils ne s'ac-

1. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, vol. II, p. 270.

2. *Archives de Paris*, vol. XII, p. 2683. — L'évêque écrivait, le 16 octobre 1730 : « On dit que la Cour a retranché 1500 livres des mille écus qu'elle avait en la bonté d'accorder aux frères Charon. Si elle leur ôte le reste, il y a apparence que leur œuvre tombera, qui est utile au pays, et je puis vous assurer que leur communauté est très régulière. »

quittaient pas, ou plutôt s'acquittaient mal, de leur obligation d'instruire la jeunesse.

Pour nous, tout en reconnaissant que cette œuvre scolaire n'a pas été parfaite, qu'elle n'a pas produit tous les fruits qu'on en attendait, nous jugeons cependant que les Frères Charon ont été utiles non seulement aux orphelins qu'ils recueillaient et aux jeunes gens qu'ils instruisaient à Montréal, mais encore aux paroisses de la campagne où ils ouvraient des écoles.

A ce titre, d'ailleurs, cette communauté méritait plus qu'une mention ordinaire ; elle a été la seule dans son genre au Canada sous le régime français, et c'est pourquoi nous nous y sommes arrêté un peu longuement. Personne, nous l'espérons, ne songera à nous le reprocher ¹.

1. Quelques-uns des Frères Charon, sortis de la communauté avant son extinction, continuèrent probablement à faire la classe dans les campagnes pour leur propre compte.

A part ceux que nous avons fait connaître au cours de ce chapitre, nous pouvons encore nommer les Frères : Guy-René Gournay, maître d'école à Longueuil en 1722, (Note de l'abbé Verreau) ; Alexandre-Romain Turpin, maître des novices en 1725, (Tanguay, *Dict.* vol. VII, p. 390) ; Louis Hérault, connu sous le nom de Frère Jérôme, inhumé à Montréal, le 9 février 1729, (Tanguay, vol. IV, p. 491) ; et Gervais Hodiesne, alias Frère Gervais, économe en 1728.

Après sa sortie de la communauté, Frère Gervais entra au Grand Séminaire de Québec et fut tonsuré le 15 septembre 1735. Il fut employé quelque temps à la procure du Séminaire, puis quitta la soutane. Le 12 décembre 1739, il était nommé notaire royal.

CHAPITRE VI

ÉCOLES DES GARÇONS AUX TROIS-RIVIÈRES

Population de cette ville à différentes dates sous la domination française.— Un maître d'école chantre et notaire.— Les Frères Charon aux Trois-Rivières.— École de Fabrique.— Les Récollets et l'instruction de la jeunesse au Canada et particulièrement aux Trois-Rivières.— Écoles dans les paroisses du district.

L'instruction élémentaire des garçons fut-elle aussi répandue dans la région des Trois-Rivières que dans celles de Québec et de Montréal? Les documents nous manquent pour répondre d'une manière satisfaisante à cette question; mais nous ne croyons pas nous tromper en disant que, même dans les premiers temps de la colonie, l'éducation ne fut pas là tout à fait négligée. Personne ne s'attendra de trouver dans la ville et ses environs, des écoles nombreuses et des classes très fréquentées. Cette partie du pays se développa lentement, et la population n'y fut jamais bien considérable sous le régime français. En 1681, quarante-sept ans après la fondation des Trois-Rivières, le district tout entier ne renfermait encore que 1169 âmes. Des paroisses comme Batiscan, Champlain, le Cap-de-la-Madeleine, ne renfermaient guère plus de 200 âmes chacune; la ville elle-même n'en contenait que 150 ¹.

1. *Recensement de 1871*, vol. IV, p. 11.

Charlevoix écrit bien, en 1721, qu'à cette date on ne comptait que sept à huit cents âmes dans la ville des Trois-Rivières ¹. C'est sans doute le gouvernement des Trois-Rivières qu'il veut dire; autrement, nous croirions qu'il exagère beaucoup. Comment supposer, en effet, que cette population serait montée, de 203 âmes qu'elle était en 1706 ², à sept ou huit cents en 1721, et cela, pour redescendre à 378 en 1739 ³, comme nous l'apprennent les divers recensements de l'époque? Au reste, la ville des Trois-Rivières n'avait que 644 âmes en 1765 ⁴.

Cette petite statistique a une grande importance. Il est bon, en effet, de se rendre compte de l'état de la population et de ses développements, avant de porter un jugement sur les premiers établissements scolaires dans cette partie du pays.

La ville des Trois-Rivières a dû avoir son école dès les premières années de sa fondation. Alors qu'elle n'était encore qu'un petit bourg, déjà ses habitants songeaient à avoir un hôpital ⁵. Pourquoi se seraient-ils montrés moins empressés d'avoir une école?

De plus, les Trois-Rivières furent desservies par les Jésuites, à peu près sans interruption, de 1634 à 1671 ⁶. N'est-il pas raisonnable de croire que ces Pères qui, de bonne

1. *Histoire de la Nouvelle-France*, éd. in-12, vol. V, p. 166.

2. *Recensement de 1871*, vol. IV, p. 48

3. *Ibid.*, p. 60.

4. *Ibid.*, p. 64.

5. Cf. Rapport de Mgr de Laval au Saint-Siège, 1664, *Mandements des Evêques*, vol. I, p. 39.

6. *Canada ecclésiastique*, 1909, p. 105. Deux Sulpiciens desservirent les Trois-Rivières de 1666 à 1668.

heure, avaient des écoles à Québec, à Sainte-Foy, et probablement à Sillery, n'en ouvrirent pas une aux Trois-Rivières? Nous n'affirmons rien, mais le contraire nous surprendrait, à moins que la ville ne fût déjà pourvue d'une école. Dès 1664, peut-être avant, M^{gr} de Laval y avait envoyé des maîtresses d'école assez âgées pour prendre la direction des filles: « *Majores nuper puellas illuc quasi magistras misimus quæ minoribus præsent...* », disait-il dans son rapport au Saint-Siège ¹.

L'évêque de Pétrée ne semble parler ici que de l'éducation des filles, mais ces maîtresses d'école étaient des Sœurs de la Congrégation, et l'on sait que, dans les commencements, en certains endroits du moins, elles se chargeaient de l'éducation des garçons en attendant qu'il y eût des écoles régulières pour eux. Il est donc possible que la Sœur Raisin et sa compagne ², premières institutrices des Trois-Rivières, aient tenu une école mixte.

La petite ville avait pourtant, depuis quelques années, un maître d'école, dans la personne du notaire Séverin Ameau. C'est lui-même qui nous l'apprend dans une requête présentée à l'intendant Champigny, le 28 mai 1687, lorsqu'il déclare que depuis 35 ans, (depuis 1652 par conséquent), « il s'est appliqué à rendre service au public, soit à instruire les enfants, soit à soutenir le chant au service divin » ³.

1. *Mandements des Evêques, loco. cit.* Ce rapport est daté de 1661, mais c'est une erreur typographique, comme on peut le constater à la lecture. Au reste, cette date a été corrigée, à la fin du volume, par les éditeurs.

2. *Les Ursulines des Trois-Rivières*, vol. I, p. 184. La Sœur Raisin devait avoir une compagne. On n'envoyait pas ainsi une Sœur toute seule. Au reste, M^{gr} de Laval dit *des filles, magistras... quæ*, etc.

3. *Archives du Séminaire de Québec.*

Notaire, chantre et maître d'école ! Certes, Ameau était en droit d'affirmer qu'il rendait service au public.

Les dévouements de ce genre ont peut-être été plus fréquents qu'on ne pense, sous le régime français, et plusieurs notaires furent certainement à la fois chantres ou maîtres d'école. Jean-Baptiste Pothier, par exemple, cumulait déjà ces deux dernières fonctions à Lachine en 1686 ¹, il n'en fut pas moins un parfait notaire ².

Jean-Baptiste Tétro, que nous avons vu maître d'école au Séminaire de Québec en 1703, remplissait la même charge à Boucherville en 1710 ³, ce qui ne l'empêcha pas de pratiquer comme notaire à Boucherville et plus tard à Montréal ⁴.

Pierre-George Guelte, chantre et maître d'école à Repentigny en 1767 ⁵, était notaire depuis le 7 août 1751 ⁶.

François Simonet et Louis Pillard, d'abord maîtres d'école pour la communauté des Frères Charon, finirent tous deux par être notaires ⁷, et il n'est pas impossible qu'ils aient continué à faire la classe tout en exerçant leur nouvelle profession.

1. *Registres de Lachine*. — Note de feu l'abbé Verrean.

2. M. J.-Ed. Roy, *Histoire du Notariat*, vol. I, pp. 147 et 191. Cette *Histoire du Notariat* est une vraie mine de renseignements de toutes sortes.

3. Tanguay, *Dict. généal.*, vol. VII, p. 286.

4. *Histoire du Notariat*, I, p. 210.

5. Tanguay, *Dict. généal.*, vol. IV, p. 392.

6. *Histoire du Notariat*, I, p. 217. — M. J.-Ed. Roy pense que Guelte n'a jamais exercé la profession de notaire, du moins son greffe n'a pas été retrouvé.

7. *Histoire du Notariat*, pp. 211 et 214.

On pourrait peut-être en dire autant du Frère Gervais qui, nous l'avons vu, après avoir été Hospitalier, étudiant en théologie, assistant-procureur au Séminaire, devint, par commission du 12 décembre 1739, le notaire Gervais Hodiesne ¹.

Ceci prouve une fois de plus qu'au Canada on ne faisait que suivre l'exemple de la mère patrie, où, d'après l'abbé Allain, « le régent cumulait quelquefois des fonctions libérales avec l'enseignement. Il était, dit-il encore, greffier ou procureur de la communauté, notaire quelquefois, et souvent, s'il quittait son école, c'était pour acheter quelque office, exercer quelque profession, qui en faisait immédiatement un personnage » ².

Pourquoi n'aurait-on pas fait de même au Canada ?

Cette digression sur les notaires-instituteurs ne nous a peut-être pas conduit aussi loin de notre sujet qu'on pourrait le croire. Vers 1700 ³, arrivait aux Trois-Rivières, un notaire maître d'école : Jean-Baptiste Pothier, dont nous venons de parler. Il ne pratiqua que dix ou douze ans comme notaire en cette ville ; rien ne prouve qu'il ait été en même temps maître d'école, il est vrai, mais Séverin Ameau, l'ancien instituteur, avait alors plus de 80 ans, et qui mieux que Pothier était en état de le remplacer ? Ceci cependant, n'est que supposition et nous aimons mieux nous en tenir à des faits certains.

En 1721, le Frère de Lagirardièrre, de la communauté

1. *Histoire du Notariat*, p. 214.

2. Allain, *op. cit.*, p. 144.

3. *Tableau général des Notaires de la Province de Québec*, 1898, pp. 101 et 145.

des Frères Charon, faisait la classe aux Trois-Rivières. Il y était encore en 1724. Jusque là, les Hospitaliers n'avaient pas eu de maison en propre dans cette ville ; ils n'y étaient, comme ailleurs, qu'à titre de maîtres d'école et dans une maison d'emprunt.

Cette année-là, le 4 mars, René de Tonnancourt, lieutenant général des Trois-Rivières, et Marguerite Aneau, son épouse ¹, faisaient don à la communauté des Frères Charon, d'un emplacement situé aux Trois-Rivières pour y être employé « à des fins scolaires ». Ce document porte, entre autres signatures, celles des frères Antoine Lagirardière et François Simonet de la Croix ².

L'état de gêne dans lequel se trouvèrent peu après les Hospitaliers fut-il la cause qu'ils ne profitèrent pas tout d'abord de cette fondation ? Nous l'ignorons, mais on sait à quelles difficultés ils durent faire face après 1725. Les citoyens des Trois-Rivières attendirent que des temps meilleurs permissent aux Frères Charon de remplir leurs obligations.

En 1739, voyant que la communauté menaçait de disparaître, les marguilliers des Trois-Rivières, par un acte passé devant Pressé, le 24 mai, mirent les Frères en demeure d'exécuter leur contrat, c'est-à-dire d'établir un maître d'école et cela avant trois mois, sans quoi la fabrique reprenait tout : terrain et bâtiments ³. Nous ne pouvons dire ce que firent les Frères en cette occurrence, mais il est permis

1. Marguerite Aneau était fille du notaire dont il a été question plus haut.

2. Greffe de Petit, aux Trois-Rivières.

3. Greffe de Pressé. Nous devons ces notes, ainsi que plusieurs autres à l'obligeance du R. P. Odoric-Marie, O. F. M.

de supposer qu'ils se désistèrent de leurs prétentions, attendu qu'ils étaient très peu nombreux à cette époque.

Il ne faudrait pas croire toutefois que la ville des Trois-Rivières, à partir de 1725, ait été privée de tout maître d'école. Nous ne serions pas surpris que le Frère Lagirardièr y fût encore en 1731. On rencontre, en effet, un Frère Antoine aux Trois-Rivières, à cette date, et Lagirardièr portait ce nom; il est possible aussi que ce Frère Antoine fût un récollet.

En 1737, un nommé Rigault faisait la classe aux Trois-Rivières ¹. L'année suivante, au cours de sa visite, M. de Miniac, vicaire général, recommandait aux marguilliers de faire payer au maître d'école la somme promise ¹. Il y avait donc une école de Fabrique aux Trois-Rivières. Par qui était-elle tenue? Par un laïque apparemment, au moins en 1737.

Durant de longues années, les Récollets tinrent aussi une école aux Trois-Rivières.

Les citoyens de cette ville l'affirmaient en 1822 dans une requête qu'ils présentèrent à Lord Dalhousie pour revendiquer la propriété de l'ancien monastère des Récollets: « Ces Pères, disent-ils, ont constamment entretenu une école gratuite pour les petits garçons en cette ville ³. »

On dira peut-être que ces mots ne signifient pas que ces religieux faisaient eux-mêmes la classe, et on pourra nous objecter aussi le règlement de 1692, par lequel il est défen-

1. *Registres des Trois-Rivières.*

2. *Registres de la Fabrique des Trois-Rivières.*— Notes du R. P. Odoric.

3. Note du R. P. Odoric.

du aux Religieux de tenir école dans leur couvent. Ce règlement fait pour Montréal pouvait bien s'appliquer aux Trois-Rivières. Nous ne l'avons pas oublié, mais il faut se souvenir aussi que de 1671 à 1683, et de 1693 à 1777 ¹, les Récollets furent seuls curés aux Trois-Rivières, et en cette qualité, ils avaient le droit et le devoir de tenir ou de faire tenir des écoles dans leur paroisse. Au reste, il paraît admis que les disciples de saint François d'Assise ont eux-mêmes enseigné la jeunesse, surtout durant les dernières années de la domination française. C'est l'opinion de Garneau ², de Chauveau ³, de M^{gr} H. Têtu ⁴, etc. Pour notre part, nous pensons que partout où les Récollets furent curés ou missionnaires, ils surent en remplir toutes les obligations, parmi lesquelles se trouvait au premier rang celle de faire instruire ou d'instruire eux-mêmes la jeunesse. Pourquoi n'auraient-ils pas fait pour les Français ce qu'ils avaient entrepris si volontiers pour les sauvages, dès les premiers temps de la colonie? Si pour être exact, on ne peut les regarder comme les premiers instituteurs de la jeunesse canadienne-française, ils n'en restent pas moins les premiers maîtres d'école du pays, par l'instruction et l'éducation qu'ils donnèrent aux sauvages ⁵.

1. *Canada ecclésiastique*, 1909, p. 105.

2. *Histoire du Canada*, vol. I, p. 363, 1^{re} édition : « Les Récollets firent aussi l'école dans leur monastère. »

3. *L'Instruction publique* etc., p. 53 : « Les Récollets furent très utiles au Canada comme instituteurs, surtout après l'extinction des Frères Charon. »

4. *Les Evêques de Québec*, p. 191 : « Ces bons Pères contribuèrent à répandre l'instruction dans la campagne. »

5. Cf. *L'Abeille*, 1880, p. 80 etc; le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. VIII, p. 353.

Nous avons peu de renseignements pour tout ce qui concerne les paroisses du district des Trois-Rivières. En 1682, on trouve à Champlain ¹, comme maître d'école, François La Bernade que nous avons vu à l'île d'Orléans en 1673.

M. Geoffroy établit en cette paroisse, vers 1702, une maison des Sœurs de la Congrégation, et en 1707, le ministre, lui écrivant qu'il avait rendu compte au roi de ce qu'il avait fait pour les écoles au Canada et en Acadie ², déclarait que Sa Majesté était satisfaite ³. Il n'y est pas question d'école de garçons, mais le texte ne les exclut pas non plus.

A Batiscan, en 1721, l'école des garçons, nous l'avons dit, était tenue par un des Hospitaliers de Montréal, le Frère Datte.

Enfin, Charles Corvoisier, maître d'école, enseignait à Sainte-Anne-de-la-Pérade en 1738 ⁴.

Il est fort possible que les campagnes du district des Trois-Rivières aient été moins favorisées que celles des deux autres districts sous le rapport de l'instruction; nous ne pouvons nous prononcer là-dessus, faute de documents. Quant à la ville, elle ne paraît pas avoir été trop à plaindre. Et si, comme le prétendaient les citoyens en 1822, les Récollets y ont enseigné de tout temps, elle n'eut rien à envier aux villes de Québec et de Montréal.

1. Nous devons cette note à l'obligeance de M. Pl. Gagnon.

2. *Rapport de Richard*, 1899, p. 389.

3. Casgrain : *Les Sulpiciens et les Prêtres des Missions étrangères en Acadie*, p. 81.

4. Tanguay : *A travers les Registres*, p. 136.

CHAPITRE VII

LES ÉCOLES DE CAMPAGNE AU XVIII^e SIÈCLE

A part certaines paroisses privilégiées, y avait-il des écoles dans les campagnes ? Documents contradictoires. — Les fils de famille, maîtres d'école. — Un professeur ambulant admonesté par l'Intendant. — Ordonnance de Dupuy, au sujet des petites écoles. — Raisons qui empêchaient l'établissement des écoles. — Une opinion de l'historien Garneau au sujet de l'instruction des garçons.

Québec, Montréal et les Trois-Rivières ont eu, dès le XVII^e siècle, des écoles primaires assez bien organisées, nous l'avons démontré. Il ressort aussi de notre étude que certaines paroisses privilégiées, à proximité des villes surtout, jouirent du même avantage. Mais peut-on en dire autant des paroisses de campagne en général, même au XVIII^e siècle ? Y avait-il là des maîtres d'école ? En un mot, l'instruction des garçons était-elle répandue parmi le peuple ?

D'abord, il faut le dire, beaucoup de documents nous manquent, qui serviraient à résoudre la question. D'un autre côté, ceux que nous connaissons semblent parfois si contradictoires qu'il est difficile de donner une réponse bien précise. Au risque de nous répéter, nous exposerons les uns et les autres.

En 1707, on s'en souvient, l'intendant Raudot, dans une

lettre topique, affirmait au ministre qu'il n'y avait pas de maîtres, d'école dans les côtes. L'année suivante, il écrit au même, que là où les Sœurs de la Congrégation ne sont pas établies, les enfants n'apprennent rien et ne savent pas lire ¹. Dix ans plus tard, en 1718, le Roi « informé que les jeunes gens manquaient d'instruction », consent à accorder 3000 livres pour aider à la formation d'instituteurs pour les campagnes. La même année, Vaudreuil et Bégon conviennent qu'il n'y a pas de maîtres d'école dans les paroisses, et en donnent la raison.

Tout cela semble bien prouver que, jusque là du moins, il n'y avait pas eu de maîtres d'école dans les campagnes, et c'était bien, croyons-nous, la règle générale au XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e. Toutefois, les exceptions étaient plus nombreuses que ne le laissent supposer les affirmations de Raudot, de Vaudreuil et de Bégon.

En effet, s'il n'y avait pas d'écoles, et partant pas de maîtres, à quoi bon toutes les ordonnances de l'évêque de Québec à ce sujet? Voyons comme M^{gr} de Saint-Vallier est particulier sur ce point.

En 1691, avant son départ pour la France, il dit, le 16 février, dans une lettre circulaire adressée à son clergé : « Ne souffrez aucun maître d'école qui ne soit de bonnes mœurs et qui n'ait fait devant vous la profession de foi. Nous ne désirons pas qu'il prenne soin d'instruire les filles, mais seulement les garçons ². » L'évêque répète à peu près la même chose dans les Statuts du quatrième Synode de

1. *Correspondance générale*. Copie à l'Archevêché de Québec.

2. *Statuts et Ordonnances* de M^{gr} de Saint-Vallier — Faisant suite au *Rituel*, Paris, 1703, p. 29.

Québec en 1700 ¹. Seulement, dans une ordonnance datée du 8 octobre de la même année, il ajoute : « Etant nécessaire que les curés veillent sur les personnes qui font les petites écoles et sur la manière dont ils les font, nous désirons qu'on leur laisse le soin de les faire faire par les personnes qu'ils jugeront les plus propres à y être employées... ². »

M^{sr} de Saint-Vallier va plus loin, et comme les évêques de France, il donne dans son *Rituel* (1703) d'importants avis concernant les maîtres d'école.

Le grand-vicaire ou l'archidiacre qui fera la visite des paroisses à la place de l'évêque aura soin de s'informer : « s'il y a un maître et une maîtresse d'école, s'ils font le catéchisme, s'ils sont de bonnes mœurs et propres pour enseigner. Il devra s'enquérir encore si le curé prend soin que les enfants ne lisent point dans des mauvais livres et que les filles n'aillent jamais avec les garçons dans la même école ; si enfin les parents sont exacts à envoyer leurs enfants à l'école » ³.

A cette époque, les maîtres d'école, auxiliaires obligés du curé, participaient à ses émoluments. L'évêque indique la formule dont on doit se servir pour entrer cette dépense aux livres de comptes : « Payé à N... maître d'école ou clerc, pour ses assistances aux Anniversaires pendant la dite année ⁴... » Un peu plus loin, il fixe le tarif de ces émoluments. Les maîtres d'école qui aident au curé « auront

1. *Statuts et Ordonnances, loco. cit.*, p. 85.

2. *Ibid.*, p. 110.

3. *Rituel* de M^{sr} de Saint-Vallier, p. 392.

4. *Ibid.*, p. 400.

le tiers ou le quart, ce qui ne s'étendra pas jusqu'aux droits purement curiaux, comme de recevoir la cire, etc » ¹.

Voilà vraiment un luxe inouï de recommandations pour un diocèse où il n'y aurait eu des écoles que dans les villes où les classes étaient tenues par des Frères Jésuites ou par des ecclésiastiques, comme cela se pratiquait aux Séminaires de Québec et de Montréal. On avouera du moins que les curés et missionnaires savaient à quoi s'en tenir quand arrivait un instituteur dans leur paroisse.

Il est certain qu'à l'époque où M^{sr} de Saint-Vallier faisait ses ordonnances, et bien a vant, il y avait des maîtres d'école dans certaines paroisses : notaires, fils de famille, professeurs ambulants ou autres, peu importe.

On se souvient de celui de l'île d'Orléans en 1676 ; de Jean-Baptiste Pothier, à Lachine en 1686, de François LaBernade, peut-être à l'île d'Orléans en 1673, certainement à Champlain en 1682. On retrouve ce même individu l'année suivante à la Prairie-de-la-Madeleine. Il avait même des pensionnaires, comme on le voit par un acte du 23 mars, dans lequel il s'engage à prendre en pension Jean Jousset, âgé de 6 à 7 ans, à lui enseigner le catéchisme et ensuite, à lire et à écrire, le tout pour la somme de 135 livres payables de quartier en quartier ².

C'est encore ce même Laprairie ou LaBernade, qui, maître d'école à la Pointe-aux-Trembles, vers 1689, est accusé d'avoir fait un inventaire en l'absence du notaire ³.

1. *Rituel* de M^{sr} de Saint-Vallier, p. 572.

2. Note de feu l'abbé Verreau.

3. *Ibid.*

S'il y eut jamais des maîtres ambulants à cette époque, certes, LaBernade en était un.

Avons-nous besoin de répéter qu'à la fin du XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e, il y avait des écoles à Saint-Joachim, à Sainte-Foy, au Château-Richer et à la Pointe-de-Lévy? Celle que Cavelier de la Salle avait fait construire au fort Frontenac, en 1675 ¹, était peut-être disparue, mais il y en avait d'autres, et pourtant nous avons entendu Raudot, Vaudreuil et Bégon, le roi lui-même, déclarer qu'il n'y avait point de maîtres dans les campagnes.

Ceci se passait au commencement du XVIII^e siècle; plus tard, les instituteurs devinrent plus nombreux. Outre les Frères que les Hospitaliers de Montréal firent venir de France en différents temps, au nombre de vingt-quatre ², et dont plusieurs firent l'école dans les campagnes, nous avons pu relever quelques autres noms d'instituteurs laïques au XVIII^e siècle. Sans parler de ce Jean-Baptiste Tétro que nous avons vu à Boucherville en 1710, nommons encore : Jean-Bernardin Lesage, maître d'école à Sainte-Anne-de-Beaupré en 1721 ³; Etienne Guillemain, à Beauport en 1750 ⁴; Jean-Pierre Roy, à Saint-Antoine de Tilly, avant 1744 ⁵; Charles Valin, à la Pointe-de-Lévy en 1748 ⁶ et Paul Guodor, à LaDurantaye en 1747 ⁷.

1. Rochemonteix. *Les Jésuites et la N.-F. au XVII^e siècle*, III, p. 66.

2. Mgr H. Têtu. *Les Evêques de Québec*, p. 191.

3. *Greffe de Chambalon*. Note de M. Ph. Gagnon.

4. Tanguay : *Dict. général*, IV, p. 417.

5. *Ibid.*, vol. VII, p. 83.

6. *Ibid.*, p. 512.

7. Contrat de mariage dont nous avons copie, grâce à l'obligeance de M. J.-Edmond Roy.

On voit aussi par l'*Histoire du Cap-Santé*¹, qu'il y avait un maître d'école dans cette paroisse en 1749.

Et combien d'autres noms nous ont échappé malgré toutes nos recherches.

Une autre catégorie de professeurs, la plupart improvisés sans doute, mérite d'être mentionnée. Nous voulons parler de ces fils de famille que leurs parents exilaient au Canada et qui, faute de vouloir ou de pouvoir faire autre chose, se livraient à l'enseignement dans les paroisses de la campagne. Claude Lebeau qui rapporte le fait², prétend que ces maîtres d'école, disséminés dans les côtes, y faisaient plus de mal que de bien. Nous verrons pourtant que les autorités civiles ne souffraient pas cet état de choses, quand il était connu.

Le plus bel exemple de cet étrange recrutement est de 1729. Cette année-là, sur « dix-huit fils de famille arrivés en Canada, deux seulement consentirent à s'engager, les seize autres aimèrent mieux aller dans les côtes pour servir de maîtres d'école »³. . . Combien les avaient précédés, combien les ont suivis ? voilà ce qu'il serait intéressant de connaître. Quoi qu'il en soit de leur nombre et de leurs qualités, ces maîtres d'école ne sauraient être passés sous silence dans l'histoire de l'instruction au Canada.

Lorsque ces fils de familles ou autres instituteurs se con-

1. Gatién, *Histoire du Cap-Santé*, continuée par M. l'abbé D. Gosselin, 1899, p. 39.

2. *Aventures du Sr C. LeBeau*, avocat, etc, à Amsterdam, 1738, vol. I, p. 77.

3. *Ibid.* Cf. aussi le très intéressant travail de M. J.-Ed. Roy : *Des fils de Famille envoyés au Canada*, (Mémoires de la Société Royale, série IIe, vol. VII, p. 7.)

duisaient mal et, qu'au lieu de donner le bon exemple, ils devenaient un sujet de scandale dans les paroisses, l'autorité civile y mettait ordre au plus tôt. Un exemple topique d'une exécution de ce genre nous est fourni par le registre des Ordonnances des Intendants. Le cas vaut la peine qu'on s'y arrête, d'autant plus qu'il donna lieu à un règlement important au sujet de la nomination des maîtres d'école.

En 1727, un nommé LeChevalier parcourait certaines campagnes pour apprendre aux enfants à lire et à écrire. Sa conduite laissant fort à désirer, les habitants s'en plaignirent à l'intendant Dupuy. Celui-ci, on le sait, avait la main ferme. Il fit venir l'accusé et, après l'avoir admonesté de la meilleure façon, il lui fit défense de faire la classe à l'avenir.

Voici comment l'intendant lui-même nous peint, au physique et au moral, l'individu en question :

« Sur les plaintes qui nous ont été faites contre le nommé LeChevalier, garçon âgé d'environ vingt-huit ans, de moyenne taille, cheveux châtons, brun de visage, les yeux ronds et un peu égarés, le nez long, qui au lieu de choisir un métier et profession dans la colonie, il s'ingère d'aller montrer à lire dans les paroisses de la campagne et qu'à ce sujet et autre, il a pris querelle avec quelques habitants, ce jeune homme étant d'un naturel emporté et dans l'habitude de tenir des propos... peu honnêtes ce qui, dénotant un caractère vicieux et tenant à de grandes conséquences dans un homme qui se mêle d'instruire la jeunesse, nous l'aurions fait venir devant nous pour savoir comment et depuis quel

temps il est venu dans la colonie et ce qu'il y faisait depuis qu'il était arrivé. . . »

Aux questions de l'intendant, LeChevalier répondit qu'il était breton, natif de Lamballe, évêché de Saint-Brieuc, et qu'il était venu en qualité d'écrivain, sur la *Gentille*, vaisseau parti de Saint-Malo pour faire la pêche à Gaspé. Il ajouta que le capitaine ayant voulu le faire travailler à la grave ¹, bien qu'il ne fût engagé que comme écrivain, il avait quitté son poste, montant de Gaspé à Québec dans la chaloupe du Sieur LaCoudraye.

Cette histoire parut louche à Dupuy, qui resta convaincu qu'il avait affaire à un vagabond, peut-être à un matelot déserteur. Aussi, en attendant plus amples informations, il lui enjoignit de choisir un métier dans la colonie ou de prendre service sur quelque bâtiment dans le cas où il serait matelot classé. « Et cependant, conclut l'intendant, lui avons fait défense sous peine de punition corporelle de s'ingérer de montrer à lire et à écrire aux jeunes gens de la colonie. »

Après avoir ainsi réglé le compte de ce particulier, Dupuy crut de son devoir de passer une ordonnance générale au sujet des maîtres d'école, et pour rassurer les colons et pour prévenir tout accident du genre de celui dont nous venons de parler.

Voici cette ordonnance ; elle est courte mais très claire ² :

« Défendons à toutes personnes de quelque état et con-

1. La grave est le rivage où les pêcheurs font sécher la morue.

2. *Ordonnances des Intendants*, Reg. 12 A, fol. 93 et suiv.

dition qu'elles soient, autres que ceux déjà établis à cet effet, de s'ingérer à montrer à lire et à écrire aux jeunes gens de la ville et de la campagne et de tenir école de garçons ou filles sans notre participation et sans en avoir la permission et approbation, par écrit, de Monsieur l'Evêque de Québec ou du Sieur de Lotbinière, Conseiller au Conseil Supérieur de Québec et Archidiacre de ce diocèse, à l'examen desquels ils seront soumis, tant pour recevoir d'eux leur mission que depuis l'avoir reçue dans le cours de leurs visites, et tenus de rendre compte de leur conduite aux curés des paroisses où ils enseigneront, sans qu'aucun homme puisse tenir école de filles ni aucune femme tenir école pour les garçons à moins que ce ne soient gens mariés et qui en aient par écrit permission de l'Evêque de Québec ou de M. de Lotbinière Archidiacre. Mandons aux juges de justice ordinaire etc., de tenir la main et faire publier... à l'issu de la messe paroissiale et de nous donner avis et connaissance de tous ceux qui se mêlent d'enseigner dans les campagnes.

« (Signé) DUPUY.

« 4 juin 1727. »

On le voit, l'intendant ne fait que confirmer les règlements passés par M^{re} de Saint-Vallier. Seulement, à l'autorité de l'évêque, il ajoute la sienne. C'est l'État qui vient au secours de l'Eglise.

Ce document prouve encore qu'il y avait des maîtres d'école dans les campagnes, puisque Dupuy prend soin de dire que sa défense ne regarde pas ceux qui sont déjà établis à cet effet.

L'ordonnance de l'intendant eut-elle son application?

Oui, et la paroisse de Charlesbourg fut peut-être la première à en profiter.

Le 16 décembre 1727, Dupuy accordait à un nommé Junceria permission de tenir école en cette paroisse ¹. Elle est conçue en ces termes ²: « Veu la permission cy-dessus du Sieur de Lotbinière Archidiacre de ce diocèse et le certificat de Sieur Boulanger curé de la paroisse de Charlesbourg, Nous, en conséquence, avons permis et permettons au nommé Raymond Bertrand Junceria natif de Danmazant etc, d'enseigner en qualité de M^e d'école dans l'étendue de la dite paroisse de Charlesbourg seulement. Enjoignons au dit Raymond Bertrand de rendre compte de sa conduite au dit curé de la paroisse et de ne tenir chez lui qu'une école de garçons seulement, conformément à notre ordonnance du 4 juin dernier et la permission accordée par le S^r de Lotbinière, en foy de quoy nous avons signé ces présentes, icelles fait contresigner par l'un de nos secrétaires et apposé le cachet de nos armes.

« Fait et donné en notre hôtel le 16 décembre 1727.

« (Signé) DUPUY. »

A la suite de ce document, fourni à M. l'abbé Trudelle par M. T.-P. Bédard, ce dernier déclarait, sous sa signature, que c'était là la première mention qu'il eût vue, dans toutes les archives examinées par lui, d'une école particulière établie dans une paroisse ³. C'est assez dire combien sont rares les documents touchant cette question.

1. Cf. l'abbé Trudelle. *Histoire de Charlesbourg*, p. 75. Ce renseignement nous a été indiqué par M. l'abbé D. Gosselin, curé de cette paroisse.

2. *Ordonnance des Intendants*, vol. 12 B, fol. 17.

3. *Histoire de Charlesbourg*, p. 76.

Les successeurs de M^{sr} de Saint-Vallier et de l'intendant Dupuy, tinrent à l'exécution de l'ordonnance du 4 juin 1727. M^{sr} Dosquet nous en fournit la preuve dans un mandement du 24 février 1735 : « Nous voulons, disait-il, que les curés n'admettent dans leur paroisse aucun maître d'école qui n'ait une permission par écrit de nos grands-vicaires; qu'ils ne souffrent point qu'ils enseignent les personnes de différents sexes et qu'ils refusent les sacrements à ceux qui en étant avertis ne voudraient (pas) se soumettre à cette règle ¹. »

Le nombre des instituteurs dans les campagnes dut augmenter avec le développement du pays et l'accroissement de la population.

Kalm, qui visita la Nouvelle-France en 1749, disait en faisant la description des paroisses : « Chaque église est entourée d'un petit village, mais il est formé principalement du presbytère, d'une école pour les garçons et pour les filles ². »

Dans chaque paroisse? mais alors l'instruction avait fait de grands progrès! Peut-être aussi le bon Suédois exagère-t-il un peu. Ce témoignage, toutefois, est bon à noter, l'auteur étant généralement assez bien renseigné.

Peut-on conclure de tous ces documents que l'instruction primaire des garçons était très répandue dans les campagnes? Très répandue, non; mais nous pouvons affirmer qu'il y avait des écoles, ou du moins des maîtres d'école, dans les paroisses, au XVII^e et au XVIII^e siècle, et en bien plus grand nombre qu'on ne l'a cru pendant longtemps.

1. *Mandements des Evêques de Québec*, vol. I, p. 546.

2. *Voyage de Kalm au Canada*. Traduction Marchand, 1880, p. 60.

En supposant qu'il y ait eu peu d'instituteurs dans les campagnes, surtout dans les premiers temps, la chose s'explique aisément. La raison apportée par Vaudreuil et Bégon, en 1718, est peut-être la meilleure. Le même argument donné soixante-dix ans plus tard par M^{sr} Hubert vaut la peine d'être cité : « La rudesse du climat de ce pays, dit-il, la dispersion des maisons dans la plupart de nos campagnes, la difficulté pour les enfants d'une paroisse de se réunir tous dans un même lieu, surtout en hiver, aussi souvent qu'il le faudrait pour leur instruction, l'incommodité pour un précepteur de parcourir successivement, chaque jour, un grand nombre de maisons particulières, voilà des obstacles qui ont rendu inutiles les soins de plusieurs curés que je connais et leurs efforts pour l'instruction de la jeunesse dans leurs paroisses ¹. »

L'évêque de Québec écrivait ces lignes en 1789. N'aurait-on pas pu dire la même chose, avec autant de vérité, pour n'importe quelle époque de la domination française ?

Comment, en effet, dans des paroisses de plusieurs lieues d'étendue, sans village pour la plupart, et où les chemins n'existaient souvent que de nom, comment les colons auraient-ils pu envoyer, chaque jour, leurs enfants à l'école, cette école eût-elle été placée au centre de la paroisse ? On oublie trop facilement qu'à la fin du XVII^e siècle, il n'y avait encore dans tout le pays que quarante-six paroisses tenant registres et que, durant toute la domination française, il n'y en eut que cent-onze là où l'on en compte aujourd'hui plusieurs centaines.

1. *Mandements des Evêques de Québec*, vol. II, p. 394.

Et si l'on ajoute à ces raisons de l'éloignement et de la rigueur du climat, le fait que les colons, pour un bon nombre, étaient pauvres, qu'il leur fallait presque toujours défricher arpent par arpent la terre qu'ils avaient prise en *bois debout*, que souvent enfin, obligés de s'absenter pour cause de guerre ou de traite, ils laissaient ainsi à la femme et aux enfants le soin de cultiver la terre, on comprendra que pendant de longues années, les maîtres d'école n'avaient que faire dans la plupart des campagnes, les plus nouvelles surtout.

Toutefois, cet état de choses n'en aurait pas moins été très regrettable, s'il eut privé la grande majorité des enfants de toute instruction ; mais il nous semble qu'il n'en fut pas ainsi. Ceux qui ont quelque peu parcouru les greffes des notaires et les registres de l'état civil, sont étonnés du grand nombre d'hommes qui, parmi les premières générations canadiennes, savaient signer leur nom. Où donc avaient-ils appris à écrire ? Dans les écoles des villes, pour plusieurs ; chez quelques curés ou amis de l'éducation ou encore dans la famille, pour les autres.

Cette dernière affirmation pourra paraître un paradoxe. En voici l'explication. On sait que, sous le régime français, l'instruction des filles de la campagne fut passablement soignée, pas autant qu'on l'a dit, probablement, mais enfin d'une façon satisfaisante grâce au dévouement des Sœurs de la Congrégation. De leur côté, les Dames Ursulines de Québec et des Trois-Rivières, et plus tard les religieuses de l'Hôpital-Général, comptaient parmi leurs élèves bon nombre de filles venant des paroisses environnantes.

Faudra-t-il s'étonner que, de retour au foyer paternel,

ces élèves de couvent aient consacré quelques-unes de leurs longues soirées d'hiver, quelques jours de la morte saison, à enseigner la lecture et l'écriture à des frères plus jeunes ou même plus âgés, que des circonstances de temps ou de fortune avaient peut-être jusque là retenus dans l'ignorance ? Et pourquoi ces mêmes filles, devenues plus tard mères de famille, n'auraient-elles pas fait pour leurs fils ce qu'elles avaient été heureuses de faire autrefois pour leurs frères ¹ ?

Au reste, s'il n'y avait pas de maîtres d'école dans les paroisses, où donc avaient appris à lire et à écrire ces élèves qui entraient au Séminaire de Québec, par exemple, prêts à commencer le latin ? Sans doute, plusieurs venaient des villes, mais combien aussi arrivaient des paroisses de la campagne. Ainsi, sur cent trente élèves inscrits sur nos *Annales*, de 1693 à 1703, vingt-trois avaient commencé le latin ; soixante et huit savaient lire et écrire, huit seulement sont indiqués comme absolument ignorants ; on ne dit rien des trente et un qui restent. Et parmi ces enfants, il y en avait non seulement de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, mais encore de Batiscan, de Champlain, de l'île d'Orléans et de l'île Jésus, de Boucherville et de l'Ange-Gardien, etc. Ces élèves entraient relativement jeunes, puisque la moyenne d'âge prise sur soixante et quinze d'entre eux est de dix ans.

Une étude sérieuse faite sur les registres des paroisses, là surtout où les curés prenaient la peine de faire signer les témoins, serait très instructive, à ce point de vue. Voici quelques exemples tirés des paroisses de la région de Québec ; nous ne tenons compte que des signatures d'hommes.

1. Cf. Chanveau, *L'Instruction publique*, p. 56.

Nous en avons trouvé 75 à Notre-Dame-de-Foy, entre 1704 et 1714; près de 100 au Château-Richer pour la décade qui va de 1717 à 1727, et tout autant entre les années 1679 et 1689. A L'Ange-Gardien, de 1727 à 1736, nous avons relevé 106 signatures.

Dans cette dernière paroisse, les actes de mariages portent parfois huit ou dix signatures d'hommes ou de femmes. Il n'y eut dans cette décade que 212 actes de baptêmes, mariages et sépultures, soit une moyenne de 21 actes par année.

Cette enquête, poursuivie dans toute la région de Québec et dans les districts des Trois-Rivières et de Montréal, donnerait probablement des moyennes aussi satisfaisantes.

A Contreccœur, par exemple, de 1720 à 1730, sur un total de 120 actes, on trouve 193 signatures d'hommes; plusieurs se répètent d'année en année, mais la grande partie n'apparaissent qu'une fois ¹.

Enfin, au Cap-de-la-Madeleine, de 1700 à 1711, 68 actes ont donné 35 signatures différentes d'hommes.

Concluons donc que s'il n'y avait pas d'écoles, les gens trouvaient pourtant moyen d'apprendre à écrire, et qu'il ne faut pas trop se hâter de crier à l'ignorance quasi universelle au Canada, sous le régime français.

Certains historiens n'ont pas toujours trouvé la note juste quand il s'est agi de parler de l'instruction, tant primaire que secondaire, au Canada, sous l'ancien régime. Avec la meilleure foi du monde, nous voulons le croire, ils

1. Ces notes, prises sur les registres de Contreccœur, nous ont été fournies avec la plus parfaite obligeance par M. l'abbé Jean Ducharme, curé de la paroisse.

ont porté à ce sujet des jugements erronnés et regrettables. Notre historien Garneau, par exemple, n'a certainement pas eu entre les mains les documents qui lui auraient permis de juger de la question avec équité ; autrement, il n'aurait pas écrit cette page malheureuse que nous reproduisons en entier pour être juste à son égard ¹.

Après avoir fait l'éloge des Sœurs de la Congrégation et exprimé le regret qu'on n'eût pas, dans le temps, formé une institution semblable pour les garçons, l'auteur ajoute :

« L'éducation des jeunes garçons fut abandonnée entièrement à la direction du clergé, qui fut le seul corps enseignant, à peu d'exceptions près, avec les religieux, sous la domination française. Le gouvernement ne s'occupa jamais de cet objet si important, si vital. Soit politique, soit désir de plaire au sacerdoce, en lui léguant l'enseignement, il laissa le peuple dans l'ignorance ; car alors, il faut bien le reconnaître, les clergés comme les gouvernements sous lesquels ils vivaient, considéraient l'instruction primaire comme plus dangereuse qu'utile. Le Canada fut encore moins exempt de ce préjugé funeste que plusieurs autres pays. Il n'y fut jamais question de plan général d'éducation ; il n'y eut jamais d'écoles publiques dans les paroisses, qui restèrent plongées dans les ténèbres ; et, chose inouïe, l'imprimerie ne fut introduite en Canada qu'en 1764, ou cent cinquante-six ans après sa fondation.

« Les maisons d'éducation, nécessairement peu nombreuses,

1. *Histoire du Canada, 1^{re} édition, 1845*, vol. I, p. 362. Dans les notes que nous avons publiées dans le *Bulletin du Parler Français*, en 1907, nous citons la 4^e édition. Pour avoir l'expression de la pensée première de Garneau, nous revenons à celle-ci.

étaient en général confinées aux villes. Les Séminaires de Québec et de Montréal ouvrirent des classes pour les enfants. Les Récollets firent aussi l'école dans leur monastère. Mais les Jésuites étaient ceux qui, par état, devaient se placer à la tête de l'enseignement et lui donner de l'impulsion. Ils furent moins heureux au Canada qu'ailleurs ; leurs classes furent de tout temps peu considérables ; on n'y comptait qu'une cinquantaine d'élèves au temps de l'évêque de Saint-Vallier. Aucun d'eux n'a laissé un nom dans les lettres. Contents d'une certaine mesure de connaissances suffisantes pour le courant des emplois, ils n'ont produit en aucun genre de science des hommes profonds : il faut même convenir qu'il y avait peu de secours, peu de livres et peu d'émulation. Le gouvernement se donnait bien de garde de troubler un état de choses qui rendait les colons moins exigeants, moins ambitieux, et par conséquent plus faciles à conduire, car l'ignorance et l'esclavage existent toujours ensemble.

« Telle est, en peu de mots, l'histoire de l'éducation au Canada, durant le premier siècle et demi de son existence ; c'est la page la plus sombre de nos annales, et nous en sentons encore les premiers effets. La métropole fut punie la première de son oubli coupable et impolitique à cet égard ; si le peuple eut été plus éclairé lorsque la guerre de 1755 éclata, il aurait été plus industriel, plus riche, plus populeux et il aurait pu en conséquence opposer une résistance non pas plus longue, car la guerre dura six ans et avec acharnement, mais plus efficace et plus heureuse, à ses ennemis. »

Ce jugement sévère et, disons-le, injuste, fut quelque peu

modifié dans la troisième édition du même ouvrage, en 1859. L'auteur veut bien reconnaître cette fois que « la charité et l'amour des lettres ont fondé en Canada tous les grands établissements destinés à l'instruction publique ou au soulagement de l'humanité souffrante ». Il parle des Frères Charon, de quelques maîtres d'école répandus dans les campagnes et même des Frères des Ecoles chrétiennes qui, en 1737, partageaient l'enseignement avec les Frères Charon. Le reproche aux Canadiens de n'avoir laissé aucun nom dans les lettres, ni produit en aucun genre de science des hommes profonds est aussi disparu. En un mot, l'auteur mieux renseigné se montre plus équitable. Cependant, malgré ces corrections, il y a encore dans cette page, des inexactitudes, des lacunes, des injustices même, que nous nous reprocherions de ne pas relever ici.

Garneau nous apprend bien, par exemple, qu'en 1714, il y avait 75 pensionnaires au Séminaire de Québec ¹, mais il ne nous dit pas combien en avaient les Pères Jésuites ni combien d'externes fréquentaient leurs classes. Quand on sait, pour ne citer qu'un fait, qu'en 1668, leur Collège comptait 50 à 60 pensionnaires et autant d'externes ², on peut se demander si, en 1714, ce nombre était bien diminué. En 1699 et en 1735, les Pères Jésuites recevaient au delà de 100 enfants dans leur petite école seule. Aussi bien, pour notre part, nous ne serions pas prêt à affirmer que les Jésuites, « qui par état devaient être à la tête de l'enseignement, furent moins heureux au Canada qu'ailleurs » et,

1. *Histoire du Canada*, 3^e édition, I, p. 180.

2. Rochemonteix, *Les Jésuites et la N.-F. au XVII^e siècle*, vol. I, p. 220, note.

qu'étant donné la population, « leurs classes ne furent jamais considérables ».

Le lecteur sait aussi ce qu'il faut penser des Frères Charon et de leur projet d'établir des maîtres d'école dans les paroisses en 1728, comme si les Hospitaliers n'avaient pas fourni des instituteurs aux campagnes, de 1718 à 1730 au moins et même après.

Quant aux Frères des Ecoles chrétiennes, ils n'ont jamais enseigné au Canada, sous le régime français, que nous sachions. A deux reprises, il est vrai, en 1718 et en 1737, on tenta de les y faire venir, mais le projet fut abandonné ¹.

Notre historien fait encore remarquer que l'éducation des garçons fut abandonnée au clergé, mais il ne fait plus reproche à ce corps, d'avoir considéré l'instruction primaire comme plus dangereuse qu'utile. A la lumière de documents nouveaux, sans doute, il avait pu constater que non seulement le clergé ne s'opposa pas à l'éducation du peuple, mais qu'il en porta à peu près seul presque toutes les charges, fondant et établissant des écoles, les entretenant de ses propres deniers, se faisant parfois lui-même maître d'école et cela non seulement dans les villes, mais même dans les campagnes, car, quoi qu'en dise notre auteur, il y

1. Au sujet d'un acte d'association passé, paraît-il, entre les Frères Charon et les Frères des Ecoles chrétiennes, voici ce qu'on lit dans un manuscrit de l'abbé Bois, cité par Jacques Viger : « Deux Frères de la Doctrine chrétienne firent le voyage de France à Montréal, pour prendre une connaissance exacte des biens et des dettes de l'Hôpital général et après un examen sérieux ils refusèrent d'accepter l'union préméditée et s'en retournèrent en France. » (*Saberdache E.*)

Cette visite au Canada aurait-elle eu lieu en 1718 ou en 1737? Peu importe, il s'agit ici non des Frères de la Doctrine chrétienne, mais des Frères des Ecoles chrétiennes.

eut des écoles de paroisses, et bien organisées, sous le régime français.

Mais c'est surtout au gouvernement que Garneau en veut, au gouvernement « qui ne s'occupa jamais lui-même de ce sujet si important, si vital » ! et qui, lui du moins, « considéra toujours l'instruction du peuple comme plus dangereuse qu'utile à la tranquillité publique ».

Que le gouvernement n'ait pas fait tout ce qu'il aurait pu et dû faire ; qu'en général il se soit reposé sur le clergé du soin de donner l'instruction aux enfants, comme la chose se passait en France, nous l'admettons volontiers ; mais nous ne pouvons conclure, avec l'auteur, que le gouvernement « se donnait bien de garde de troubler un état de choses qui rendait les colons moins exigeants, moins ambitieux et par conséquent plus faciles à conduire ». L'histoire est là pour prouver que, sans avoir fait beaucoup pour l'instruction de la jeunesse, les autorités civiles n'y furent pas opposées, bien au contraire. Les lettres de satisfaction et d'encouragement adressées par le roi ou ses ministres, à M^{sr} de Laval, à M^{sr} de Saint-Vallier, aux Jésuites, aux Hospitaliers, etc., la correspondance échangée sur le même sujet entre la Cour et les autorités du Canada, gouverneurs et intendants, comme Denonville, Vaudreuil, Raudot, Beauharnois, Bégon et Hocquart, seraient la meilleure réponse à ces accusations. Au surplus, les subventions accordées aux communautés enseignantes d'hommes et de femmes font voir que la Cour fit presque autant, proportion gardée, pour l'instruction du peuple, que pour le commerce, l'industrie, la colonisation et parfois même la défense du pays.

On a trop oublié ce qui se passait dans la mère patrie

aux mêmes époques, et par suite on en est venu à reprocher au gouvernement français de n'avoir pas fait pour les colonies ce qu'il ne faisait pas pour la France elle-même : « Le gouvernement ne s'occupa point de l'éducation au Canada », s'écrie Garneau. Mais s'en occupait-il beaucoup en France ? Il semble admis, et c'est ce que l'on enseigne de nos jours en France, qu'avant la Révolution... « l'Etat se désintéressait à peu près complètement de l'enseignement, et, n'exerçant sur lui qu'un droit de contrôle fort superficiel, se désintéressait aussi de ses moyens d'existence... Les écoles primaires vivaient de fondations, de subventions municipales ou simplement de la générosité des congrégations religieuses qui les tenaient » ¹.

Nous avons déjà dit quel rôle jouait l'Etat dans l'instruction en France. D'après M. A. Bellée : « Il se bornait à la surveiller, à la diriger et à la régulariser, ce qui, pour beaucoup d'esprits clairvoyants est son véritable rôle » ².

Ici, comme en France, le clergé s'étant chargé de fonder des écoles, le gouvernement l'aida non seulement de ses encouragements, de son autorité et de ses conseils, mais encore de ses derniers ³.

Voilà en quelques mots ce qui pourra peut-être servir à éclairer quelque peu « la page la plus sombre de notre histoire ».

1. L'abbé Gagnol, *Hist. Contemp.*, Poussielgue, Paris, 1898, p. 15.

2. Cité par Allain, *L'instruction primaire*, etc, p. 204.

3. Nous dirons peut-être un jour ce qu'a fait et n'a pas fait le gouvernement anglais pour l'instruction du peuple, au Canada, durant les quarante ou cinquante ans qui suivirent la conquête.

CHAPITRE VIII

INSTRUCTION DES FILLES. — LES URSULINES ET L'HOPITAL-GÉNÉRAL

Les filles étaient-elles plus instruites que les hommes ? — Étude d'après les registres de l'État civil. — Les Ursulines de Québec et l'instruction des jeunes filles. — Nombre des élèves. — Pension et entretien. — Influence des élèves des Ursulines dans les familles. — Les Ursulines des Trois-Rivières. — Pensionnat de l'Hôpital-Général.

La plupart de nos historiens ont vanté, et avec raison, le zèle, la générosité, le dévouement de Madame de la Peltrie, de la Mère de l'Incarnation et de ses compagnes ; ils n'ont pas manqué, non plus, de faire voir l'utilité d'une congrégation comme celle de la Sœur Bourgeoys, pour l'instruction des filles dans les campagnes. « Ces écoles dans lesquelles on enseigne à lire et à écrire, dit l'historien Garneau ¹, ont fait plus de bien dans leur humble sphère qu'on n'eut pu en attendre de fondations beaucoup plus ambitieuses. »

Et l'auteur qui va écrire à la page suivante qu'il n'y eut jamais dans les paroisses, d'écoles publiques pour les garçons, ajoute : « Il est à jamais regrettable qu'une institution

1. *Histoire du Canada*, éd. de 1845, vol. I, p. 361.

de cette nature n'ait pas été formée dans le temps, pour l'éducation des garçons. »

D'autres après lui ont dit ou laissé entendre que l'éducation des filles était très soignée sous la domination française, et même qu'elle était plus répandue que celle des garçons.

« Rien n'est mieux constaté par nos anciens registres, l'on dans *Les Ursulines de Québec*, que le zèle des parents pour l'éducation de leurs filles, fait qui est aussi glorieux à notre sainte religion qu'honorable à la population entière du pays ¹. »

L'auteur de l'ouvrage intitulé : *Les Ursulines des Trois-Rivières* est encore plus catégorique et affirme que « tous les historiens s'accordent à dire que ce fut un fait digne de remarque que, sous la domination française, les femmes étaient plus instruites que les hommes. Cela était dû aux Ursulines et aux Sœurs de la Congrégation qui se livraient avec succès à l'instruction des jeunes filles » ².

Si tous les historiens s'accordent sur cette question, on trouvera peut-être que c'est témérité de notre part d'aller à l'encontre de tant et de si respectables autorités. Cependant, la vérité historique nous force à dire que nous doutons un peu de l'exactitude absolue de ces affirmations et, pour rendre toute notre pensée, il nous paraît qu'on a exagéré la part faite aux filles dans l'instruction de la jeunesse canadienne sous le régime français.

Dans les villes, surtout à Québec et à Montréal, il est

1. Vol. I, p. 481.

2. Vol. I, p. 184.

certain qu'il y avait autant d'écoles pour les garçons que pour les filles. Si vraiment les femmes étaient généralement plus instruites que les hommes, il faut que cette différence provienne de l'établissement des couvents de la Congrégation Notre-Dame dans les campagnes. Or, on ne connaît que neuf ¹ de ces couvents de campagne durant toute la domination française, et dans chacune de ces maisons, il n'y avait généralement que deux religieuses, et encore, il n'est pas prouvé que toutes deux fissent la classe. Mais, supposons si l'on veut, que toutes et chacune de ces Sœurs missionnaires aient été occupées à l'instruction des enfants, le nombre de ces maîtresses d'école ne dépassa jamais dix-huit ou vingt, et cela au XVIII^e siècle seulement ². Qui oserait soutenir, aujourd'hui, qu'il n'y eut pas, aux mêmes époques, autant ou presque autant de maîtres sédentaires ou ambulants répandus dans les campagnes?

Pourquoi donc les parents, qui devaient s'intéresser à tous leurs enfants, auraient-ils montré cette préférence à l'égard de leurs filles? A cette question, nous ne voyons qu'une réponse : la nécessité de bien préparer ces dernières à la première communion. Car si, malgré l'éloignement, la difficulté des chemins et la rigueur des saisons, la plupart des garçons pouvaient se rendre en un même lieu pour y suivre les leçons de catéchisme, il n'en était pas de même

1. Nous ne parlons pas ici des maisons destinées à l'éducation des petites sauvagesses.

2. Cinq de ces couvents furent fondés au XVII^e siècle ; les autres datent du XVIII^e. Celui de Saint-Laurent, près Montréal, ne fut ouvert qu'en 1732.

pour les filles que l'on devait envoyer au pensionnat le plus voisin quand la chose était possible.

Est-ce à dire pour cela que l'instruction des filles était plus répandue que celle des garçons? Nous ne le pensons pas.

Si l'instruction des filles fut vraiment ce que l'on dit, toutes les femmes, ou presque toutes, devaient savoir signer leur nom. C'est par là, en effet, que l'on juge généralement de l'instruction des hommes. Pourquoi cette méthode ne pourrait-elle pas s'appliquer aux femmes?

Sur ce raisonnement, nous avons consulté les registres de quelques paroisses à des époques différentes, mais toujours dans un temps où des couvents de la Congrégation Notre-Dame étaient établis depuis plusieurs années, soit dans la paroisse même, soit dans les environs.

On sait qu'au Château-Richer, dès avant 1695, il y avait des Sœurs institutrices. Nous avons repassé, de 1708 à 1718, tous les actes de baptêmes et de mariages, où des filles et des femmes apparaissent, soit comme marraines, soit comme épouses. Durant cette période, on compte 226 actes de baptêmes ou de mariages, et par suite 226 marraines ou épouses parmi lesquelles quelques-unes reviennent à deux ou trois reprises, en sorte que ces 226 actes ne contiennent en réalité que les noms de 148 femmes ou filles. Or, sur ce nombre, 35 signaient et 113 déclaraient ne savoir écrire ni signer, « de ce enquis suivant l'ordonnance ».

A L'Ange-Gardien, paroisse voisine, le résultat n'est pas plus satisfaisant. Nous avons compulsé les registres pour la période qui va de 1727 à 1737. Sur à peu près 205 actes de baptêmes ou de mariages, où l'on rencontre par consé-

quent 205 marraines ou épouses, 30 signent leur nom et 90 déclarent, quelques-unes à plusieurs reprises, ne savoir signer. Et sur le même registre et pour la même période on trouve au delà de 100 signatures d'hommes, quelques-uns de ces derniers signant comme témoins aux sépultures.

A Saint-François, Rivière-du-Sud, de 1765 à 1775, 24 filles ou femmes signent leur nom, plus de 130 ne le peuvent.

A Sainte-Foy, à Contrecoeur, au Cap-de-la-Madeleine ¹, même résultat: toujours, les signatures des hommes sont plus nombreuses que celles des femmes. On nous dira peut-être que les curés ne prenaient pas soin de faire signer les femmes. C'est possible, mais alors pourquoi faire signer le marié ou le parrain et se donner la peine d'écrire dans l'acte « le parrain a signé avec nous et la marraine a déclaré ne savoir écrire, etc. » ².

1. A Sainte-Foy, de 1704 à 1714: 95 signatures d'hommes et 20 de femmes.

A Contrecoeur, de 1720 à 1730: 193 signatures d'hommes et 38 de femmes.

Au Cap, de 1700 à 1710, moins 1702-1704: 35 signatures d'hommes et 18 de femmes.—Plusieurs de ces signatures se répètent, tant pour les hommes que pour les femmes.

2. On nous a fait remarquer que, par timidité, les femmes déclarent parfois ne savoir signer, quand, en réalité, elles peuvent le faire. Nous le concédons, mais il arrive aussi que des hommes qui savent écrire font la même déclaration, sinon par timidité, du moins par honte; nous l'avons constaté nous-même et d'autres aussi. Il en coûte toujours un peu à un homme qui n'a pas souvent l'occasion d'écrire, et dont la main est alourdie par le travail manuel, de montrer son peu d'expérience dans l'exercice de la plume. Au reste, nous n'avons jamais vu que, dans d'autres pays, où l'on en appelle à des statistiques de ce genre pour prouver le degré d'instruction chez le peuple, on ait apporté un semblable argument en faveur des femmes.

Il est évident que nous ne pouvons tirer une conclusion générale des quelques faits que nous venons de signaler, mais cette statistique, tout incomplète qu'elle soit, n'en est pas moins curieuse, et il était de notre devoir de la produire ici. Pour notre part, nous sommes convaincu que l'instruction primaire était aussi répandue chez les garçons que chez les filles, surtout au XVIII^e siècle. Mais alors, dira-t-on, comment expliquer qu'on ait cru le contraire pendant si longtemps?

D'abord parce que les écoles primaires des garçons sont restées ignorées, tandis que celles des filles étaient connues et vantées de tout le monde.

Les écrits de la Mère de l'Incarnation, par exemple, ne tarissent pas d'éloges, et sur le zèle des parents, et sur le nombre des filles qui, « toutes, dit-elle quelque part, nous passent par les mains ».

De plus, quand les Sœurs de la Congrégation commencèrent à s'établir dans les campagnes, ce fut un enthousiasme général. Le gouverneur, les intendants, les particuliers ne cessent, dans leurs lettres, de faire voir l'utilité des établissements de ce genre. La fondation d'un couvent, dût-on n'y mettre que deux religieuses, fera toujours plus d'impression sur le peuple que l'érection d'une école quelconque, ou le passage plus ou moins régulier d'un maître ambulant.

Il n'y eut à la vérité que neuf de ces couvents dans les campagnes sous le régime français; c'était peut-être suffisant pour la population, et tel colon qui n'aurait pu envoyer ses enfants dans un pensionnat de ville trouvait les moyens de les placer dans le couvent de la paroisse ou de la région

qu'il habitait. Nous ne pouvons dire jusqu'à quel point les habitants profitèrent de ces avantages.

Quant aux filles qui n'allaient pas au pensionnat, et nous ne croyons pas nous tromper beaucoup en disant que c'était la majorité, elles n'avaient pas plus d'avantages que les garçons. Bien au contraire; ceux-ci seront toujours plus en état que celles-là de surmonter les obstacles provenant de l'éloignement, de la difficulté des chemins ou de la rigueur des saisons.

Quoi qu'il en soit du degré d'instruction de nos mères, cela ne rabaisse en rien le mérite des institutrices qui se dévouèrent à l'éducation des filles en ces temps difficiles. Leur zèle, leur activité, leur désintéressement sont connus, et si, dans les pages qui vont suivre, nous en parlons un peu longuement, ce n'est pas tant pour confirmer une réputation déjà bien établie, que pour contribuer, suivant nos moyens, à payer la dette de reconnaissance que leur doit le pays tout entier.

Ce n'est pas ici le lieu de refaire l'histoire plus ou moins complète des diverses congrégations enseignantes qui ont existé au Canada, sous le régime français. Le lecteur qui voudra se renseigner sur la fondation, le développement et la vie intime de ces communautés, pourra consulter avec profit les ouvrages publiés par elles ou avec leur agrément, comme par exemple: *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*¹; *Les Ursulines des Trois-Rivières depuis leur fondation jusqu'à nos jours*²; *M^{re} de*

1. Quatre volumes, Québec, 1863-1866.

2. Deux volumes, Trois-Rivières, 1888.

*Saint-Vallier et l'Hôpital Général*¹; *Vie de la Sœur Bourgeoys*, par l'abbé Faillon², etc.

Ce que nous avons pu tirer de ces différents ouvrages, joint aux *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, aux *Relations*, et surtout, pour ce qui regarde les Sœurs de la Congrégation, aux documents originaux ou copies anciennes conservés au Séminaire de Québec, nous permettra de dire quelques mots sur chacune de ces communautés, et particulièrement sur leur œuvre d'éducation.

Il faut bien l'avouer, nous sommes peut-être moins renseigné sur ce sujet que sur l'instruction des garçons; d'autres compléteront ce que nous ne ferons qu'ébaucher.

Les Ursulines de Québec se proposèrent, à l'origine, l'instruction et l'éducation des filles, tant sauvages que françaises. Outre les trois vœux, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, elles en faisaient un quatrième : celui d'instruire la jeunesse.

Venues en Canada autant pour les filles sauvages que pour les françaises, les Ursulines ne faillirent pas à leur mission. De 1639 à 1725, elle donnèrent l'éducation chrétienne et l'instruction à un bon nombre de ces enfants des bois; elles les civilisèrent et les *francisèrent* autant que la chose fut en leur pouvoir. Mais pour nous, Canadiens, l'œuvre capitale de ces bonnes Mères restera l'éducation des filles françaises.

Dès 1637, le 15 janvier, la Compagnie de la Nouvelle-France, « afin de seconder le dessein d'une personne de qua-

1. Un volume, Québec, 1882.

2. Deux volumes, Villemarie, 1853.

lité qui désirait fonder à Québec une maison de Religieuses destinées à instruire les filles sauvages et les françaises, concédait à la future communauté une certaine étendue de terre à Québec et aux environs » ¹.

Cette personne de qualité, que l'acte ne nomme pas, était Madeleine de Chauvigny de la Peltrie, que les Ursulines de Québec reconnaissent comme leur fondatrice.

A cause de difficultés sur lesquelles il serait trop long de s'arrêter, ce ne fut que deux ans plus tard que le projet put être mis à exécution.

Madame de la Peltrie, Marie de l'Incarnation et ses deux compagnes arrivèrent à Québec le 1^{er} août 1639.

Ce fut une grande joie dans toute la petite colonie. Les familles françaises, qui depuis quatre ans faisaient déjà instruire leurs garçons chez les Pères Jésuites, allaient pouvoir procurer le même avantage à leurs filles en les envoyant aux Ursulines. Aussi, à peine les Mères étaient-elles installées dans leur pauvre maison de la basse-ville, que « quelques petites filles françaises commencèrent de les aller voir pour être instruites » ².

La Mère de l'Incarnation écrivait en 1652 : « Dès le lendemain de notre arrivée à Québec, on nous amena toutes les filles, tant françaises que sauvages, qui purent se rencontrer, pour les instruire dans la piété et les bonnes mœurs ³. »

Faute de logement, les Ursulines ne reçurent d'abord que des externes, ce qui, du reste, n'allait pas à l'encontre des Constitutions, puisque d'après l'annaliste de la com-

1. *Les Ursulines de Québec*, vol. I, p. 59.

2. *Relation* de 1639, éd. de Québec, p. 9.

3. *Lettres*, éd. Richaudeau, vol. II, p. 503.

munauté, « dans l'Institut des Religieuses Ursulines, une école gratuite ou externat est regardée comme aussi indispensable qu'un pensionnat, afin que les enfants pauvres aussi bien que les riches puissent participer au bienfait de l'éducation » ¹.

Lorsque les Ursulines furent entrées dans leur premier monastère, en 1642 ², elles ouvrirent un pensionnat. La liste des premières élèves nous a été conservée, au moins en partie ³. Voici leurs noms : Elizabeth, fille de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert et qui devint, en 1642, Madame Jean Guyon du Buisson ; Geneviève, fille de Jean Juchereau de Maure, laquelle épousa plus tard Charles Legardeur de Tilly ; Marie Marsolet que Mathieu D'Amours prit pour femme en 1642 ; Marie Couillard qui, en 1648, unissait son sort à François Bissot de la Rivière. Citons encore : Marie-Madeleine et Catherine de Repentigny ; Marie-Madeleine Hertel et Marie de la Poterie ; Geneviève Bourdon et Jeanne Godefroy, ces deux dernières, futures Ursulines.

Le pensionnat commençait à prospérer, lorsqu'un incendie vint réduire en cendres le monastère des Ursulines. C'était le 30 décembre 1650. Les Mères se réfugièrent à l'Hôtel-Dieu et y demeurèrent trois semaines, après quoi, elles se logèrent tant bien que mal dans la petite maison de Madame de la Peltrie, que le feu avait épargnée. On ne pouvait songer à rouvrir le pensionnat pour le moment. On se contenta donc de recevoir les externes, et la tradition nous

1. *Les Ursulines de Québec*, vol. I, pp. 125-126.

2. 21 novembre 1642. (*Ibid.*, p. 89.)

3. *Ibid.*, pp. 113 et 141.

représente la Mère de l'Incarnation, au printemps de 1651, occupée à instruire les sauvagesses sous le vieux frêne, tandis que la Mère Saint-Athanase, installée sous le vieux noyer, faisait la classe aux petites filles françaises ¹.

Le malheur qui venait de frapper les Ursulines fut vivement senti par toute la population qui s'ingénia à les soulager et à les aider ². Craignait-on que la communauté ne fût obligée d'abandonner son œuvre et de repasser en France? C'eût été un trop grand malheur, et le Père Ragueneau exprimait le sentiment de toute la colonie quand il disait, dans la *Relation* de 1651: « Tout le pays a intérêt à leur établissement, principalement à cause de leur Séminaire; car l'expérience nous apprend que les filles qui ont été aux Ursulines s'en ressentent pour toute leur vie, et que dans leur ménage, la crainte de Dieu y règne davantage et qu'elles y élèvent bien mieux leurs enfants ³. »

L'année suivante, la Mère de l'Incarnation, écrivant à son fils ⁴, est encore plus catégorique: « Si une seule communauté quittait, dit-elle, cela serait capable de décourager la plus grande partie des Français qui n'ont soutenu (lutté contre le découragement) qu'en considération des maisons religieuses et par leur moyen. De plus, les filles françaises seraient de vraies brutes, sans l'éducation qu'elles reçoivent de nous et de laquelle elles ont encore plus besoin que les sauvages. »

Lorsque la vénérable Mère écrivait ces lignes, le monas-

1. *Les Ursulines de Québec*, vol. I, p. 173.

2. *Les Ursulines de Québec*, I, p. 169.

3. Ed. de Québec, p. 3.

4. *Lettres*, 1^{er} septembre 1652, vol. I, p. 465.

tère était en partie reconstruit et le pensionnat, après avoir été interrompu durant dix-huit mois, s'était ouvert de nouveau en juin ou en juillet 1652 ¹.

La Providence avait si bien conduit les choses que la reconstruction du monastère s'était effectuée sans trop de difficultés malgré la pauvreté du pays en général et des Sœurs en particulier. Mais il manquait encore une chapelle convenable. La Mère de l'Incarnation écrivait vers le même temps à son fils : « Madame de la Peltrie veut bâtir une église et ensuite des temples vivants. Elle veut dire qu'elle fera ramasser quelques pauvres filles françaises écartées (éloignées ou abandonnées) afin de les faire élever dans la piété et de leur donner une bonne éducation qu'elles ne peuvent avoir dans leur éloignement ². »

Madame de la Peltrie se chargea en effet des frais de cette église dont la dédicace n'eut lieu que le 17 août 1667 ³.

La généreuse fondatrice n'avait pas attendu jusque là pour élever au Seigneur des temples vivants. Le 29 septembre 1660, elle fondait six pensions pour des élèves pauvres, à raison de 100 livres chacune. « J'entends, dit-elle dans le contrat, qu'elles soient toutes d'onze ans ou environ, et au choix de la supérieure et discrètes de la maison, avec l'avis et approbation de l'évêque et que chacune n'y soit pas plus d'un an sans dispense du supérieur et, avec dispense, pas plus de deux ans ⁴. »

1. *Ursulines de Québec*, vol. I, p. 202. L'incendie eut lieu le 30 déc. 1650, et les Ursulines entrèrent dans leur monastère le 29 mai 1652.

2. Lettre à son fils, 1655, vol. II, p. 3.

3. *Les Ursulines de Québec*, vol. I, p. 257.

4. *Archives du Séminaire*.

Les Dames Ursulines avaient besoin qu'on les aidât à soutenir l'œuvre de l'éducation; elles étaient loin d'être riches, et les dépenses étaient considérables. Quelques jours avant la fondation de Madame de la Peltrie, la Mère de l'Incarnation écrivait à une religieuse de Tours: « Nous faisons de grands frais pour notre Séminaire, non qu'il y ait un grand nombre de filles sauvages sédentaires, mais parce que on nous donne plusieurs filles françaises pour l'entretien desquelles les parents ne peuvent fournir que peu de choses et d'autres, rien du tout; ce qui est à remarquer, les françaises nous coûtent sans comparaison plus à nourrir et à entretenir que les sauvagesses ¹. »

On voit encore par une lettre de la Mère de l'Incarnation qu'en 1668, sept religieuses de chœur étaient employées, chaque jour, à l'instruction des filles françaises, tant externes que pensionnaires. Le soin des externes demandait un grand travail. Bien qu'elles « fussent dociles, d'un bon esprit, fermes dans le bien quand elles le connaissaient », on ne pouvait surveiller leur conduite comme on faisait des pensionnaires. Quant à celles-ci, « comme plusieurs ne sont pensionnaires que peu de temps, il faut que les maîtresses s'occupent fortement de leur éducation et qu'elles leur apprennent, quelquefois dans un an, à lire, à écrire et à jeter, les prières chrétiennes et tout ce que doit savoir une fille. Il y en a que les parents nous laissent jusqu'à ce qu'elles soient pourvues, soit pour le monde, soit pour la religion » ².

1. Lettre du 23 sept., vol. II, p. 175.

2. Lettre du 9 août, vol. II, pp. 362-363.

Grâce au zèle que les Ursulines déployaient pour l'œuvre si importante qui leur était confiée, leur Institut continua à se développer, malgré les difficultés et les épreuves.

En 1686, le 20 octobre, l'incendie vint de nouveau ravager leur monastère et elles durent, pour un temps, renvoyer les élèves, et se loger encore une fois chez les Hospitalières qui les reçurent avec joie ¹. Au reste, les sympathies ne leur manquèrent pas. M^{sr} de Saint-Vallier publia un mandement court mais pressant pour « exciter toutes les personnes charitables et reconnaissantes à faire aux religieuses tout le bien qu'il dépendra de leurs moyens » ².

De son côté, M. de Denonville écrivait au ministre, le 10 novembre : . . . « C'est une terrible affliction pour tout le pays qui en tirait de grands secours pour l'instruction des filles. Monseigneur ne saurait croire les charités qui se font en ce pays, chaque particulier et communauté se sont saignés pour les secourir, mais tout cela ne saurait aller qu'à les faire vivre, et il n'y a que les secours de France qui puissent les faire rebâtir ³. »

Au printemps de 1687, les Mères firent élever « entre l'habitation et le frêne, une allée de pieux en coulisse avec une couverture pour faire la classe, et les externes s'y rassemblèrent aussitôt au nombre de 50 à 60 » ⁴.

Le monastère fut reconstruit, et le 9 novembre 1687, le pensionnat s'ouvrait de nouveau, un an et dix-neuf jours après le feu ⁵.

1. *Etat présent de l'Eglise*, p. 8.

2. *Mandements des Evêques*, vol. I, p. 187.

3. *Arch. de Paris*, 2^e série, vol. V, p. 260.

4. *Les Ursulines de Québec*, vol. I, p. 443.

5. *Ibid.*, p. 442.

Un nouveau genre de malheur vint fondre sur la communauté en 1703. Une épidémie de petite vérole s'était abattue sur la ville tout entière. Trente-six pensionnaires des Dames Ursulines furent atteintes de la maladie et l'on dut, pour un temps, suspendre l'enseignement ¹.

Malgré toutes ces épreuves, l'Institut continua à prospérer, le nombre des élèves augmenta avec la population, et le monastère, rebâti en 1687, put suffire jusqu'en 1750.

On nous demandera peut-être ici quel fut, en moyenne, le nombre des élèves des Ursulines, sous le régime français ? Il est difficile de répondre d'une façon précise à cette question parce qu'il n'y a point d'indications sûres au sujet des externes. Quelques documents pourront contribuer cependant à en donner une idée.

En 1652, la Mère de l'Incarnation, faisant l'éloge de la Mère de Saint-Joseph, écrivait incidemment : « Dès le lendemain de notre arrivée à Québec, on nous amena toutes les filles tant françaises que sauvages ². »

D'après l'auteur des *Ursulines de Québec*, de 1642 à 1650, le pensionnat comptait ordinairement 18 à 20 demoiselles françaises ³.

La Mère de l'Incarnation laisse souvent entendre que toutes les filles françaises vont aux Ursulines. Elle le dit en 1652, elle le répète en 1664 : « Il n'y en a pas une qui ne passe par nos mains ⁴. »

1. *Les Ursulines de Québec*, vol. II, p. 16. En 1690, pendant le siège de Québec par Phips, la salle de communauté avait été transformée en classe pour les pensionnaires. (*Ibid.*, I. p. 471.)

2. *Lettres*, vol. I, p. 503.

3. *Les Ursulines de Québec*, vol. I, pp. 141-142.

4. *Lettres*, vol. II, p. 285.

Le 9 août 1668, parlant de la pauvreté de l'Institut, elle confesse qu'elle a été obligée de renvoyer à leurs parents quelques filles françaises. « Nous nous sommes restreintes à seize françaises et à trois sauvagesses », dit-elle ¹.

L'année suivante, elle écrit à une religieuse de Tours : « Comme le pays a augmenté, nous avons à l'ordinaire 20 à 30 pensionnaires ². »

« Pour les externes, disait-elle encore, la même année, je ne puis en dire le nombre parce qu'il y en a partie que le froid très grand et les neiges obligent de demeurer l'hiver en leur maison. Enfin nous avons toutes celles de la haute et basse-ville ³. »

Quel pouvait bien être, à cette époque, le nombre des externes? En 1666, on comptait à Québec 84 enfants entre 7 et 15 ans, tant garçons que filles. Le recensement de 1667 n'en indique que 71 entre ces deux âges, ce qui fait pour les deux années réunies, une moyenne d'à peu près 78 enfants.

En supposant qu'en 1669, à cause de l'augmentation de la population, il y eût à Québec 50 à 60 filles, (disons entre sept et dix-huit ans), il est facile de faire le compte approximatif des externes, puisqu'il y avait 20 à 30 pensionnaires, cette année-là.

Sur ces 30 pensionnaires, on peut-être 25, quatre ou cinq au moins venaient du dehors, des Trois-Rivières, de Montréal, etc. Il reste donc une vingtaine de pensionnaires de la ville de Québec. Or, si toutes les filles en âge de

1. *Lettres*, vol. II, pp. 362-363.

2. *Ibid.*, pp. 421-422.

3. *Ibid.*

fréquenter l'école formaient un total de 50 à 60, et si celles de la haute et de la basse-ville allaient en classe, il faut en conclure que les externes étaient au nombre de 30 à 40.

Au commencement du XVIII^e siècle, le pensionnat comptait 55 à 60 élèves; les externes étaient bien plus nombreuses ¹. En 1703, malgré l'épidémie de petite vérole, il y avait quarante pensionnaires au couvent ², et leur nombre alla toujours croissant jusqu'en 1750, « où nos classes se trouvèrent si chargées, disent les *Annales*, qu'il fut délibéré par M^{sr} et notre chapitre sur la création d'une nouvelle classe ce qui donna un nouvel élan au zèle de nos maîtresses. L'externat, école gratuite, était toujours rempli à l'ordinaire » ³.

Les *Annales* des Ursulines nous ont conservé la liste plus ou moins complète peut-être, des élèves pensionnaires, de 1640 à 1739, soit un siècle. On en compte 443 de 1640 à 1686; 266, de 1687 à 1700; 497, de 1700 à 1739, faisant un total de 1206 et une moyenne de 12 par année. Un grand nombre venaient de tous les coins du pays. Quant aux externes, toujours plus nombreuses que les pensionnaires, elles se recrutaient généralement parmi la population de Québec.

Ces chiffres nous paraissent satisfaisants pour l'époque et la population du pays, mais peut-on dire avec assurance qu'à Québec, les filles qui allaient en classe étaient plus nombreuses que les garçons, même après l'arrivée des Sœurs de la Congrégation? Le collège des Jésuites et le

1. *Les Ursulines de Québec*, vol. I, p. 526.

2. *Ibid.*, II, p. 169.

3. *Ibid.*, p. 170.

Séminaire de Québec n'avaient-ils pas ensemble autant de pensionnaires que les Dames Ursulines et les Sœurs de la Congrégation? Les petites écoles des Pères Jésuites, et plus tard celle du Séminaire, n'étaient-elles pas remplies d'externes, puisque dès 1701, le Séminaire employait à la sienne deux professeurs et qu'en 1699 et en 1733, celle des Jésuites comptait au delà de cent enfants?

Il nous semble qu'on a un peu exagéré la portée des paroles de la Vénérable Mère de l'Incarnation lorsqu'elle dit qu'on leur « amena toutes les filles, que toutes les filles passent par leurs mains ». Toutes les filles de Québec, oui, probablement, mais toutes celles du pays, non. Et cela ressort du nombre des élèves d'abord, de l'ignorance d'un bon nombre de filles de cette époque et aussi du fait que la *Relation* de 1668 fait remarquer la différence qui existe entre les femmes qui ont été aux Ursulines et celles qui n'ont pas eu cet avantage.

Il y avait donc des filles, et du vivant même de la Mère fondatrice, qui ne fréquentaient pas les classes des Ursulines.

Et comment aurait-il pu en être autrement? Les colons un peu éloignés et peu favorisés de la fortune, à Montréal et aux Trois-Rivières, et beaucoup plus près, à la côte de Beaupré, à l'île d'Orléans, etc, n'étaient probablement pas tous en état d'envoyer leurs filles à Québec, soit comme pensionnaires, soit même comme externes. Aussi, l'empressement que l'on mit à demander et à établir des couvents de la Congrégation en certaines campagnes de la région de Québec, à la fin du XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e, prouve assez, qu'à cette époque du moins,

on n'envoyait pas facilement toutes les filles à Québec.

Les parents n'étaient pas riches et les communautés non plus. Pour favoriser l'instruction des enfants, les uns et les autres devaient faire des sacrifices. Jamais créanciers et débiteurs ne s'entendirent mieux.

Le prix de la pension n'était pas élevé, chez les Dames Ursulines, mais l'argent étant très rare, pour ne pas dire introuvable, on payait en nature. Les Annales de la communauté fournissent sans doute plusieurs exemples de ce genre de paiement.

En voici un entre autres ¹:

Pour la pension de M^{elle} C...

Reçu le 13 janvier,	3 ½	cordes de bois de chauffage.
" le 6 mars,	4	" " " " "
" le 13 "	1	pot de beurre pesant 12 livres.
" le 13 novembre,	1	cochon gras, 1 baril d'anguille salée.

Pour celles qui avaient le moyen de payer, la pension était de 120 livres par année, comme nous l'apprend la Mère de l'Incarnation dans une lettre de 1669 ².

Le prix de la pension ne semble pas avoir varié durant toute la domination française.

Ainsi, en 1675, le Séminaire paye aux Ursulines 40 livres pour quatre mois de la pension de la petite Soulard ³;

1. *Les Ursulines de Québec*, vol. I, p. 142.

2. *Lettres*, vol. II, pp. 421-422.

3. *Arch. du Séminaire*. En ce temps-là, la pension se payait toujours pour douze mois. Les vacances se passaient probablement au pensionnat.

en 1682, il donne 182 livres, 10 sols, pour un an, six mois et neuf jours de la pension de la petite Montmesnier.

Même chose en 1738, c'est-à-dire 10 livres par mois.

Chez les Dames Ursulines, comme dans les autres communautés, on exerçait largement la charité envers les élèves pauvres. Outre les externes à qui l'on enseignait gratuitement, plusieurs pensionnaires étaient reçues à bon compte. Les Mères Ursulines se chargeaient même de l'entretien des plus pauvres, et elles étaient aidées en cela par d'autres institutions ou par des personnes charitables. En 1674, le Séminaire de Québec donne « 50 livres au Séminaire des petites filles pour aider à vêtir des filles pauvres ». En 1740, c'est M. Plante, curé de Québec, qui paye pour des élèves qui ont passé quelque temps aux Ursulines : Marie Chartier, Marie Massé, les D^{elles} Vincelot et C. Duquet ¹.

Il sera question, plus loin, du cours d'étude que l'on faisait chez les Dames Ursulines. En attendant, on aimera peut-être à connaître les noms de quelques-unes des maîtresses générales des classes. Ces noms, nous les avons recueillis dans les deux premiers volumes de l'*Histoire des Ursulines de Québec* ; malheureusement, les dates font défaut. L'une des premières fut la Mère Anne de Sainte-Claire, décédée en 1677 ; vinrent ensuite : Marie Duguet de la Nativité, maîtresse générale en 1700 ; Marie Pinguet de l'Assomption, décédée en 1721 ; Mère Juchereau de Saint-Denys, dite des Séraphins, décédée en 1722, longtemps maîtresse générale des classes. Citons encore les Mères Lauzon du Saint-Esprit, Lefebvre des Séraphins, D'Ailleboust de

1. *Archives du Séminaire.*

Manthet de Saint-Nicolas, de Muy de Sainte-Hélène, L. Gaillard de la Sainte-Vierge, etc.

Avons-nous besoin, en terminant, d'appuyer sur le bien opéré par les Dames Ursulines, à toutes les époques de notre histoire, sans doute, mais plus particulièrement durant la domination française? Ces enfants qu'on leur confiait devaient un jour, pour la plupart, retourner dans le monde. Filles, épouses ou mères, elles auraient un rôle important à jouer, une mission délicate à remplir. Et ce rôle et cette mission, elles s'en acquitteraient d'autant mieux qu'elles seraient plus instruites et d'une éducation plus soignée.

Quelle influence salubre ne devait pas avoir auprès de frères et de sœurs, moins bien partagés sous le rapport de l'instruction et de l'éducation, une jeune fille récemment arrivée du pensionnat où elle avait passé deux, trois ou quatre ans et quelquefois davantage! Combien plus encore se faisait sentir cette influence, lorsque, devenue mère de famille, une ancienne élève des Ursulines avait à présider aux soins du ménage et surtout à l'éducation des enfants?

C'est ce que faisait déjà remarquer la *Relation* de 1651¹. En 1668, les Pères Jésuites n'avaient pas changé d'opinion à ce sujet, et le Père LeMercier écrivait dans la *Relation* de cette année: « Les Mères Ursulines ont eu tant de bonheur dans l'instruction des filles qu'on leur a confiées, soit pensionnaires, soit externes qui fréquentent leurs classes, qu'en voyant les ménagères du Canada et chaque maison en particulier, très aisément on distingue par l'éducation chrétienne des enfants, les mères de famille qui sont sorties

1. Ed. de Québec, p. 4,

de leur maison d'avec celles qui n'ont pas eu cet avantage ¹. »

Tout ce que nous venons de dire des Ursulines de Québec s'applique parfaitement à celles des Trois-Rivières. Cette dernière communauté, sortie de la maison mère de Québec, fut fondée pour le soin des malades et pour l'instruction des jeunes filles.

La première institutrice des Trois-Rivières fut la Sœur Raisin, l'une des premières compagnes de la Mère Bourgeoys. M^{re} de Laval l'y avait envoyée dès avant 1664, comme nous l'avons dit plus haut.

La Sœur Raisin ne demeura pas longtemps en cette ville, et nous ne pouvons dire si l'on mit d'autres Sœurs à sa place. Il serait cependant difficile de croire qu'on n'ait pas maintenu en cet endroit au moins une maîtresse d'école, quand on sait qu'il y en avait déjà deux à Champlain vers 1680. S'il n'y en avait pas, les parents étaient donc obligés d'envoyer leurs filles soit à Québec, soit à Montréal, ou, ce qui aurait été regrettable, de les garder à la maison et de les voir privées de toute instruction. C'est peut-être ce qui engagea M^{re} de Saint-Vallier à se rendre aux prières des familles qui « reconnaissant depuis longtemps la nécessité de procurer à leurs jeunes filles le bienfait d'une éducation solide et religieuse » ², s'étaient adressées à lui. L'évêque de Québec, avec le grand cœur qui le caractérisait, désirait depuis quelque temps établir aux Trois-Rivières un hôpital ou maison de charité. Il crut qu'une même communauté pourrait en même temps se charger du soin des malades et

1. Ed. de Québec, p. 41.

2. *Les Ursulines des Trois-Rivières*, vol. I.

de l'éducation des enfants. Durant son voyage en Europe, 1694-1697, il s'occupa de cette future fondation, et peu après son retour, à l'automne de 1697, il mettait son projet à exécution.

A titre de fondateur, M^{sr} de Saint-Vallier voulut payer la moitié du coût de l'établissement. Dès le mois d'octobre 1697, six religieuses étaient rendues aux Trois-Rivières. L'œuvre était fondée. Elle grandit et prospéra.

On constate par la correspondance des gouverneurs, que cet établissement fut bien vu par les autorités civiles. Callières et Champigny, en 1701, Callières et Beauharnois, en 1702, écrivaient au ministre que les Ursulines des Trois-Rivières étaient très utiles pour l'instruction des jeunes filles ¹.

Les citoyens qui avaient vu « avec bonheur l'arrivée des Mères, s'empressèrent de leur confier leurs filles » ². Leurs descendants continuèrent dans la suite à encourager les Ursulines qui, du reste, ne manquèrent jamais d'amis et de bienfaiteurs. Parmi ceux-ci, la communauté aime encore à nommer particulièrement : M^{sr} de Pontbriand, M. de Miniac et René de Tonnancourt.

Nous ne savons pourquoi, mais les Ursulines des Trois-Rivières demandèrent, ou du moins manifestèrent le désir, vers 1750, d'être déchargées de l'hôpital. Bigot écrivait, le 24 octobre de cette année ³ : « Je ne doute pas que si elles discontinuent d'être hospitalières, le roi ne les réunisse aux Ursulines de Québec, deux ou trois Sœurs de la Congrégation

1. *Corresp. générale*.— Copie à l'Archevêché.

2. *Les Ursulines des Trois-Rivières*, vol. I, p. 184.

3. *Corresp. générale*.— Copie à l'Archevêché.

tion devant suffire aux Trois-Rivières, pour apprendre à lire aux filles qui doivent être susceptibles d'éducation. »

Le 22 mai 1752, un violent incendie vint détruire leur monastère. Les bonnes Mères, les citoyens, M^{sr} de Pontbriand, tout le monde enfin, y mit tant de bonne volonté, de zèle, de générosité, que la maison se releva bientôt de ses ruines.

Hospitalières et institutrices, les Ursulines des Trois-Rivières continuent encore aujourd'hui l'œuvre commencée en 1697 : elles soignent les malades et instruisent les jeunes filles. Par là, elles acquièrent chaque jour de nouveaux droits à la reconnaissance de la ville et de toute la région trifluvienne.

A ces deux communautés enseignantes, nous joindrons ici celle de l'Hôpital-Général. Fondée en 1692, pour le soin des infirmes, elle n'eut pas d'autre but ni d'autre occupation jusqu'en 1725. Mais le vénéré fondateur, M^{sr} de Saint-Vallier, ayant constaté depuis quelque temps que le soin des infirmes laissait des loisirs aux religieuses, permit l'ouverture d'un pensionnat. Dans sa lettre du 20 novembre 1725, il disait : « Nous jugeons convenable par ce qui est porté et permis par vos règles et constitutions, que vous vous appliquiez outre le soin des pauvres... à l'éducation et instruction des personnes de votre sexe. C'est pourquoi nous vous donnons pouvoir conformément à ce qui se pratique dans vos communautés de France, de prendre des pensionnaires, suivant le nombre des lieux que vous avez pour les loger et les personnes capables pour les élever. Nous osons supplier les Ill. et RR. évêques nos successeurs et confrères d'y donner leur agrément pour continuer de

vous donner le moyen de vivre dans un pays si pauvre et si ingrat que celui-ci ¹. »

Le vœu de M^{sr} de Saint-Vallier fut entendu et le pensionnat de l'Hôpital-Général ne ferma ses portes qu'en 1868 ².

1. *Arch. de l'Archevêché de Québec*, Reg. A, fol. 138, verso.

2. *M^{sr} de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, p. 585.

CHAPITRE IX

—

LES SŒURS DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME

Marguerite Bourgeoys. — Première école des filles à Montréal. — Fondation, approbation et règlements de la Communauté. — Congrégation des filles externes. — Maison de la Providence. — Ce que pensaient des Sœurs de la Congrégation, les autorités civiles. — Établissement de Québec. — Maison de la Providence, à la haute-ville. — Les Sœurs de la Congrégation à la basse-ville. — Une lettre pastorale de Mgr de Saint-Vallier.

La Congrégation de Notre-Dame eut pour fondatrice Marguerite Bourgeoys, née en 1620, à Troyes, en Champagne. La Providence, qui voulait cette pieuse fille en Canada, l'y conduisit comme par la main ¹. Le 20 juin 1653, elle s'embarquait pour la Nouvelle-France avec M. de Maisonneuve et, le 22 septembre, elle arrivait à Québec d'où elle se rendit à Montréal quelque temps après ².

Comme il n'y avait pas encore d'enfants en âge de fréquenter l'école, dans cette ville naissante, « M. de Maisonneuve confia à Marguerite Bourgeoys le soin de sa maison et le maniement de ses intérêts domestiques » ³.

1. Pour l'histoire détaillée de la Sœur Bourgeoys et de son Institut, nous renvoyons à l'ouvrage de l'abbé Faillon : *Vie de la Sœur Bourgeoys*.

2. Faillon : *Vie de la Sœur Bourgeoys*, I, p. 70,

3. *Ibid.*, p. 79.

Celle-ci demeura quatre ans chez le gouverneur de Montréal, qui la considérait, non comme une servante, mais plutôt comme une personne de qualité et de haute vertu, capable de lui servir d'exemple.

En 1657, Marguerite Bourgeoys commença son office de maîtresse d'école, dans une étable de pierre que M. de Maisonneuve venait de mettre à sa disposition. Elle s'empressa de « recorder le peu de filles et de garçons capables d'apprendre », et le 25 novembre, elle ouvrait sa première classe. Marguerite Picaud, qui épousa plus tard un nommé Lamontagne, demeurait alors avec elle ¹.

Le 28 janvier 1658, M. de Maisonneuve fit à la Sœur Bourgeoys, donation du bâtiment de pierre qu'elle occupait depuis quelque temps, « la présente concession, lit-on dans l'acte, faite pour servir à l'instruction des filles de Montréal au dit Villemarie, tant pendant le vivant de la dite Marguerite Bourgeoys qu'après le décès d'icelle, à perpétuité » ².

Ce fut la même année, le 2 juillet, que s'ouvrit la Congrégation des externes, destinée aux filles qui, n'étant plus en âge de fréquenter l'école, avaient cependant besoin de formation religieuse.

La Sœur Bourgeoys, qui n'avait pour l'aider que la Sœur Picaud, comprit qu'avant longtemps, elle ne pourrait suffire à l'œuvre des petites écoles et de la Congrégation des jeunes filles. Elle partit donc pour la France, à l'automne de 1658, avec Mademoiselle Mance. Son but était d'aller à Troyes « pour avoir, dit-elle, quelques filles qui m'aidas-

1. Faillon, *op. cit.*, p. 93.

2. *Ibid.*, p. 94.

sent à faire l'école au peu de filles et de garçons capables d'apprendre » ¹.

Avant son départ, elle avait confié ses classes à deux Hospitalières de Québec, les Sœurs de la Nativité et Saint-Paul qui s'étaient rendues à Montréal pour prendre soin de l'Hôpital durant l'absence de Mademoiselle Mauce ².

Le voyage de Marguerite Bourgeoys dura juste une année : du 29 septembre 1658 au 29 septembre 1659. Avec la fondatrice, étaient arrivées les Sœurs Chatel, Crolo et Raisin ³. L'œuvre était fondée. Marguerite Bourgeoys et ses compagnes se livrèrent de tout cœur à l'enseignement. Elles firent la classe non seulement aux filles, mais encore aux garçons et cela probablement jusqu'en 1665 ou 1666 ⁴.

M^{sr} de Laval, qui appréciait pourtant la nouvelle communauté, ne se pressa pas de l'approuver, voulant, sans doute, lui laisser le temps de faire ses preuves. Il donna cependant à Marguerite Bourgeoys, le 20 mai 1669, permission d'instruire les enfants dans toute l'étendue de son diocèse ⁵.

L'année suivante, la fondatrice passa en France et obtint du roi, pour sa Congrégation, des lettres patentes datées de mai 1671, et enregistrées au parlement de Paris, le 24 juin

1. Ecrits auto. de la S. Bourgeoys, Cf. Faillon, *op. cit.*, I, p. 108.

2. *Ibid.*, pp. 110-111.

3. *Ibid.*, p. 118.

4. « Dans les commencements, où les enfants étaient encore en très petit nombre, écrit l'abbé Faillon, elle élevait tous ceux de Villemarie sans distinction, jusqu'à ce qu'enfin la population devenant plus considérable, elle se borna à l'éducation des filles, les prêtres du Séminaire s'étant alors chargés d'instruire eux-mêmes et de former les garçons. » (I, p. 181.) On sait que le Séminaire de Montréal commença à tenir les petites écoles vers 1665 ou 1666.

5. Faillon, I. p. 208.

suivant. Un extrait de ces lettres nous fera voir ce qu'était alors la petite communauté.

« ...Marguerite Bourgeoys s'étant établie dans l'île de Montréal avec quelques autres filles associées vivant en communauté, où elle a fait l'office de maîtresse d'école en montrant gratuitement aux jeunes filles tous les métiers qui les rendent capables de gagner leur vie et avec un si heureux progrès par les grâces continuelles de la providence divine que la dite exposante ni ses associées ne sont aucunement à charge au dit pays, ayant fait bâtir à leurs dépens dans l'île de Montréal deux corps de logis propres à leur dessein et fait défricher plusieurs concessions de terre, bâtir une métairie etc... Nous confirmons par ces présentes la dite Congrégation dans l'île de Montréal, etc...¹ »

Le 6 août 1676, M^{gr} de Laval approuvait à son tour la communauté de Marguerite Bourgeoys. Dans sa supplique, la Sœur avait représenté à l'évêque que, depuis plusieurs années et sous son bon plaisir, elle et ses compagnes, remplissaient les fonctions de maîtresses d'école, à Montréal et autres lieux, enseignant aux enfants à lire et à écrire en même temps qu'elles les formaient à la crainte de Dieu et à la pratique des vertus. M^{gr} de Laval, qui n'avait rien plus à cœur que l'instruction des enfants, disait dans sa lettre d'approbation : « Sachant qu'un des plus grands biens que nous puissions procurer à notre église et le moyen le plus efficace pour conserver et augmenter la piété dans les familles chrétiennes est l'instruction et la bonne éducation des enfants ; considérant la bénédiction que Notre-

Seigneur a donnée jusqu'à présent à la Sœur Bourgeoys et ses compagnes dans la fonction des petites écoles où nous les avons employées, nous les avons agrégées et agrégeons, leur permettant de vivre en communauté ¹. »

Le 24 juin 1698, les Sœurs de Montréal acceptèrent les règlements que M^{sr} de Saint-Vallier avait fait préparer pour la Congrégation Notre-Dame et, le lendemain, vingt-cinq Sœurs faisaient leur profession religieuse.

Le 4 août suivant, les Sœurs missionnaires de Québec, de l'île d'Orléans et du Château-Richer acceptaient, à leur tour, le même règlement et, le lendemain, faisaient profession dans la chapelle du Séminaire.

Nous n'entreprendrons pas de donner même une simple analyse de ces règlements ; il suffira de dire un mot des œuvres d'éducation et d'instruction, savoir : de l'externat et du pensionnat, de la Congrégation des filles externes, et de la Maison de la Providence.

Le Séminaire de Québec possède dans ses archives, une copie ancienne des règlements et constitutions, datée de 1694. Ces règlements, il est vrai, peuvent avoir été modifiés dans la suite, mais il est peu probable que la partie qui concerne l'éducation ait subi de grands changements durant tout le temps de la domination française.

Certains projets de règlements particuliers, antérieurs à ceux-ci, renferment à peu près les mêmes dispositions.

Vers 1686, on disait aux Sœurs qui partaient pour les missions : « Quoique (les Sœurs) doivent instruire gratuitement les enfants, elles pourront prendre cependant vingt

1. *Archives du Séminaire de Québec.*

sols, tous les ans, pour les fournir de livres latins et français nécessaires, qu'elles payeront en entrant chaque année. Les enfants fourniront aussi du bois pour entretenir le feu dans l'école. »

Vingt sols par année et un peu de bois pour entretenir le feu, ne constituaient pas des charges exorbitantes pour les parents, et l'on peut dire que l'instruction était vraiment gratuite. Au reste, seule, la grande pauvreté des Sœurs avait engagé l'évêque à imposer aux habitants cette légère contribution.

A cause de leur pauvreté, on recommandait encore aux Sœurs qui allaient en mission de prendre quelques pensionnaires, si elles pouvaient les loger convenablement, « ce qui, disait-on, leur donnera un moyen plus aisé de vivre ».

Le 18 mars 1689, M^{sr} de Saint-Vallier donnait quelques avis pour l'admission de ces pensionnaires. « Les Sœurs, dit-il entre autres choses, ne recevront les filles qu'entre onze et douze ans afin de pouvoir les faire communier dès la première année, après quoi, on les renverra pour faire place à d'autres. » Il était entendu aussi que celles qui ne payaient point ne demeureraient pas, en général, plus d'une année au pensionnat. Quant aux enfants que les parents n'entretenaient pas eux-mêmes, elles donneraient 30 livres par année.

D'après le règlement de 1694, les pensionnaires ne devaient pas être admises avant l'âge de cinq ans. Les Sœurs étaient autorisées à les garder jusqu'à ce qu'elles eussent atteint l'âge de dix-huit ans, et même de vingt ou vingt-deux, si elles n'avaient pas de mère, ou pour quelque raison

particulière. En ce cas, il fallait toujours la permission de l'évêque. Il n'est point besoin d'ajouter que les enfants, pour être reçues au pensionnat, devaient être modestes, dociles, pieuses, etc., et que les filles mondaines et incorrigibles n'y avaient pas leur place.

Dans les missions, au XVII^e siècle, le prix de la pension, pour chaque enfant, était de 36 livres par année, auxquelles on ajoutait douze minots de blé ; ou, si l'on veut, un minot de blé et 3 livres (60 sous) par mois. C'était vraiment trop peu. Ce prix fut augmenté plus tard.

Une des œuvres qui devaient contribuer le plus à la formation et à l'éducation des filles, à la campagne comme dans les villes, était la Congrégation des filles externes. Il ne s'agit pas ici des petites élèves qui fréquentaient les classes, mais bien de grandes filles à qui l'âge ou les moyens ne permettaient pas d'aller à l'école.

Avec la permission du curé, les Sœurs réunissaient ces filles une fois la semaine, généralement le dimanche, d'une heure à deux heures. On leur faisait alors une conférence, claire et simple, sur l'exercice des vertus et les devoirs d'une femme chrétienne. Et pour les aider à mettre en pratique les avis et bons conseils qu'elles avaient reçus dans ces réunions, on mettait entre les mains de ces jeunes filles un règlement particulier où se trouvaient résumés les principaux moyens d'employer utilement et saintement toutes les heures de la journée. C'est assez dire tout le bien que devait opérer dans les paroisses une congrégation de ce genre.

Après la piété, rien n'est plus souvent recommandé aux Sœurs de la Congrégation que le travail manuel qui leur

est si nécessaire et pour pouvoir subsister elles-mêmes et pour l'enseigner à leurs élèves. Leurs classes terminées, les maîtresses travaillaient donc pour les particuliers, et, pour être utiles aux filles pauvres, elles établirent à Villemarie, vers 1680, une maison que l'on appellerait peut-être aujourd'hui une école ménagère et où l'on apprenait à ces filles « d'honnêtes états qui les missent à même de subsister du produit de leur travail ». Lorsque M^{gr} de Saint-Vallier visita Montréal en 1685, les Sœurs de la Congrégation « instruisaient plus de vingt grandes filles qu'elles formaient à tous les ouvrages de leur sexe pour les mettre en état de gagner leur vie dans le service » ¹.

Le 13 novembre 1685, M. de Denonville, après avoir parlé au ministre, des Sœurs de la Congrégation de Villemarie et de leur Maison de la Providence « où les filles travaillaient toutes ensemble », ajoutait : « Elles pourront commencer quelques manufactures de ce côté-là si vous avez la bonté de leur faire quelque gratification ². »

Le Séminaire de Montréal, toujours zélé pour le bien du pays, aidait à l'entretien de plusieurs de ces filles et donnait, chaque semaine, une certaine quantité de pain pour les nourrir ³.

M^{gr} de Saint-Vallier essaya plus tard de fonder un établissement de ce genre à Québec, mais cette œuvre, si utile qu'elle fût, ne pouvait pas durer longtemps, n'étant pas assez conforme au but que poursuivaient les Sœurs de la

1. M^{gr} de Saint-Vallier.— *Etat présent*, etc., p. 25.

2. Faillon, I, p. 187.— L'auteur dit 1684, mais c'est probablement une faute de typographie.

3. Faillon, *op. cit.*, I, p. 185.

Congrégation. Aussi, vers 1692, les deux Maisons de la Providence furent-elles fermées et à Montréal et à Québec. Il parut plus urgent aux Sœurs de former des maîtresses d'école en plus grand nombre et de les envoyer dans les paroisses.

M^{sr} de Saint-Vallier écrivait déjà en 1688 : « De cette maison sont sorties plusieurs maîtresses d'école qui se sont répandues en divers endroits de la colonie où elles font des catéchismes aux enfants et des conférences très touchantes et très utiles aux autres personnes de leur sexe qui sont plus avancées en âge ¹. » Il aurait pu ajouter qu'elles enseignaient aussi à lire, à écrire et à compter.

Ces maîtresses d'école, il fallait les instruire et les former dès le noviciat. L'évêque s'en occupa, et, dans un projet de circulaire datée du 3 août 1698, il leur rappelle leurs obligations à ce sujet. Sans doute, dit-il en résumé, les Sœurs ne font vœu d'instruire les filles qu'en autant qu'elles en seront jugées capables, mais encore faut-il qu'elles se mettent en état de le faire, qu'elles acquièrent la science convenable. C'est pourquoi, les Sœurs de Villemarie devront s'appliquer le plus tôt possible à former, dans le noviciat, les sujets qui y sont, tant postulantes que novices et même professes, par des exercices propres à cet effet.

Au noviciat, il y avait déjà des classes où l'on enseignait à lire, à écrire, à jeter, à faire l'orthographe et à lire l'écriture à la main. Ces leçons se donnaient le matin et le soir. Le prélat voulut qu'à l'avenir on ajoutât à ces leçons, des exercices spéciaux, propres à former les novices et même les

professes qui seraient appelées plus tard à faire des instructions aux personnes de leur sexe ¹.

Ce noviciat était donc une école normale en voie de formation.

Faut-il s'étonner maintenant qu'on ait donné, dans le temps, de si grands éloges à cette communauté; qu'en bien des paroisses on ait demandé des Sœurs pour instruire les enfants et qu'on se soit efforcé de promouvoir et de maintenir une œuvre si utile au pays?

En 1683, de Meulles écrit au ministre: « Vous ne sauriez croire combien les filles de la Congrégation font du bien au Canada. Elles instruisent toutes les jeunes filles, de tout côté, dans la dernière perfection ². »

M. de Champigny fait remarquer, en 1699, « qu'elles tiennent, avec les Ursulines, les petites écoles pour les externes et qu'elles ont un assez grand nombre de pensionnaires » ³.

En 1706, Raudot constate avec plaisir que les Sœurs de la Congrégation s'établissent insensiblement « dans les côtes où elles font grand bien » ⁴.

Deux ans plus tard, le même intendant disait encore: « Les Sœurs de la Congrégation ne peuvent être plus utiles qu'elles sont à cette colonie pour les établissements qu'elles ont dans les villes et dans les côtes où elles apprennent à

1. *Archives du Séminaire.*

2. Cité par Rochemonteix, *Les Jésuites, etc., XVII^e siècle*, vol. III, p. 355.— Est-il besoin de faire remarquer que l'intendant exagère beaucoup lorsqu'il dit qu'en 1683, les Sœurs instruisaient toutes les jeunes filles, de tout côté?

3. *Correspondance générale.* Copie à l'Archevêché.

4. *Ibid.*

lire et à travailler aux jeunes filles. Il y a encore plusieurs côtes où il n'y en a point, et où elles seraient très nécessaires, ajoute-t-il, si vous vouliez accorder quelques fonds pour ces établissements. Cela ferait un bien considérable au pays ¹. »

Raudot voudrait bien être en état de former de ces établissements dans toutes les paroisses où « la jeunesse n'apprend rien et ne sait pas lire » ², mais les moyens lui manquent et il fait appel à la générosité du ministre.

Par bonheur, le clergé du Canada n'attendit pas les faveurs de la Cour pour fonder des couvents de la Congrégation dans les campagnes, comme nous le dirons plus loin. M^{sr} de Saint-Vallier surtout s'en occupa activement et pratiquement.

Le 7 septembre 1693, M^{sr} de Saint-Vallier fondait une rente de 600 livres de France, par année, faisant 800 livres de ce pays, pour aider à la communauté de Villemarie à fournir des Sœurs dans les paroisses. « Considérant, dit-il, que les Sœurs de la Congrégation n'ont pas de quoi soutenir autant de missions d'école qu'il en faudrait dans les côtes de ce diocèse pour l'instruction et éducation des filles des pauvres habitants, et considérant la grande utilité dont ces missions sont pour le temporel et spirituel de ces pauvres filles d'habitants, désirant enfin assurer un revenu annuel et perpétuel pour permettre aux Sœurs d'envoyer des maîtresses d'école où le besoin s'en fera le plus sentir, . . . nous donnons et fondons à perpétuité . . . 800 livres de rente de ce pays. »

1. *Correspondance générale*. Copie à l'Archevêché.

2. *Ibid.*

En retour, l'évêque exigeait que les missions fussent au nombre de huit si la communauté pouvait fournir autant de sujets; autrement, celle-ci devait en entretenir au moins six ¹.

Plus tard, en 1709, l'évêque de Québec consacra encore à cette bonne œuvre deux rentes, l'une de 600 livres et l'autre de 400, que lui avait données M. de la Pallière pour fondation et établissement des écoles charitables des filles de la Congrégation, dans les lieux de son diocèse qui en auraient le plus besoin.

Non content de donner lui-même l'exemple, le prélat exhorte ses curés à former de ces établissements et se déclare prêt à les aider :

« Nous croyons très important, écrivait-il le 28 février 1698, de recommander aux curés des principales et plus grandes paroisses de ce diocèse de travailler, autant qu'il leur sera possible, à convaincre les habitants de leurs paroisses, des grands avantages qu'ils recevront de l'établissement d'une maison des Sœurs de la Congrégation pour l'instruction des personnes de leur sexe. Nous déclarons que nous sommes dans la disposition de fonder un revenu fixe pour le soutien et entretien de deux Sœurs, où les habitants auront le courage de leur bâtir une maison solide et ce dans les quatre premières années après ce synode ². »

En voilà assez pour faire voir quel intérêt nos anciens évêques portaient à l'instruction et pour expliquer comment, dès le début du XVIII^e siècle, les Sœurs de la Congrégation

1. *Arch. de l'Archevêché*, reg. A, fol. 539-540.

2. *Mandements des Evêques de Québec*, I, p. 374.

avaient déjà, en dehors de Villemarie, sept ou huit missions.

Un court historique de chacune de ces missions complètera ces notes et en dira plus long que tous les commentaires sur la générosité des évêques, des prêtres et des pieux laïques qui s'intéressèrent à leur fondation.

On se souvient que, dans son voyage à Villemarie en 1685, M^{sr} de Saint-Vallier avait été frappé du bien qu'y faisaient les Sœurs de la Congrégation dans leur maison de La Providence. L'idée lui vint de procurer le même avantage aux jeunes filles de sa ville épiscopale.

En septembre 1685, le Séminaire de Québec achetait de Denys Roberge, pour la somme de trois mille livres, une maison avec cour et jardin. Cette maison que l'évêque destinait à loger les filles de La Providence de la Sainte-Famille, était située « proche la grande place vis-à-vis la clôture des Pères Jésuites, bornée d'un côté à Pierre Leau-mont dit Beauregard, d'autre côté aux Jésuites, par devant à un chemin ou rue qui descend de la grande place à l'Hôtel-Dieu et par derrière aux terrains du Séminaire » ¹.

Le contrat d'acquisition fut passé entre M^{sr} de Saint-Vallier et Denys Roberge, le 13 novembre 1686 ², le Séminaire n'ayant agi qu'au nom de l'évêque, l'année précédente.

A cette date, les Sœurs étaient déjà rendues à Québec depuis quelques mois. Le vieux catalogue des papiers du Séminaire, dressé en 1687, mentionne un document intitulé : « Projet touchant les filles de la Providence de la Sainte-Famille établies à Québec au mois d'avril 1686, avec le

1. Duquet, not., *Arch. du Séminaire*.

2. *Archives du Séminaire*.

projet de règlement qu'on y devra garder ». Au reste, dans sa *Vie de la Sœur Barbier*, M. Glandelet, parlant de cette maison, affirme que M^{sr} de Saint-Vallier l'établit à Québec au printemps de 1686 ¹.

La Providence, on le sait, n'était rien autre chose qu'un ouvroir, une école ménagère où l'on enseignait aux jeunes filles la manière de travailler et de gagner leur vie dans le service. C'est là qu'en 1686, on voulut fonder ces manufactures dont il sera question plus loin. « Il n'y a pas encore de bâtiment pour cela, lit-on dans le *Mémoire*, mais on pourra en faire construire un de quatre-vingts pieds de long sur trente de large, à deux étages, celui d'en haut devant servir de dortoir et celui d'en bas pour les offices et salles de travail ². » Mais ce projet n'eut pas de suites.

La direction du nouvel établissement de La Providence fut confiée à la Sœur Saint-Ange. On lui donna pour compagne la Sœur Barbier, que l'on fit revenir de l'île d'Orléans où elle était depuis l'automne précédent ³.

Le 19 janvier 1689 ⁴, M^{sr} de Saint-Vallier, satisfait du bien qu'avaient opéré les Sœurs de la Congrégation, fit don à la petite communauté, de la maison qu'elle occupait et cela « pour l'instruction des pauvres filles et même des externes si M^{sr} le juge à propos. » L'évêque mettait seulement pour condition que si l'établissement se faisait en un autre

1. *Arch. du Séminaire*. On lit en effet, dans l'acte d'achat du 13 novembre : « Dans laquelle maison, il (l'évêque) a mis les Sœurs de la Congrégation... et qu'il a nommée la maison de la Providence de la Sainte-Famille. »

2. *Archives du Séminaire*.

3. *Vie de la Sœur Barbier*, *Arch. du Séminaire*.

4. Génaple not., *Arch. du Séminaire*.

lieu de la ville ou faubourg de Québec, cette maison et ses dépendances seraient vendues pour acheter un autre emplacement. Si, par exemple, les Sœurs s'établissaient ailleurs que dans la ville, la propriété retournerait à l'évêque ou à ses successeurs qui en disposeraient à leur gré.

La Sœur Bourgeoys, en sa qualité de supérieure générale, accepta cette donation le 2 mars suivant. Vers cette époque, commença pour les Sœurs une série de déménagements qui ne devait se terminer qu'en 1692 ¹.

Au printemps de 1689, M^{sr} de Saint-Vallier, établissant une maison de charité à Québec, voulut en charger les Sœurs de la Congrégation. La fondatrice fit, à pied, le voyage de Montréal à Québec pour conférer de la chose avec l'évêque. Pour ne pas lui déplaire, elle finit par accepter. Elle fit venir de l'île d'Orléans la Sœur Anne Hioux et envoya à sa place la Sœur Barbier.

Les Sœurs se transportèrent peut-être alors, ou un peu après, dans la maison ou bureau des pauvres, appartenant à M. de la Durantaye, et bâtie sur le terrain de l'église anglicane. En tout cas, elles déménagèrent pour la première fois en septembre 1690, comme il appert par nos livres de comptes où l'on trouve inscrit : « vingt journées de harnois pour le premier délogement des Sœurs ². »

Celles-ci ne demeurèrent pas longtemps chargées de la maison de charité. M^{sr} de Saint-Vallier devait bientôt la transformer en hôpital-général.

Avant son départ pour la France, au printemps de 1691,

1. Nous avouons ne pas trop comprendre le récit que fait l'abbé Failon de tous ces changements.

2. *Archives du Séminaire.*

le prélat avait engagé le curé de Québec à établir les Sœurs à la basse-ville et, par suite, il dut les décharger du soin de l'hôpital. Quoi qu'il en soit, le 2 octobre 1691, Ursule Gariépy, supérieure de la maison de La Providence achetait de François du Carreau, maçon, un emplacement situé à la basse-ville « proche la fontaine Champlain, ayant cent soixante pieds de front sur le fleuve Saint-Laurent et, de profondeur, jusque sur le haut du coteau, avec la maison et la charpente d'une autre maison, avec une étable étant dessus ». Le tout pour la somme de 2300 livres tournois dont 1300 livres payables dans trois semaines, c'est-à-dire le 20 ou 23 octobre, et le reste, le 1^{er} mai 1692 ¹.

Comme il fallait payer une assez forte somme dans un court délai, on décida de vendre la maison de Denys Roberge. Le 7 octobre 1691, par contrat passé devant Génaple ², les Sœurs Ursule Gariépy, supérieure, et Elizabeth Guyon cédaient à Charles Normand, pour la somme de 2500 livres, payable en trois termes, « la maison dite de La Providence à deux étages, avec cave et grenier et un apenti en arrière, l'emplacement clos de pieux en coulisse mesurant cent vingt pieds sur quarante ».

Dans l'acte, la supérieure déclare que « cette maison, ne s'étant pas trouvée avantageusement placée pour la commodité de la communauté ni de celle des pauvres filles qu'elles y ont et peuvent avoir dans la suite à instruire et apprendre à gagner leur vie, elles ont décidé, sur les con-

1. Rageot, not. Cet acte et plusieurs autres, nous ont été indiqués par M. Ph. Gagnon ; nous n'avons eu qu'à les consulter.

2. Cet acte est la propriété de M. Ph. Gagnon, qui nous a permis d'en faire des extraits.

seils et à la sollicitation de la Sœur Bourgeoys, de chercher à la basse-ville un lieu plus convenable » ¹. Elle rappelle ensuite l'achat qu'elles ont fait cinq jours auparavant, de François du Carreau.

Nous verrons plus loin que les Sœurs faisaient déjà la classe à la basse-ville à cette date. Avaient-elles déjà quitté la haute-ville? C'est probable, car vers le même temps, le procureur du Séminaire, après avoir noté le *délogement* de 1690, ajoute plus bas, mais sans date, « et environ autant et plus, (c'est-à-dire vingt journées de harnois) pour les autres remue-ménage ».

Quoi qu'il en soit, les Sœurs ne paraissent pas avoir eu la main heureuse dans leur transaction. Nous ne savons pourquoi, elles furent obligées de quitter la maison qu'elles avaient achetée (probablement celle de du Carreau), et de se loger dans une étable avec quelques pensionnaires ². Combien de temps demeurèrent-elles dans ce taudis? Nous l'ignorons. Mais au printemps de 1692, la Sœur Bourgeoys étant venue à Québec, François Hazeur, marchand de la basse-ville, lui offrit de choisir entre deux emplacements situés en cet endroit. La fondatrice opta pour celui de la plate-forme, et, le 11 juin 1692, Frs Hazeur cédait aux Sœurs, représentées par Marguerite Bourgeoys, Ursule Gariépy, Catherine Charly et Elizabeth Guyon, « une maison et emplacement, sis et situés sur la rue Saint-

1. D'après Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, I, p. 332, le Séminaire aurait acheté pour les Sœurs une maison à la haute-ville. Nous n'avons pu retrouver cet acte d'achat. Peut-être l'abbé a-t-il confondu et écrit la haute-ville pour la basse-ville.

2. Faillon, I, p. 332.

Pierre, joignant par devant la Rue Saint Pierre et par derrière à la grève et rade, d'un côté à la rue qui descend du carefour de la rue Notre-Dame au bord de la grève et de l'autre à une petite rue qui sépare la maison de la V^e Saint-Amant de la dite maison, etc. ¹, pour en jouir les dites Sœurs de l'agrément et conseil de M. François Dupré, curé de Québec et de son consentement », pour le prix et somme de 7500 livres.

Le propriétaire s'était montré généreux. Non seulement il avait vendu à bonnes conditions pour les Sœurs, mais il ne voulut pas même exiger les « épingles » à la passation du contrat ².

Touchée de tant de désintéressement, la communauté pensa à laisser un témoignage public de gratitude à ce bon bourgeois et, par acte passé le 14 juin 1692 ³, elle s'engageait à prier et à faire prier à perpétuité pour lui et pour toute sa famille. Bien plus, reconnaissant qu'il avait agi en véritable bienfaiteur, les Sœurs n'avaient pas cru aller trop loin en lui en conférant le titre. Mais elles avaient compté sans l'originalité et l'humilité de François Hazeur. Celui-ci, en effet, par acte du 12 août ⁴, déclara qu'il ne voulait point que ni lui ni ses descendants fussent qualifiés

1. Chambalon, not. C'est l'emplacement occupé aujourd'hui par la maison McCall et Shehyn.

2. D'après Moreri, « les *épingles* étaient un présent qu'on faisait aux filles ou aux femmes lorsqu'elles rendaient quelque service ou qu'on achetait quelque chose où elles avaient part, pour leur tenir lieu de ce que l'on appelle entre les hommes *pot-de-vin*. Quand on achetait quelque chose du mari, on stipulait que la femme aurait tant pour ses épingles ». (J.-É. Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, I, p. 371.)

3. Chambalon, not., *Greffe de Québec*.

4. *Ibid.*

du titre de bienfaiteurs, mais qu'il se contentait des prières de la communauté et d'avoir part au bien qui s'y faisait.

Lorsque les Sœurs de la Congrégation achetèrent la maison de François Hazeur, elles faisaient déjà la classe à la basse-ville.

Depuis plusieurs années, les citoyens de ce quartier se plaignaient de n'avoir pas de maîtresses d'école et d'être obligés d'envoyer leurs filles, en tout temps, au couvent des Ursulines, que l'on trouvait un peu éloigné. Il faut bien reconnaître que le trajet n'était pas toujours facile pour de jeunes enfants, surtout en hiver, lorsque la neige encombraient les rues. Force était donc aux parents de garder à la maison leurs jeunes filles qui perdaient ainsi un temps précieux.

Dans leur embarras, les citoyens s'étaient adressés au curé et l'avaient prié de leur procurer des maîtresses d'école. Malheureusement, le curé était dans l'impossibilité d'accéder à leur demande. Il est vrai que M^{sr} de Laval, en achetant l'emplacement du vieux magasin, avait manifesté l'intention d'y faire construire une maison d'école, à côté de la chapelle succursale; mais son départ pour la France, en 1684, avait ajourné indéfiniment la mise à exécution de ce projet.

Les citoyens, ne pouvant se résoudre à laisser leurs filles grandir dans l'ignorance, s'adressèrent à une femme mariée qui consentit, pour rendre service, à aller de maison en maison, faire la classe aux petites filles. Mais cette brave mère de famille avait de nombreux enfants auxquels elle se devait tout d'abord, et elle se déclara bientôt incapable de suffire à toutes les demandes. Faute de mieux, les citoyens engagèrent alors un jeune homme qui, lui aussi, se mit à

parcourir les rues de la basse-ville, allant de demeure en demeure pour enseigner à lire et à écrire aux filles et aux garçons. On avait oublié que cette pratique pouvait avoir de graves inconvénients. Au reste, elle était en contravention directe avec les ordonnances de l'évêque qui défendait aux hommes de faire l'école aux filles.

Le curé de Québec, alors M. François Dupré¹, était le premier à gémir de cet état de choses. M^{sr} de Saint-Vallier lui-même désirait fournir à la population de la basse-ville un moyen plus facile de faire instruire les filles. En 1691, les circonstances parurent favorables. La maison de La Providence était sur le point de fermer ses portes, si ce n'était déjà fait, et la maison de charité allait bientôt être remplacée par l'Hôpital-Général, en sorte que les Sœurs de la Congrégation seraient libres de se vouer à l'enseignement, but premier de leur institut. En conséquence, avant de partir pour la France, au printemps de 1691, l'évêque de Québec autorisa le curé à établir les Sœurs à la basse-ville.

Les classes commencèrent, ou du moins les Sœurs se rendirent à leur poste, au mois de juin 1691. C'est ce qu'affirme M. Glandelet dans le catalogue dont nous avons déjà parlé. Au reste, dans un document dont nous avons extrait les détails qui précèdent et qui est daté de 1691, le curé de Québec dit que les Sœurs font la classe à la basse-ville depuis quatre mois².

1. M. François Dupré, prêtre du Séminaire, fut curé de Québec de 1687 à 1707.

2. *Raisons qu'a le curé de Québec de faire faire à la basse-ville de Québec, les petites écoles aux filles par le moyen des Sœurs de la Congrégation N.-D. etc.*, (Archives de la cure de Québec.) Nous devons à

Le document en question avait été rédigé par M. Dupré lui-même, tant pour faire voir l'utilité de cet établissement que pour dissiper les craintes qu'on pouvait avoir à ce sujet, en certains lieux.

Les Dames Ursulines, en effet, n'avaient pas vu sans appréhension ces petites écoles s'ouvrir à la basse-ville. Leur institut n'en souffrirait-il pas? Ne verraient-elles pas le nombre de leurs élèves diminuer? Mais le curé de Québec ne partageait pas ces craintes, et, après avoir démontré l'impossibilité où étaient plusieurs enfants de la basse-ville d'aller aux écoles de la haute-ville, il faisait remarquer que depuis quatre mois que les classes étaient ouvertes à la basse-ville, les Dames Ursulines n'avaient perdu que trois élèves.

Les bonnes Mères ne tardèrent pas à comprendre qu'elles n'auraient pas beaucoup à souffrir de la nouvelle fondation.

Le bien opéré par la Congrégation Notre-Dame dans cette partie de la ville fut si considérable que plusieurs curés des environs de Québec demandèrent des Sœurs pour leurs paroisses. Ce fut là l'une des raisons qui donna à M^{sr} de Saint-Vallier l'idée d'établir à Québec, une maison de la Congrégation, distincte de celle de Villemarie.

Dans un voyage à Montréal, il s'en était ouvert à M. Glandelet, son grand-vicaire. Celui-ci ne parut pas tout d'abord favorable au projet, mais quelque temps après, ayant entendu de toutes parts les bonnes raisons que l'on donnait en faveur d'un établissement de ce genre, il changea d'opi-

nion et, en 1699, il écrivit à l'évêque une longue lettre à ce sujet. Nous avons sous les yeux le brouillon de cette lettre : « Plusieurs curés des environs de Québec, dit le grand-vicaire, demandent avec instances, depuis bien des années, des Sœurs dans leurs paroisses où il y a un très grand nombre de filles à instruire, et Votre Grandeur sait la difficulté qu'il y a d'en obtenir de la communauté de Villemarie, faute de sujets... Il existe déjà des missions à Québec, à la côte de Beaupré, à l'île d'Orléans et l'on va en établir une à Champlain ¹. »

Plus loin, M. Glandelet fait remarquer que le droit commun donne aux évêques le pouvoir de faire, dans leurs diocèses, les établissements nécessaires au bien des âmes qui leur sont commises, surtout en ce qui regarde l'instruction et l'éducation de la jeunesse par les petites écoles.

Du reste, ajoute-t-il aussitôt, il y va de l'intérêt général car « n'est-il pas de l'intérêt du public que les filles de la colonie soient bien instruites et bien élevées dans les paroisses de la campagne où il n'y a personne qui fasse profession de s'y appliquer comme sont les Sœurs de la Congrégation ? »

Le grand-vicaire s'appliquait encore à démontrer que les Sœurs de la Congrégation auraient tout à gagner à cet établissement. Bref, il n'y voyait plus que du bien.

Fort de cette approbation à laquelle il ne s'attendait pas, M^{re} de Saint-Vallier voulut agir sans retard. On commença par faire agrandir la maison des Sœurs pour y placer le noviciat, et un mandement fut préparé. Le brouil-

1. *Archives du Séminaire.*

lon, écrit de la main de M. Glandelet, est conservé aux Archives du Séminaire. On y retrouve presque toutes les idées du grand-vicaire ; seulement, l'évêque déclare qu'avant d'en venir à cette décision, il a pris l'avis du gouverneur Callières, de l'intendant Champigny et de plusieurs autres personnes considérables de ce pays.

Ce document n'est pas daté, mais il est de 1699. Il ne fut jamais publié à cause de la grande répugnance que montraient les Sœurs pour cette fondation. L'évêque abandonna son projet et la maison de Québec demeura ce qu'elle avait toujours été, une simple mission dépendant de la maison mère.

Les Sœurs continuèrent donc paisiblement à exercer leurs fonctions de maîtresses d'école, « enseignant aux filles de la basse-ville avec beaucoup d'assiduité et de zèle, au grand contentement d'un chacun, quoiqu'elles n'aient reçu jusqu'alors pour subvenir à leur subsistance aucune contribution de la part des habitants dont elles entretiennent gratuitement les filles, mais seulement ce que le travail de leurs mains leur a fait gagner » ¹.

A la basse-ville, en effet, comme à la haute-ville, comme dans les autres missions, les Sœurs étaient obligées, pour vivre, de se livrer à des travaux de couture et autres, propres à leur sexe.

Elles travaillaient pour la cure de Québec, pour la chapelle du Séminaire, pour les prêtres et les élèves de cette institution. Nos livres de comptes nous apprennent que les bonnes Sœurs confectionnaient à la douzaine, pour nos

1. Projet de mandement déjà cité.

écoliers, des capots, des tapabors, des mitaines et autres articles de ce genre. Et c'est ainsi, qu'à force de travail et peut-être de privations, elles parvenaient à maintenir leur œuvre et à enseigner gratuitement.

Vers 1700, la Supérieure générale envoyait de Montréal quatre nouvelles religieuses à la maison de Québec, où les élèves étaient plus nombreuses que jamais. La Sœur Saint-Ignace, supérieure, écrivait de Québec le 31 octobre 1701 : « Il y a ordinairement cinq ou six Sœurs occupées à tenir les écoles et à faire l'instruction à plus de cent filles dont le nombre croît tous les jours. » Et l'excellente Sœur ajoutait en manière d'excuse : « Elles font cependant ce qu'elles peuvent pour n'être point à charge à personne, travaillant dans tous les intervalles qu'elles peuvent avoir hors le temps de leurs classes, et comme elles sont obligées d'y passer une partie de la nuit, cela intéresse beaucoup leur santé et plusieurs ne peuvent supporter longtemps cette fatigue sans y succomber ¹. »

Comment ne pas être touché à la lecture de ces simples lignes et ne pas apprécier un si beau dévouement ? « Elles instruisent une multitude d'enfants, ce qu'elles font avec beaucoup de bénédiction », écrivait-on dans un mémoire, en 1705 ². Ces succès, elles les devaient à leur travail en classe, sans doute, mais plus encore peut-être à leur esprit de sacrifice et d'abnégation qui attirait sur leur œuvre les bénédictions de Dieu.

1. *Arch. de la Marine*, cité par Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, vol. II, p. 164.

2. *Ibid.*, p. 165.

Les Sœurs de la basse-ville prenaient aussi des pensionnaires. En 1700, le Séminaire payait pour Marie-Joseph, anglaise, et de 1701 à 1703, pour Anne Cochon et Anne Gauvreau ; il s'était aussi chargé de régler les comptes de Brigitte de Saint-Castin ¹.

En 1700, les pensionnaires donnaient 36 livres de pension par année, sans compter les douze minots de blé exigés dans la plupart des pensionnats, à cette époque. En 1715, elles payaient 84 livres par an, c'est-à-dire, 7 livres par mois, les douze minots de blé réglementaires non compris. C'est ce que donnèrent cette année-là les « petites Jasmin et Déry » et, en 1716-1717, « la petite Maufile » ².

Les Sœurs subsistaient à peine avec les modestes revenus du pensionnat et de leurs travaux manuels. En 1707, l'intendant Raudot avait suggéré au ministre de leur accorder une gratification de 500 livres par année. Celui-ci demanda des informations et n'accorda, semble-t-il, qu'« une petite rente annuelle de 50 écus » ³.

M^{re} de Saint-Vallier, arrivé d'Europe en 1713, après une absence de treize ans, ne tarda pas à s'apercevoir que les Sœurs de la maison de Québec avaient besoin qu'on les

1. Cette demoiselle, fille du baron de Saint-Castin, fit tout son cours à Québec. Elle entra d'abord chez les Sœurs de la Congrégation, le 10 juillet 1701 ; elle en sortit le 10 octobre 1705, pour aller chez ses parents, en Acadie, emportant pour dix jours de vivres. Revenue à Québec, le 10 octobre 1706, elle demeura encore un an chez les Sœurs de la Congrégation ; on la trouve aussi mentionnée parmi les élèves des Ursulines. Les quatre premières années, Brigitte de Saint-Castin payait 200 livres par an, ce qui comprenait probablement l'entretien. La dernière année, elle ne payait que 100 livres. (*Arch. du Séminaire.*)

2. *Archives du Séminaire de Québec. Livres de comptes.*

3. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, vol. II. p. 163.

aidât. Le 26 janvier 1714, il adressa aux citoyens de Québec une lettre pastorale pour solliciter leurs aumônes en faveur de cette communauté à laquelle ils devaient tant. Nous donnons ici cette lettre qui vaut la peine d'être citée en entier :

« Jean, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque de Québec, à nos très chers enfants les habitants de la ville de Québec, salut et bénédiction en N. S.

« Nous avons appris avec beaucoup de joie, à notre arrivée à Québec, la satisfaction que vous avez témoignée, de l'établissement des Sœurs à la basse-ville, où vous avez la consolation de pouvoir mettre vos enfants en pension, et de les faire instruire même de chez vous en les envoyant tous les jours à l'école, dont les dites Sœurs s'acquittent avec tant de soin qu'on ne saurait désavouer qu'elles ne soient très utiles dans le dit lieu pour l'éducation des personnes de leur sexe ; mais la malignité du temps et la cherté de toutes choses les mettant hors d'état de continuer cette double bonne œuvre, à moins qu'elles ne soient soutenues par la charité des fidèles, ainsi que nous l'avons pu connaître par l'examen exact que nous avons fait de leurs moyens, nous nous croyons obligé de vous représenter leurs besoins et leurs nécessités, et de vous faire remarquer qu'aidant par vos aumônes une si bonne œuvre publique, vous aurez non seulement part à la récompense que Dieu a promise aux œuvres de miséricorde, mais encore à celle que Dieu a réservé de donner aux pères et mères qui donneront une S^{te} éducation à leurs enfants qui, étant bien élevés, instruits, et formés à la piété par les Sœurs, vous donneront la conso-

lation d'avoir des enfants véritablement chrétiens sur la terre et saints dans le ciel.

« Cette charité étant la première aumône que je vous invite de faire, mes très chers enfants, je ne saurais m'empêcher de croire que vous ne la dispensiez libéralement, ce qui me donnera le moyen de bénir Dieu de votre disposition et de le prier de répandre ses grâces et bénédictions avec abondance sur vous et sur vos familles. On ne peut être plus parfaitement que je le suis en l'amour de Notre-Seigneur.

« Donné à l'Hôpital-Général, près de Québec, ce vingt-sixième janvier mil-sept-cent-quatorze.

« (Signé) JEAN, évêque de Québec. »

Et plus bas, on lit la note suivante :

« Nous ordonnons à M. Thiboult, curé de Québec, de faire la lecture de cette lettre pastorale à son prône, et d'aller lui-même dans les maisons recevoir ce que les fidèles voudront donner par charité pour le soutien de cet établissement.

« (Signé) JEAN, évêque de Québec ¹. »

Nous aimons à croire que cet appel fut entendu et que tous les citoyens de Québec donnèrent généreusement.

Lors du siège de Québec, en 1759, les Sœurs de la Congrégation durent retourner à Montréal ². Leur couvent de la basse-ville fut incendié, et dix ans plus tard seulement, en septembre 1769, elles purent reprendre, à la basse-ville, leurs fonctions de maîtresses d'école ³.

1. *Archives de la Cure de Québec*. Mgr F.-X. Faguy, curé, a bien voulu nous permettre de prendre une copie de l'original.

2. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, vol. II, p. 385.

3. Elles demeurèrent au même endroit jusqu'en 1844. A cette date,

elles s'établirent à Saint-Roch de Québec, sur l'emplacement qu'elles occupent encore aujourd'hui.

Parmi les Sœurs qui, dans les premiers temps, furent missionnaires à Québec, nous avons déjà fait connaître Marie Barbier de l'Assomption, les Sœurs Saint-Ange et Anne Hioux de Saint-Joseph. Nommons encore : Ursule Gariépy, dite de Sainte-Ursule, qui paraît avoir été supérieure, à Québec, de 1693 à 1699 ; M.-Madeleine Asselin de Saint-Ignace, durant plusieurs années supérieure ; Françoise Larrivée de Saint-Alexis, supérieure de 1703 à 1706 ; Marie-Anne Guyon de la Passion, Marie Bouchard de Saint-Paul, Catherine Trottier de Saint-François, Marie-Marguerite Trottier de Saint-Joseph, Elizabeth Guyon de Saint-Laurent, Marie Prémont de Saint-Jean, etc., etc.

CHAPITRE X

—

LES SŒURS DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME (*suite*)

Les missions ou couvents de la Congrégation dans les campagnes aux XVII^e et XVIII^e siècles : Champlain.—Pointe-aux-Trembles de Montréal.—Lachine.—Sainte-Famille de l'île d'Orléans.—Château-Richer.—Boucherville.—Prairie-de-la-Madeleine.—Pointe-aux-Trembles de Québec.—Saint-Laurent, près de Montréal.

Les premières missions des Sœurs de la Congrégation furent établies dans l'île de Montréal et les environs. Elles ne sont pas connues. M^{sr} de Laval écrivait, en 1676, que les Sœurs enseignaient à Montréal et autres lieux, et l'abbé Faillon croit que par ces mots *autres lieux*, le prélat voulait probablement désigner la mission des paroisses de Champlain et de Batiscan ¹.

Cet établissement aurait donc été l'un des plus anciens après celui de Montréal. Quand fut-il fondé? C'est ce qu'il nous a été impossible de préciser. Il existait déjà en 1683, puisque cette année-là M^{sr} de Laval mentionne à Champlain « deux Sœurs de la Congrégation qui y tiennent les petites écoles » ².

L'auteur de la *Vie de la Sœur Bourgeoys* nous apprend

1. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, vol. I, p. 310.

2. *Mandements des Evêques*, I, p. 122.

que cette mission fut interrompue pour un temps, mais il ne dit pas pourquoi, ni comment. Nous pensons avoir trouvé la date et la raison de cette interruption. Dans le vieux catalogue déjà cité, M. Glandelet mentionne une lettre de M. Duplein, datée du 16 août 1687, « touchant l'incendie de la maison de la Sœur Elizabeth, à Champlain, arrivé le jour de Saint-Laurent, 10 août 1687 ». Voilà très probablement la raison pour laquelle la mission fut interrompue. Les colons, trop pauvres, ne purent contribuer à la reconstruction de ce couvent, et les curés qui se succédèrent en cette paroisse, les années qui suivirent, n'y firent pas un assez long séjour pour entreprendre cette tâche.

M. Louis Geoffroy, ancien missionnaire à Port-Royal, grand ami de l'éducation, fut nommé curé de Champlain en 1697, et il s'occupa aussitôt de faire revenir les Sœurs dans sa paroisse. En 1699, M. Glandelet disait qu'une mission des Sœurs allait s'y ouvrir au printemps¹. Ailleurs, il fait remarquer que la communauté de Villemarie a destiné deux Sœurs pour la mission de Champlain ou Batiscan qui est toute prête². D'un autre côté, l'abbé Faillon, s'appuyant sur un mémoire de la communauté, place en 1702 le rétablissement de la mission de Champlain.

Quoi qu'il en soit, les Sœurs s'installèrent, à leur arrivée, dans une maison que M. Geoffroy leur avait fait construire à ses frais³.

Le bon curé ne s'en tint pas là. Voyant que les colons

1. Lettre à Mgr de Saint-Vallier, déjà citée.

2. Projet de mandement, déjà cité.

3. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, II, p. 172.

étaient pauvres et que les Sœurs ne pouvaient subsister du seul travail de leurs mains, « il s'imposa pour les soutenir toutes sortes de privations, portant le dépouillement jusqu'à engager pour elles tout ce qu'il possédait au Canada, et même à vendre ses livres, ses meubles et sa pendule » ¹.

Lorsqu'il eut donné tous ses biens, le curé écrivit à la Cour pour avoir de l'aide, et le ministre lui répondit, le 30 juin 1707 : « J'ai rendu compte au roi, des écoles que vous avez établies tant en Canada qu'en Acadie pour l'instruction de la jeunesse de ces colonies et de la dépense que vous avez faite pour l'église de Champlain et pour la maison d'école que vous avez fait bâtir pour une congrégation de filles. Sa Majesté m'a paru fort satisfaite de votre zèle pour la religion et pour son service. J'écris à M. Raudot, intendant, de vous aider en ce qu'il pourra et de me faire savoir la dépense que vous avez faite afin de pouvoir vous procurer quelque grâce de Sa Majesté ². »

Nous ne pouvons dire si, dans la suite, le roi fit quelque chose pour les Sœurs de Champlain. Quant à M. Geoffroy, au moment où le ministre lui écrivait, il était déjà décédé depuis deux mois ³.

Les Sœurs demeuraient dans le convent construit par les soins de M. Geoffroy, mais elles tenaient leurs classes dans une autre maison en bois que leur avaient fait bâtir les habitants, sur le terrain du curé. En 1727, l'école

1. Faillon, *op. cit.*, II, p. 172 ; d'après une lettre de M. Lechassier, 25 mars 1706.

2. *Ibid.*, Cf. aussi *Rapport de Richard*, 1899, p. 389.

3. *Archives du Séminaire, Brouillard* 1707. M. Geoffroy mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 1^{er} de mai 1707, à 8½ heures du matin.

menaçant ruine, et les habitants négligeant d'y faire les réparations nécessaires, les Sœurs, par l'entremise de leur curé M. Jorian, en appelèrent à l'intendant Dupuy. Celui-ci, comprenant l'importance de l'instruction, fit ce qu'il put pour amener les gens à mettre la maison d'école dans un état convenable, sans quoi, les Sœurs eussent été forcées de quitter la paroisse. Mais voyant que les choses allaient traîner en longueur, faute d'accord entre les habitants, il ordonna que les réparations fussent immédiatement commencées par les Sœurs elles-mêmes, se réservant de juger plus tard comment seraient réparties les dépenses ¹.

Nous ne pouvons dire comment se termina cette affaire, mais l'intervention de l'intendant fait voir, une fois de plus, que si l'Etat ne faisait pas beaucoup pécuniairement pour l'éducation, il aidait du moins de son autorité ceux qui s'en chargeaient.

Ce couvent fut supprimé définitivement sous l'épiscopat de M^{re} Hubert.

M. Séguenot, prêtre de Saint-Sulpice, curé de la Pointe-aux-Trembles de Montréal, de 1674 à 1694, établit une mission des Sœurs de la Congrégation dans sa paroisse vers 1690. « Par ses soins et son influence, écrit Jacques Viger, il sut gagner son séminaire et ses pauvres peu nombreux paroissiens à lui fournir les moyens de bâtir une maison en bois dans le fort de la Pointe-aux-Trembles pour y recevoir cette mission. La Sœur Bourgeoys vivait encore, et c'est de sa main même que le vertueux curé reçut en 1680, deux de ses courageuses filles spirituelles pour venir habiter

1. Voir ce document : Appendice G.

cette maison exposée et y commencer l'œuvre de l'éducation chrétienne des enfants de leur sexe ¹. »

M. l'abbé Tronson écrivait à M. Séguenot, le 15 avril 1686 : « Deux filles pour maîtresses d'école, une maison propre pour les loger et un fonds suffisant pour assister vos pauvres, vous seraient, à la vérité, d'un grand secours et il faut faire ce que l'on pourra pour vous le procurer ². »

Cet établissement subsiste encore aujourd'hui. La première maison de bois fut remplacée, en 1754, par un édifice en pierre auquel on ajouta un étage en 1850 ³.

Nous avons peu de détails sur la première mission de Lachine. L'abbé Faillon n'indique même pas la date de sa fondation, qui dut avoir lieu vers 1686. Le 18 février de cette année-là, dans une assemblée de paroisse, les habitants de Lachine résolurent d'avoir une école de filles et de proposer aux Sœurs de la Congrégation de s'en charger. Comme l'ancien presbytère était inoccupé depuis cinq ans, il pouvait servir de logement aux Sœurs qui y trouveraient place pour faire leurs classes. On savait bien que les Sœurs étaient pauvres et que la mission, n'étant pas fondée, elles ne pourraient subsister que par le travail de leurs mains, mais on comptait qu'elles ne refuseraient pas. Les conditions furent acceptées par la communauté de Villemarie ⁴.

1. *Historique des cures de Montréal*, IIIe partie, p. 325. — Jacques Viger fixe cette fondation à 1680. D'après le *Canada Ecclésiastique*, 1909, p. 200, elle n'aurait eu lieu qu'en 1690. Cette dernière date pourrait bien être la bonne ; une lettre de M. Tronson, citée plus bas, laisse entendre qu'il n'y avait pas encore de Sœurs en cet endroit en 1686.

2. Cité par Faillon, I, p. 341.

3. Jacques Viger, *loc. cit.*

4. Extraits des registres de Lachine. — *Archives du Séminaire, Fonds Verreau*.

Après le massacre de Lachine, 4 août 1689, les deux Sœurs, n'ayant plus assez d'occupation dans cette paroisse presque déserte, retournèrent à Villemarie.

Plusieurs années se passèrent avant qu'on pût les y faire revenir. Enfin, M. de Villermaula, nommé curé de Lachine en 1706, « contribua de ses largesses à rétablir la mission des Sœurs supprimée depuis la guerre ». C'est du moins ce qu'écrivait l'ingénieur Catalogue, le 7 novembre 1712 ¹.

Cette mission fut supprimée définitivement en 1784 ².

Depuis quelques années déjà, on désirait avoir des maîtresses d'école à l'île d'Orléans. On en avait besoin « tant pour l'instruction des petites filles que pour l'éducation religieuse des grandes » ³.

En 1685, M. Lamy, curé de Sainte-Famille, pria M^{sr} de Saint-Vallier de faire des démarches auprès de la communauté de Villemarie ⁴. Le grand-vicaire profita d'un voyage à Montréal pour demander à Marguerite Bourgeoys de consentir à la fondation projetée, et d'envoyer deux Sœurs à l'île d'Orléans.

La pieuse fondatrice acquiesça à cette demande et désigna pour premières missionnaires les Sœurs Anne et Marie Barbier.

M. Lamy s'occupa aussitôt de leur procurer un fonds qui pût les faire subsister. Le 9 novembre 1685, il acheta de Louis Houde et de M.-Madeleine Boucher, sa femme, une terre et habitation « pour et au profit et comme ayant charge

1. Faillon, *op. cit.*, vol. II, p. 179.

2. *Ibid.*, p. 457.

3. *Vie de la Sœur Barbier*, manuscrite, *Arch. du Sém.*

4. *Ibid.* Voir aussi Faillon, I, p. 312.

de diverses personnes dévotes qui ont dessein de fonder et établir des écoles pour l'instruction de la jeunesse au dit comté » ¹.

Cette terre avait un peu plus de trois arpents de front, et la moitié de l'île d'Orléans, de profondeur. Le 16 octobre 1687, le curé y ajouta un demi-arpent de large sur la même profondeur, qu'il avait acheté de Jean Houde et d'Anne Rouleau sa femme ².

Les deux propriétés en question, bien qu'achetées au nom et au profit de diverses personnes dévotes, furent payées en entier par M. Lamy lui-même, de ses propres deniers, comme il le déclara dans un acte du 5 septembre 1692 ³.

Le contrat de 1685 avait été passé et signé le 9 novembre. Deux jours après, fête de saint Martin, les Sœurs Anne et Marie Barbier étaient en route pour le comté de Saint-Laurent. La maison de Louis Houde était occupée ou inhabitable, car les Sœurs ne purent en prendre possession à leur arrivée. M. Glandelet rapporte, dans la *Vie de la Sœur Barbier*, que, n'ayant aucun établissement à l'île, les Sœurs durent loger dans une famille, chez la veuve Gaulin, à dix ou douze arpents de l'église. Cette demeure leur parut un enfer à cause du grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants avec lesquels elles étaient obligées de vivre. Elles en sortirent le 30 octobre 1686, pour occuper une maison particulière qu'on leur avait donnée ⁴.

1. Duquet, not., *Archives du Séminaire*.

2. Rageot, not. Ce demi-arpent touchait, d'un côté, à la terre des Sœurs, achetée en 1685 ; de l'autre, à celle de Claude Guyon.

3. Chambalon, not.

4. *Vie de la Sœur Barbier*. (*Arch. du Sém.*)

M. Lamy avait proposé à M. de Villera y, chargé d'affaires de M. Berthelot, de faire bâtir une maison pour les Sœurs de la Congrégation qui avaient accepté de travailler à l'éducation des filles dans le comté de Saint-Laurent. M. de Villera y, au nom du seigneur, loua et agréa le projet. Il accorda un arpent de terre pour bâtir et asseoir la dite maison, et versa même d'avance 333 livres. Etant passé en France la même année, il fit voir à M. Berthelot toute l'utilité de cette fondation déjà très avancée, puisque la maison était en partie construite et que les Sœurs exerçaient depuis quelque temps leurs fonctions de maîtresses d'école. M. Berthelot, heureux de cette bonne nouvelle, autorisa M. de Villera y à accorder encore 200 livres pour aider à parachever la maison et obtint lui-même 500 livres à prendre sur le domaine d'Occident, pour la subsistance des Sœurs.

De retour au pays, M. de Villera y se transporta à l'île d'Orléans afin de se rendre compte par lui-même de l'état des choses. Là, il apprit que la bâtisse en question avait été destinée tout d'abord à servir de presbytère et que les habitants avaient même fourni 500 livres pour sa construction. En conséquence, il ne se crut pas autorisé à verser la somme que lui avait remise M. Berthelot, et il parla même de retirer ce qu'il avait déjà avancé. M. Lamy, voyant la mauvaise tournure que prenait l'affaire, se chargea de tout arranger.

Par contrat passé le 24 septembre 1687 ¹, entre lui et

1. Duquet, not.— Cet acte est signé: F. Lamy, de Villera y, Marguerite Bourgeoys, Thivierge et Jean Soulard.

M. de Villeray, le curé renonça à toutes ses prétentions sur cette maison et consentit à ce qu'elle demeurât, ainsi que l'arpent de terre, en toute propriété aux Sœurs de la Congrégation. Il y mettait cependant pour condition qu'on lui rembourserait les 500 livres fournies par les habitants et 200 livres accordées par le roi pour bâtisse de presbytère, au moyen de quoi on pourrait commencer à bâtir un autre presbytère.

M. de Villeray se déclara satisfait. Il s'engagea à donner 400 livres, et la Sœur Bourgeoys en promit 300 sur les 500 que M. de Villeray devait fournir à la communauté ¹.

On voit par un acte du 14 septembre 1701, que cette maison en colombages mesurait trente-six pieds sur dix sept ou dix-huit ². Les Sœurs y demeurèrent jusque vers 1701. Cette année-là, on fit un nouvel échange. M. Lamy céda aux Sœurs un arpent de terre en superficie, accordé en 1669 ³, par M^{gr} de Laval, pour y bâtir le presbytère, « avec la maison en maçonnerie à trois étages, fenêtres et portes en pierre de taille, mesurant cinquante pieds sur vingt-huit, à condition que les Sœurs se chargeraient, advenant le décès de M. Lamy, de payer à M. Hazeur la somme de 4,530 livres qu'il avait avancée pour la construction de cette bâtisse ⁴.

Les Sœurs consentirent à tout, à condition qu'elles ne répondraient des 4,530 livres que sur les biens qu'elles possé-

1. *Archives du Séminaire.*

2. *Ibid.*

3. Duquet, not., 10 nov. 1669.

4. Chambalon, not., 14 sep. 1701.

daient à l'île d'Orléans. Le 3 janvier 1702, M. Berthelot ratifia ce contrat d'échange ¹.

Les Sœurs de la Sainte-Famille ne perdaient rien par cette transaction. Quant à M. Lamy, il ne faisait, par cet échange, que continuer la série de ses bienfaits, car le 5 septembre 1692 ², il avait donné aux Sœurs les deux terres qu'il avait acquises en 1685 et en 1687, à la charge de payer les cens et rentes au seigneur. Cette donation devait « contribuer à l'instruction des pauvres filles de l'île d'Orléans, même des externes, tant et aussi longtemps que le dit établissement y sera et demeurera ».

L'existence du couvent de Sainte-Famille était assurée. M. Joseph Gagnon, l'un des successeurs de M. Lamy, avait bien raison de dire que celui-ci avait fait beaucoup pour les écoles de la paroisse. Les Sœurs ne savaient comment témoigner leur reconnaissance à M. Lamy. La supérieure générale, Marguerite du Saint-Esprit, lui écrivant au sujet de l'échange de 1701, lui demandait par quels moyens terminer cette affaire, « que nous tiendrons, disait-elle, toute notre vie comme une très grande charité que vous avez faite à notre communauté qui ne pouvant correspondre à toutes vos bontés offrira sans cesse à Dieu ses prières pour le supplier d'être lui-même votre récompense ».

Les Sœurs de l'île avaient besoin d'un bon fermier pour mettre en valeur la terre que leur avait donnée M. Lamy. Elles le trouvèrent dans la personne de Martin Mercier. Ce brave homme et sa femme, Mathurine Roux, par acte du

1. *Archives du Séminaire.*

2. Chambalon, not.

26 octobre 1692, *se donnèrent* eux-mêmes aux Sœurs avec tous leurs biens évalués à 1,100 livres, à condition d'être incorporés à la communauté, nourris et entretenus à ses frais, en maladie comme en santé. Le contrat passé par Etienne Jacob, fut signé par les Sœurs Richard, supérieure, Marie-Anne Guyon, Marie Gagnon et Ursule Gariépy ¹.

Quelques années plus tard, un simple maître d'école, Toussaint Lefranc dont nous avons déjà parlé, voulut à son tour faire quelque chose pour l'instruction des filles à l'île d'Orléans.

On se souvient qu'en 1701, les Sœurs, en acceptant la maison de M. Lamy, s'étaient engagées à remettre à M. Hazeur, 4530 livres qui lui restaient dues et dont, en attendant remboursement, elles payaient rente. Vers 1707, M. Hazeur transporta le reliquat de cette dette, 3315 livres, à Toussaint Lefranc qui en perçut les rentes jusqu'en 1711. Cette année-là, Lefranc remit purement et simplement cette somme aux Sœurs à condition qu'elles « nourriraient et instruiraient, chaque année, une ou plusieurs pauvres filles de la paroisse ou autres lieux, suivant la charité et prudence des Sœurs, et de faire dire six messes basses par année à l'intention qui agréera le plus à la Sainte Vierge ». Les rentes ne seraient payées que dans le cas où le donateur les exigerait ².

Cette donation arrivait fort à propos, car les Sœurs n'étaient pas riches. M. Lamy qui avait tant dépensé pour cette œuvre, ne pouvait plus suffire. Il pensa à s'a-

1. *Archives du Séminaire.*

2. *Ibid.* Voir Appendice H.

dresser à M. Berthelot par l'entremise de Raudot. Celui-ci écrivit au ministre, le 2 novembre 1706 : « L'établissement dont il (M. Lamy) vous a parlé d'une maison de filles dans l'île Saint-Laurent, a été fondé par ses soins quant aux bâtiments. Aussi, il ne s'agit plus que de le faire subsister. Comme il s'est fort endetté pour cela, il faudrait que le Sieur Berthelot qui est présentement possesseur de la dite île... entrât pour quelque chose dans la dépense qu'il y a faite et qu'il donnât quelque revenu, cet établissement étant très nécessaire pour cet endroit-là ¹. »

Le ministre écrivit à M. Berthelot en ce sens ², mais nous ne pouvons dire quelle fut la réponse de ce dernier.

agrandi
Les fondatrices du couvent de Sainte-Famille furent les Sœurs Anne Hioux et Marie Barbier. La première était venue de France avec Marguerite Bourgeoys en 1659 ³. Elle gouverna l'établissement de Sainte-Famille jusqu'au printemps de 1689, où elle fut rappelée à Québec pour y prendre la direction de la maison de la Providence et de la maison de charité, que venait d'y établir M^{re} de Saint-Vallier. Retournée à Montréal vers 1692, elle y mourut l'année suivante ⁴. C'était une religieuse de grande vertu.

Marie Barbier, connue plus tard sous le nom de Sœur de l'Assomption, avait été la première compagne de Sœur Anne, à l'île d'Orléans, en 1685. Elle passa l'hiver en cet endroit, puis revint à Québec d'où elle retourna à l'île

1. *Corresp. générale*. Copie à l'Archevêché.

2. *Rapport de Richard*, 1899, p. 397.

3. Faillon, vol. I, p. 120.

4. Tanguay, *Dict. généal.*—Cf. aussi *Vie de la Sœur Barbier* et Faillon, I, pp. 330-331.

d'Orléans, en 1689, pour y demeurer encore deux ans. En 1692, elle était assistante de la Sœur Bourgeoys. L'année suivante, la vénérable fondatrice ayant cru, dans sa grande humilité, devoir donner sa démission de supérieure générale, la Sœur Barbier fut nommée à cette charge qu'elle occupa jusqu'en 1698. Elle mourut à Montréal et y fut inhumée le 19 mai 1739. Elle avait fait sa profession religieuse le 15 août 1680¹.

A part Marguerite Bourgeoys, on trouve peu de Sœurs de la Congrégation qui aient laissé une plus grande réputation de vertu que Marie Barbier. Sa vie, assez extraordinaire, a été racontée par l'abbé Glandelet, son directeur spirituel. Le manuscrit original est précieusement conservé au Séminaire de Québec.

Parmi les Sœurs que l'on rencontre à l'île d'Orléans, aux premiers temps de la fondation, on remarque encore la Sœur Richard, dite de Saint-Bernard, qui remplaça Marie Barbier comme supérieure en 1691. On la retrouve remplissant la même charge au Château-Richer en 1695. Elle eut pour compagne, à l'île d'Orléans, Anne Guyon, fille de Claude, dont la terre avoisinait celle des Sœurs. Née en 1666, Anne, après avoir fait son cours aux Ursulines, était entrée chez les Sœurs de la Congrégation où elle fit profession en 1698 sous le nom de Sœur de la Passion. Sa sœur Elizabeth, connue sous le nom de Saint-Laurent, fut comme elle longtemps missionnaire, soit à Québec, soit à l'île, soit au Château-Richer. Toutes deux moururent à Montréal en 1743, à quelques mois d'intervalle.

1. Cf: Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, vol. II, p. 100. Elle était âgée de soixante-seize ans, étant née le 1^{er} mai 1663.

Voilà les noms de quelques-unes des Sœurs qui travaillèrent à l'établissement et à l'organisation du premier couvent de campagne de la région de Québec.

La liste des premières pensionnaires est perdue, et par suite, nous ne pouvons dire si elles étaient nombreuses. Il y en avait de la côte de Beaupré et même de Québec.

En 1691, Pierre Devanchy, menuisier de Montréal, s'en venait demeurer à Québec. Deux de ses filles, arrivées le 7 novembre 1691, furent aussitôt « mises en pensionnaires chez les Sœurs de l'île Saint-Laurent » ¹. Le Séminaire payait leur pension en 1692 et en 1693. Il en fit autant pour Julienne, fille de Michel Saint-Cosme.

En 1704, Henry Belisle mettait trois enfants chez les Sœurs de l'île d'Orléans ².

Là comme ailleurs, la pension était de 36 livres par année dans les commencements, sans compter douze minots de blé pour chaque élève. En 1692, le blé valait 5 livres 10 sols le minot, ce qui, joint à la pension proprement dite, faisait un total de 102 livres. Ça n'était pas exorbitant. Aussi, le Séminaire, réglant les comptes des Devanchy, en 1693, faisait-il remise aux Sœurs, de 5 livres, 5 sols « en considération des pensions susdites qui sont à bon prix » ³.

Les Sœurs de l'île d'Orléans avaient surtout un bon nombre d'externes à qui elles enseignaient gratuitement. Elles établirent aussi, dès leur arrivée en cette paroisse, la Congrégation des filles externes qui fit un grand bien et ne

1. *Archives du Séminaire*. — Grand-Livre.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

contribua pas peu à assagir la conduite un peu légère et trop mondaine que l'on reprochait alors aux filles du comté de Saint-Laurent. Sans rien brusquer, sans faire d'éclat, mais par leurs paroles et encore plus par leurs exemples, les Sœurs réussirent, en moins d'une année, à faire des modèles de la plupart de celles dont on avait le plus à se plaindre ¹.

Ce résultat n'a rien de surprenant lorsque l'on sait le soin que l'on prenait de ces filles. Nous avons devant nous un *Règlement de la Congrégation des filles externes chez les Sœurs de l'île*. Rien de plus propre à former une femme aux vertus chrétiennes. C'est presque un règlement de pensionnaires. On y entre dans les détails de la vie de tous les jours, donnant les conseils les plus sages et les plus pratiques pour éviter le mal et faire le bien. Ce document étant trop long pour lui donner place ici, nous le renvoyons en appendice ².

En 1759, les Sœurs de Sainte-Famille durent, à l'approche des Anglais, abandonner leur maison et retourner à Montréal ³. Après la conquête, Murray leur permit de reprendre leurs fonctions de maîtresses d'école, et la communauté de Villemarie envoya à l'île d'Orléans les Sœurs Saint-Etienne et Saint-Ignace.

Le couvent de Sainte-Famille subsiste encore aujourd'hui. Si l'on peut en juger par les apparences, la maison actuelle, au moins pour l'étage inférieur, est celle que

1. *Vie de la Sœur Barbier*.

2. Appendice I.

3. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois*, vol. II, p. 385. Voir en cet endroit le récit de ce qui arriva à une des Sœurs de l'île, dans son voyage de Québec à Villemarie.

M. Lamy échangea avec les Sœurs en 1701. On y conserve encore, comme un souvenir précieux, une table sur laquelle, dit-on, la Sœur Bourgeoys a mangé, travaillé, écrit.

L'histoire de la mission du Château-Richer n'est pas beaucoup connue. C'est à peine si l'abbé Faillon la mentionne, et encore ne donne-t-il aucune date. Elle fut fondée et maintenue par M^{sr} de Laval et son Séminaire. Il aurait été facile, ce semble, à l'auteur de la *Vie de la Sœur Bourgeoys*, de se renseigner sur cette mission comme sur les autres, puisqu'il a eu accès aux archives du Séminaire de Québec. Nous allons essayer de suppléer quelque peu à ce silence.

On lit dans un acte de 1697, que la maison d'école pour les filles a été établie depuis quelques années. En effet, cet établissement date de 1693.

Cette année-là, le Séminaire avait commencé à faire construire une maison pour les Sœurs. Le 1^{er} janvier 1694, il y avait déjà consacré 1600 livres. La somme des dépenses, tant pour la maison que pour l'entretien des Sœurs, s'élevait à 6,580 livres, en décembre 1694; à 7,018, en décembre 1695, et à 9,677, en 1696 ¹.

Le couvent était spacieux et pouvait contenir quarante personnes, au dire des directeurs du Séminaire de Paris qui, en 1705, reprochaient à ceux de Québec d'y avoir dépensé 15,000 livres ².

On en trouve la description suivante dans le papier terrier de 1732: « Sur la devanture du domaine, au bord de l'eau, il

1. *Archives du Séminaire*.—Livres de comptes.

2. *Ibid.*

y a aussi de construit en pierre un grand corps de logis à deux étages de quarante-cinq pieds de long sur trente de large ou environ, servant à loger les maîtresses d'école pour l'instruction des filles de la dite seigneurie et pensionnaires, une cour et un jardin, le dit bâtiment appartenant aux Seigneurs ¹ ».

Vers 1695, semble-t-il, il fut question d'abandonner l'école des filles au Château-Richer et de renvoyer les Sœurs à Québec, mais on n'en fit rien. M. Lamy écrivait à M. Glandelet, le 1^{er} juin 1695 : « J'ai été réjoui apprenant la continuation de l'école du Château, ce qui sera sans contredit plus profitable que leur translation à Québec. Ce que j'avais écrit à M^{re} c'était en partie pour lui témoigner la peine que j'en ressentais, en partie aussi pour me servir de cette occasion afin de faire connaître Notre-Seigneur en ces lieux, ce qui n'aurait pas été un obstacle de le connaître à Québec. Cette secousse servira à fortifier cet établissement ². »

Cette lettre du curé de Sainte-Famille est une nouvelle preuve de l'intérêt tout particulier qu'il portait à l'instruction de la jeunesse.

En 1697, la maison était à peu près terminée, même à l'intérieur, et les Sœurs l'habitaient déjà depuis deux ou trois ans. Mais il n'y avait pas encore de fondation qui assurât leur avenir, et qui leur permit de se livrer à l'éducation des filles, sans être obligées de subvenir à toutes leurs dépenses par le travail de leurs mains.

1. *Archives du Parlement de Québec*, Secrétariat provincial. Aveux et dénombrements, vol. II, p. 832, verso. Tout à côté de l'école se trouvait une tour de pierre servant de prison. (*Ibid.*)

2. *Archives du Séminaire de Québec*.

M^{re} de Laval et le Séminaire voulurent compléter leur œuvre. Le 23 février 1697, ils s'engageaient à payer, chaque année, la somme de 300 livres pour l'entretien des deux Sœurs employées à l'éducation et, entre autres choses, ils disaient dans l'acte de fondation :

« Ayant considéré que les petites écoles pour l'instruction et bonne éducation des filles de la dite seigneurie établies depuis quelques années en la paroisse du Château-Richer auraient peine à se soutenir s'il n'y était pourvu d'une manière stable et solide à la subsistance des maîtresses d'école qui y ont été logées et entretenues jusqu'à présent par les soins et frais du dit seigneur ancien évêque et du Séminaire, poussés du désir de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes dans l'instruction et bonne éducation des filles des habitants de Beaupré, et voulant comme seigneurs du dit lieu gratifier les dits habitants en procurant d'une manière permanente et assurée autant qu'il est en eux aux dites filles les moyens de les instruire et bien élever, comme étant la dite instruction et bonne éducation une chose des plus importantes au bien des familles... M^{re} de Laval et le Séminaire s'engagent à payer, chaque année, 300 livres monnaie de ce pays, payables en bons effets pour contribuer à la nourriture et entretien de deux maîtresses d'école jugées capables et de bonnes mœurs qui seront au choix du dit Séminaire... » etc ¹.

Les habitants de la côte, qui s'étaient fait représenter par quelques-uns d'entre eux, déclarèrent à la fin de l'acte, qu'ils acceptaient avec reconnaissance cette fondation et qu'ils

1. Génaple, not.

étaient bien résolus de correspondre à la bonne volonté que l'évêque et le Séminaire leur montraient et de profiter, à l'avenir, du moyen qui leur était offert, de faire instruire et de bien élever leurs filles.

Ce contrat fut passé en présence de M^{sr} de Laval, des abbés de Bernières, Dupré, Glandelet, Maizerets, et Gaultier et des habitants dont les noms suivent : Étienne Jacob, juge et prévost, Pierre Testu, sieur du Tilly, capitaine de milice, Noël Gagnon, lieutenant de milice, Pierre Trudelle, Robert Caron, Antoine Toupin et Jean Paré, représentant le reste des habitants de la seigneurie.

Cette fondation, tout autant que celles de MM. Lamy, Basset, Geoffroy et autres, méritait d'être mentionnée, ne fût-ce que pour montrer que M^{sr} de Laval et le Séminaire ne s'occupaient pas seulement de l'instruction des garçons, mais encore de celle des filles.

Au reste, on n'avait pas attendu l'année 1697 pour fournir aux maîtresses d'école les moyens de vivre. Depuis l'ouverture de l'établissement, le Séminaire donnait aux Sœurs Richard et Saint-Laurent, 200 livres par année. Bien plus, il vint en aide aux parents pauvres qui désiraient mettre leurs filles au pensionnat. En 1695 et 1696, il payait pour quatre élèves : Julienne Saint-Cosme, passée du couvent de Sainte-Famille à celui du Château ; Marie-Joseph, anglaise, Geneviève Trottier, Elizabeth Cloutier, Rosalie de la Voye, Françoise Testu, Louise Plante, Catherine Aubert et Marie Sayer, anglaise ¹.

1. Fille de Guillaume Sayer et de Marie Reshworth. Cette enfant avait été faite prisonnière, en temps de guerre, avec sa mère et sa sœur. Cette dernière, nommée Marie-Geneviève, entra chez les Sœurs de la

Quelques-unes de ces élèves, il est vrai, ne passaient au pensionnat qu'une partie de l'année, mais c'était toujours aux frais de l'évêque ou du Séminaire.

L'année suivante, 1698, la pension fut portée à 4 livres par mois, comme on peut le constater par les comptes de Julienne Saint-Cosme, de Geneviève et Anne Trottier, de Catherine et Marie Aubert, de Louise Lamy et de Marie Sayer ¹.

En 1699, les deux évêques semblent rivaliser de zèle pour encourager l'instruction des filles à Beaupré. Pendant que M^{sr} de Saint-Vallier se charge de payer en partie la pension de trois élèves, M^{sr} l'Ancien donne 60 francs « pour des enfants qu'il a mises à l'instruction chez les Sœurs du Château ». Ses petites protégées sont : Marguerite Marois, Catherine Roullois, Marie Cochon et Marguerite Gagnon ².

M^{sr} donnait, l'année suivante, le double à distribuer entre sept élèves.

Jusqu'à la fin de la domination française, le Séminaire continua à payer, chaque année, pour deux élèves.

En 1722, par accord passé entre le Séminaire et les Sœurs, la rente de 300 livres fut réduite à 225 que le Séminaire paya fidèlement jusqu'à la conquête, comme en témoignent les livres de comptes.

En 1759, les Sœurs retournèrent à Montréal, et le couvent fut incendié par les Anglais ³.

Congrégation et y fit profession sous le nom de Sœur des Anges. Elle mourut en 1717, à Montréal (Tang., *Dict. général*, I, p. 9.)

1. *Archives du Séminaire*. — Livres de comptes.

2. *Ibid*.

3. Cette maison, aux murs noircis et lézardés, demeura longtemps debout. Elle donna lieu à une fameuse légende rapportée par l'auteur

Après la conquête, le couvent ne fut pas rebâti. Le Séminaire, qui avait grandement souffert à Québec et dans ses fermes, ne pouvait en entreprendre la reconstruction. Les habitants n'étaient pas plus en état de le faire. Ce fut un malheur. L'abbé Faillon, cependant, se contente de dire à ce sujet : « La mission du Château-Richer, dont le bâtiment avait été incendié durant la guerre, ne fut plus rebâti depuis. Mais la Congrégation se dédommagea avantageusement de cette perte, par l'établissement qu'elle fit en 1763, d'une nouvelle mission à la paroisse de Saint-François-Rivière-du-Sud ¹. » Voilà un *avantageusement* qui complète bien une page d'histoire que le savant abbé a laissée en blanc dans sa *Vie de la Sœur Bourgeoys*.

Nous nous reprocherions de ne pas nommer, en terminant, quelques-unes des Sœurs qui se dévouèrent à l'instruction des filles au Château-Richer.

Le première supérieure, croyons-nous, fut la Sœur Richard, dite Louise de Saint-Bernard, qui eut pour compagne

de la *Topographie du Canada*, légende qu'il semble pourtant avoir acceptée comme un fait authentique. Qu'on nous permette de la reproduire ici. De pareilles inepties se réfutent par elles-mêmes.

« Dans le Château-Richer, dit Bouchette, se trouvent les ruines d'un monastère de Franciscains qui fut bâti au commencement du siècle dernier sur un petit promontoire de roc, sur le bord du Saint-Laurent. Sa destruction eut lieu dans le temps où l'armée anglaise, sous le général Wolfe, était campée sur la rive orientale de la rivière Montmorency. Les religieux, à cette époque, s'occupant plus des affaires temporelles que des spirituelles, firent tant d'efforts pour empêcher les gens de la campagne de fournir des provisions aux troupes, que le général jugea à propos de les chasser de force de leur maison, qu'ils avaient si fortement barricadée qu'il fallut quelques pièces d'artillerie pour les réduire ; en conséquence, le monastère fut détruit et il n'en reste à présent que quelques murs extérieurs et une partie de la tour adjacente. »

1. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, vol. II, pp. 391-92.

Elizabeth Guyon de Saint-Laurent. Elles furent remplacées par Madeleine Asselin de Saint-Ignace et Marie-Anne Guyon de la Passion. Celle-ci était encore au Château-Richer en 1705. On y rencontre encore les Sœurs Sainte-Anne, Sainte-Claire, Sainte-Apolline et Saint-Alexis ¹.

En 1726, le 16 août, on enterrait dans l'église du Château-Richer, le corps de Marguerite Duteau dite Sœur des Anges, âgée de trente-cinq ans, « missionnaire dans cette paroisse l'espace de six ans où elle a bien rempli les devoirs d'une véritable missionnaire » ².

Les deux dernières furent probablement les Sœurs Saint-François et Sainte-Euphrasie. Elles étaient du moins au Château-Richer en mars 1759.

Ce sont là les seuls couvents de la Congrégation établis au XVII^e siècle pour l'instruction des filles françaises. Trois autres furent fondés au début du XVIII^e siècle, et un quatrième en 1732.

La mission de Boucherville dut son commencement à M. de la Soudrays, prêtre de Saint-Sulpice, qui l'établit en 1703. Deux Sœurs y furent envoyées par la communauté de Villemarie.

En 1705, le Seigneur Boucher donna aux Sœurs un emplacement sur lequel le curé leur fit bâtir une maison.

Après des débuts assez difficiles, la mission connut des jours meilleurs et « les Sœurs eurent la consolation de voir leurs écoles fréquentées par un très grand nombre d'enfants « dont la docilité, la piété et l'application à tous leurs

1. Ces notes sont tirées des livres de comptes du Séminaire.

2. *Registres du Château-Richer.*

devoirs, les dédommagèrent abondamment de leurs peines et de leurs sacrifices » ¹.

La Prairie-de-la-Madeleine eut son couvent des Sœurs de la Congrégation vers 1705, grâce aux soins de M. de Villermoula. Le 3 juillet de cette année, le P. Cholenec concédait aux Sœurs, *établies* en ce lieu, un arpent de terre en superficie, à la condition qu'elles feraient, pour les donateurs, une communion dans l'octave de la Saint-François-Xavier ². Cette concession fut ratifiée par le P. Vincent Bigot, à Québec, le 5 septembre de la même année ³. Nous avons trouvé dans nos archives le procès-verbal d'arpentage de ce terrain, fait par Catalogne, le 30 mai 1706 ⁴.

Cette mission, qui existe encore aujourd'hui, n'a été interrompue que de 1836 à 1844 ⁵.

Depuis un grand nombre d'années, M. Basset, curé de la Pointe-aux-Trembles de Québec, désirait avoir des Sœurs de la Congrégation dans sa paroisse. On rapporte qu'il fit même, à cette intention, un pèlerinage à Lorette, avec la Sœurs Bourgeois, et que celle-ci l'avait assuré qu'il ne mourrait pas sans en avoir ⁶.

Ce projet n'eut cependant un commencement d'exécution qu'en 1713. Cette année-là, le 5 octobre, Nicolas Dupont,

1. Faillon, *op. cit.*, p. 176.

2. Génaple, not. Voir au greffe.

3. Génaple.

4. *Archives du Séminaire de Québec.*

5. Jacques Viger.—*Costumes des communautés religieuses au Canada*; *Arch. du Sém.*, Fonds Verreau.

6. Ces renseignements sur le couvent de la Pointe-aux-Trembles sont extraits d'un article de *La Semaine Religieuse de Québec*, vol. XI, pp. 743 et suivantes.

conseiller au Conseil supérieur de Québec et seigneur de Neuville, donnait aux Sœurs de la Congrégation un arpent et demi de terre en superficie, à proximité de l'église, « pour y faire une mission pour l'instruction des jeunes filles de la seigneurie ». En retour, le donateur exigeait que la mission fût commencée le plus tôt possible, et chargeait les Sœurs d'entendre trois messes et de faire trois communions sitôt qu'elles apprendraient son décès, « pour le repos de son âme et celle de défunte sa Dame épouse; et celles qui seront établies au dit lieu seront tenues d'entendre une messe et de faire une communion chacune, tous les ans, au jour et fête de saint François de Sales, patron de l'église paroissiale du dit lieu, pour le Sieur donateur et toute sa famille ».

L'acte passé devant Dubreuil fut signé par Dupont, Marguerite Lemoine, Jean Pinguet, et Philippe Boucher, curé de Saint Joseph ¹.

Cette donation, toute précieuse qu'elle fut, n'était pas suffisante pour assurer l'existence d'une communauté. M. Basset se chargea de cette bonne œuvre. Le 1^{er} août 1715, il fit don aux Sœurs, « d'une terre et habitation sise et située en la seigneurie de Neuville, contenant environ trois arpents de front sur quarante de profondeur, avec les bâtiments dessus construits », à condition que les Sœurs payeraient les cens et rentes, qu'elles prendraient chaque année, pendant le carême, une fille pauvre pour la préparer à sa première communion, et que le donateur participerait à leurs prières. De cette terre, dont dix arpents étaient défrichés, M. Basset avait refusé 2400 livres. C'était donc un joli cadeau

1. Greffe de Québec, et *Semaine Religieuse*, loc. cit.

pour le temps. Le bon curé ne s'en tint pas là. Soutenu et aidé par M^{sr} de Saint-Vallier, il entreprit aussitôt de faire construire une maison pour les Sœurs, et il eut la consolation d'en installer deux à l'été de 1716. Quelques mois plus tard, il décédait ¹. La prédiction de Marguerite Bourgeoys était accomplie.

Quelques jours après le décès de M. Basset, M. Auclair-Desnoyers, curé de Saint-Augustin, écrivait à M^{sr} de Saint-Vallier au sujet des affaires du bon curé. On nous permettra de citer la partie de cette lettre qui concerne la fondation du couvent. Après avoir dit que le défunt a laissé en dépôt 800 livres pour doter une fille qui désirerait entrer chez les Sœurs de la Congrégation, et 300 pour une autre qui voudrait se faire instruire aux Ursulines, M. Auclair-Desnoyers continue :

« Mais ce qu'il a eu plus à cœur, ça été l'établissement des Sœurs de la Congrégation dans sa paroisse ; il préméditait ce projet depuis vingt-sept ans (1689) auquel temps la vénérable Sœur Bourgeoys, fondatrice de la dite communauté des Sœurs, lui en avait promis. A cet effet, ce digne prêtre et pasteur n'épargna rien pour faire édifier, avec Votre Grandeur, le bâtiment où elles demeurent, et l'ayant achevé l'an 1716, il obtint par l'entremise de V. G., deux Sœurs pour en prendre possession ; il les meubla de son mieux, et entre autres choses, il leur donna son grand poêle de fer avec tuyau et le tuyau d'un poêle de brique, sa pendule, une paire de gros chenets et les pincettes, la *Vie des Saints* du P. Géry, en deux gros volumes, et en parti-

1. Le 21 novembre 1716.

culier, la *Vie de saint François de Sales*, pour quatre ou cinq cents livres d'autres ameublements, sans compter qu'elles doivent retirer quelques dettes dues à M. Basset, dont quarante minots de blé font une partie.

« Et au surplus de cela, il leur a donné sa terre, pour laquelle il a refusé 2,400 livres. Pour tout dire en un mot j'ajouterai qu'il avait tant de zèle et d'ardeur pour soutenir cet établissement qu'il allait jusqu'à dire à la Supérieure, ce que j'ai entendu moi-même : « Demandez, ma Sœur, tout « ce qu'il vous plaira, je tâcherai de vous le donner », comme aurait pu faire un très bon père à l'égard de ses enfants. C'est pourquoi, quand elles virent mourir leur cher fondateur, elles s'écrièrent qu'elles avaient perdu leur père bien jeunes ; parce que, dans tous leurs besoins, elles n'avaient recours qu'à lui, tant pour le blé et le vin que pour les légumes et autres produits du jardin ; il les mettait à même de tout chez lui, disant qu'il n'y avait rien de plus capable d'effacer les fautes qu'il avait commises dans sa paroisse que d'y établir des personnes capables d'instruire et d'édifier par leur conduite. C'est pour cette raison qu'il n'y épargnait rien.

« Etant donc au comble de ses vœux d'avoir réussi, et voyant la promesse de la Vénérable Sœur Bourgeoys accomplie, *qu'il ne mourrait point avant d'avoir des Sœurs dans sa paroisse*, il disait qu'il ne lui restait plus qu'à chanter le cantique du vieillard Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine*, etc.

« Aussi, trois mois après y avoir placé les Sœurs, il tomba malade, après la Saint-Martin ; ayant mis ordre à toutes ses affaires, et reçu tous les sacrements, il décéda le

matin de la Présentation de la Très Sainte Vierge 1716, âgé d'environ soixante-dix-huit ans; c'est pour lors que les Sœurs s'écrièrent qu'elles avaient perdu leur père bien jeunes; mais que le cours de ce petit ruisseau étant arrêté, elles ne perdraient pas pour cela courage, disant que la Source valait bien le Ruisseau; voulant dire, Monseigneur, qu'ayant expérimenté les effets de votre bonté paternelle, qui les a pour ainsi dire fait naître en ce lieu, elles espéraient que, bien loin qu'elle dût diminuer, elle augmenterait toujours à leur égard. Après Dieu elles mettent toute leur confiance en vous, Monseigneur. . . »

Cet extrait en dit plus long que tous les commentaires sur l'intérêt que M. Basset portait à l'instruction des filles de sa paroisse. Il fait voir aussi que M^{re} de Saint-Vallier tenait la promesse qu'il avait faite d'aider aux curés qui entreprendraient d'établir une mission des Sœurs de la Congrégation dans leurs paroisses.

Le couvent de la Pointe-aux-Trembles fut occupé par les troupes anglaises de 1759 à 1761. Murray « sur la demande des paroissiens, ordonna en 1761, de le rendre aux Sœurs, pour qu'elles y donnassent, comme précédemment, l'instruction aux jeunes filles du pays » ¹.

La dernière mission des Sœurs de la Congrégation établie sous le régime français, fut celle de Saint-Laurent, dans l'île de Montréal. Elle date de 1732, et ce fut le Séminaire de Saint-Sulpice qui se chargea de faire construire, près de l'église, une maison où les Sœurs commencèrent dès lors

1. Faillon, *op. cit.*, vol. II, pp. 386 et suiv. où l'on trouvera des détails sur l'occupation de ce couvent par les Anglais.

leurs fonctions de maîtresses d'école. M. LeTessier, curé du lieu, aida beaucoup à la formation de cet établissement¹ qui fut supprimé en 1824 parce qu'il « n'offrait plus alors assez d'occupation aux Sœurs missionnaires de ce lieu »².

S'il n'est pas question dans ces notes de la mission de Louisbourg³, ni de celle de la Montagne destinée aux sauvages⁴, c'est que nous n'avons pas voulu sortir du plan que nous nous étions tracé. Là comme partout ailleurs, les Sœurs de la Congrégation se sont montrées des missionnaires d'un zèle infatigable et d'un désintéressement sans borne.

Le manque de sujets et le défaut de ressources ont pu seuls empêcher les Sœurs de la Congrégation d'établir, durant la domination française, un plus grand nombre de missions. Celles que la charité du clergé ou des particuliers créa et que les Sœurs maintinrent à force de travail et d'économie, firent un bien incalculable dans les campagnes. Aussi bien, le P. Charlevoix devait être l'écho de toute la

1. Faillon, *op. cit.*, p. 333.

2. *Ibid.*, p. 469.

3. Sur la mission de Louisbourg, Cf. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, vol. II, pp. 305 et suivantes.

4. Voici, d'après Jacques Viger, le précis historique de cette mission : « Etablie d'abord en 1676 par la Sœur Bourgeoys même, à la Montagne de Montréal, versant sud, près du site où l'on bâtit plus tard le fort en pierre et à quatre tourelles qu'on voit encore debout (1853). On lui donna le nom de mission de Notre-Dame-des-Neiges. On la transféra, en 1701, au Sault-au-Récollet sous le vocable de Notre-Dame-de-Lorette ou de l'Annonciation de la Ste-Vierge. Elle subit, de 1720 à 1721, un autre changement de site; on la porta alors au Lac-des-Deux-Montagnes, mais un quart de lieue en deçà du Fort qui n'était pas encore bâti. Enfin, en 1732, on la fixa où elle est encore de nos jours, c'est-à-dire, tout auprès de l'église du Fort. (*Costumes des Communautés de femmes*, p. 44.) Cf. aussi Faillon, *op. cit.*, vol. I, pp. 275 et suivantes.

colonie quand il disait au sujet de cet institut : « La Nouvelle-France, dont il est aujourd'hui l'un des plus beaux ornements, le doit à Marguerite Bourgeoys, qui a rendu son nom cher et respectable à toute la colonie par ses éminentes vertus et par l'Institut des Filles de la Congrégation, dont l'utilité augmente tous les jours avec le nombre de celles qui l'ont embrassé ¹. »

Et plus loin : « Sans autre ressource que son courage et sa confiance en Dieu, elle entreprit de procurer à toutes les jeunes personnes, quelque pauvres et quelque abandonnées qu'elles fussent, une éducation que n'ont point, dans les royaumes les plus policés, beaucoup de filles, même de condition. Elle y a réussi au point qu'on voit, toujours avec un nouvel étonnement, des femmes jusque dans le sein de l'indigence et de la misère, parfaitement instruites de leur religion, qui n'ignorent rien de ce qu'elles doivent savoir pour s'occuper utilement de leurs familles, et qui, par leurs manières, leur façon de s'exprimer et leur politesse, ne le cèdent point à celles qui, parmi nous, ont été élevées avec plus de soin. C'est la justice que rendent aux *Filles de la Congrégation* tous ceux qui ont fait quelque séjour au Canada. ² »

1. *Hist. de la Nouvelle-France*, éd. in-12, vol. II, p. 47.

2. *Ibid.*, pp. 94 et 95.

CHAPITRE XI

PROGRAMMES DES ÉCOLES PRIMAIRES

Des études primaires en France aux XVII^e et XVIII^e siècles.— Programmes, livres et méthodes.— Un manuel de pédagogie : *L'Ecole paroissiale*.— Ce qu'on enseignait au Canada dans les petites écoles.— Les livres en usage.— Instruction et éducation dans les convents.— Que faut-il penser de ce programme des études élémentaires ?

Ce qu'étaient les petites écoles, ce qu'on y enseignait, de quels manuels on se servait dans les classes, voilà autant de questions auxquelles il n'est pas facile de répondre d'une manière catégorique. Nous pouvons affirmer cependant, qu'en général, on adopta ici pour les écoles primaires, les livres, les méthodes et les programmes suivis en France aux mêmes époques. Comment, en effet, aurait-il pu en être autrement dans un pays où toutes les institutions de la mère patrie étaient en vigueur, où les professeurs, religieux ou laïques, étaient tous ou presque tous des Français, où enfin, faute d'imprimerie ¹, on ne se servait que de livres publiés en France ?

1. Il n'y eut pas d'imprimerie régulière en Canada sous le régime français. Le recensement de 1666 indique bien un imprimeur à l'île d'Orléans, mais, comme l'a fait remarquer M. Chapais (*Jean Talon*... p. 102), c'était certainement un imprimeur sans imprimerie, un imprimeur honoraire.

Sur la fin de la domination française, M. de la Galissonnière songea à

Le Séminaire de Québec conserve dans ses archives deux imprimés relatifs à la question de l'enseignement primaire en France, au XVII^e siècle. L'un, de 1676, est intitulé : *Règlement pour les Maîtres et Maîtresses d'Ecole du Diocèse de Lyon* ; l'autre, sans date, mais de la même époque, est une *Méthode pour faire les Ecoles*.

Cette Méthode et ce Règlement que nous ne pouvons donner ici qu'en substance, nous paraissent aussi clairs, aussi sages, aussi pratiques que possible.

Dans les petites écoles en question, les classes, parfois assez nombreuses, devaient être subdivisées en différents groupes, suivant l'âge et la capacité des enfants ; aucun de ces derniers ne pouvait passer à un groupe ou à une classe supérieure à moins qu'il n'en fût jugé capable.

La connaissance de la religion étant la première, la plus importante, la seule nécessaire, formait la base de l'instruction que l'on donnait dans ces petites écoles ; le catéchisme y était enseigné au moins deux fois la semaine, le mercredi et le samedi. Au reste, tout dans ces classes tendait à donner aux enfants une formation religieuse solide.

établir une imprimerie au Canada, mais il ne put y réussir. Le ministre écrivit à M. de la Jonquière, le 4 mai 1749 : « M. de la Galissonnière a proposé l'établissement d'une imprimerie dans la colonie, disant que cela serait d'une grande utilité pour la publication des ordonnances, règlements de police, congés à donner aux soldats, etc. . . . Le roi ne juge pas à propos de faire cette dépense, mais il donnera volontiers un privilège à l'imprimeur qui voudra faire cette entreprise. » (*Rapport de Richard*, 1899, p. 153.)

D'après M. Philéas Gagnon, Mgr de Pontbriand aurait eu une presse que lui avait donnée le Roi de France ; il s'en serait servi pour la publication de deux mandements au moins. L'opinion du savant bibliophile nous paraît bien fondée. (Voir : *Essai de Bibliographie canadienne*, Québec 1895, pp. 381 et suivantes.)

En général, on se contentait d'apprendre aux enfants à lire, à écrire et à compter ; quelques-uns cependant commençaient l'étude du latin. C'est dans cette langue que tous apprenaient d'abord à lire, et les maîtres étaient avertis de ne pas mettre les élèves à la lecture du français « sans qu'ils fussent bien versés dans celle du latin » ¹.

Pour l'écriture, le maître pouvait « se servir parfois d'exemples des plus habiles, imprimés ou à la main, les exposant devant chacun à copier », ensuite, il corrigeait leurs fautes, prenant garde tant à la formation des lettres, leurs liaisons, proportions, distances, qu'à la situation du corps, manière de tenir la plume, etc.

Rien de bien compliqué dans l'enseignement de l'orthographe : ou bien le maître faisait discuter les élèves sur quelques mots, ou bien il leur donnait à copier quelques lignes de la leçon.

Quant aux livres ou manuels, on les variait suivant la capacité des enfants. C'était d'abord le *Petit Alphabet*, puis le *Grand Alphabet*. Venaient ensuite le *Psautier*, les *Pensées chrétiennes*, l'*Introduction à la Vie dévote*, etc. Les plus avancés lisaient dans le *Pédagogue*, la *Civilité*, les *Manuscrits* et les *Contrats* ².

1. « Aux XVI^e et XVII^e siècles, écrit l'abbé Allain, c'était un usage constant dans les petites écoles, d'enseigner d'abord aux enfants à lire en latin... Le premier peut-être, le Vénérable de la Salle, rompit absolument avec cet usage... Pour justifier cette innovation, les bonnes raisons ne lui manquaient pas. » (*L'instruction primaire*, etc., pp. 166-167.)

2. C'était la coutume générale, dans les petites écoles de France, d'enseigner « les lettres écrites à la main ». En Champagne, par exemple, « la lecture des papiers ou des manuscrits complétait l'enseignement de la lecture ; on allait chercher dans les greniers et au fond des armoires de vieux registres et des contrats poudreux, écrits souvent en caractères

Pour former les enfants à la bonne tenue et à la modestie dans les rues et surtout à l'église, on les faisait lire dans la *Bienséance et Civilité chrétienne* ou dans l'*Instruction de la jeunesse*.

Enfin, comme le professeur avait besoin, pour bien faire sa classe, d'une direction journalière, on l'obligeait à avoir en sa possession un ouvrage de pédagogie intitulé : *L'Ecole paroissiale*.

Ce règlement que nous venons de résumer porte le sceau et les armes de l'archevêque de Lyon, et est signé : Demia, directeur des écoles¹; et plus bas, Basset, secrétaire de l'archevêché².

Dans beaucoup de diocèses de France, les livres et les programmes étaient à peu près les mêmes que dans celui de Lyon. Ainsi, en Bretagne, sur une liste de livres classiques, imprimée par ordre des évêques, on trouve pour 1672 : le *Catéchisme*, le *Syllabaire*, la *Civilité chrétienne* etc³; en Artois, le *Pédagogue chrétien*, l'*Introduction à*

impossibles à lire, et quand l'élève parvenait à les déchiffrer couramment, le maître n'avait plus rien à lui apprendre ». (Allain, *op. cit.*, p. 168.)

1. L'abbé Charles Demia fut un véritable apôtre de l'éducation primaire en France. Il établit à Lyon deux communautés enseignantes : l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Il s'occupa aussi de former des maîtres d'école. Dans la suite, « il transforma son école normale en séminaire où les ordinands pauvres étaient reçus gratuitement pour peu qu'ils promissent de travailler à l'instruction des enfants ». (Cf. *Correspondance de l'abbé Tronson*, vol. I, p. 423 ; aussi : Allain, *op. cit.*, pp. 247 et suiv. ; et *Revue Apologétique*, mars 1906.)

2. L'abbé Jean Basset, prêtre du Séminaire de Québec, longtemps curé de la Pointe-aux-Trembles de Québec, et arrivé au pays en 1675, venait, lui aussi, du diocèse de Lyon. Était-il parent du secrétaire de l'archevêché ? Nous l'ignorons.

3. L'abbé Guibert : *Hist. de S. Jean-Baptiste de la Salle*, p. XIX.

la Vie dévote ; ailleurs encore ce sont : le *Psautier de David*, les *Pensées chrétiennes*, le *Petit office de Notre-Dame*, le *Nouveau Testament*, etc. ¹.

Voilà quelques-uns des livres dont on se servait dans les diocèses de France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Or plusieurs de ces manuels étaient en usage au Canada aux mêmes époques. On peut en voir encore des exemplaires très anciens dans la bibliothèque de l'Université Laval.

En 1740 et en 1742, les Messieurs de Saint-Sulpice font venir de France des *Alphabets* doubles latins, des *Psautiers*, des *Offices de la Sainte Vierge*, de nombreux exemplaires de l'*Instruction de la jeunesse* et de l'*Instruction chrétienne* pour les jeunes filles etc., etc ².

On trouve même sur la liste de 1742, pour M. Talbot, maître à la petite école de Saint-Sulpice, « douze exemplaires de *L'Ecole paroissiale* », manuel de pédagogie que nous avons mentionné plus haut. Cet article peut faire supposer qu'il y avait, à cette date, un certain nombre de maîtres d'école dans la région de Montréal, à moins qu'une partie de ces manuels ne fût destinée aux Sœurs de la Congrégation.

C'est ici le lieu de dire quelques mots de ce traité de pédagogie, en grande vogue en France et au Canada durant les XVII^e et XVIII^e siècles.

Nous avons sous les yeux un bel exemplaire de la première édition, imprimé à Paris, chez Pierre Targa, en 1654 ³.

1. L'abbé Allain, *op. cit.*, pp. 172 et suivantes.

2. Note recueillie dans les papiers de feu l'abbé Verreau.

3. Edition in-12, reliure originale.

L'Ecole paroissiale, ou la manière de bien instruire les enfants des petites écoles, tel est le titre de cet ouvrage qui est un modèle de clarté dans ses divisions et subdivisions.

Dans sa préface, l'auteur nous indique l'ordre qu'il va suivre pour la composition de son livre : « Il est divisé, dit-il, en trois Parties : en la première, vous y verrez les qualités d'un bon maître d'école, les circonstances des lieux et ameublements nécessaires et les conditions des enfants qu'on doit recevoir. La seconde contient les enseignements de Piété ; en théorie, dans les catéchismes de diverses espèces et en pratique par l'assistance aux offices divins, Processions et autres prières de l'Ecole. La dernière contient la Méthode de la Science à savoir pour enseigner à lire, écrire, compter, getter et les principes du latin et du grec, qui se conclura par deux chapitres de la Pratique ou journal de l'Ecole. Ce traité pourra servir aux maîtres des garçons, et aux maîtresses des filles. »

Nous avons parcouru, avec un véritable plaisir les pages jaunies de ce vieux recueil, rempli de bons conseils, de sages avis, et où les règles et les méthodes semblent écrites d'hier tant elles sont pleines d'actualité.

L'auteur se préoccupe de tout : du maître et de sa classe, des élèves et des parents. Il entre parfois dans des détails qui aujourd'hui nous font sourire, mais avec quel bon sens toujours, avec quelle connaissance des hommes et des choses.

Un bon maître d'école doit être : vertueux, car comment pourrait-il enseigner avec quelque chance d'être écouté, ce qu'il ne pratique pas lui-même ; juste, donnant à chacun ce qui lui appartient « se gardant bien de favoriser personne à cause de sa condition, de ses biens ou de sa parenté » (p.

47); « prudent, c'est-à-dire ne pas trop exiger des élèves. Il doit se contenter d'un chacun de ceux qu'il connaîtra faire leur petit pouvoir, quoiqu'ils fassent peu de chose » (p. 16); patient et charitable, aidant « les enfants grossiers doucement, taschant de les polir avec le temps et non pas dans l'impatience » (p. 11), car il faut faire « bonne provision de cette vertu de patience pour être bon maître d'école » (p. 35).

La liste de ces belles qualités serait incomplète si l'instituteur n'y ajoutait la science ou la connaissance parfaite des choses qu'il a à enseigner dans son école, non seulement pour s'en servir pour lui-même mais pour l'enseigner utilement, « comme par exemple dans les écoles ordinaires on doit y enseigner (outre la piété, civilité, bonne mœurs) à lire, écrire, compter, jetter aux gettons et à la plume et les principes du latin et du grec à ceux qui y seront propres, pour les rendre capables d'entrer en quelque bon collège et y être des meilleurs des classes » (p. 16).

Du maître, l'auteur passe à l'école, qu'il veut grande et spacieuse, bien aérée et bien éclairée, avec fenêtres sur trois côtés, et sur les quatre si la chose est possible. Puis il descend aux plus petits détails: cheminée large où les enfants puissent se chauffer; images et objets de dévotion; attaches ou porte-manteaux, tablettes, armoires et coffres, etc., etc.

Dans la troisième partie se trouvent expliquées au long les méthodes d'enseignement pour la lecture, l'écriture et le calcul, aussi bien que pour les commencements du latin et du grec.

Nous ne pouvons analyser ici toutes ces règles auxquelles

sont consacrées plus de quatre-vingts pages. Il suffira d'en indiquer les grandes lignes.

Avant d'entrer dans le vif de son sujet, l'auteur fait la réflexion suivante : « Les petites écoles étant les Séminaires du Christianisme, dans lesquelles on doit donner principalement le fondement de la doctrine chrétienne, on se sert de la science ou des principes de la grammaire latine et française comme des moyens pour arriver plus facilement et avec plus de perfection à cette fin, car il est bien plus facile d'instruire un enfant qui sait lire et le perfectionner dans les vertus que ceux qui ne savent rien . . . »

L'auteur commence par dire comment on enseigne aux enfants à connaître leurs lettres, à épeler, etc., puis il énumère les livres dont ils doivent se servir : le premier et le second *Alphabet*, ensuite le *Syllabaire* qui sera suivi du *Pater*, de l'*Ave*, du *Credo*, etc. Le troisième livre de lecture sera choisi entre les *Offices de Notre-Dame*, de *Sainte-Croix*, du *Saint-Esprit* ou les *Psaumes* et l'*Office des morts*. Naturellement, tous ces livres étaient en latin, car, remarque l'auteur, « il faut premièrement que les enfants avant que d'être mis à la lecture française sachent bien lire en latin en toutes sortes de livres » (p. 248).

Une fois que l'élève était bien habitué à la lecture du latin, il passait à celle du français que l'on graduait, comme la première. L'enfant qui pouvait lire couramment dans la *Civilité* était aussitôt mis à l'écriture.

Mais il y a plusieurs sortes d'écritures : « la financière, la bâtarde, l'italienne, la commune, la minute, etc. », laquelle faut-il enseigner aux enfants ? La commune, répond notre manuel, celle qui sert le plus ordinairement. Et pour que

les enfants apprennent à bien écrire il faut qu'on leur montre à tenir le corps, les doigts, la main, dans une posture facile. Les tables, l'encre, la plume, le canif même qui sert à la tailler ne sont pas non plus matières à négliger.

Pour enseigner à compter, il y a deux manières : le jet à la main et le jet à la plume. Le premier se fait au moyen de jetons ou vieux deniers de cuivre qui ne sont plus en usage, car autrement, si les jetons étaient encore bons « cela tenterait les enfants à en acheter quelque chose pour friponer ». Chaque élève devait avoir sa petite bourse avec trente-six jetons. Quand l'élève savait distinguer les caractères et la valeur des sommes, on lui enseignait à s'en servir, ce qui nous paraît assez compliqué pour des enfants ¹. Plus facile était le jet à la plume qui, en somme, n'était rien autre chose que notre manière actuelle de compter.

Nous en avons dit suffisamment pour faire comprendre un peu ce qu'était *L'Ecole paroissiale* et de quelle utilité ce traité pouvait être aux instituteurs et aux institutrices. Nous ne prétendons pas qu'il ait été suivi en toutes ses parties au Canada. On s'en servit du moins, et c'est assez pour nous justifier et nous excuser, s'il en était besoin, d'en avoir parlé si longuement.

M^{re} Hubert disait dans son Rapport sur l'éducation, que

1. Voici l'explication qu'en donne l'auteur :

« Quand les enfants connaissent bien les caractères des sommes et valeur d'icelles, il faudra faire entendre la valeur des jetons posés en diverses places, car un jeton posé tout en bas tout seul vaut six deniers ; s'il y en a plusieurs au-dessous ils valent autant de deniers, ceux de dessus valent autant de sols ; s'il y en a un à côté des sols, il vaut cinq sols, un au-dessus tout seul vaut dix sols. Ceux qui sont au-dessus valent autant de livres. (Celui de côté vaut cinq livres, etc., etc. p. 275.)

le Séminaire de Montréal fournissait les livres aux enfants à qui il apprenait gratuitement à lire et à écrire. En était-il ainsi dans toutes les écoles du pays? Nous l'ignorons. En tout cas, la Cour n'accorda jamais de subvention à cet effet. Dans une lettre du 6 octobre 1749, l'évêque de Québec représentait le besoin que l'on avait au Canada de livres... tant pour l'instruction de la jeunesse que pour entretenir la piété, et demandait à l'abbé de l'Isle-Dieu, son grand-vicaire à Paris, de faire les démarches nécessaires pour obtenir ce petit secours. Le ministre se contenta de répondre, à la marge de la supplique: « Il n'est pas d'usage que le Roi fasse cette dépense et d'ailleurs les circonstances sont peu favorables ¹. »

Le programme des études adopté ici, pour les petites écoles, ne différait pas de celui que l'on suivait en France. Nous avons vu plus haut que dans le diocèse de Lyon, on se bornait à enseigner, avec le catéchisme, la lecture, l'écriture et le calcul. Il en était de même dans la plupart des diocèses de France. Henri Lantoiné écrit que les enfants que l'on recevait dans les établissements d'instruction secondaire « sortaient des petites écoles où ils avaient appris, sous des maîtres écrivains d'abord, ensuite sous des maîtres d'école, la lecture, l'écriture, les éléments du calcul, la grammaire, le catéchisme et le chant... » ².

Dans le diocèse de Bordeaux, les régents déclaraient

1. *Arch. du Sém.* Correspondance de l'abbé de l'Isle-Dieu.

2. *L'Enseignement secondaire en France au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle.* — Paris 1874, pp. 27-28. On trouvera encore dans ces deux pages, la confirmation d'à peu près tout ce que nous avons dit plus haut touchant les livres et la lecture en latin.

enseigner « la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le catéchisme, base d'une éducation ordinaire » ¹. « Si simple qu'il fût, remarque M. l'abbé Guibert, ce programme était un vrai plan d'études primaires ². »

L'Ecole paroissiale n'exigeait pas autre chose, et ce fut aussi le programme adopté au Canada, comme en font foi tous les contrats de fondations que nous avons vus.

Apprendre aux enfants à lire, à écrire et à compter, leur enseigner le catéchisme, les former à la vertu, voilà ce que voulaient tout d'abord, en fondant leurs écoles, M^{sr} de Laval, M^{sr} de Saint-Vallier, les Pères Jésuites, les Sulpiciens, les Frères Charon, etc. Plus tard, tout comme en France, on ajouta en quelques endroits, un commencement d'étude du latin.

Pas d'histoire, pas de géographie, très peu de grammaire dans les petites écoles. Dans un Mémoire de 1736, attribué à Hocquart, on lit ce qui suit : « Toute l'éducation que reçoivent la plupart des enfants d'officiers et des gentilhommes, se borne à très peu de chose ; à peine savent-ils lire et écrire ; ils ignorent les premiers éléments de la géographie et de l'histoire ; il serait bien à désirer qu'il fussent plus instruits... »

« A Montréal, ajoute-t-il, la jeunesse est privée de toute éducation ; les enfants vont à des écoles publiques qui sont établies au Séminaire de Saint-Sulpice et chez les Frères Charon, où ils apprennent les premiers éléments de la grammaire seulement. Des jeunes gens qui n'ont d'autres

1. Allain : *Revue des Questions historiques*, vol. 33, p. 537.

2. Guibert : *Histoire de S. Jean-Baptiste de la Salle*, p. XXII.

secours ne peuvent jamais devenir des hommes utiles ¹. »

Il semble que l'intendant parle ici surtout de l'instruction secondaire, car autrement on ne pourrait expliquer cette affirmation qu'à Montréal « la jeunesse est privée de toute éducation », quand il ajoute immédiatement que des écoles y sont établies.

Les livres étaient à peu près les mêmes pour les filles que pour les garçons. Nous voyons par exemple, qu'en 1699, les Sœurs de la Congrégation fournissent au Séminaire, pour l'école du Cap-Tourmente, des *Alphabets* grands et petits, et qu'elles achètent, pour leurs propres élèves, des *Psautiers*, des *Manuels*, etc. ².

En 1735, les Ursulines de Québec faisaient venir de France, par l'entremise d'Hubert Houssart, Frère *donné* du Séminaire, une douzaine de chacun des ouvrages suivants : *Formulaire de Prières*, *Office de la Sainte Vierge*, *Prières du Matin et du Soir* et *Instruction de la jeunesse* ³.

La plupart de ces livres étaient en usage dans les petites écoles en France.

Le programme des études adopté pour l'instruction des filles ne différait pas beaucoup de celui qu'on suivait pour les garçons. Seulement, dans toutes les communautés de femmes, outre le catéchisme, la lecture, l'écriture et le calcul, ou enseignait encore aux enfants toutes sortes d'ouvrages propres à leur sexe.

1. *Mémoire sur le Canada*, publié par la Société Litt. et Hist. de Québec, 1850, pp. 13, 14.

2. *Archives du Séminaire*

3. *Ibid.*, « Brouillard » de 1735.

Ce programme, si simple qu'il puisse paraître aujourd'hui, était alors jugé suffisant pour le plus grand nombre des élèves, c'est-à-dire pour celles qui ne devaient pas faire un long séjour au couvent. Quant aux élèves qui avaient l'avantage d'y passer plusieurs années, leur éducation était plus soignée et plus complète.

Essayons, à l'aide de quelques documents, de dire comment se faisaient l'instruction et l'éducation des filles dans nos anciennes communautés enseignantes : Ursulines, Sœurs de la Congrégation et Hospitalières ¹.

La Mère Marie de l'Incarnation nous représente quelque part « ses religieuses obligées d'apprendre à leurs élèves, quelquefois en un an, à lire, à écrire, à jeter, les prières, les mœurs chrétiennes et tout ce que doit savoir une fille ». Ces derniers mots renferment beaucoup. Tout ce que doit savoir une fille ne s'apprend pas dans un an, et nous croyons que la Vénérable Mère a voulu, en ces quelques lignes, tracer le programme général du cours donné dans son institut. Ce programme n'est pas très compliqué, même si on y ajoute un peu de grammaire, comme c'est très probable et aussi quelques exercices de déclamation.

Pour habituer les élèves « à parler correctement et avec facilité, à se présenter avec grâce et à se former, comme dit la règle, aux mœurs honnêtes des plus sages et ver-

1. Nous n'avons pas voulu traiter cette question sans consulter ces communautés. Partout, malheureusement, les documents font défaut. Les Dames Ursulines de Québec ne connaissent rien qui n'ait été publié dans l'Histoire de leur communauté, et les archives de l'Hôpital-Général ne contiennent rien au sujet du pensionnat, de 1725 à 1760. La Révérende Mère Marguerite-Marie, des Ursulines des Trois-Rivières, a pu seule nous fournir quelques notes que nous utiliserons au cours de ces pages.

tueuses chrétiennes qui vivent honorablement dans le monde » ¹, comme aussi pour cultiver leur mémoire, on leur faisait apprendre quelques pièces, religieuses généralement, où chaque élève avait un rôle conforme à son inclination et à son caractère ².

Ces exercices si importants, si pratiques, étaient en usage au Canada, dès les premiers temps de la colonie, non seulement au collège, mais même à la cure de Québec. Les *Annales des Ursulines* nous apprennent que les Pères Jésuites, afin d'encourager les enfants qui suivaient les leçons de catéchisme à la paroisse, « leur faisaient apprendre des vers et des tragédies fondées sur l'Écriture sainte, » distribuant à la fin, des prix et des récompenses à ceux et à celles qui s'étaient le mieux acquittés de leurs rôles ³.

Les Mères Ursulines suivirent cet exemple et firent apprendre à leurs élèves des dialogues et des pastorales, et l'on peut voir encore, paraît-il, au monastère, « d'anciens manuscrits en prose et en vers, composés pour diverses circonstances, comme une cinquantième année de profession, le retour d'un pasteur, etc., etc. » ⁴.

M^{re} de Saint-Vallier aimait à encourager ces excellents exercices et le *Vieux récit* rapporte que « le Dimanche de la Passion qui se rencontre cette année ⁵ dans l'octave de l'Annonciation, M^{re} voulut assister à cette petite action que

1. *Les Ursulines de Québec*, vol. I, p. 483.

2. *Ibid.*, pp. 337-338.

3. *Ibid.*, p. 281.

4. *Ibid.*, p. 483.

5. On n'indique pas l'année. C'est peut-être en 1691 où le dimanche de la Passion tombait le 1^{er} avril, par conséquent dans l'octave de l'Annonciation.

firent nos pensionnaires en l'honneur de ce mystère et il leur en témoigna sa satisfaction » ¹.

C'est ainsi que l'on développait le goût chez les élèves des Ursulines.

Nous ne prétendons pas que toutes les pièces littéraires que l'on faisait apprendre aux élèves fussent des chefs-d'œuvre, et il est bien probable que la muse qui se chargeait d'interpréter les sentiments de tous « était plus aimable et dévote que correcte » ².

Voici, au reste, un spécimen de ce genre de poésie faite, non pas pour être apprise, mais pour servir d'inscription lors des fêtes du premier centenaire de l'institut :

Depuis cent ans, cette maison
N'a pas eu besoin de réformes ;
En veut-on savoir la raison ?
C'est qu'elle fait tout dans les formes,
Et que là où tout va bien,
L'on se défend de changer rien ! ³

Cette petite pièce, pour n'être pas très poétique, ne manque pas d'originalité, et nous serions curieux d'en connaître l'auteur, évidemment un ami de la communauté.

Les Ursulines de Québec apprenaient encore aux élèves qui faisaient un assez long séjour au pensionnat, les ouvrages d'art et d'agrément, comme la broderie sur soie, sur or ou sur écorce, et peut-être aussi le dessein et la peinture. Certaines religieuses maniaient assez bien le pinceau. Ce sont les Dames Ursulines qui, en 1748 ou 1749, firent le

1. *Les Ursulines de Québec*, vol. I, p. 483.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, vol. II, p. 165.

portrait de M^{sr} de Pontbriand que l'on peut voir encore aujourd'hui au salon de l'archevêché de Québec.

Ajoutons enfin qu'elles se chargeaient de dorer, pour les églises, des tabernacles, des statues et des reliquaires ¹.

Le catéchisme, la lecture, l'écriture et le calcul, une excellente éducation, voilà ce qui faisait le fonds même du cours d'étude chez les Ursulines. Les constitutions de l'institut, rédigées vers 1596, par un Père Jésuite, n'exigeaient pas autre chose ². Plus tard, on compléta ce programme en y ajoutant, la grammaire, la déclamation et les ouvrages d'art et d'agrément.

Les Ursulines des Trois-Rivières suivirent en tous points les méthodes en usage à la maison mère. Il est certain qu'on y enseignait la grammaire: les lettres des anciennes religieuses en font foi ³. Parlant de l'éducation des filles au temps de la conquête, l'auteur de l'*Histoire des Ursulines des Trois-Rivières* écrit: « L'on ne songeait pas à faire acquérir à ces filles une grande instruction, on ne la donnait pas alors aux femmes, mais bien à leur inculquer cette délicatesse de pensée, ce charme exquis de conversation, ce don d'écrire une lettre, toutes ces choses qui sont, après la vertu, la vraie éducation et la grande distinction d'une femme ⁴. »

Là comme à Québec, on cultivait les ouvrages d'art et d'agrément, et Kalm nous apprend que les Religieuses des

1. *Archives du Séminaire*.—Livres de comptes.

2. Note de la Révérende Mère Marguerite-Marie, des Ursulines des Trois-Rivières.

3. *Ibid.*

4. *Histoire des Ursulines des Trois-Rivières*, vol. I, p. 484.

Trois-Rivières étaient très habiles dans les travaux à l'aiguille ¹.

Bien plus, en leur qualité d'hospitalières, les Ursulines des Trois-Rivières s'appliquaient à l'étude de certaines sciences, comme la botanique et la chimie. Elles avaient un laboratoire et des alambics puissants pour la préparation des remèdes et des teintures ².

Ce n'est pas à dire qu'on enseignait ces sciences dans les classes au commun des élèves, mais on les apprenait certainement à celles qui se destinaient au soin des malades.

Les Religieuses de l'Hôpital-Général adoptèrent probablement pour leur pensionnat le cours d'étude tel que suivi chez les Dames Ursulines de Québec. Malheureusement, nous n'avons rien de précis à ce sujet. Kalm écrivait, en 1748, en parlant de l'Hôpital-Général : « Des petites filles sont envoyées ici par leurs parents pour être élevées par les Sœurs dans les principes de la religion chrétienne et apprendre à faire toutes sortes d'ouvrages de dames ³. »

Les Sœurs de la Congrégation, bien que destinées plus particulièrement à l'instruction des filles de la campagne, ne faisaient pas moins pour leurs élèves que les autres communautés.

M^{re} de Laval nous le dit dans ses lettres d'approbation

1. *Voyage en Amérique*, p. II.

2. Note de la Révérende Mère Marguerite-Marie. Les Mères étaient obligées, par exemple, de teindre le poil d'original pour la broderie sur écorce. Elles estampaient aussi des images pour être données en récompense dans les classes; ces gravures étaient coloriées en vert, rouge, bleu, rose.

3. *Voyage en Amérique*, p. 114.

« elles élevaient les petites filles dans la crainte de Dieu et l'exercice des vertus chrétiennes, leur apprenant à lire et à écrire et les autres travaux dont elles sont capables ». C'est bien là le programme ordinaire, tant pour la ville que pour la campagne. Voici, d'après le Règlement de 1694, quelques détails qui compléteront ces données un peu trop générales ¹. Ces règles concernaient particulièrement la maison mère, mais pouvaient s'appliquer en même temps aux écoles de la campagne.

Une maîtresse générale des classes, nommée par la supérieure, avait la direction des institutrices et des élèves. Sa fonction principale consistait à recevoir les élèves, à les introduire dans les classes et à les en faire sortir, quand le temps en était venu. A elle, par conséquent, incombait la tâche d'examiner les enfants et par là de se rendre compte de leurs talents et de leurs capacités. Toutes les difficultés concernant les classes devaient lui être soumises, et il était interdit aux maîtresses d'infliger à leurs élèves de grands châtimens sans sa permission.

Sous la direction de la maîtresse générale, la supérieure mettait autant de Sœurs qu'il en était besoin pour le nombre des enfants, dont les plus jeunes devaient avoir au moins six ans, « étant presque impossible qu'avant cet âge elles fussent capables d'apprendre quelque chose et qu'ordinairement, ce n'est qu'une perte de temps et un rompement de tête pour les Sœurs ».

Parmi les maîtresses, les unes seront employées à enseigner aux enfants à lire, à écrire et à compter, et toutes

1. *Archives du Séminaire.*

les autres choses que l'on apprend dans les écoles; les autres leur apprendront à travailler car « outre l'instruction qu'elles donneront aux filles, elles tâcheront de leur apprendre à travailler, pour mettre fin, par ce moyen, au plus ordinaire désordre de ce pays, qui est l'oisiveté des personnes de leur sexe ». On devra, en conséquence, leur montrer à tricoter, à coudre, à filer et autres ouvrages propres aux personnes de leur condition, leur apprenant surtout à se tenir proprement et à confectionner leurs hardes. Quant aux petites filles qui ne montraient pas de dispositions pour l'étude, qui ne pouvaient pas même apprendre à lire et à écrire, on devait les recevoir quand même pour leur montrer à travailler.

Après les heures de classe, les bonnes Sœurs se faisaient donc ménagères, lingères, blanchisseuses et repasseuses au besoin, le tout pour subvenir à leurs propres besoins et pour être utiles à leurs élèves. Voilà pourquoi le travail manuel leur est si souvent recommandé.

« Comme entre toutes les autres occupations, dit encore le Règlement de 1694, on peut regarder le travail comme beaucoup plus nécessaire aux pauvres filles de la campagne, les Sœurs auront une application particulière à l'apprendre aux filles pensionnaires qu'elles tiendront dans leur maison de La Providence et aux Écolières et de s'y rendre elles-mêmes fort assidues, comme un moyen le plus capable de faire subsister leur maison et le plus nécessaire pour éviter l'oisiveté. »

C'était aussi l'opinion de la vénérable fondatrice, qui écrivait quelque part : « Les Sœurs de la Congrégation doivent se rendre habiles à toutes sortes d'ouvrages, afin

d'apprendre aux enfants à éviter l'oisiveté qui est la source de tous les vices et les rendrait libertines. Il est donc nécessaire de faire travailler les enfants des écoles et aussi les pensionnaires ¹. »

Voilà l'instruction et l'éducation que l'on donnait aux filles sous le régime français. L'instruction proprement dite n'était ni très étendue, ni profonde, ni variée, mais en revanche, l'éducation était excellente, et c'est par là que nos anciennes communautés enseignantes ont surtout contribué à répandre dans le peuple cette affabilité, ces manières douces et polies que la plupart des historiens et des voyageurs se sont plu à reconnaître aux anciens Canadiens et particulièrement aux femmes.

En résumé, nous reconnaissons sans peine que le programme des études, tant pour les filles que pour les garçons, était d'une grande simplicité. L'abbé Verreau l'avait reconnu dès 1864. Parlant un jour de ce que devaient être les petites écoles de Montréal sous le régime français, il disait : « Si, franchissant l'espace de deux siècles, il nous était donné d'interroger un de ces enfants vifs et alertes, que le soleil levant trouve au bord de l'eau, voici ce qu'il nous répondrait comme le jeune Eliacin :

« J'adore le Seigneur, on m'explique sa loi,
Dans son livre divin, on m'apprend à lire,
Et déjà de ma main je commence à l'écrire.

« Ce programme, ajoutait le savant abbé, n'a peut-être pas formé des savants, mais il a donné au Canada des

1. Cf. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, vol. I, p. 183.

hommes de cœur et d'énergie ; il a jeté dans notre race cette vitalité que toute science d'aujourd'hui, si elle n'était aidée du même esprit, serait impuissante à lui conserver ¹. »

Tous les vrais Canadiens-français conviendront de la justesse de ces observations et voudront que le programme des écoles primaires, complété et perfectionné suivant les besoins et les progrès du siècle, ne perde jamais le caractère religieux qui est, aujourd'hui comme autrefois, sa marque distinctive et qui en assure la saine fécondité.

1. *Journal de l'Instruction publique*, 1864, p. 133.

DEUXIÈME PARTIE

L'INSTRUCTION SECONDAIRE

CHAPITRE I

LE COLLÈGE DES JÉSUITES

Le Collège des Jésuites à Québec.— Son histoire depuis les commencements jusqu'à son extinction, 1635-1768.— Développement du cours classique.— Nombre des élèves.— Le costume.— Le règlement.— Personnel du Collège : Supérieur et Principal, Préfet des études et professeurs.

Le Collège des Jésuites, pour l'érection duquel le marquis de Gamache avait offert, en 1626, une somme considérable, ne fut pas fondé à cette date. Le manque d'enfants d'abord, puis la prise de Québec, en 1629, furent des raisons plus que suffisantes pour faire ajourner l'exécution de ce projet. « On attendit donc, suivant la remarque de Charlevoix, que la capitale eût pris quelque forme et que les habitants fussent en état de profiter de ce secours ¹. »

1. *Histoire de la Nouvelle-France*, éd. in-12, tome I, p. 307.

En 1635, les Jésuites crurent que le moment était arrivé de remplir les conditions du contrat, et le Collège fut fondé¹. Personne mieux que les Pères Jésuites ne comprenait l'importance et la nécessité d'une telle œuvre. Aussi, et nous l'avons déjà fait remarquer, bien que dans la pensée de leur bienfaiteur, ils ne fussent tenus qu'à l'instruction spirituelle des Canadiens, c'est-à-dire des sauvages, ils ne tardèrent pas, à la demande des parents eux-mêmes, à donner aux enfants français comme aux petits sauvages, des leçons de lecture, d'écriture et d'arithmétique². Ce fut là l'origine des petites écoles à Québec.

A ces leçons de français, les Pères Jésuites durent ajouter bientôt l'enseignement du latin. Mais les éléments seuls de cette langue n'auraient été d'aucune utilité. Aussi bien, « une fois les principes de la langue latine enseignés, écrit le Père de Rochemonteix, il fallut par la force même des choses, aller plus loin et parcourir le cercle complet des études classiques, la grammaire, les humanités et la rhétorique »³.

1. Le collège Harvard, dans la Nouvelle-Angleterre, fut-il fondé avant ou après celui de Québec? D'après M. A.-D. Decelle (*Les Etats-Unis*, p. 373), cette fondation remonterait à 1629. Il doit y avoir là confusion de dates. En effet, le 28 octobre 1636, « la Cour générale de Boston vota 400 livres sterling pour la fondation d'une école destinée à former des ministres ». L'année suivante, John Harvard arrivait dans la colonie. Il mourut en 1638, après avoir légué à l'école fondée deux ans auparavant, 400 à 500 livres sterling et sa bibliothèque. (Cf. Moireau, *Histoire des Etats-Unis*, etc., Paris, 1892, vol. I, p. 434; aussi John Fiske, *A History of the United States for Schools*, 1898, p. 96; voir aussi Roch., *op. cit.*, vol. I, p. 221, note.)

2. Lettre du Père LeJeune à Richelieu.—Cf. le P. de Rochemonteix : *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, vol. I, p. 208.

3. *Ibid.*, p. 209; d'après une lettre du Père Jérôme Lalemant, 1670.

Comment aurait-on pu faire autrement? Plusieurs familles, en effet, n'avaient consenti à venir se fixer en Canada, que sur l'assurance qu'elles avaient de pouvoir faire donner à leurs enfants « une éducation qu'on ne trouvait pas alors dans toutes les villes du Royaume »¹.

Ces paroles de Charlevoix ne sont qu'un écho de la *Relation* de 1636, où le P. LeJeune écrivait : « Je m'oubliais de vous dire que l'établissement d'un collège sert encore beaucoup pour le bien du pays; aussi, quelques personnes, très honnêtes gens, nous savent bien dire que jamais elles n'auraient passé l'océan pour venir en la Nouvelle-France, si elles n'eussent eu connaissance qu'il y avait des personnes capables de diriger leur conscience, de procurer leur salut et d'instruire leurs enfants en la vertu et en la connaissance des lettres². »

Dans ces quelques lignes, se trouve la meilleure explication de l'empressement des Jésuites à ouvrir un cours classique.

En quelle année furent inaugurées ces leçons de latin?

En 1637, au plus tard; peut-être en 1636. Le P. LeJeune écrivait, en 1637 : « Le nombre des élèves s'accroît de jour en jour. On parle parfois en trois langues, même en quatre : latine, française, montagnaise et huronne³. »

Dans une lettre du 4 septembre 1640, la Mère Marie de l'Incarnation disait à la Mère Rolland : « Il faut que je lise et médite toutes sortes de choses en sauvage. Nous fai-

1. Charlevoix, *op. cit.*, I, p. 308.

2. *Relation* de 1636, éd. de Québec, p. 44.

3. Cité par Roch., *Les Jésuites...*, au XVII^e siècle, I, p. 210, note.

sons nos études en cette langue barbare, comme font ces jeunes enfants qui vont au collège apprendre le latin ¹. »

Les éléments de la langue latine étaient donc enseignés au Collège de Québec depuis trois ou quatre ans, lorsqu'un malheureux accident vint mettre sur le pavé, maîtres et élèves. Le 14 juin 1640, Québec qui, plus tard, devait mériter le surnom peu enviable de ville des incendies, était en partie ravagé par le feu. En très peu de temps, le collège, l'église Notre-Dame de Recouvrance, la chapelle du gouverneur étaient consumés. Ce fut une perte considérable pour la petite colonie, et en particulier pour les Pères Jésuites. Le gouverneur leur prêta une maison où ils se logèrent, tant bien que mal, jusqu'à ce qu'ils purent rebâtir ².

Ils se procurèrent aussi un logement pour leurs élèves, et les catalogues de la Compagnie nous fournissent la preuve que les cours de latin ne furent pas interrompus ³.

En 1651, les élèves du Collège donnèrent une réception solennelle à M. de Lauzon, « *latina oratione et versibus gallicis* », nous apprend le *Journal des Jésuites* ⁴.

Il est peu probable que ces écoliers aient été ceux de la première génération, puisqu'on enseignait déjà le latin au Collège depuis quatorze ans. Quoi qu'il en soit, cette année-là, les catalogues mentionnent pour la première fois, croyons-nous, un professeur de mathématiques. Les élèves

1. *Lettres*, éd. Richaudeau, vol. I, p. 87.

2. Ferland, *Cours d'Histoire*, I, p. 299.

3. Rochemonteix, *Les Jésuites...*, au XVII^e siècle, II, p. 157, note.

4. Page 163.

étaient au nombre de seize ¹. Le Père LeMercier avoue, en 1653, que « pour ce qui regarde les exercices littéraires, il n'y a encore que deux classes, l'une de grammaire, l'autre de mathématiques » ².

L'année 1655 marque un progrès dans l'organisation du cours classique. Les catalogues indiquent quatre professeurs : un pour la petite école, un pour la grammaire, un pour les humanités et la rhétorique et un pour la philosophie ³.

Il n'est plus question du régent des mathématiques, mais nous sommes convaincu que ce cours ne fut pas abandonné ; il est assez probable que le professeur de philosophie en était chargé.

Le cours classique était donc au complet, ce qui suppose un certain nombre d'écoliers pour chaque classe.

Parmi ces élèves, plusieurs appartenaient à de bonnes familles qui, pour n'être pas riches, avaient cependant les moyens de faire instruire leurs enfants. Il n'en était pas de même pour la plupart des colons qui, moins favorisés sous le rapport de la fortune, avaient besoin qu'on les aidât. La fabrique de Québec voulut donner l'exemple, et l'espèce de maîtrise qu'elle forma à l'imitation de ce qui se faisait en France, dans toutes les églises un peu considérables, lui fournit l'occasion d'exercer sa charité envers les élèves pauvres. C'était en 1651.

Nous avons déjà parlé de ce brave homme nommé Martin Boutet, qui devait plus tard rendre de grands services au

1. Rochemonteix, *op. cit.*, I, p. 210.

2. *Ibid.*

3. Roch., *op. cit.*, XVIIe siècle, I, p. 211, note.

pays soit comme arpenteur, soit comme professeur de mathématiques et d'hydrographie. Sachant bien le plain-chant, chantre lui-même, versé dans la connaissance des cérémonies de l'Eglise, Martin Boutet était l'homme qu'il fallait pour organiser la maîtrise projetée. Aussi bien, un contrat fut-il signé entre lui et la fabrique, le 2 septembre 1651. Par cet acte, passé devant Audouart, Boutet s'engageait à rendre service à l'église paroissiale de Québec, en qualité de chantre et de maître des enfants de chœur. Il s'obligeait en outre à instruire ces enfants dans le plain-chant et les cérémonies du chœur. Il en prenait même deux en pension moyennant 300 livres chacun que la fabrique devait payer elle-même ¹.

Les largesses de la fabrique s'arrêtèrent là pour le moment. Mais en 1659, elle porta le nombre de ses pensionnaires à quatre. Les boursiers étaient alors Saint-Martin, Morin, Amador Martin et Pouspot ².

De leur côté, les Pères Jésuites, non contents de ce qu'ils faisaient déjà pour l'instruction de la jeunesse, voulurent pousser plus loin leur générosité. Le 15 novembre 1659, il fut décidé qu'à l'avenir, on nourrirait gratuitement, chaque année, un enfant au Séminaire ³ et, ajoute le *Journal*, « chacun pas plus d'un an afin de pouvoir étendre la charité sur plusieurs ». Joseph Dubuisson fut le premier à bénéficier de cette faveur ⁴.

1. *Arch. du Sém. de Québec*. Voir appendice B.

2. *Journal des Jésuites*, p. 268.

3. Il doit s'agir ici de la maison de Madame Dupont, où pensionnaient un certain nombre d'élèves. (*Arch. du Sém.*)

4. *Journal des Jésuites*, p. 268.

Peu de temps après son arrivée à Québec, M. d'Argenson alla rendre visite aux Pères Jésuites. La *Relation* de 1658 disait à ce sujet : « Le collège, à la vérité, n'est pas aussi peuplé que celui de Paris. Aussi, Rome n'était pas si grande ni si triomphante sous Romulus que sous Jules César. Mais enfin pour petit qu'il soit, les écoliers ne laissèrent pas de le recevoir en trois langues, ce qui lui agréa fort ¹. »

Lorsque M^{sr} de Laval arriva à Québec, en 1659, il trouva donc le cours classique assez bien organisé, et il pouvait écrire au Saint-Siège, en 1664 : « A Québec, les Pères Jésuites ont un collège où les classes d'humanités sont florissantes et où les enfants vivent et sont élevés de la même manière qu'en France ². »

Pour la première fois en 1665, les catalogues font mention d'un professeur de théologie, qui enseigne alternativement la philosophie et la théologie ³. Ce dernier cours avait été inauguré à la demande même de l'évêque de Pétrée.

« A son arrivée, écrivait le Père Lalemant, en 1670, M^{sr} de Laval, cherchant des prêtres pour former un clergé et pour desservir les paroisses, et voyant qu'il ne pouvait en obtenir de France, jeta les yeux sur nos scholastiques indigènes qui, leurs lettres terminées, aspiraient à la philosophie. Comme il n'y avait personne autre que nous, nous entreprîmes l'œuvre, et en conséquence, ouvrîmes une classe de

1. *Relation* de 1658, éd. de Québec, p. 17.

2. *Mandements des Evêques de Québec*, vol. I, p. 36.

3. *Rochemonteix, op. cit.*, vol. I, p. 211.

mathématiques et de théologie morale et scholastique, en sorte qu'il y en a cinq ou six d'entre eux qui sont promus aux ordres majeurs. M^{sr} en a douze ou treize qui fréquentent nos classes, sans compter *alios nostros convictores*, c'est-à-dire nos autres pensionnaires qui aspirent à ces études ».

A quelle date précise ce cours de théologie fut-il inauguré? Quand l'évêque de Pétrée, commença-t-il, à envoyer des pensionnaires au collège? Nous l'ignorons, mais ce fut peu de temps après son arrivée, si on en croit la lettre du P. Lalemant; en tout cas, avant 1666, puisque M^{sr} de Laval écrivait cette année-là, dans son rapport au Saint-Siège, qu'il avait cru nécessaire de payer la pension et l'entretien d'un certain nombre d'élèves au collège, « *ubi convictores et externi habentur, qui litteris humanioribus et philosophiæ operam dant* » ¹.

Quant aux cinq ou six étudiants promus aux ordres majeurs dont parlait le P. Lalemant en 1670, il faudra, si l'on s'en tient à la liste des ordinations, réduire ce nombre à quatre, et encore Germain Morin était-il prêtre depuis quelques années. Les autres étaient : Charles-Amador Martin, Pierre de Francheville et Pierre-Paul Gagnon. Louis Jolliet avait alors quitté la soutane, et Louis Soumande n'était encore que tonsuré. Tous ces noms sont bien connus, et l'on sait que Jolliet, Francheville et Amador Martin s'illustrèrent presque dans la philosophie. Nous en reparlerons plus tard.

C'est vraisemblablement à ces élèves que faisait allusion la

1. Roch., *op. cit.*, XVII^e siècle, I, p. 218.

Mère de l'Incarnation quand elle écrivait, le 6 octobre 1667, au P. Poncet, ancien curé de Québec : « Vous verriez vos petits enfants qui commençaient de votre temps à connaître leurs lettres, porter aujourd'hui la soutane et étudier en philosophie. Votre collège est florissant ¹. »

Au mois d'octobre 1668, eut lieu l'ouverture du Petit Séminaire de Québec. Cette nouvelle fondation, qui était destinée aux sauvages sans doute, mais aussi aux Français, ne nuisit en rien au Collège des Jésuites. Quoi qu'on en ait dit ², le pensionnat continua à exister ³.

Si le nombre des pensionnaires diminua quelque peu, celui des externes s'augmenta d'autant, puisque les élèves pensionnaires du Séminaire de Québec étaient en même temps élèves externes du Collège où ils allaient en classe.

En 1676, on comptait chez les Jésuites six professeurs, dont l'un était régent de deux ou trois classes de grammaire ⁴; Martin Boutet faisait les mathématiques et Gilles Ménard était chargé de la petite école ⁵; les autres enseignaient les humanités, la rhétorique et la philosophie.

De tous ces professeurs, trois seulement étaient fondés, comme on disait en ce temps-là; les autres restaient à la

1. *Lettres*, éd. Richaudeau, vol. II, p. 346.

2. LaTour, *Mémoires sur la Vie de Mgr de Laval*, Cologne, 1761, p. 98.

3. M. T.-L. Bédard dit dans les *Transcripta*, en parlant des élèves de Québec, en 1697, qu'« une partie de la pépinière croissait toujours depuis l'érection même du Petit Séminaire au pensionnat des Jésuites ».

On voit encore dans les *Transcripta*, qu'en 1710, Etienne Buisson, qui était au Séminaire depuis treize ans, alla demeurer chez les Jésuites pour avoir soin de leurs pensionnaires.

4. Lettre du Père Enjalran, *Relations des Jésuites*, éd. Thwaites, vol. LX, p. 140.

5. Cf. *Autobiographie du P. Chaumonot*, édition Carayon, p. 67.

charge du Collège. Pouvait-on demander davantage? Les missions, nombreuses, éloignées, difficiles, exigeaient des dépenses considérables. Fallait-il, pour améliorer le cours classique, puiser dans le fonds destiné aux missionnaires? Les Jésuites ne se crurent pas autorisés à le faire. Il restait une ressource, s'adresser à la Cour qui pouvait remédier au mal en fondant de nouvelles bourses pour les professeurs. Les autorités en firent la demande et, en 1687, le roi accordait 400 livres en faveur d'un nouveau régent ¹.

Nous sommes aux dernières années du XVII^e siècle. Le Collège a fait ses preuves. Fondé depuis soixante et cinq ans, il ne s'est pas seulement maintenu, mais il a grandi et prospéré. Depuis quarante ans surtout, une émigration choisie, faite sous la direction des autorités, a grossi considérablement la population et assuré, de ce chef, l'avenir du Collège. Québec qui, trop longtemps, n'a eu de ville que le nom, commence à se développer. Par le nombre de ses habitants, sans doute ce n'est encore qu'un bourg, mais un gros bourg qui compte 1549 âmes en 1706 ², et qui, avec ses palais du gouverneur, de l'intendant et de l'évêque, avec ses communautés de femmes, son Séminaire et son Collège, peut se donner l'illusion d'être une petite ville française de province.

Pour l'instruction et l'éducation du moins, Québec était beaucoup mieux partagé qu'un grand nombre de villes de

1. *Archives du Séminaire*; Lettre de M. Dudoit à M. de Maizerets, 17 avril, 1687.

2. *Quebec under Two Flags*, p. 239.

France plus peuplées, et on ne s'étonnera pas de voir le Père Germain écrire, en 1711 ¹:

« Pour ce qui est du Collège de Québec, toutes choses y sont ou se font comme dans nos collèges d'Europe et peut-être avec plus de régularité et d'exactitude et de fruit que dans plusieurs de nos collèges de France. On y enseigne les classes de grammaire, des humanités, de rhétorique, de mathématiques, de philosophie et de théologie. » Et, comme pour répondre à une question qu'on lui aurait faite, le Supérieur ajoutait : « Les écoliers quoiqu'en plus petit nombre que dans les grandes villes d'Europe, sont néanmoins tous bien faits de corps et d'esprit, tout à fait industriels, fort dociles et capables de faire de grands progrès dans l'étude des lettres et de la vertu. Je ne parle pas des enfants des sauvages, se hâte-il de faire remarquer, mais je parle des enfants de Français qui sont nés au Canada et qui ont la même langue, la même manière d'habit et les mêmes études qu'à Paris. Je dis qu'ils sont pleins d'esprit, ont très bon naturel et sont capables de bien réussir en tout ce que nous pouvons leur enseigner. »

Voilà certes un beau certificat qu'il est bon d'enregistrer, ce que nous faisons avec d'autant plus de plaisir qu'il n'est pas pour déplaire aux générations actuelles d'écoliers qui sauront y trouver, nous en sommes sûr, avec un sujet de légitime fierté, un encouragement à bien faire et de beaux exemples à imiter.

Au XVIII^e siècle, le cours classique demeura à peu près

1. Le P. Germain au P. Assistant, 5 novembre 1711. Cf. *Relations...*, éd. Thwaites, vol. LXVI, p. 208.

tel qu'il avait été organisé au siècle précédent, à cette exception près que les Pères Jésuites se chargèrent en plus de la classe d'hydrographie qu'un séculier avait enseignée jusque-là. Il ne restait plus qu'à perfectionner le cours et à compléter le nombre des professeurs. C'est à quoi les Révérends Pères s'occupèrent avec l'aide des autorités tant civiles que religieuses. Ainsi, le 26 octobre 1732, Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre pour renouveler une demande qu'ils avaient déjà faite d'un troisième régent des basses classes. « Trouvez bon, M^{gr}, disaient-ils au ministre, que nous vous en représentions encore cette année la nécessité, pour l'instruction de la jeunesse du pays ¹. »

L'année suivante, le gouverneur et l'intendant reviennent à la charge; ils insistent. Cette lettre fait bien voir combien les autorités civiles s'intéressaient aux progrès de l'instruction, et nous demandons la permission d'en citer quelques extraits.

« Lorsque, disaient-ils, nous avons demandé, l'année dernière, de procurer un troisième régent au collège de Québec, ça été sur les représentations qui nous en furent faites par les PP. Jésuites qui ont entendu que Sa Majesté en voudrait bien faire la dépense; ils nous ont fait de nouvelles représentations à ce sujet.

« Des trois régents qui sont au collège, il y en a un qui professe alternativement la philosophie et la théologie, en sorte que les jeunes gens, au sortir de leurs humanités, trouvant l'école de théologie ouverte, sont obligés d'attendre pendant deux ans le nouveau cours de philosophie, ce

1. *Arch. de Paris*; Copie au Séminaire de Québec.

qui les dégoûte à un point qu'ils quittent absolument leurs études, et prennent parti ailleurs.

« Les deux régents des basses classes ne peuvent suffire à multiplier les leçons suivant la faiblesse ou la force de leurs écoliers, qui devraient être séparés en trois ou quatre classes, au lieu qu'ils le sont aujourd'hui en deux classes seulement.

« Nous nous sommes engagés, M^{sr}, à vous rendre compte de ces nouvelles représentations, et à vous prier d'obtenir de Sa Majesté le fonds de 400 francs pour l'entretien d'un régent de philosophie, à condition que de leur côté les Jésuites auront un troisième régent de basses classes, qu'ils entretiendront à leurs dépens, ce qu'ils nous ont promis de faire.

« Ils méritent, par les soins assidus qu'ils donnent à l'éducation de la jeunesse, que Sa Majesté leur accorde cette grâce ¹ . . . »

Cette demande n'avait rien que de raisonnable et pourtant le ministre y resta sourd : les Pères Jésuites nommèrent un troisième régent à leurs propres frais ².

Plus tard, M^{sr} de Pontbriand se plaignait encore au ministre, du manque de professeurs. Cette fois, il s'agissait de diviser la sixième qui était trop nombreuse, et l'évêque écrivait, le 8 novembre 1748 : « Le Collège ne se soutiendra pas si les Jésuites n'ont toujours qu'un régent de sixième. Cette classe est comme la pépinière des écoliers. Nous n'avons

1. Cité par l'abbé A. Gosselin : *Le P. Bonnécamp* . . . , Soc. Royale, IIe série, vol. I, p. 35.

2. Rochemonteix, I, p. 213.

personne pour montrer les éléments. On se passera plutôt de la théologie et de la philosophie, parce que le Séminaire fait déjà des conférences sur les deux sujets. » Et l'évêque ajoutait en manière de correctif : « Il est vrai que les Jésuites ne sont pas fondés pour tant de régents. » Nous ne savons si l'évêque obtint ce qu'il demandait.

Durant les dernières années de la domination française, le Collège des Jésuites dut, comme toutes les communautés de Québec, souffrir du malaise général qu'engendrèrent la guerre et la famine. Cependant, le personnel enseignant était encore au complet en 1756-57, et probablement en 57-58. Cette année-là, le célèbre Père de La Brosse enseignait la philosophie. L'année suivante, il y avait encore des élèves au Collège, puisque le Séminaire en recevait lui-même trois ou quatre. Les classes durent fermer de bonne heure à l'été de 1759, peut-être avant. La plupart des élèves, les grands du moins, avaient laissé leurs livres de classe pour prendre les armes.

Les prêtres du Séminaire et les professeurs du Collège qui étaient libres s'éloignèrent de la ville. Ces derniers se réfugièrent à Lorette, laissant à Québec deux Pères pour garder les bâtiments. Après le siège, il en revint deux. Au mois de juin 1761, Murray permit aux autres de rentrer en ville.

Le Canada était sous la domination anglaise depuis près d'un an. La capitulation de Montréal avait été particulièrement dure pour les Récollets et les Jésuites. L'avenir paraissait bien sombre à ces derniers. Allaient-ils être obligés d'abandonner leurs œuvres et en particulier cet établissement scolaire qu'ils tenaient avec tant de fruits et

aux applaudissements de toute la colonie, depuis plus de cent vingt-cinq ans? Ils auraient été en droit de le faire, mais il ne voulurent pas y consentir avant d'avoir employé auprès du gouvernement toutes les raisons, tous les moyens, toutes les influences dont ils pouvaient disposer. Mais tout fut inutile, et le Collège de Québec dut fermer ses portes, non en 1760, comme on le croit généralement, mais en 1768. Voici ce qui s'était passé entre ces deux dates.

« L'année même du retour des Jésuites à Québec (1761), écrit le P. de Rochemonteix, les cours du Collège de Québec se rouvrirent mais avec peu de pensionnaires, faute surtout de professeurs et d'un local suffisant ¹. »

« Cet établissement créé par les Pères, d'où tant de générations de prêtres, de religieux et d'hommes distingués étaient sorties pendant plus de cent trente ans, renfermait trop de souvenirs chers, pour que le père de Glapion se résignât à le fermer. Il lutta le plus possible pour le conserver ². » Tout seul, il assumait le fardeau de l'enseignement au cours classique pendant qu'il confiait le soin de la petite école aux frères coadjuteurs Casot et Maquet. Cet état de choses ne pouvait pas durer, et il était évident que les jours du Collège étaient comptés. Le Père de Glapion, devenu supérieur en 1763, voulut tenter un dernier effort en 1766, et il écrivit alors au ministre des colonies, lord Shelburne, cette belle lettre que le P. de Rochemonteix a

1. Rochemonteix, *Les Jésuites... au XVIII^e siècle*, vol. II, p. 202.

Presque tous les régents étaient passés en France à l'automne de 1760, et l'on n'avait laissé aux Jésuites que la jouissance d'un tiers de leurs bâtiments.

2. *Ibid.*, p. 203.

reproduite et d'où nous avons extrait les détails qui précèdent ¹. Cette supplique ne reçut pas même la faveur d'une réponse et, à la rentrée des classes, en octobre 1768, le P. de Glapion supprima le cours des lettres et ne garda que l'école primaire ², qui ne devait disparaître qu'en 1776.

Tel est, en peu de mots, l'histoire de la fondation, du développement et de l'extinction du Collège de Québec, considéré au point de vue de l'instruction secondaire.

On a pu constater au cours de ces pages, que les Pères Jésuites avaient un pensionnat et un externat, mais quel était le nombre des élèves? La question n'est pas facile à résoudre. Sans doute, durant les dernières années de la domination française, le nombre des pensionnaires et des externes dut augmenter avec la population qui, de vingt-cinq mille âmes qu'elle était en 1721, s'élevait à cinquante-cinq mille en 1754 ³. Mais au XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e siècle, les élèves étaient-ils vraiment nombreux, eu égard aux temps et aux circonstances?

Les documents qu'il nous a été donné de consulter jusqu'à présent ne sont pas très catégoriques à ce sujet. Les uns peuvent laisser croire que les élèves étaient en assez bon nombre à certaines époques du moins; d'autres semblent prouver le contraire. Nous les exposons simplement, laissant au lecteur le soin de les apprécier.

En 1650, d'après le P. Lalemant, le Collège comptait seize élèves qui suivaient les classes de grammaire et de

1. Rochemonteix, *op. cit.*

2. *Ibid.*, p. 208.

3. *Recensement* de 1871, vol. IV, pp. 53 et 61.

mathématiques ¹. Les élèves de la petite école ne sont pas compris dans ce chiffre.

Huit ans plus tard, douze élèves prennent part, comme acteurs, à la réception donnée au gouverneur d'Argenson ; mais rien ne prouve que tous les élèves du Collège aient eu un rôle à remplir.

Les Pères Jésuites déclaraient, en 1663, avoir dans leur Collège, « une vingtaine de pensionnaires qui font partie des écoliers du Collège » ². C'est dire qu'il y avait des externes.

D'après le recensement de 1666, on comptait encore, cette année, vingt pensionnaires chez les Jésuites ³. On ne parle pas des externes, mais il est certain que plusieurs fréquentaient les classes au Collège ; M^{sr} de Laval le dit expressément dans son rapport au Saint-Siège. Le chiffre des élèves peut donc être porté pour cette année-là à quarante ou cinquante, puisque les externes furent toujours plus nombreux que les pensionnaires.

Durant les années qui suivirent, le nombre des étudiants augmenta rapidement du Collège, grâce à l'arrivée de nombreuses familles amenées par Talon. Ferland assure qu'en 1668 « le Collège comptait cinquante à soixante pensionnaires et autant d'externes » ⁴. C'est le chiffre que donnait l'intendant, en 1669 : « Les Jésuites instruisent ici environ

1. Cité par Rochemonteix, *Les Jésuites... au XVII^e siècle*, vol. I, p. 210, note.

2. Déclaration des terres que les Pères possèdent, etc., *Relations des Jésuites*, éd. Thwaites, vol. XLVII, p. 258.

3. Sulte, *Canadiens-Français*, vol. IV.

4. *Cours d'Histoire*, vol. II, p. 63.

cinquante à soixante pensionnaires et autant d'externes et les Hurons ¹. »

On a donc pour cette date, un total de cent à cent vingt élèves fréquentant les classes du Collège.

L'établissement du Petit Séminaire de Québec ne pouvait en rien réduire le nombre des élèves des Jésuites puisque les pensionnaires du Séminaire suivaient leurs classes. Ces derniers, au commencement, n'étaient pas en grand nombre : sept Français et six sauvages ; mais ils étaient vingt-cinq en 1674, trente-deux en 1675, trente-trois en 1676, etc. ², ce qui fait une moyenne de vingt-cinq à trente par année, sans compter les philosophes qui portaient la soutane.

Si donc, aux cent ou cent vingt élèves des Jésuites on ajoute les vingt-cinq ou trente du Séminaire, on aura une moyenne de cent trente à cent cinquante écoliers fréquentant, chaque année, le Collège des Jésuites, dans la dernière partie du XVII^e siècle. Cela n'empêchera pas Lahontan d'écrire, en 1680, en parlant des Jésuites : « Leur Collège est une pépinière fort déserte : je ne crois pas qu'ils aient jamais eu cinquante écoliers ³. » Mais on sait ce que vaut le témoignage du fameux baron, et il ne viendra à l'idée de personne de le préférer à celui de l'intendant Talon, par exemple.

Dans son rapport sur *l'Etat présent de l'Eglise du Canada*, publié en 1688, M^{sr} de Saint-Vallier se contente de dire, au sujet du nombre des élèves au Collège : « Les classes

1. Rochemonteix, *op. cit.*, XVII^e siècle, vol. I, p. 219.

2. *Archives du Séminaire*, Livres de comptes.

3. *Voyage dans l'Amérique septentrionale*, éd. de 1705, vol. I, p. 19.

ne sont pas si fortes en écoliers qu'elles le seront un jour ¹. »

Cette prédiction, qui n'avait rien de compromettant, laisse le champ libre à toutes les suppositions.

Pour ce qui concerne le XVIII^e siècle, les renseignements ne sont pas beaucoup plus précis. Ainsi, par exemple, lorsque le P. Germain nous dit, en 1711, que les écoliers du Collège de Québec sont en plus petit nombre que dans les collèges des grandes villes d'Europe, il ne surprend personne ².

Les vieux livres de comptes du Séminaire sont plus précis et nous apprennent que de 1700 à 1720, le nombre des écoliers, élèves des Jésuites, par conséquent, fut en moyenne de cinquante par année, sans compter les philosophes, ce qui porterait le chiffre total à cinquante-cinq ou soixante ³. Les pensionnaires, chez les Jésuites, semblent avoir été moins nombreux qu'au Séminaire vers ce temps-là; ils n'étaient en effet que trente en 1732. Beauharnois qui nous donne ce détail, ajoute cependant que le Collège est assez nombreux. Il comptait sans doute les externes et peut-être aussi les cent enfants ou environ qui fréquentaient la petite école.

Comment, après cela, C. Lebeau pouvait-il écrire en 1729, que les Jésuites avaient à Québec « un collège ou plutôt une école qui sert à instruire un petit nombre d'enfants? » Son témoignage vaut-il mieux que celui de Lahontan? N'est-ce pas dans ces auteurs si sujets à caution qu'a puisé

1. Edition de Québec, p. 6.

2. *Relation des Jésuites*, éd. Thwaites, vol. LXVI, p. 208.

3. Entre 1720 et 1730, le nombre des élèves du Séminaire diminua considérablement.

notre historien Garneau pour affirmer que, dans l'enseignement, « les Jésuites réussirent moins bien ici qu'ailleurs et que leurs classes ne furent jamais considérables » ¹?

Encore une fois, nous ne prétendons pas que sous le régime français, l'instruction même secondaire, ait été aussi répandue qu'elle aurait pu et dû l'être; mais pour être juste, il faudra toujours tenir compte et de la population du pays et des circonstances dans lesquelles se trouvaient placés les colons. Aussi, en attendant des documents plus clairs et plus complets, nous aimons mieux ne pas faire d'affirmations trop absolues à ce sujet.

Nous venons de le voir, il y avait au Collège des Jésuites des pensionnaires et des externes, ceux-ci généralement plus nombreux que les premiers. A l'origine, en France, les Jésuites ne dirigeaient que des externes et si, dans la suite, ils en viennent à prendre des pensionnaires ce ne fut que par pure tolérance ².

Quel était le costume de tous ces écoliers? quel règlement suivaient-ils? Voilà des questions qui ne manquent pas d'intérêt, mais auxquelles il n'est pas facile de répondre.

1. *Histoire du Canada*, vol. I, p. 196.

2. Rochemonteix : *Un collège des Jésuites*. — Y eut-il au Collège de Québec, à certaines époques du moins, des demi-pensionnaires, comme il s'en trouve aujourd'hui dans quelques collèges? Nous l'ignorons. Il est certain cependant qu'on y prenait des élèves à *demi-pension*. Le 8 octobre 1710, « entrant au Sém. de Québec, Joseph Vincelot... ayant commencé à étudier le latin chez les Jésuites où il avait demeuré à demi-pension plus d'un an ». (Annales.) Les *Transcripta* disent que cet élève était *demi-pensionnaire* chez les Jésuites.

Etienne Robbert, entré en 1712, avait été lui aussi à demi-pension chez les Pères.

Vers la fin de la domination française, le Séminaire de Québec comptait parmi ses élèves un bon nombre d'enfants à demi-pension.

Les élèves des Jésuites avaient-ils un costume particulier à cette époque ? L'*Histoire du Collège de Laflèche* ne nous apprend rien de catégorique là-dessus. Il semble pourtant que dans l'intérieur du collège les élèves avaient un costume particulier que l'on appelait une robe de pensionnaire et sans laquelle il était défendu de sortir de sa chambre. Elle coûtait en moyenne 12 à 14 livres et devait durer deux ans. Pour les promenades ou sorties en ville, les élèves paraissent avoir été laissés à leur propre goût. Nous ne pouvons dire s'il en fut de même à Québec, mais la chose nous paraît assez probable. Le Père Germain le laisse entendre quand il dit que les enfants du Collège de Québec ont la même *manière d'habits* que ceux de Paris ¹.

Le règlement des élèves pensionnaires au Collège de Québec ne nous est pas parvenu. Nous croyons qu'il ne différerait pas beaucoup de celui qui était en vigueur dans tous les collèges de Jésuites en Europe, en tenant toujours compte des lieux, des climats et des circonstances. Il sera donc intéressant de connaître, dans ses grandes lignes le règlement de l'un de ces collèges, celui de Laflèche par exemple.

A cinq heures, lever ; un quart d'heure pour la toilette, puis, prière en commun et étude jusqu'à sept heures. Les élèves allaient ensuite réciter leurs leçons à leurs préfets ou régents. A sept heures et quart, petit déjeuner au pain et au vin. A huit heures, classe jusqu'à dix heures. La messe de communauté réunissait alors externes et pensionnaires. A dix heures et trois quarts, on prenait le dîner

1. Lettre du 5 novembre 1711. Voir plus haut.

pendant lequel on faisait une lecture. La récréation qui suivait ne durait que trois quarts d'heure. De midi et quart jusqu'à une heure et demie, étude, suivie d'un léger goûter. Classe, de deux heures à quatre heures et demie, puis étude jusqu'au souper qui se prenait à six heures. Après trois quarts d'heure de récréation, il y avait répétition générale. On faisait ensuite la visite au Saint Sacrement, la prière du soir, et à neuf heures, sonnait le coucher.

Naturellement, cet horaire variait quelque peu les dimanches et fêtes.

Le congé de chaque semaine était fixé au jeudi. Depuis le commencement de l'année jusqu'à Pâques, il y avait classe ou étude jusqu'à neuf heures et demie. Après Pâques, c'était congé tout le jour ¹. Pour tout le reste, à part quelques dispositions particulières aux Jésuites, on suivait dans leurs collèges, les règlements qui, aujourd'hui, sont encore en vigueur dans toutes les bonnes maisons d'éducation.

Est-il certain qu'on ait adopté au Collège de Québec les us et coutumes du Collège de Laflèche? Nous ne voudrions pas l'affirmer trop catégoriquement. Dans les grandes lignes, oui probablement; dans tous les détails, nous ne le pensons pas. Il est bien vrai qu'à la Résidence de Montréal, en 1694, les élèves avaient leur messe à dix heures. Le Père de la Chauchetière nous rapporte aussi que les écoliers entraient en classe à neuf heures le matin et à trois heures le soir, et que la classe de mathématiques commençait à quatre heures ¹. Mais la Résidence de Montréal n'était pas

1. Rochemonteix, *Un collège de Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles*, vol. II, pp. 30 à 40.

2. *Relations des Jésuites*, éd. Thwaites, vol. LXIV, pp. 130-131.

un collège régulier, et plusieurs des élèves du P. de la Chau-chetière avaient la barbe au menton. Il se peut faire qu'ils aient eu un règlement particulier.

A Québec, si l'on en croit le coutumier des élèves du Séminaire, les classes commençaient, le matin, à sept heures et demie, et le soir à deux heures en hiver, à trois en été, et la messe avait lieu à neuf heures. Ce règlement était-il celui des pensionnaires au collège ou celui des externes? Encore une fois, nous l'ignorons.

A part les classes d'humanités, de rhétorique et de philosophie, le cours classique comprenait plusieurs classes de grammaire: la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième, où l'on voyait un peu de littérature. La seconde ou humanités ainsi que la rhétorique correspondaient à nos classes actuelles. Nous dirons plus tard ce qu'on y enseignait.

Le personnel du Collège classique se composait d'abord du Recteur ou Supérieur, qui remplissait cette charge pour toutes les missions du Canada. Au-dessous de lui, venait le Père Principal, personnage important, que nous nommerions aujourd'hui, dans nos séminaires et collèges, M. le Directeur. Ce sont bien les mêmes attributions, les mêmes pouvoirs, les mêmes fonctions. Sa surveillance devait s'étendre sur les pensionnaires et sur les externes. Nous en avons trouvé une preuve dans un petit billet qui remonte à plus de cent soixante-quinze ans. C'est le Père Deslandes qui écrit au professeur: « Mon révérend père je vous prie d'excuser Desbarats qui s'est absenté de la classe ce matin ¹. »

1. *Archives du Séminaire de Québec.*

On le voit, les billets d'absence ne sont pas d'invention moderne.

Après le Père Principal venaient le ministre, chargé spécialement du matériel, puis le Préfet général des classes, les surveillants ou préfets de chaque groupe, les professeurs ordinaires et les répétiteurs.

Nous n'avons pas l'intention de donner ici une liste complète de tous ces personnages qui ont joué un rôle dans l'instruction de la jeunesse canadienne d'autrefois, mais nous ne pensons pas sortir du cadre que nous nous sommes tracé en faisant passer devant les yeux du lecteur les noms de quelques-uns des plus remarquables.

Citons d'abord, parmi les supérieurs : les PP. LeJeune Vimont, Lalemant, Ragueneau, LeMercier et de Quen.

C'est sous leur direction que fut fondé le Collège, que commença l'étude du latin, que se forma et se compléta le cours classique. L'œuvre ne pouvait tomber en meilleures mains. Plusieurs d'entre eux, en effet, ne devaient pas se contenter d'être de vaillants missionnaires, ils avaient voulu encore remplir les modestes fonctions de maîtres d'école, comme les PP. LeJeune et DeQuen, qui enseignèrent les grosses lettres aux enfants de Québec. Le P. LeMercier devint plus tard préfet des classes. Quant au père J. Lalemant, ancien recteur à Laflèche, il put, durant son rectorat à Québec, 1669-1665, faire profiter le Collège de l'expérience qu'il avait acquise dans cette fameuse institution.

Avec les PP. Dablon, Beschefer, Bruyas et Bouvart, qui n'eurent qu'à maintenir et à perfectionner l'œuvre de leurs prédécesseurs, on atteint le XVIII^e siècle. Ceux qui suivirent jusqu'à la cession du pays, pour n'être pas aussi con-

nus peut-être, n'en sont pas moins encore très remarquables, et les PP. Vincent Bigot, Germain, Julien Garnier, Lachasse, Duparc, etc., remplirent dignement cette charge, honorable sans doute, mais bien difficile parfois. Car, nous le répétons, le recteur du Collège était en même temps supérieur de toutes les missions du Canada. Lourde fardeau si l'on songe au nombre et à l'étendue de ces missions et aux difficultés de toutes sortes que suscitait chaque jour cette administration aussi vaste que compliquée.

Nous aimons à croire qu'au milieu de ces occupations, souvent accompagnées de ministère actif, ces Pères trouvaient, dans la direction de leurs enfants, sinon un repos, du moins une consolation.

La charge du préfet général des classes ne le cédait guère en importance à celle du Père Principal. A lui incombait la tâche de veiller à l'exécution du programme des études, de visiter les classes, de réchauffer le zèle des professeurs et de stimuler l'ardeur des élèves. Les examens se passaient sous sa direction, et il lui appartenait de juger de la capacité ou de l'incapacité d'un élève à passer à une classe supérieure. C'était lui encore qui était chargé de voir à l'achat et à la préparation des prix, d'en inscrire les attestations et de les signer de sa main. A Québec comme à Laflèche, il y eut des préfets des études. Notons entre autres : le P. Lemer cier qui, après avoir été à deux reprises supérieur général des missions du Canada, devint en 1671 préfet des classes ¹.

Le Père Théodore Beschefer, venu au pays avec le régi-

1. Le Père LeMercier est mort, dit-on, aux Antilles, en 1685.

ment de Carignan, ancien missionnaire des Agniers, était préfet des classe en 1679, et encore en 1685.

En 1699-1700, on trouve à la préfecture des études, au Collège, le Père de Crépieul qui, durant de longues années, avait desservi les missions de Tadoussac et du Saguenay. Nommons encore le P. d'Heu, en 1717, et, pendant longtemps, le P. Lagrenée; en 1740, le P. Canot et, de 1742 à 1749, le P. Mesaiger. Tous ces Pères sont bien connus et il n'est pas nécessaire de refaire ici leurs biographies que l'on retrouvera un peu partout dans le grand ouvrage du P. de Rochemonteix.

Le dernier que nous ayons rencontré est le P. LeBansais. Arrivé au pays en 1747, il fut d'abord directeur du Séminaire et curé d'office de Québec jusqu'en 1749, alors qu'il abandonna ces charges pour entrer au noviciat des Jésuites. En 1753, il avait fait profession et il était préfet des classes au Collège, comme l'atteste un livre de prix que nous avons retrouvé.

Et tous ces recteurs et tous ces préfets des classes avaient sous leurs ordres et sous leur direction tantôt des hommes d'une haute culture intellectuelle, tantôt des missionnaires qui avaient blanchi sous le harnais, toujours des professeurs d'un zèle et d'un dévouement éprouvés.

Qu'on nous permette de citer quelques noms parmi les plus remarquables.

Ce sont, pour la philosophie; les PP. Pijart, Bouvart, Mareuil, Salleneuve et de La Brosse.

Pour le rhétorique, les Pères de Crépieul, Bouvart, Chicart, Cholenec, Lebrun, Laure, Maurice, etc.

Les humanités furent enseignées tour à tour par les PP.

Morain, Favre, Lebrun, Laure, Daniélou, Maurice, De Sceau, Glapion, etc.

Les classes de grammaire, de leur côté, n'eurent pas à rougir de leurs professeurs; pour le prouver nous n'avons qu'à rappeler les noms de Julien Garnier, Chicart, Aubery, D'Avaugour, Charlevoix, Dupuy, Laure, Maurice, Glapion, etc.

Et parmi ces derniers n'oublions pas Charles-Amador Martin et Charles Pouspot, deux anciens élèves du Collège de Québec, que l'on retrouve en 1665, *candidati societatis adolescentæ*, et professant la grammaire chez les Jésuites.

Plusieurs de ces professeurs avaient enseigné en France avant de passer au Canada; d'autres y vinrent commencer leur carrière. En général, on peut dire que le corps professoral se composait d'étudiants en théologie, de jeunes Pères et de vieux missionnaires en retraite. Et la chose est facile à comprendre. Les missions étant la fin principale de la Compagnie, au Canada, chacun désirait y aller le plus tôt possible: « La plupart des jésuites employés à l'établissement scolaire de Québec, écrit le P. de Rochemonteix, ne faisaient qu'y passer. On les y retenait quelque temps pour apprendre les langues sauvages et, pendant ce temps, ils se livraient à l'enseignement des langues classiques ou des sciences. Une fois en état de rendre service dans les missions, but suprême de leurs vœux, ils quittaient Québec. »

Quelquefois, ces mêmes missionnaires, brisés de fatigues, accablés d'infirmités, demandaient à revenir au Collège et s'offraient à enseigner dans les classes même inférieures, comme s'ils eussent craint d'être à charge à la commu-

nauté et de ne pas avoir assez fait pour le pays. Dévouement admirable mais qui, parfois, n'allait pas sans quelques inconvénients. Aussi finit-on par se plaindre. Les autorités du Séminaire de Québec, rendant compte aux directeurs des Missions Étrangères de Paris du spirituel et du temporel de leur établissement, vers 1704, faisaient remarquer que leurs élèves ne profitaient pas autant que l'on était en droit d'espérer, des classes de philosophie et de théologie, et donnaient pour raison l'âge trop avancé des professeurs. Les directeurs de la maison de Paris répondirent, le 19 juin 1705 : « Il faudrait obtenir des Jésuites qu'ils donnassent pour Régents de philosophie et de théologie des Pères qui fussent moins vieux et qui ne laissassent point languir les classes et les leçons qu'ils y doivent faire. » On allait plus loin, et l'on parlait même de retirer ces élèves dans le cas où les Jésuites seraient dans l'impossibilité de faire mieux, car, disait-on, « il serait très funeste de sacrifier les études de nos enfants, qui sont la principale ressource de la colonie pour les paroisses »¹.

Le changement proposé n'eut pas lieu, et ce ne fut que plus tard, vers la fin de la domination française, que le Séminaire commença à faire des conférences de théologie.

Mais ces cas d'anciens missionnaires redevenus professeurs faisaient l'exception, et M^{re} de Saint-Vallier, qui arrivait de France, pouvait écrire avec vérité, en 1688 : « Les régents du collège sont bien choisis, pleins de capacité et de zèle ; ils remplissent leur devoir par esprit de grâce². » A part

1. *Archives du Séminaire.*

2. *Etat présent...*, éd. de Québec, p. 6.

quelques exceptions peut-être, il en fut de même durant toute la domination française. Pendant plus de cent trente ans, les Jésuites ont été à peu près les seuls à donner à la jeunesse canadienne cette instruction classique que l'on ne trouvait en France que dans les grandes villes, et si, pour des causes valables ou non, nos ancêtres n'ont pas su ou n'ont pas pu profiter des avantages mis à leur disposition, il serait injuste d'en rendre responsables les Pères Jésuites eux-mêmes.

Pionniers de la foi au Canada, ces bons Pères le furent aussi de l'instruction primaire et secondaire. Ils ont été parmi les premiers et plus anciens éducateurs de la race canadienne-française. A ce titre seul, ils mériteraient déjà notre respect et notre reconnaissance, et l'histoire qui a déjà consacré la mémoire de plusieurs d'entre eux parce qu'ils en ont écrit les plus belles pages comme missionnaires, découvreurs ou ambassadeurs, conservera pieusement le souvenir de ces ouvriers modestes qui, de concert avec le Séminaire de Québec et sous la direction des évêques, s'efforcèrent de former ici, nous n'oserons pas dire des savants, mais des hommes et des chrétiens.

CHAPITRE II

CLASSES DE LETTRES AU COLLÈGE

Les Jésuites et l'enseignement secondaire aux XVII^e et XVIII^e siècles.— Le *Ratio Studiorum* et le *De ratione discendi et docendi*.— Durée du cours de lettres.— Quelques notes d'anciens élèves du Séminaire.— Enseignement du latin ; les livres.— Un curieux manuel.— Le grec était-il enseigné au Collège des Jésuites ?— Français, histoire et géographie.

La tâche que nous avons entreprise de donner un aperçu du cours classique au Collège de Québec nous a paru, au premier abord, assez difficile. Où trouver, en effet, les renseignements nécessaires, des indications sûres et complètes, sur les matières enseignées, sur les livres dont se servaient professeurs et élèves, sur les méthodes en usage, en un mot, sur cet ensemble de programmes, de règles et de coutumes qui déterminent la vie intellectuelle d'un collège, la dirigent et lui font produire les fruits de science et de vertu qu'on en attend ? Deux ouvrages, il est vrai, contiennent de précieux renseignements sur l'instruction secondaire dans les collèges des Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles : le *Ratio Studiorum*, et l'*Histoire du Collège de Laflèche*¹, l'un des plus célèbres que la Compagnie de Jésus

1. Père C. de Rochemonteix : *Un collège des Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Le Mans, 1889. 4 volumes.

ait eus à cette époque. Mais qui nous assurait que, dans les détails même, on suivit, à Québec, les méthodes du *Ratio Studiorum* et les programmes du Collège d'Henri IV? Sans doute, le Père de Rochemonteix, dans son grand ouvrage sur les *Jésuites et la Nouvelle-France*, affirme bien que, dès le commencement de la seconde moitié du XVII^e siècle, « le Collège de Québec était une reproduction en petit, mais complète des collèges de France »¹, et il en donne des preuves. M^{gr} de Laval, en 1664², et le P. Germain en 1711³, disaient à peu près la même chose. Mais si ces autorités nous renseignaient suffisamment sur l'ensemble des méthodes et des programmes suivis à Québec, elles ne nous apprenaient que peu de choses sur les matières enseignées, sur les livres et autres détails qui font partie d'un cours d'étude. Il restait donc à élucider ou à compléter certains points. C'est ce que nous allons essayer de faire dans ce chapitre.

La bibliothèque de l'Université Laval renferme, disséminés un peu partout dans ses rayons, trois ou quatre cents volumes provenant du Collège de Québec, et bon nombre de livres classiques légués au Séminaire par d'anciens élèves qui avaient fait leurs classes chez les Jésuites. Nous avons examiné ces volumes un à un, nous en avons noté plusieurs; c'est ce qui nous permettra d'indiquer, au moins en partie, les auteurs classiques en usage au Collège de Québec. L'*Histoire du Collège de Laflèche* nous a été aussi d'un grand secours.

1. Vol. I, p. 216.

2. *Mandements des Evêques de Québec*, I, p. 36.

3. *Relations des Jésuites*, édit. Thwaites, vol. LXVI, p. 208.

Que les Jésuites aient été regardés au XVII^e siècle comme les premiers éducateurs de l'époque, la chose ne fait aucun doute. Le célèbre philosophe anglais Bacon écrivait quelque part : « Une société nouvelle a porté les plus heureuses réformes dans les écoles ; pourquoi de tels hommes ne sont-ils pas de toutes les nations ? Que ne les avons-nous tous dans nos intérêts ? » Et il disait encore dans son traité *De dignitate et argumentis scholarum*, publié en 1605 : « Pour ce qui regarde l'instruction de la jeunesse, il n'y a qu'un mot à dire : consultez les classes des Jésuites, car il ne se peut rien de mieux ¹. »

Descartes était du même avis, et il regardait comme l'un des plus célèbres de toute l'Europe le Collège de Laflèche « où, disait-il, il devait y avoir de savants hommes s'il y en avait en aucun endroit de la terre » ².

Rien de plus facile que de se renseigner sur cette méthode qui avait placé les Jésuites au premier rang des éducateurs au XVII^e siècle. Elle est encore en vigueur aujourd'hui, et bien qu'elle ait quelque peu changé, notamment en 1832, elle n'en est pas moins demeurée, dans ses grandes lignes et sur les points principaux, ce qu'elle était autrefois. On a déjà deviné qu'il s'agit ici du *Ratio Studiorum*.

« Tout le système d'éducation de la Compagnie (de Jésus), écrit Lantoine, se trouve renfermé dans trois ouvrages qui ont paru à des époques différentes. » Ce sont : les *Consti-*

1. Cité par Henri Lantoine : *Histoire de l'Enseignement secondaire en France au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle*, Paris, Thorin, 1874, p. 67.

2. *Ibid.*

tutions, le *Ratio Studiorum*, et le *De ratione discendi et docendi* du Père Jouvency ¹.

Le second surtout devint, après 1603, le code d'enseignement accepté partout en Europe ².

Qu'est-ce donc que ce fameux livre, cette méthode tant vantée?

Le *Ratio Studiorum*, nous répond le P. Passard, n'est ni un traité, ni une théorie de l'éducation; c'est sous la forme de règles, un exposé des méthodes et des pratiques en usage dans les collèges de la Compagnie de Jésus pendant trois siècles ³.

Le même auteur nous apprend que saint Ignace lui-même, dans la quatrième partie des *Constitutions*, en posa le fondement dès l'année 1558. Plus tard, sous le général de la Compagnie, Aquaviva, une commission fut nommée qui travailla tous les jours pendant neuf mois à élaborer, sur les données de saint Ignace et les résultats de l'expérience, une méthode d'enseignement. Révisé par une seconde commission, ce travail fut imprimé en 1586, et fut envoyé à tous les collèges et universités « pour y subir, comme dit le P. de Rochemonteix, la dure épreuve de l'expérience » ⁴.

Treize ans plus tard, en 1599, la commission, après avoir fait l'examen de toutes les observations envoyées à ce sujet,

1. Lantoine, *op. cit.*, p. 68.

2. Passard, S. J.: *La pratique du Ratio Studiorum*, Paris, Poussielgue, 1896, p. VI.

3. *Ibid.*

4. *Un Collège de Jésuites...*, vol. II, p. 5.

arrêta le texte définitif du *Ratio Studiorum* qui fut publié en 1603 ¹.

Au commencement du XVIII^e siècle, le Père Jouvency, qui avait été longtemps professeur de rhétorique, vint compléter le *Ratio Studiorum* et le mettre, pour ainsi dire, plus au jour par son ouvrage intitulé: *Ratio discendi et docendi*, ouvrage qui a mérité les éloges des principaux personnages du temps.

« Ce livre, dit Rollin, est écrit avec une pureté, une élégance, avec une solidité de jugement et de réflexion, avec un goût de piété, qui ne laissent rien à désirer... ² »

Voltaire lui-même n'avait pu s'empêcher de reconnaître que cet ouvrage était « l'un des meilleurs qu'on ait en ce genre et des moins connus depuis Quintillien » ³.

Le *Ratio Studiorum* et le *Ratio discendi*, voilà donc les règles qu'étaient obligés de suivre les Jésuites dans tous leurs collèges. Ce sont ces règles et ces pratiques que l'on retrouve en particulier, dans toute leur force et leur pureté, au célèbre Collège de Laflèche, qui aurait pu servir de modèle et de type à toutes les maisons d'enseignement secondaire aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Cette méthode, nous sommes certain qu'elle fut suivie à peu près en son entier au Collège de Québec. Les témoignages que nous avons cités plus haut ne laissent aucun doute à ce sujet. Essayons d'en faire voir l'application.

Le cours complet des études de lettres était de cinq ans

1. Passard, *op. cit.*, p. 6.

2. *Traité des études*, éd. Belin, 1813, vol. I, p. 8.

3. *Siècle de Louis XIV*, éd. Didot, 1854, p. 544.

au moins : trois années de grammaire, une pour les humanités, et une pour la rhétorique. Dans les trois premières classes, l'enseignement était presque exclusivement grammatical ; la seconde ou humanités préparait à la rhétorique ¹.

Naturellement, pour entrer dans les classes de lettres, il fallait savoir lire et écrire. A la petite école des Jésuites, on enseignait la lecture, l'écriture et le calcul.

Jusque vers le milieu du XVII^e siècle, dans les collèges de France, le cours se donnait en latin. C'est dire que presque tous les devoirs étaient grecs ou latins ; pas d'amplification française, pas de discours français ; quelques versions latines, et voilà tout.

En classe, il était interdit aux professeurs et aux élèves de parler français ; la langue latine seule était permise. Il n'y avait d'exception que pour les élèves qui ne savaient pas le latin. ² Pour exciter l'émulation chez les élèves, les classes étaient divisées en deux camps, et chaque camp en décuries composées de dix élèves ayant à leur tête un décurion ; les autres dignités comprenaient un préteur, un tribun, des sénateurs et un empereur, ou encore, un consul ou dictateur. Les décuries récitaient leurs leçons aux décurions, les décurions aux empereurs, les empereurs aux professeurs ³.

Les notes des élèves, rédigées en latin, donnaient à la fois un aperçu du talent, du travail et du succès de chacun.

1. Rochemonteix : *Un collège des Jésuites...*, III, p. 4.

2. *Ibid.*, p. 49 et suivantes.

3. *Ibid.*, *loc. cit.*

Telle était la pratique dans les collèges de France, et en particulier à Laflèche.

Nous n'avons pu découvrir ni ordo, ni notes du Collège de Québec. Mais tout nous porte à croire qu'à ce sujet les choses se passaient comme en France. Nous pensons même en avoir trouvé une preuve dans nos archives. On sait que quelques années après la cession du Canada, le Séminaire de Québec entreprit à son tour de donner l'enseignement classique, les Pères Jésuites ayant dû céder devant le gouvernement anglais. Les professeurs changèrent, mais les cours et les méthodes restèrent les mêmes, comme nous le prouverons plus tard. Ce que nous voulons faire voir pour le moment, c'est que la manière de distribuer les places et de faire les notes ne fut modifiée que près de cent ans plus tard. Voici, par exemple, la note d'un élève de seconde en 1778-1779: JEAN-JOS. ROY, *ingenio admodum præditus necnon et optimæ ac religiosæ indolis adolescens, per totum anni curriculum omnes diligentissimi scholastici partes fideliter adimplevit et sæpe sæpius imperavit.*

L'année précédente, Bernard-Claude Panet, plus tard évêque de Québec, disait au sujet de l'un de ses élèves de rhétorique: *plus æquo hilaris, bono tamen ingenio præditus et diligenter junctus officio per annum dictaturam adeptus est.*

Il y a de ces notes, et non parmi les meilleures, qui sont d'une énergie achevée pour ne pas dire plus. Celle-ci par exemple, qui stigmatise à jamais six mauvais élèves: *Per totum anni curriculum in turpissima pigritia horrendissimo mendacio sepulti, justissimo titulo cognomen TOXONS meruerunt.* La société du *Parler français* pourra peut-être

nous dire un jour l'origine de ce dernier mot qu'on ne rencontre pas dans le dictionnaire de l'Académie !

Mais hâtons-nous de revenir à l'ancien Collège des Jésuites, et de faire connaître quelques-uns des livres dont faisaient usage professeurs et élèves. Et d'abord pour le latin.

A l'origine, on se servit de la grammaire latine de Despautère, ouvrage écrit dans un latin passablement barbare et où les règles étaient exposées sous forme de vers ou rimes latines. Au commencement du XVII^e siècle, Jean Behourt corrigea cet ouvrage et le rendit plus clair¹.

Le Despautère fut en grand honneur au Collège de Québec. On l'y trouve sous toutes ses formes. Que ce soit le Despautère universel, abrégé, arrangé, remanié, si l'on veut, c'est toujours le même auteur. On l'appelait parfois la syntaxe du petit Behourt, ou nouveau Despautère.

Nous avons trouvé plusieurs éditions différentes de cette grammaire parmi les livres du Collège et du Séminaire. Quelques-uns de ces derniers portent des signatures d'élèves, voire même des formulettes en latin ou en français. L'un de ces exemplaires avait appartenu à Decouagne, un autre à Chartier de Lotbinière, un troisième à Gaignon (P.-Paul probablement), et un quatrième à Louis Lachenaye. Jacques de Ligneris étudiait dans le grand Despautère, et afin que personne n'ignorât que ce volume était bien sa propriété, il avait écrit à l'intérieur de la couverture :

« Ce livre appartient à l'homme qui est Jacques de Ligneris », et plus bas la formulette suivante :

1. Rochemonteix : *Un collège des Jésuites...*, III, pp. 13, 14.

Je suis à qui je suis,
A d'autres ne veux être ;
Mais si perdu je suis,
Rendez-moi à mon maître.

Outre le Despautère qui servait plutôt aux élèves avancés, il y avait des ouvrages plus élémentaires pour les commençants. Par exemple : grammaire latine contenant une *Méthode facile pour décliner et conjuguer*, par Meslier ; *Rudiments de la langue latine*, par le P. Codret, etc. Dans quelques-uns de ces volumes, nous avons relevé des noms d'élèves comme De Ganne-Falaise, Désauneau, etc. Un exemplaire du *Rudiment* du P. Codret porte la signature de M. Leguerne, qui fut plus tard le premier professeur de rhétorique au séminaire de Québec ¹.

Quand une fois l'élève avait appris à décliner *Musa*, *Pater*, *Dominus*, et autres modèles que l'on retrouve encore dans les grammaires d'aujourd'hui ; quand il était au courant des principales irrégularités dans les noms et les adjectifs ; quand enfin il savait assez bien, pour ne pas les confondre, les quatre conjugaisons, on le jugeait alors de force à s'essayer à la traduction.

Au Collège de Laflèche, d'après le Père de Rochemonteix ², Cicéron était l'auteur par excellence. On le voyait dans toutes les classes : les *Lettres familières* en sixième, en cinquième et en quatrième ; les *Lettres à Atticus et Quintus*, les *Paradoxes*, etc., en troisième ; en seconde et en rhétorique, le *De Officiis* et le *Traité sur l'Eloquence*.

1. M. Leguerne avait fait son cours d'étude en France.

2. *Op. cit.*, III, p. II.

On expliquait encore dans les classes, *Virgile*, *Sénèque*, *Ovide*, *Quinte Curce*, etc.

Or, tous ces auteurs étaient en usage au Collège de Québec au XVII^e et au XVIII^e siècle. Nous en avons des exemplaires dans notre bibliothèque; mais ce qui prouve encore mieux notre avancé, ce sont des listes d'ouvrages achetés par les parents pour leurs enfants et que nous avons retrouvées dans les livres de comptes.

En 1731, par exemple, Madame Dunière achète pour son fils: *Ovide*, *Eutrope*, *Cicéron*, *Virgile*, *Délices de la langue latine*, *Quinte Curce*, *Cornelius Nepos*, *De Officiis*, etc.

La même année, Charles-Claude Berey, futur Père Récollet bien connu, se procure à peu près les mêmes auteurs. Et il en fut de même, les années suivantes, pour Duplessis, Hervieux, Duburon, Lacorne, Cartier, etc ¹.

On le voit, le temps n'a rien changé à la liste de ces auteurs que nous retrouvons encore aujourd'hui, pour la plupart du moins, aux mains des élèves de toutes les institutions classiques.

Sans doute, les différentes éditions de ces ouvrages dont se servaient les élèves n'étaient pas toutes des éditions savantes, comme celles que l'on fait de nos jours, où les notes qui abondent sont d'un si grand secours aux travailleurs et... aux paresseux. Mais les professeurs avaient déjà d'excellents commentaires où ils trouvaient, avec le sens exact, des explications claires et souvent très complètes, sur un passage obscur, sur un point controversé, sur une question de grammaire, d'histoire ou de mythologie.

1. *Archives du Séminaire*. Grand-Livre.

L'art assez difficile de faire des vers latins était enseigné à Québec comme dans tous les collèges de la Compagnie de Jésus. Ici comme ailleurs, la poésie latine était de rigueur dans toutes les grandes circonstances, et un bon élève devait savoir tourner à l'occasion une pièce de vers latins. L'étude de cette matière commençait en quatrième. L'élève qui avait traduit *Ovide* et *Virgile* pouvait avoir déjà quelque idée de la versification, mais il n'en connaissait pas encore les règles. On mettait entre ses mains un petit manuel, où, après avoir appris les règles de la quantité, il s'initiait aux secrets qui regardent la facture des vers. Ce manuel était à Québec, du moins, ou bien la *Prosodie* de Despautère, ou la *Quantité* du P. Behourt. Nous avons retrouvé deux exemplaires de celle-ci ; l'un marqué au nom de J.-B. Desnoyers, l'autre portant la signature de Sanguinet. On voit du reste par nos livres de comptes que la *Quantité* du P. Behourt était le livre en usage au commencement du XVIII^e siècle.

Les dictionnaires ne manquaient pas non plus : le *Dictionnaire-Royal-Français*, du Père Pomey ; le *Dictionnaire Français-latin*, du Père Joubert, et un autre, du Père Lebrun ; le *Latino-gallico*, du Père Parot ; pour les vers latins, le *Magnus apparatus poeticus*, le *Dictionnaire poétique*, de Vanieri, etc.

Nous l'avons dit plus haut, les trois premières classes étaient les classes dites de grammaire. On commençait les vers latins en quatrième. Les études littéraires proprement dites étaient réservées pour la classe des humanités ou seconde. Mais comme cette dernière pouvait passer pour la préparation ou, si l'on aime mieux, le commence-

ment de la rhétorique, on ne sera pas surpris de rencontrer les mêmes auteurs de littérature dans l'une et dans l'autre. Bien que ces ouvrages, si on en juge par leur titre, ne semblent traiter que de la rhétorique, ils renferment cependant une partie spéciale consacrée à ce que nous appelons aujourd'hui *Style et composition*, et *Poétique*. Prenons, par exemple, les *Préceptes de Rhétorique* de Soarès, que l'on suivait à Laffèche et à Québec. Cet ouvrage est divisé en trois livres qui traitent séparément de l'invention, de la disposition et de l'élocution. On débutait en seconde par l'étude des tropes, des figures, du nombre et de la période, des règles de l'amplification et des lieux communs ¹.

Les *Préceptes* de Soarès furent remplacés par le *Candidatus Rhetoricæ* du Père Pomey, et enfin par la *Rhétorique* du père Jouvency, ouvrage de Pomey remanié et complété.

Le 11 octobre 1732, les élèves du Séminaire : Beaudoin, Mercereau, Gervaise, Guillory, Cartier, Frichet, Gauvreau et Lotbinière, achetaient chacun une *Rhétorique* de Jouvency.

Ajoutons encore la *Bibliotheca Rhetorum* du Père Lejay. Ce volume, tout en latin, comme, du reste, ceux dont nous venons de parler, était destiné aux maîtres. C'est un recueil de pièces littéraires comprenant tous les genres en prose et en vers. L'exemplaire que nous avons sous les yeux est un don de l'auteur à maître J.-G. Butler, professeur au Collège de Québec.

En reconnaissance de ce précieux cadeau, Butler écrivit,

1. Cette *Rhétorique* fut longtemps en usage au Collège de Québec. La bibliothèque de l'Université en possède plusieurs exemplaires dont l'un porte le nom de Charles de Tonnancour, 1714.

à l'adresse du Père Lejay, quinze vers latins où l'effort de l'imagination le dispute à l'élégance du style, et, afin que la postérité gardât le souvenir de sa gratitude et de son talent, il inscrivit sa poésie en tête du volume et la signa : *Joannes Gulielmus Butler e soc. Jesu.*

L'ouvrage du Père Lejay devait être d'une grande utilité. On sait, en effet, que les élèves étudiaient surtout les grands modèles, en seconde et en rhétorique, et on leur donnait pour sujets de composition des narrations, des vers latins, des discours, etc., où ils avaient à imiter ces auteurs.¹ Or la *Bibliotheca Rhetorum* contenait des canevas et des développements pour tous les genres, et les professeurs pouvaient y puiser leurs devoirs de classe. C'est ce que firent certainement, au Collège de Québec, le Père Allieux, en 1728-29, et maître Butler en 1730-31. Nous en avons trouvé la preuve sur les dernières pages du volume en question, où l'on peut voir une liste des devoirs donnés en classe par ces professeurs. On aimera peut-être à connaître quelques-uns de ces sujets de composition. Voici, en partie, ceux qui furent donnés par le Père Allieux, en 1728-1729 :

Et d'abord, ce sont les périodes de Cicéron que l'on propose à l'élève d'imiter. Viennent ensuite : *Le Discours de saint Ambroise à Théodose qui veut entrer dans le temple après le massacre de Thessalonique ; Moïse aux Israélites demandant à revenir en Egypte ; Marcus Attilius Regulus aux Carthaginois ; Défense de Diogène ; Contre Brutus ; Une mère au précepteur de son fils ; Un enfant à son père : on lui a ordonné de lui écrire touchant les progrès*

1. Rochemonteix : *Un collège des Jésuites...*, III, p. 28.

qu'il fait dans les études et il regrette de n'avoir rien de bon à lui dire.

Puis ce sont des fables, telles que *Le Loup et l'Agneau*, *Le Cheval et l'Ane*, *Le Cheval*, *l'Ane et le Loup*, etc., etc.

La liste de maître Butler étant analogue à celle-ci, nous n'en dirons rien.

La plupart de ces sujets de composition sont disparus de nos recueils littéraires ; cependant, il ne faudrait peut-être pas remonter très haut dans l'histoire de notre cours classique pour rencontrer tel ou tel de ceux que nous venons de citer.

A part ces ouvrages, nous en avons remarqué quelques-uns, tirés aussi de la bibliothèque du Collège, et que l'on devait mettre à la disposition du professeur. Mentionnons pour mémoire : *L'art de parler, avec un discours dans lequel on donne une idée de l'art de persuader*, 1676 ; *l'Académie de l'Ancienne et Nouvelle éloquence*, 1666 ; *Haran-gues et discours de Nicolas Pardoil*, 1675 ; *Discours du P. Porée* ; *Discours du P. de la Saute*, etc.

Nous ne voulons pas terminer ces notes sur les livres latins sans dire un mot d'un ouvrage avec lequel, si on en croyait le titre, on pouvait se passer de tous les autres. Il est intitulé : *Nouvelle méthode d'apprendre la langue latine, la Rhétorique, la Poésie et tout ce qu'on voit dans le cours des Humanités, sans qu'il soit besoin d'autres livres, par Monsieur Durand*, 1710.

Comme plusieurs manuels de ce genre, celui-ci est moitié français, moitié latin, à part le chapitre sur la rhétorique, qui est tout en latin. Les exemples de la partie grammati-

cale sont encore en vers, mais en vers où la poésie n'a rien à faire. Qu'on en juge plutôt :

« De quels genres, demande le professeur, sont les noms de vents, de fleuves et de montagnes ? » Et l'élève répondait :

Masculins les vents nous ferons,
Les fleuves souvent et les monts.

« Et les noms de provinces, d'îles et de navires ? »

R. Ville et Province, Isle et Navire
En *us, a*, féminin désire.
Quand autrement ils finiront
Leur terminaison ils suivront.

Quoi de moins clair et de moins harmonieux encore que cette réponse sur le nominatif pluriel des noms neutres :

Le pluriel Nominatif
Des neutres vient de l'Ablatif ;
S'il n'est qu'en E ils n'auront qu'A,
S'il est en I ils font IA.
Cependant le Comparatif
Fait en A son Nominatif ;
Plus fait *plura*, parfois IA,
Vetus vieux, n'a que *Vetera*.

La fameuse règle du *Que* à retrancher ne brille pas non plus par sa clarté. Voyez plutôt :

Le *Que* après un Verbe, on le retranche ainsi,
S'il suit l'Accusatif, l'Infinitif aussi.

Et c'est l'auteur de ces lignes qui, dans son avis⁷ au lecteur, se plaint que les vieux grammairiens, ses prédécesseurs, n'ont enseigné qu'à rebours et que leurs « méthodes de Particules, de Manuels, de Candidats, au lieu de

soulagement pour les enfants, leur sont devenues autant de nouvelles croix ! »

Nous voulons croire que ce manuel de l'abbé Durand marquait un progrès sur les autres du même genre, mais il nous paraît encore assez éloigné de la perfection.

Voilà pour le latin. Quant au grec, nous avons pu difficilement nous assurer qu'on l'enseignait au Collège de Québec. Nous en avons douté tout d'abord. Les livres en cette langue sont en effet peu nombreux parmi ceux qui ont appartenu au Collège des Jésuites, au Séminaire ou à nos anciens élèves. Nous savions cependant que l'étude du grec faisait partie du cours dans les maisons de la Compagnie de Jésus et particulièrement à Laflèche ; pourquoi aurait-elle été exclue du Collège de Québec ? A la fin, nous avons réussi à mettre la main sur quelques-uns de ces précieux ouvrages, entre autres sur la grammaire grecque de Nicolas Chénard, qui fut longtemps en usage en Europe et dont nous possédons cinq ou six éditions. Parmi ces volumes, deux portent les noms d'élèves bien connus : *Chartier de Lotbinière* et *René de Portneuf*, qui devint prêtre et fut massacré par les Anglais en 1759, à Saint-Joachim où il était curé. Or, comme ces deux élèves étaient canadiens et avaient étudié à Québec, nous en avons conclu qu'on apprenait le grec au Collège.

Au reste, nous avons noté encore parmi nos ouvrages classiques :

Institutiones absolutissimæ in linguam græcam, 1617.

Rudimenta linguæ græcæ, par le Père Gretseri, 1656.

Syntagma radicum linguæ græcæ, 1646. .

Quantité grecque, par le Père Bailly, 1612.

Règle des accents et des esprits, par le Père Labbé, 1655.

Grammaire grecque du Père Meslier, 1702.

Nouvelle Méthode pour apprendre la langue grecque, 1656, etc.

En voilà assez pour prouver, croyons-nous, que le grec n'était pas tout à fait ignoré au Collège de Québec.

Nous avons déjà dit qu'avant le milieu du XVII^e siècle, l'enseignement, dans les collèges, était presque exclusivement latin. Vers cette époque, on s'aperçut qu'il était temps d'étudier le français dans les classes. Ce furent les Messieurs de Port-Royal qui commencèrent la réforme. Ils crurent ne pouvoir mieux faire que de tourner en ridicule les vers de Despautère. Or, ce qui est curieux, c'est que l'un de ces Messieurs, le Maître de Sacy, avait justement employé la même méthode ¹.

Les rimes suivantes sur les noms féminins en *x*, par exemple, ne sont pas beaucoup plus harmonieuses que celles de Despautère :

Formix, carex, forfex pourtant
 Au seul féminin se rendant
 Laissent douteux, *tradux, silex*.
 Joins y *cortex, pumex, imbrex*,
 Et *calx*, talon, mieux masculin,
Sandix, Onyx, mieux masculin ².

Ces rimes, destinées à aider la mémoire, pouvaient avoir du bon, mais elles n'avaient pas l'art de plaire à tous les élèves, et plusieurs auraient pu probablement s'écrier avec

1. Rochemonteix : *Un collège des Jésuites...*, III, 146.

2. *Ibid.*

Jean-Jacques Rousseau : « Ces vers ostrogots me faisaient mal au cœur et ne pouvaient entrer en mon oreille¹. »

D'ailleurs, qu'étaient les *Racines grecques* de Lancelot, sinon une suite de vers ou plutôt de rimes plus ou moins baroques destinées à aider la mémoire.

Ce fameux *Jardin*, que plusieurs d'entre nous ont cultivé jadis, parut pour la première fois en 1657. Neuf ans auparavant, le Père Labbé, jésuite, avait publié un vocabulaire dans le même genre, et il se chargea de prouver à Lancelot que celui-ci l'avait copié².

Quoi qu'il en soit, les Jésuites suivirent le mouvement et adoptèrent le français dans leurs cours. On vit alors apparaître les grammaires françaises de Chifflet et de Buffier; de nouvelles éditions de Despautère ou autres furent rédigées moitié en latin, moitié en français. On fit la même chose pour les grammaires grecques. Ceci se passait en France, d'après Rochemonteix³, vers le milieu du XVII^e siècle. A cette époque, le Collège de Québec était à peine organisé, et il est plus probable que le cours n'y fut jamais exclusivement latin.

Nous ne pouvons dire de quels livres on se servait à Québec pour l'enseignement du français. Ce qui est certain c'est que dès les premiers temps du Collège on y apprenait à écrire le français d'une façon satisfaisante. Nous avons vu souvent, très souvent même, des écrits, mémoires, rapports, lettres, etc., dus à la plume d'anciens élèves comme

1. Rochemonteix : *Un collège des Jésuites...*, vol. III, p. 146.

2. *Ibid.*, pp. 150-151.

3. *Ibid.*

Germain Morin, Louis Jolliet, Charles-Amador Martin, P.-P. Gagnon, Louis Soumande, Pierre de Francheville, etc., etc., et nous avons été étonné d'y trouver, avec une orthographe généralement correcte, une connaissance assez complète des règles de la syntaxe, et parfois une manière de dire qui révèle une culture et une pratique de la langue française plus qu'ordinaires. Beaucoup de ces écrits peuvent supporter la comparaison avec n'importe lequel du même genre, rédigé par d'anciens élèves des collèges de France. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire quelques-unes des lettres des députés du Chapitre de Québec, à Paris : Le Picard, Hazeur de L'Orme, Lacorne ; ou encore, celles du chanoine de Gannes-Falaise. Tous avaient étudié au Collège des Jésuites de Québec, au XVIII^e siècle.

On trouvera dans plusieurs de ces écrits, surtout ceux du XVII^e siècle, des fautes d'orthographe et de grammaire, des tournures embarrassées, des expressions qui nous surprennent ; mais on devra se rappeler que la langue française à cette époque n'était pas tout à fait celle que nous parlons et écrivons aujourd'hui, et que l'orthographe en particulier était négligée, même par les meilleurs auteurs ¹.

Nous ne prétendons pas que tous ceux qui sortaient du Collège de Québec savaient bien le français : là, comme ailleurs, il fallait compter avec le temps, avec le travail et l'intelligence de l'élève. Bon nombre d'enfants ne faisaient qu'une partie de leur cours classique ; et c'étaient peut-être les plus nombreux. Ainsi, ceux d'entre les élèves du

1. Cf. C. Roy : *Causerie grammaticale*, *Bulletin du Parler Français*, vol. VII, n^o. 4, p. 133.

Séminaire qui ne montraient pas de dispositions pour l'état ecclésiastique sortaient généralement avant la fin de leur cours ; ils pouvaient devenir quand même de bons marchands, de parfaits notaires, ou de brillants officiers, mais ils écrivaient mal le français, ne tenant presque aucun compte des règles les plus élémentaires de la syntaxe, variant leur orthographe à l'infini, mais, il faut le dire, conservant presque toujours dans leur style une tournure bien française, qui révèle une correction de langage à laquelle on ne s'attend pas généralement.

Combien, parmi les fils de bonne famille, ne faisaient que passer au Collège, ou se contentaient de quelques leçons particulières, pressés qu'ils étaient d'entrer dans le service militaire. Témoin M. de Contrecoeur, qui fut plus tard commandant au fort Duquesne, et dont nous possédons bon nombre de lettres écrites à sa femme, au gouverneur-général, et à différents officiers.

M. de Contrecoeur était canadien. Étudia-t-il jamais au Collège de Québec ? Nous n'en savons rien ; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que rarement il nous a été donné de voir, en si peu de mots, une plus riche collection de fautes de toutes sortes, d'orthographe, de grammaire, etc. C'est le triomphe de l'écriture au son.

Il écrit un jour à Madame de Contrecoeur : « Je né que le tan de ta cusé recepcion de tés lettre qui mont d'autant plus flattér qu'elle m'aprene que tu te portes asséz bien . . . » Et au gouverneur, M. de Vaudreuil : « J'avais eut résson lor ce que jay hu l'honneur de vous marquée dans ma dernièr que je prevoiés que je me trouverest anbaraser pour faire faire le fort . . . » Et tout le reste est de cette force.

Évidemment, M. de Contrecoeur maniait mieux l'épée que la plume, les circonstances l'ayant sans doute forcé de négliger l'une pour l'autre. En tout cas, il était entré très jeune à l'armée, et si nous avons cité cet exemple, c'est afin de faire voir qu'il ne faut pas trop se hâter de juger du français de l'époque par les spécimens que nous en a laissés tel ou tel personnage qui n'avait jamais été au collège ou qui n'avait fait qu'y passer.

Et ici, nous pourrions faire la même remarque au sujet de la calligraphie de ce temps-là. On est porté à croire que la plupart des écritures étaient presque illisibles à cette époque. Il ne faut rien exagérer. Certes, il y en avait qui écrivaient mal, très mal, comme il s'en rencontre encore aujourd'hui qui font le désespoir de ceux qui les lisent, et qui poussent les choses jusqu'au point de ne pouvoir plus se comprendre eux-mêmes après un certain temps. Mais ce n'était pas là la règle générale, et pour ne parler que des élèves du Collège, plusieurs avaient une bonne, sinon une belle écriture. Quelques-uns, comme Germain Morin, Chs-Amador Martin, François Buisson, etc., avaient vraiment une belle main quand ils le voulaient. Ils auraient pu faire des copistes de premier ordre, même s'ils eussent vécu de notre temps. Si nous en jugeons par les exemples que nous venons de citer et par plusieurs autres semblables, nous pouvons dire, sans crainte de trop nous tromper, que l'on portait une attention particulière à cette partie de l'enseignement au Collège et au Séminaire de Québec.

Le P. de Rochemonteix nous apprend qu'au Collège de Laffèche, l'histoire et la géographie s'enseignaient, dans les commencements du moins, par les explications du profes-

seur, lequel se servait du *Rationarium* du Père Petau. En 1645, le Père Labbé publia un abrégé d'histoire sacrée et profane. On eut ensuite les *Eléments d'Histoire et de Géographie* du P. Buffier et la *Géographie comparée* du P. Buet.

De tous ces ouvrages nous n'avons pu retrouver que la *Géographie* du P. Buffier, et encore, est-ce une copie manuscrite de date assez récente (1790).

Lorsque l'intendant Hocquart écrivait, en 1736, au sujet des enfants des officiers et des gentilshommes au Canada : « Ils ignorent les premiers éléments de la géographie et de l'histoire », disait-il donc vrai ? Nous n'en savons rien. Peut-être exagérait-il un peu, mais pour le moment, nous n'avons rien pour le réfuter.

Il est certain toutefois qu'à Laflèche et dans la plupart des collèges de France, on enseignait l'histoire et la géographie ; le Père de Rochemonteix l'a prouvé surabondamment ¹.

Voilà, dans ses grandes lignes, ce qu'était le cours de lettres au Collège de Québec. Nos renseignements sont incomplets, nous le savons, mais nous croyons quand même avoir donné dans ces quelques notes la preuve évidente que les Jésuites de la Nouvelle-France ne s'éloignèrent pas beaucoup des méthodes d'enseignement adoptées par ceux de la mère patrie.

1. *Op. cit.*, vol. IV, pp. 123 et suivantes.

CHAPITRE III

LES SCIENCES AU COLLÈGE

Durée du cours.—Les manuels de philosophie.—Un résumé de logique, de 1679.—Exercices philosophiques : Répétitions, Sabbatines, Menstruales.—Cours de philosophie du Père de La Brosse.—Soutenances publiques.—Physique et mathématiques.—Séances littéraires et séances dramatiques.—Les prix.—Congrégation de la Sainte Vierge.

Le cours de sciences au Collège de Laflèche durait trois ans. Les élèves avaient deux heures de classe le matin et autant l'après-midi.

La logique et la métaphysique s'enseignaient en latin ; la physique et les mathématiques en français, du moins à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle. On suivait pour la philosophie : *Aristote* et *Saint Thomas*. Il y avait Répétitions, Sabbatines, Menstruales, etc. ¹.

A Québec, on fit peu de changements à ce programme. Le Père de Rochemonteix, à qui nous avons emprunté les détails qui précèdent, écrit ailleurs au sujet du Collège de Québec :

« L'enseignement de la philosophie et de la théologie s'y donnait avec le même soin que celui des lettres. Il durait

1. Rochemonteix : *Un collège de Jésuites...*, vol. IV, pp. 20-27.

quatre ans, deux ans de philosophie et deux ans de théologie¹ ». Il semblerait donc, d'après notre auteur, que le cours des sciences proprement dit fut moins long d'une année à Québec.

Nous avons trouvé, parmi les livres du Collège des Jésuites, un certain nombre de manuels: *Aristote*, *Platon*, le *Père de saint Joseph*, *Purchotti*, le *P. Channevelle*, etc.

Quelques-uns de ces manuels, peu considérables, étaient certainement entre les mains des élèves.

Alphonse de Tonti et un nommé Landron, étudiants au Séminaire, vers la fin du XVII^e siècle, avaient chacun un *Channevelle*; un *Platon* est signé de Paul Vachon, l'un des premiers élèves du Séminaire, etc.

Nous n'avions ni le temps ni la compétence nécessaires pour faire la comparaison entre ces différents manuels et ceux de nos jours. Cependant, notre attention a été attirée par certains manuscrits dont nous voulons dire un mot.

Si les élèves avaient un manuel, ils prenaient aussi des notes au cours, ou résumaient les leçons du professeur. Nous avons été assez heureux pour retrouver l'un de ces résumés. C'est un volume format petit in-12, de 108 pages, et relié en parchemin. L'écriture en est bonne, presque belle.

On nous permettra d'en donner le titre en entier :

*Compendium seu Epitome | in quo | Præcipuæ partes
totius logicæ continentur | a | professore Reverendissimo |
Patre Martino Bouvart | hoc compendium scripsit | Diony-*

1. Roch.: *Les Jésuites et la N.-F., XVII^e siècle*, vol. I, p. 217.

sus De Mesnu | Quebecensis | In aula Collegii: — anno post | Christum natum, MDCLXXIX (1679).

Die 19 octobris ¹.

Voilà donc un abrégé bien authentique de logique et qui remonte assez loin. Il est facile du reste de corroborer les données du titre. Le P. Martin Bouvart était bien professeur de philosophie au Collège de Québec en 1679, il enseigna en effet cette science alternativement avec la rhétorique, de 1673 à 1683 ². Quant à Denis de Mesnu (Peuvrest de Mesnu), il était entré au Petit Séminaire le 10 octobre 1672, à l'âge de 12 ans. Il y fit son cours complet, mais après sa philosophie, le 29 juin 1682, il quitta le Séminaire, « n'ayant point d'inclination (pour l'état ecclésiastique) ce qu'il avait dissimulé pendant plusieurs années, disent les *Annales*; il est mort aux Isles » ³.

Le *Compendium* de Peuvrest de Mesnu devait avoir une certaine valeur, puisqu'on le voit dans la suite, passer entre plusieurs mains et servir jusqu'à la fin de la domination française. Nous y avons relevé les noms de Pierre Petit, 1743; de Pierre-Laurent Bédard, 1745; de Louis Brassard, et de Louis Courval.

Un rapide coup d'œil jeté sur ce petit volume et sur le premier volume de Zigliara que tout le monde connaît, nous a permis de constater que si le cours est aujourd'hui plus complet, les méthodes n'ont pas beaucoup changé. Ce sont les mêmes divisions et subdivisions, les mêmes

1. *Archives du Séminaire.*

2. Cf. Rochemonteix: *Les Jésuites...*, vol. III, pp. 295 et 573.

3. *Archives du Séminaire.*

définitions tirées, pour la plupart, d'*Aristote* et de *S. Thomas*, et souvent aussi les mêmes exemples. Prenons en particulier le paragraphe sur les figures du syllogisme.

Les trois règles propres à chacune des figures sont exprimées dans ces auteurs dans les mêmes termes :

Sit minor affirmans nec major particularis
Una negans nec major particularis
Sit minor affirmans, conclusio particularis ¹.

Pour prouver que les syllogismes de la première figure ne peuvent avoir de conclusion juste si la mineure est négative, tous deux donnent l'exemple suivant :

Omne animal est substantia
(Sed) nullus lapis est animal,
Ergo nullus lapis est substantia ².

Plusieurs autres syllogismes sont presque semblables.

On ne sera donc pas surpris si l'on trouve dans ce petit *Compendium* (et dans toute leur splendeur), les fameux vers des anciens scholastiques sur les modes du syllogisme : *Barbara, Celarent, Darii, Ferio, Baralipon*...

Il est probable que ces formules, vieilles comme la philosophie scholastique, resteront toujours jeunes à cause de leur caractère original. Quant à la similitude et de la matière et de ses divisions, elle n'a rien qui puisse nous étonner, puisque les auteurs, à quelque siècle qu'ils appartiennent, vont tous puiser aux mêmes sources, c'est-à-dire, dans *Aristote* et dans *S. Thomas*.

1. Cf. Zigliara, *Summa philosophica*, I, p. 118.

2. *Ibid.*, p. 119. — *Compendium*, p. 75.

Disons-le cependant, la philosophie a pris, de notre temps, dans les collèges du moins, des développements qu'elle n'avait pas au XVII^e siècle. Toutefois, ce n'est pas sur le petit *Abrégé* dont nous venons de parler qu'il faudrait juger de l'étendue de l'enseignement philosophique à cette époque reculée.

Le Père de Rochemonteix écrit au sujet des cours de philosophie et de théologie au Collège de Québec : « D'après les correspondances des supérieurs, conservées aux archives générales de l'Ordre, les principaux exercices en dehors de la *leçon* des professeurs étaient les *Répétitions*, les *Sabbatines* et les *Menstruales*. Tous les jours il y a répétition. Le samedi de chaque semaine et à la fin du mois, les étudiants argumentent de vive voix, en présence du professeur, sur une matière déterminée à l'avance. Le *défendant* expose la thèse et la défend; l'argumentant fait les objections. L'argumentation est en latin et ne s'éloigne jamais des formes rigoureusement syllogistiques. On l'appelle *dispute* (*disputatio*); c'est une espèce de tournoi dialectique, qui a tout l'intérêt dramatique d'une lutte. Les disputes du samedi ou de la fin du mois sont privées; avant la fin de l'année scolaire, on donne un grand exercice public d'argumentation : c'est la *menstruale* ¹. »

Dans ces séances générales, on traitait de la matière vue durant l'année ou de toute la philosophie, suivant le cas.

Nous n'avons pu retrouver les thèses soutenues à Québec par les élèves des Jésuites, si ce n'est une peut-être. La plupart de celles que l'on conserve dans nos archives pro-

1. Roch. : *Les Jésuites au XVII^e siècle...*, I, p. 217.

viennent de différents collèges de France, de Laflèche et autres. Les unes ne comprennent que la logique, d'autres embrassent toute la philosophie. Parmi ces thèses, deux surtout ont attiré notre attention. La première est une thèse de physique soutenue au Collège de Laflèche le 21 mars 1746, en séance publique. Sur le revers de l'imprimé, on a écrit à la main : *Thèses soutenues en Physique par le Père Périneau de Montréal.*

Ce père Périneau, qui ne paraît pas avoir exercé le ministère en Canada, était pourtant canadien d'origine. Né à Montréal en 1723, il était entré au Séminaire de Québec en 1740. Et nos *Annales* ajoutent : « il est Jésuite ».

Comme plusieurs de ses compatriotes, Toussaint Périneau était allé terminer ses études en France.

L'autre document auquel nous avons fait allusion est manuscrit. Ce sont des thèses sur la logique au bas desquelles on a écrit en belle coulée : « *Has theses deo duce et auspice Dei para tueri conabitur Petrus Menard Marianopolitanus, Die 25^a martii* »... La date de l'année est restée en blanc, mais ces thèses furent probablement soutenues en 1759.

Pierre Ménard était entré en philosophie, au Séminaire de Québec, en 1758. Le Séminaire n'avait reçu cette année-là, à cause de la famine, que quatre élèves nouveaux, tous philosophes, parmi lesquels se trouvaient Pierre Denault, futur évêque de Québec, et Pierre Ménard. Celui-ci passa en France pour y terminer ses études, à l'automne de 1759. Rien n'empêche donc qu'il n'ait soutenu ses thèses de philosophie au mois de mars précédent.

Ce n'est pas à la simple lecture de ces thèses que l'on

peut juger du cours de philosophie de ce temps-là. Il faudrait voir l'auteur d'où elles sont tirées. Nous ne pouvons dire non plus qui était professeur de philosophie au Collège de Québec en 1758-1759. Ce dont nous sommes certain cependant, c'est que le célèbre Père J.-B. de La Brosse y avait enseigné la logique au moins l'année précédente. Arrivé en Canada en 1754, ce Père avait été envoyé l'année suivante auprès des Abénaquis¹. Il y demeura du 16 novembre 1755 au 19 mars 1756². Il revint ensuite à Québec, où il paraît avoir été économe, puis professeur de philosophie³. Il remplissait certainement cette dernière fonction en 1757 : nous en avons la preuve dans nos archives⁴. Nous voulons parler de son *Cours de philosophie* (logique), rédigé ou copié par un élève qui signe : André Couillard⁵.

Ce précieux manuscrit, relié en parchemin et mesurant 9 pouces sur 7, contient 424 pages et porte en titre : *Cursus philosophicus datus a patre Labrosse in collegio Quebecensi anno 1757. Philosophiæ pars 1^a Logica.*

La partie matérielle seule est déjà digne de remarque et fait voir que les élèves du Collège de Québec travaillaient bien. Sans parler de l'écriture qui est toujours bonne, nous y avons admiré plusieurs tableaux et en particulier l'un sur les figures du syllogisme, qui dénotent, chez l'élève, une rare patience et un grand esprit d'ordre.

1. Roch. : *Les Jésuites et la N.-F. au XVIII^e siècle*, vol. II, p. 219.

2. *Arch. de l'Archevêché*. Petit registre A.

3. Roch., *loc. cit.*

4. *Cours du P. de LaBrosse.*

5. Entré au Petit Séminaire le 16 octobre 1750. Il était de la Pointe-à-la-Caille.

Ce n'est plus là un abrégé, un *compendium*, dans le genre de celui dont nous avons parlé plus haut, mais un cours complet de toute la Logique, et l'on peut voir qu'il était assez considérable pour le temps.

Ce cours était-il particulier au professeur ? Doit-on plutôt y voir l'enseignement du Collège à cette époque, quels que fussent les professeurs ? Le fond devait rester le même ; quant à la forme, elle changeait sans doute avec chaque professeur, qui lui donnait sa propre empreinte.

Quoi qu'il en soit, les thèses soutenues par Pierre Ménard, en 1759, se retrouvent toutes dans le cours du Père de La Brosse, dans le même ordre et souvent dans les mêmes termes. Il est certain cependant que cette année-là, le Père de La Brosse n'enseignait pas, puisqu'il était missionnaire à Saint-Michel d'Yamaska, où il fit les fonctions curiales et signa tous les actes aux registres, du 9 octobre 1758 au 26 du même mois 1759.

Ménard fut probablement le dernier élève qui soutint publiquement ses thèses de philosophie au Collège des Jésuites, durant la domination française. Près d'un siècle avant lui, d'autres écoliers, eux aussi élèves du Collège de Québec, avaient inauguré ces soutenances publiques ou disputes philosophiques devant un auditoire, peu nombreux sans doute, mais capable de les juger et de les apprécier.

Le *Journal des Jésuites* nous a conservé le souvenir des deux premières séances de ce genre. L'une eut lieu le 2 juillet 1666, et le Père LeMercier, supérieur, qui tenait alors les *Annales*, écrivait à cette date : « Les premières disputes de philosophie se font dans la congrégation avec succès. Toutes les puissances s'y trouvent. M. l'Intendant entre

autres y argumenta très bien. M. Jolliet et Pierre de Francheville y ont très bien répondu de toute la logique ¹. »

Le Père Beschefer écrivait de Québec le 4 octobre 1666 : « Nous avons Philosophie et sept écoliers qui ont soutenu des thèses. Jugez de là que Kébec est quelque chose de considérable ². »

Ces puissances dont parle l'annaliste, il est facile de les nommer. Ce sont, sans doute, avec M^{sr} de Laval, M. de Tracy, lieutenant général, M. de Courcelle, gouverneur, Talon, intendant de la Nouvelle-France. C'était plus que suffisant, ce semble, pour interloquer ces jeunes gens encore novices dans l'art de la parole, d'autant plus que ces hauts personnages que nous venons de nommer n'étaient pas là comme simples spectateurs, mais encore comme interrogateurs et comme juges. Et cependant, les deux candidats ne paraissent pas avoir été intimidés et répondirent très bien.

Pierre de Francheville en était à sa première année de philosophie. Quant à Louis Jolliet, nous sommes porté à croire qu'il avait vu alors toute sa philosophie ; il était tonsuré et minoré depuis le 10 août 1662 ³.

Le 15 juillet de l'année suivante, 1667, Pierre de Francheville et Charles-Amador Martin « soutenaient de toute la philosophie, avec honneur et en bonne compagnie », nous apprend encore le *Journal*.

Ces trois élèves étaient canadiens de naissance, et leur

1. *Journal des Jésuites*.

2. *Relations*, éd. Thwaites, vol. L, p. 172.

3. *Arch. de l'Archevêché de Québec*.

succès, honorable pour eux, ne l'était pas moins pour leur professeur, le Père Pijart, croyons nous ¹.

Nous avons dit plus haut, d'après le Père de Rochemonteix, que le cours de philosophie à Québec durait deux années. Dans les collèges de France, il durait trois ans. Là aussi, la première année était consacrée à la logique et à la morale. « A partir de 1626, la physique et la métaphysique composent le programme de seconde année, et les mathématiques sont l'unique étude de troisième année ². »

Au XVII^e siècle, la physique faisait donc partie de la philosophie, et chez les Jésuites on suivait la physique d'Aristote ³. Tel était le cas à Laffèche, et nous croyons qu'on faisait la même chose à Québec, au moins durant les dernières années de la domination française; mais nous n'avons rien trouvé qui pût nous renseigner à ce sujet non plus que sur l'enseignement des autres sciences physiques ou naturelles. En tout cas, à propos de l'enseignement de la philosophie et des sciences dans les collèges de la Compagnie de Jésus, il ne faut pas trop s'arrêter aux dires de certains auteurs ⁴ évidemment peu sympatiques aux Jésuites, et qui nous laissent sous l'impression que ces derniers étaient routiniers « ennemis du progrès, intolérants pour toute

2. Rochemonteix dit, vol. I, p. 169, que le P. Pijart était professeur de philosophie en 1665.

1. Roch.: *Un collège de Jésuites...*, IV, pp. 27 et 32.

3. *Ibid.*, p. 32.

4. Cf. Gabriel Compayre: *Histoire critique des doctrines de l'Éducation en France*, 1879, vol. I, p. 199. Aussi, Lantoin: *Histoire de l'enseignement secondaire en France au XVII^e siècle et au début du XVIII^e*, p. 155.

nouveauté » ¹. Il vaut mieux s'en tenir à l'étude si documentée du Père de Rochemonteix ² qui, plus que personne, était à même de juger du *Ratio Studiorum* et de son application dans les collèges de la Compagnie de Jésus.

Pour ce qui concerne les mathématiques, nous avons la certitude qu'elles furent enseignées au Collège de Québec dès les commencements. Pendant de longues années aussi, les Jésuites furent chargés du cours d'hydrographie.

Nous reviendrons plus loin sur ces matières auxquelles nous consacrerons un chapitre spécial.

Dans tout collège bien ordonné, les élèves doivent avoir, de temps en temps, l'occasion de montrer en public le fruit de leur travail, de leurs talents et de leur application. C'est tout à la fois un encouragement et une récompense. Les Jésuites étaient trop bons éducateurs pour négliger un pareil moyen d'émulation chez leurs élèves. Aussi, les séances publiques au Collège étaient-elles assez nombreuses. On en comptait de trois sortes : séances philosophiques, séances littéraires et séances dramatiques.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit des séances philosophiques ; il nous reste à parler des séances littéraires et dramatiques.

Le Père Jouvency voulait que l'on procurât aux élèves toutes les occasions possibles de faire œuvre littéraire.

« Si, dit-il, un nouveau gouverneur, si un évêque arrive dans la ville, si l'on apprend la nouvelle d'une victoire, de la paix, de la canonisation d'un saint, de la guérison d'un

1. Compayre, *op. cit.*, p. 199.

2. *Un collège de Jésuites au XVII^e siècle*, vol. IV.

prince ; si l'on célèbre les funérailles d'un héros, qu'aussitôt nos écoles retentissent du chant joyeux des muses ou de leurs lamentations ¹. »

Ces recommandations étaient mises en pratique dans tous les collèges des Jésuites, au Collège de Québec comme ailleurs. Le 14 octobre 1651, un nouveau gouverneur du Canada débarquait à Québec ; quelques jours après, il faisait sa première visite officielle au Collège où les élèves le reçurent « *latina oratione et versibus gallicis* » ².

Le 18 juillet 1658, M. d'Argenson était à son tour reçu solennellement par les autorités du Collège et par les élèves. Après le dîner, le gouverneur, l'abbé de Queylus et les autres invités se rendirent au jardin, et là, devant cet auditoire distingué, les écoliers représentèrent un petit drame composé en français, en huron et en algonquin.

La pièce en question, la première composée à Québec, peut-être, nous a été conservée et plusieurs la connaissent ³. Cependant, pour l'avantage de ceux qui ne l'ont pas relue depuis longtemps, nous demandons la permission de nous y arrêter quelques instants. Elle nous fournira, du reste, l'occasion de faire connaissance avec les acteurs.

Ce compliment, car ce n'est rien autre chose, porte pour titre : « *La Réception de Monsieur le Vicomte d'Argenson par toutes les nations du païs de Canada, à son entrée au gouvernement de la Nouvelle-France.* »

Le personnage principal est le génie universel de la

1. *Ratio discendi*, cité par Rochemonteix, *Un collège...*, III, p. 61.

2. *Journal des Jésuites*.

3. Publiée par M. P.-G. Roy, Québec 1890.

Nouvelle-France, représenté par Pierre Dupont. Quatre français sont chargés de faire l'éloge du gouverneur. Ce sont : Ignace de Repentigny, Jean-François Buisson, Charles Sevestre et Denys Masse.

A cette époque, au Canada, une pièce sans sauvages aurait péché gravement contre la couleur locale. L'auteur, probablement un Père Jésuite, connaissait trop bien les règles de la tragédie pour tomber dans ce défaut. Différentes nations seront donc représentées. Charles Denys parlera pour le sauvage Huron, et Jean-François Bourdon pour l'Algonquin ; un étranger du nord et un autre du sud seront personnifiés par Guillaume Brassard et Paul Denys, tandis que Jean-Baptiste Morin et Jean Poupart, joueront le rôle d'un Huron et d'un Nez-Percé captifs.

Mais ces nations, pour la plupart, n'entendent pas le français, et M. le gouverneur n'a pas eu le temps de se familiariser avec les langues sauvages, il faudra donc un interprète, un truchement qui explique leurs paroles. Ce sera le génie des forêts, incarné pour la circonstance en la personne de René Chartier de Lotbinière.

Au génie universel de la Nouvelle-France revenait l'honneur de présenter ces différentes nations à l'illustre compagnie. Naturellement, il commença par les Français : « Vous voyez dans ceux-ci, dit-il, l'élite de notre petite académie française. »

Il eut ensuite un bon mot pour chacune des nations présentes.

Après lui, les quatre Français vinrent faire, en vers, leur compliment à M. le gouverneur. Le tout se composait de quatre strophes de dix vers chacune. Le troisième, le

neuvième et le dixième vers sont de douze pieds, les autres de huit. Il faut bien l'avouer, il y a dans tout cela plus de versification que de poésie : ce sont encore les rimes qui valent le mieux.

Jugez plutôt : c'est Denys Masse, grand garçon de quatorze ans qui parle :

Après mille morts évitées,
Enfin, malgré le mauvais sort,
Vous venez, Monseigneur, par un heureux transport,
Pour favoriser ces contrées.
Que de vœux nous avons offerts !
Que souvent nos moites paupières,
Avec l'ardeur de nos prières
Ont combattu contre l'enfer !
Enfer, qui contre nous luttant avec Neptune,
Voulait, en vous perdant, ruiner notre fortune.

Sevestre, fils du premier commis de la Compagnie, et Buisson poussèrent plus avant. Ce dernier surtout, dépassa presque les bornes du permis. Parlant de la marche glorieuse du gouverneur, il s'écrie :

La terre en est ravie et, dit-on, par honneur
Qu'elle en sera plus plantureuse.

Au petit de Repentigny, qui n'avait pas encore douze ans, était réservé le morceau le plus délicat, et il récita sans doute de bon cœur :

Vos lauriers qui ne se sèchent pas
Nous sont des marques assurées
Que le nombre de vos trophées
Monte au nombre de vos combats.

Il est inutile de faire remarquer que, dans tout cela, la pensée vaut mieux que l'expression. Quant à la partie sauvage, nous en faisons grâce au lecteur.

On fit l'hommage d'une réception de ce genre à M^{sr} de Laval, le 3 août 1659. On joua une petite pièce au Collège, et le *Journal des Jésuites* assure que « tout alla bien ».

On dut continuer à représenter ainsi de petites comédies au Collège, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, alors que M^{sr} de Saint-Vallier crut devoir défendre aux Pères Jésuites de donner, à l'avenir, des représentations dramatiques ou des séances littéraires. Le Père Germain écrivait au Général de la compagnie, le 26 octobre 1699: « M^{sr} de Saint-Vallier a voulu qu'il n'y ait dans notre Collège ni déclamation, ni tragédies ¹. »

Cette défense ne datait-elle pas de quelques années déjà? Ne suivit-elle pas de près l'affaire du *Tartuffe*, que Frontenac eut l'intention de faire représenter à Québec en 1694? Nous le pensons. En tout cas, nous n'avons pas à raconter ici ce scandale ². Qu'il nous suffise de faire remarquer que depuis longtemps on représentait des tragédies et des comédies en Canada. La *Relation* de 1640 ³ en mentionne une de ce genre où Martial Piraube se rendit du coup, célèbre et comme *impressario* et comme acteur.

Le 27 février 1647, le supérieur des Jésuites écrivait au *Journal*: « Il y eut un ballet au magasin; c'était le mercredi gras. Pas un de nos pères ni de nos frères n'y assista, ni aussi des filles de l'Hôpital et des Ursulines, sauf la petite Marsolet. »

1. Rochemonteix: *Les Jésuites et la N.-F. au XVII^e siècle* vol. III, p. 560.

2. Nous disons *ce scandale* à cause du bruit que souleva cette affaire, car *Le Tartuffe* ne fut pas joué à cette occasion. (Cf. M. l'abbé Auguste Gosselin, *M^{sr} de Saint-Vallier et son temps*, p. 34.)

3. P. 6, (éd. de Québec.)

Au même endroit on lit encore que le 4 décembre 1651, « se représenta la tragédie d'*Héraclius* de Corneille » ; et le 16 avril 1652 : « se représenta la tragédie du *Cid* de Corneille » ¹.

En 1694, on joua à Québec le *Nicomède* de Corneille, et le *Mithridate* de Racine ².

Jusque là, l'évêque, qui voyait avec peine le goût du théâtre s'infiltrer au sein de la population, n'avait pas encore élevé la voix. Mais lorsqu'il fut informé qu'il était question de représenter bientôt le *Tartuffe* de Molière, il ne put tolérer davantage. Il protesta de toutes ses forces et essaya de tenir tête à Frontenac lui-même, comme c'était son droit et son devoir, et il réussit à empêcher la représentation de cette comédie ³, qui alors comme aujourd'hui, était considérée, par les esprits droits, comme une pièce dangereuse.

Cet incident était plus que suffisant pour que l'évêque, en vue du bon exemple, et afin de ne laisser prise à aucune critique, engageât les Jésuites à cesser, pour un temps du moins, toutes représentations, soit dramatiques soit littéraires.

Ceux-ci obéirent ; mais cette décision de l'évêque, quelque juste et opportune qu'elle fût, dut être pénible aux maîtres et aux élèves, particulièrement en certaines circonstances, comme à la distribution des prix, par exemple, que l'on faisait généralement précéder d'une petite comédie.

Nous venons de parler des prix, car en ces temps reculés

1. Cf. L'abbé Aug. Gosselin : *Mgr de Saint-Vallier et son temps*, p. 33, note 2.

2. *Ibid.*, p. 34.

3. *Ibid.*, loc. cit.

il y en avait, peu nombreux à la vérité, mais beaux et bons.

Laissons le Père de Rochemonteix nous dire comment les choses se passaient au Collège de Laflèche :

« Le nombre des prix n'était pas aussi considérable que de nos jours. On comptait en rhétorique, un prix de catéchisme, un premier et un second prix de discours latin, de vers latins, de discours grec, de vers grecs, de version latine ; en seconde, les mêmes prix, excepté le prix de vers grecs ; en troisième, un prix de catéchisme, un premier et un second prix de thème latin, de vers latins, de thème grec, de version latine », et ainsi de suite pour les classes inférieures.

« Pas de prix de sagesse, d'excellence, d'histoire, de diligence, de géographie, de mathématiques, de discours français, de narration française, d'orthographe, d'analyse... jamais de prix de philosophie.

« Les prix étaient de beaux ouvrages ordinairement des in-quartos et des in-folios, richement reliés, dus à la libéralité de quelque haut et puissant bienfaiteur. Ces livres, dorés sur tranche, avec dorure sur les plats, des fleurs de lys et les armes du donateur, portent toujours sur le premier feuillet, servant de garde, l'attestation du prix obtenu avec la signature du préfet et le timbre du Collège ¹. »

Les ouvrages que l'on donne en prix, sont le plus souvent des ouvrages classiques et latins ². Quelques-uns, œuvres plus récentes d'histoire ou de littérature, sont en français.

Quant au palmarès, il est toujours en latin ³. La formule

1. *Un collège des Jésuites...*, vol. IV, pp. 197-201.

2. *Ibid.*, p. 200. Voir là une liste de quelques-uns de ces ouvrages.

3. *Ibid.*, Appendice, p. 405.

usitée pour la proclamation de chaque prix ou accessit est bien la même, à peu de chose près, que celle dont on se servait encore au Séminaire de Québec il y a à peine dix ans.

Tels étaient, en quelques mots, le genre des prix et le mode de distribution au Collège de Laflèche. Et à Québec? nous dira-t-on. A Québec, c'était la même chose, et nous pouvons l'affirmer avec d'autant plus d'assurance que nous avons été assez heureux pour retrouver huit ou dix volumes donnés en prix à quelques-uns des plus anciens élèves du Séminaire de Québec qui firent leurs classes chez les Jésuites.

Nous n'avons pu mettre la main sur l'un des palmarès de ce temps-là, à Québec, mais nous sommes persuadé que, pour la forme, ils étaient semblables à ceux du Collège de Laflèche. Là comme ici, on disait: « *Primum latini carminis præmium; primum doctrinæ christianæ præmium meritis et consecutus est*, etc., et l'on ajoutait aussitôt, pour la consolation de ceux que le talent ou le succès n'avaient pas favorisés: « *Proxime accesserunt: 1^o loco*, etc ¹. »

Les prix les plus anciens que nous avons rencontrés sont de la distribution de 1671. Il y en a de différentes dates: du mois d'août, des mois de novembre, de décembre et même de janvier 1672, mais dans l'attestation on dit toujours: « *in publica præmiorum distributione* ». Est-ce à dire qu'à Québec on faisait chaque année plusieurs distributions de prix? Nous ne le pensons pas. La distribution solennelle

1. Nous avons, dans les archives du Séminaire, un *Palmarès* de 1770; il est en latin.

avait lieu vers le 15 août. Peut-être les prix offerts par un bienfaiteur n'étaient-ils pas tous arrivés à cette date et les distribuait-on plus tard. Mais ce n'est là qu'une pure supposition.

Voici les noms de quelques-uns des élèves qui obtinrent des prix en 1671-72, ainsi que les titres des ouvrages, le format, etc.

En rhétorique : Louis Soumande ¹, 1^{er} prix de version latine : *Commentaires sur l'Enéide*, beau volume in-folio.

Jean Pinguet ², 1^{er} prix de vers latins, même ouvrage que le précédent.

Claude Volant ³, second prix de vers latins : *Commentaire sur le troisième volume des discours de Cicéron*. L'attestation est datée du 26 janvier 1672.

Classe supérieure de grammaire, c'est-à-dire la troisième :

Paul Vachon ⁴, 1^{er} prix de version latine, même ouvrage que le précédent, mais l'attestation est datée du 30 décembre 1671.

Classe inférieure de grammaire, probablement la sixième :

1. Louis Soumande, né à Québec, le 14 mai 1652 ; ordonné le 21 décembre 1677 ; prêtre du Séminaire, curé de Sainte-Anne, de Saint-Joachim, directeur des fermes et de l'Ecole des Arts et Métiers, décédé le 19 avril 1706.

2. Jean Pinguet, baptisé à Québec le 8 décembre 1655, ordonné le 21 décembre 1680 ; prêtre du Séminaire et curé-missionnaire. Décédé à Québec en mars 1715.

3. Claude Volant, baptisé aux Trois-Rivières, le 8 novembre 1654 ; ordonné le 17 septembre 1678, prêtre du Séminaire, curé-missionnaire. Mort à Varennes le 8 octobre 1719.

4. Paul Vachon, baptisé à Québec, le 9 novembre 1656, ordonné le 21 décembre 1680, prêtre du Séminaire, curé-missionnaire, longtemps curé du Cap-de-la-Madeleine où il décède en mars 1729.

Noël Gagnon ¹, 1^{er} prix de catéchisme. A cet élève âgé de 11 ans, on donne un beau volume petit in-folio intitulé : *Saint Louys ou le Héros chrétien*, poème héroïque, par le Père Lemoyne, jésuite, et imprimé en 1653. L'attestation est du 26 novembre 1671.

Tous ces prix sont de grands et beaux volumes reliés plein cuir, dorés sur tranches, et portant sur les plats les armes de Talon. C'est dire que l'intendant en était le généreux donateur.

Toutes les attestations sont écrites et signées de la main du Père LeMercier, alors préfet des études; elles diffèrent très peu de celles dont on se sert encore aujourd'hui au Séminaire de Québec. En voici une pour exemple : *Ego infra scriptus, collegii Quebecensis societatis Jesu præfectus testor ingenuum adolescentem Ludovicum Soumande primum in Rhetoricâ solutæ orationis præmium in publicâ præmiorum distributione factâ mense augusti 1671 meritum et consecutum esse. In cujus rei fidem nomen adscripsi sigillo collegii munitum.* (Signé) François LeMercier.

Et plus bas, à gauche, est le timbre du collège.

Nous avons trouvé encore deux prix pour l'année 1679; ils sont datés du 30 janvier et signés par le père Théodore Beschefer, préfet des études.

L'un de ces volumes est un *Commentaire sur Horace*, petit in-folio, de plus de mille pages, et donné comme prix de version à Jean-François Buisson, élève de rhétorique ².

1. Noël Gagnon sortit du Séminaire l'année suivante.

2. Jean-François Buisson de Saint-Cosme, baptisé à Québec, le 26 novembre 1660, ordonné le 30 novembre 1683, prêtre du Séminaire dont il fut longtemps le procureur. Décédé le 15 mars 1712.

L'autre comprend les œuvres de Tite-Live, de Florus et de Polybe. Ce prix avait été remporté par Jacques Duchesneau, fils de l'intendant, et pour lors élève de troisième. C'est un petit in-folio de mille à douze cents pages. Ces deux volumes ne diffèrent des précédents, quant à la reliure, que par les plats qui sont parsemés de fleurs de lys et qui portent les armes de Duchesneau.

Le Père préfet varie un peu l'attestation qu'il met en tête du volume donné au fils de l'intendant, et il écrit : « *testor nobilem adolescentem... ex liberalitate et munificentia Illustrissimi viri Domini Domini Jacobi Duchesneau in nova Francia Ararii juris et politiæ præfectus præmium solutæ orationis, etc.* »

Plus tard, le 6 septembre 1741, on donne à François Foucher, un *Pline*, comme prix de discours latin. Le préfet des études était alors le Père Messaiger.

Enfin, en 1753, le 3 août, Hippolyte Filiau ayant remporté le prix de version latine, reçoit le *Cours de Sciences du Père Buffier*, volume grand in-folio de plus de seize cents pages, et portant sur les plats, les armes du Roi. C'était un don de l'intendant Bigot, et le préfet des études, le Père Le-Bansais, crut devoir lui exprimer ainsi sa reconnaissance dans l'attestation même... « *ex munificentia DD. Bigot novæ Franciæ prætoris inclyti necnon agonothetæ illustrissimi... et ad perpetuam liberalitatis ejus memoriam nomen hic meum subscripsi.* »

La postérité n'a pas sanctionné le certificat d'intendant remarquable, *prætoris inclyti*, que le Père donnait à Bigot, mais elle n'a jamais douté de sa libéralité, et le fait que nous venons de mentionner en est une nouvelle preuve.

On aura remarqué sans doute qu'il y avait, chez les Jésuites, des prix de catéchisme dans toutes les classes, tandis que pour une foule d'autres matières, et très importantes, il n'y en avait pas. La raison c'est que l'enseignement religieux faisait la base du cours dans leurs collèges où, pour nous servir d'une expression du P. de Rochemonteix, « si les études sont classiques, l'éducation doit être chrétienne »¹.

Ainsi donc, on ne se contentait pas de faire apprendre aux élèves un cours de religion, mais on s'efforçait encore, par tous les moyens, d'affermir leurs convictions et de les former à la piété.

Des congrégations de la Sainte Vierge avaient été érigées dans ce dernier but. Il y en avait ordinairement deux dans chaque collège : une pour les pensionnaires et l'autre pour les externes.

Les lettres testimoniales pour les pensionnaires, portaient, en tête, une gravure représentant l'Assomption de la Sainte Vierge ; celles des externes une Immaculée-Conception. Ces dernières étaient encore en usage au Petit Séminaire de Québec, longtemps après la cession du pays.

La formule de réception n'a pas varié, et le récipiendaire disait en ce temps-là comme aujourd'hui : *Sancta Maria Mater Dei et Virgo, Ego, N...* etc.

La petite Congrégation pour les écoliers fut établie au Collège de Québec en 1664 par le Père Pijart². La grande, destinée aux gens du monde, existait déjà depuis plusieurs années.

1. *Un collège de Jésuites...* vol. II, p. 120.

2. *Journal des Jésuites*, octobre 1664.

C'est à la petite Congrégation du Collège, dans la chapelle dédiée à l'Annonciation, que se rendaient, à toutes les assemblées, les pensionnaires du Séminaire. Cette pratique ne fut abandonnée qu'en 1759, si on en croit M. Bédard, l'auteur des *Transcripta* ¹.

Pierre Loiseau, décédé en 1699, et Joseph Landron, mort en 1702, élève de rhétorique, avaient été longtemps sacristains à la petite Congrégation ².

Le Père Germain écrivait, en 1711, au sujet des Congrégations : « Nous avons aussi dans ce collège deux congrégations, la grande pour les Messieurs et la petite pour les écoliers; tous les congréganistes ont une véritable dévotion à la Sainte Vierge et si affectionnés à l'honorer dans ses chapelles qu'ils regardent comme un grand opprobre d'en être exclus ³. . . »

Pour terminer ce chapitre, nous pourrions dire un mot des vacances, mais nous nous réservons d'en parler quand il sera question du Petit Séminaire de Québec. Notons toutefois, en passant, qu'à Québec elles commençaient vers le 15 août pour se terminer le premier octobre.

Le Père Germain, que nous venons de citer, écrivait encore à son Général ⁴ :

« Pour ce qui est du Collège de Québec, toutes choses y sont ou se font comme dans nos collèges d'Europe, et peut-être avec plus de régularité et d'exactitude et de fruit que dans plusieurs de nos collèges de France. . . »

1. *Transcripta*, p. 44.

2. *Ibid.*, pp. 44 et 47.

3. Lettre du 5 novembre 1711, *Relations*, éd. Twaites, vol. LXVI, p. 208.

4. *Ibid.*

Les recherches que nous avons pu faire, quelque soin que nous y ayons mis, ne sont pas assez complètes pour que nous puissions corroborer en tous points le témoignage du Père Germain, mais nous en avons dit assez pour démontrer qu'à Québec on ne s'éloigna pas beaucoup des règles tracées par le *Ratio Studiorum* et suivies dans les collèges de la Compagnie de Jésus en Europe.

Dans son ensemble, l'enseignement des Jésuites valait bien celui de l'Université et de Port-Royal, et il n'était pas inférieur aux besoins de l'époque. Sans doute, on y trouverait aujourd'hui des parties faibles, certaines méthodes paraîtraient surannées et les programmes démodés; mais on ne doit pas oublier, non plus, qu'on n'était alors qu'au XVII^e ou au XVIII^e siècle, et que le temps à marché depuis. Il ne nous appartient pas, nous qui avons profité des méthodes et de l'expérience de nos devanciers, de leur jeter la pierre. L'histoire dira peut-être un jour, qu'étant donné l'époque, les besoins et les circonstances, le cours classique, au XVII^e et au XVIII^e siècles, valait bien celui que l'on donnait au XIX^e ou au XX^e. Des hommes comme Condé et Villars, Fléchier et Bossuet, Lamoignon et Séguier, Corneille et Molière, ou encore François de Montmorency Laval, quels qu'aient été leurs talents ou leur génie, feront éternellement l'honneur du collège d'où ils sont sortis. Le Collège de Québec n'a pas à citer de pareilles illustrations; son action, pour avoir été plus modeste et plus effacée que celle des grands collèges de France, n'en a pas été moins profonde ni moins fructueuse. Là se sont formés de saints évêques comme les d'Esgly, les Hubert et les Denault; des prêtres zélés comme MM. Morin, Francheville, Martin, Sou-

mande, Boucher, DeVarennnes, etc., etc. Là aussi ont étudié Jolliet et Gauthier DeVarennnes, les Lotbinière et les Repentigny, les Portneuf et les Vaudreuil comme aussi une foule de jeunes gens sortis des rangs du peuple. Former des prêtres et des missionnaires dévoués, une élite de citoyens éclairés, capables d'être utiles à la patrie et de donner le bon exemple, telle fut l'œuvre du Collège de Québec, et elle suffit à sa gloire.

CHAPITRE IV

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE — MATHÉMATIQUES ET HYDROGRAPHIE

Comment, en France et au Canada, on comprit, dès le XVII^e siècle, l'importance d'un enseignement spécial.—Classes de mathématiques à Québec.—Encore Martin Boutet.—Talon veut fonder une Académie de marine à Québec.—Une école d'hydrographie.—Les professeurs laïques : Franquelin, Jolliet, Deshayes.—Les Jésuites et l'enseignement de l'hydrographie.—Les professeurs.—Le Père de Bonnécamp.

L'enseignement spécial, dont on fait si grand cas aujourd'hui, et avec raison, n'est pas une invention moderne. Il faut remonter jusqu'au XVII^e siècle pour en trouver la première idée. Richelieu écrivait lui-même dans son *Testament politique* : « Comme la connaissance des lettres est tout à fait nécessaire à une République, il est certain qu'elles ne doivent pas être enseignées à tout le monde. Ainsi qu'un corps qui aurait des yeux à toutes ses parties serait monstrueux, de même un Etat le serait-il si tous ses sujets étaient savants. Le commerce des lettres humaines bannirait absolument celui de la marchandise qui comble les Etats de richesses, et ruinerait l'agriculture, vraie nourricière des peuples. C'est par cette considération que les politiques veulent en un état bien réglé, plus de maîtres ès

arts mécaniques que de maîtres ès arts libéraux pour enseigner les lettres ¹. »

Ces vues pleines de bon sens n'eurent cependant leur parfaite application en France que deux cents ans après, en 1847 ². Ce n'est pas à dire qu'il n'y eut pas, avant cette date, et dès le XVII^e siècle même, des collèges et des universités où l'on enseignait quelques-unes des matières aujourd'hui réservées à l'enseignement spécial. Ainsi, par exemple, le mécanique, la navigation, l'hydrographie, voire même l'architecture civile et militaire, faisaient alors partie du cours de mathématiques, à la vérité, mais pourraient être rangées aujourd'hui dans la catégorie des études spéciales.

On ne doit pas s'attendre que, sur ce terrain, la Nouvelle-France, ait devancé la mère patrie. Nous ne le prétendons pas non plus. Nous voulons faire voir seulement qu'au Canada, et dès le XVII^e siècle, on s'occupa de l'instruction des jeunes gens que la vocation n'appelait pas à l'état ecclésiastique et qui, faute de carrières libérales où ils pussent se jeter, se seraient vus forcés de mener une vie oisive, et par suite inutile au pays.

Les Jésuites, l'intendant Talon et M^{gr} de Laval étaient hommes à comprendre tout le bien que l'on pourrait tirer d'un enseignement spécial qui tiendrait le milieu entre les classes élémentaires et le cours classique. Ils se mirent à

1. Cité par Octave Gréard ; *Education et Instruction — Enseignement secondaire*, I, p. 35.

2. *Ibid.*, p. 40. « En 1847, il fut décidé que, dans tous les collèges royaux et communaux, à partir de l'année scolaire 1847-1848, il y aurait un enseignement spécial distinct de l'enseignement littéraire et parallèle à cet enseignement. »

l'œuvre et l'on eut à Québec l'école d'hydrographie, et à Saint-Joachim l'Ecole des Arts et Métiers. Ce chapitre nous fera connaître la première de ces écoles.

Dans les collèges de Jésuites, en France, les mathématiques étaient en grand honneur ¹.

« *S'il n'en eut pas été ainsi*, disait le Père Croiset, *il eut manqué quelque chose à l'éducation des élèves*, car vous n'ignorez pas, ajoutait-il en s'adressant aux pensionnaires de la Trinité de Lyon, à quelle utilité est cette science : il n'y a que ceux qui ne s'y appliquent point ou qui ne l'entendent pas qui prétendent qu'elle soit peu nécessaire... L'arithmétique, la géométrie, l'optique, l'astronomie, la mécanique, l'algèbre, la navigation, l'architecture civile et militaire, la statique, sont les traités de mathématiques qu'on enseigne en philosophie ². »

Vaste était la matière; aussi employait-on aux mathématiques toute la troisième année de philosophie ³.

Au Collège de Québec, avons-nous dit déjà, le cours de philosophie durait deux années seulement. Le cours de mathématiques et d'hydrographie, dont un professeur spécial était chargé, devait se donner à part et comme enseignement particulier, ce qui n'empêchait pas les Jésuites d'enseigner l'arithmétique et certaines branches des mathématiques dans leurs classes.

Il n'est pas douteux que, dès les premiers temps du Collège de Québec, et même avant que le cours classique ne fût au complet, il n'y eût un professeur de mathéma-

1. Cf. Rochemonteix : *Un collège...*, vol. IV, pp. 36 et 123.

2. Cité par Roch. : *Ibid.*, p. 123.

3. *Ibid.*, p. 36.

tiques. En 1653, le Père Ragueneau avouait que « pour ce qui regarde les exercices littéraires, il n'y a encore que deux classes : l'une de grammaire, l'autre de mathématiques » ¹.

En 1665, le *Catalogue* fait mention, pour la première fois, d'un professeur laïque au Collège : « *Professor Mathe-seos est secularis sed unus ex domesticis nostris perpetuis* ².

Quel était ce professeur laïque, ce frère donné qui enseignait au Collège et dont on ne donne pas le nom ? Nous n'en voyons pas d'autre que ce Saint-Martin dont Talon parlait au ministre, quelques années plus tard, et qui, de son vrai nom, s'appelait Martin Boutet. Nous avons déjà fait connaissance avec ce personnage, dans un autre chapitre, et nous l'avons vu, en 1651, se charger d'enseigner aux enfants que fréquentaient les classes du Collège, le chant et les cérémonies de l'Eglise ³. Mais, à cause des grands services qu'il a rendus au pays, il mérite que nous nous y arrêtions quelque peu.

Originaire de France, Martin Boutet semble avoir résidé à Xaintes. Il dut passer en Canada entre 1644, date du baptême de sa seconde fille ⁴, et 1647 où on le voit mentionné au *Journal des Jésuites*.

Cette année-là, les Pères lui envoient pour étrennes un pain de bougie, un livre spirituel, savoir : l'*Exercice du*

1. Roch. : *Les Jésuites...*, XVII^e siècle, I, p. 210.

2. *Ibid.*, p. 212.

3. Voir pages 36 et 37.

4. Deux filles, les seules enfants que nous lui connaissions, ont été baptisées à Xaintes. Cf. Tanguay ; *Dict. gén.*, I, et *Les Ursulines de Québec*, II, p. 53.

chrétien, et un couteau à manche d'argent. Le 1^{er} janvier 1650, autres petits présents : un pain de bougie, une main de papier et deux livrets spirituels ¹.

Martin Boutet, on le voit, était en bons termes avec les Jésuites, soit à cause de ses qualités, soit à cause des services qu'il leur rendait déjà. La suite prouva que leur confiance et leur amitié ne pouvaient être mieux placées.

A cette époque, Saint-Martin vivait dans sa maison, aujourd'hui coin des rues du Trésor et Sainte-Anne, avec sa femme et ses deux filles. L'aînée se maria en 1644 ² ; la seconde, Marie, entra, au grand chagrin de sa mère, chez les Ursulines vers 1659 et y fit profession en 1661 ³. Madame de la Peltrie avait payé sa dot ⁴.

Entre cette date et 1664, on n'entend plus parler de Boutet ; il dut perdre sa femme vers ce temps-là, autrement, nous ne nous expliquerions pas comment, étant engagé dans les liens du mariage, il aurait pu se *donner* aux Jésuites. En tout cas, dès 1664, on le voit agir au Conseil souverain au nom et comme procureur de la Compagnie de Jésus ⁵.

L'année suivante, il est professeur de mathématiques au Collège. En sa qualité d'arpenteur, il devait être en état de bien remplir cette fonction importante. Peut-être les Jésuites l'y nommèrent-ils à la demande même de Talon. Celui-ci écrivait en effet au roi le 2 novembre 1671 :

1. *Journal des Jésuites*, p. 132.

2. Tanguay : *Dict. général*, vol. I.

3. *Les Ursulines de Québec*, vol. II, p. 53.

4. *Archives du Séminaire*.

5. *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, Québec, Imprimerie Côté, puis Dussault, 1885-91 ; six vols. Vol. I, pp. 92 et 112.

« Les jeunes gens se dénouent et se jettent dans les écoles pour les sciences, dans les arts, les métiers et surtout dans la marine, de sorte que si cette inclination se nourrit un peu, il y a lieu d'espérer que ce pays deviendra une pépinière de navigation, de pêcheurs, de matelots et d'ouvriers, tous ayant naturellement des dispositions à ces emplois. Le sieur Saint-Martin (qui est aux Pères Jésuites en qualité de Frère donné, assez savant en mathématiques) a bien voulu, à ma prière, se donner le soin d'enseigner la jeunesse ¹.

Si on en croit cette lettre, ce serait donc à la prière de Talon que Boutet serait devenu officiellement professeur ès mathématiques à Québec. A quelle date? en 1665 ou en 1671? C'est ce que nous ne pouvons dire.

Il est certain qu'il enseignait au Collège dès 1665. La nomination officielle par Talon, datant de 1671, c'est alors seulement que fut inaugurée cette classe régulière, plus tard subventionnée par l'Etat, et dont les titulaires, jésuites ou laïques, devaient se succéder presque sans interruption, jusqu'à la fin de la domination française.

Talon, à qui rien n'échappait de ce qui pouvait être utile au pays, ne rêvait rien moins que d'une académie de marine où l'on instruirait les jeunes gens qui ne pouvaient apprendre d'autres métiers. Ces jeunes gens, après avoir

1. *Arch. de Paris*, Corresp. gén., 1668-1672, vol. III, cité par le P. de Rochemonteix, XVII^e siècle, I, p. 213, note.

M. l'abbé Auguste Gosselin, dans son travail sur le *P. de Bonnécamp*, (Société Royale, II^e série, vol. I, p. 25), cite une lettre de Talon au roi, 3 novembre 1671, où il est dit : « Le frère donné jésuite, excellent mathématicien, instruit la jeunesse. » Nous n'avons pu retrouver cette lettre, qui pourrait bien être celle du 2 novembre, avec quelques variantes.

suivi un cours théorique, seraient mis sur des barques pour s'accoutumer à la mer et, par la pratique, deviendraient de bons pilotes, propres à toutes les découvertes. « Cela vaudrait bien mieux pour eux et le pays, continuait Talon, que le latin qu'on leur fait apprendre. » Il ne songeait pas, remarque avec justesse le Père de Rochemonteix à qui nous empruntons ce détail, que le latin « était du moins indispensable pour le recrutement du clergé et de la plupart des carrières civiles » ¹.

Nous ne savons pas si cette académie de marine fut jamais définitivement organisée, mais nous pouvons assurer qu'elle eut un commencement. Saint-Martin se mit à l'œuvre ; il donna des cours, forma des pilotes, délivra des certificats d'arpenteur et fit lui-même des arpentages. Sous ce rapport, il devint même l'*exemplar* sur lequel devaient se modeler tous les autres arpenteurs.

Le 1^{er} mai 1672, Louis-Marin Boucher était nommé arpenteur sur l'attestation que Martin Boutet avait donnée de sa capacité ².

On voit encore par deux ordonnances du Conseil supérieur, en 1674 et en 1676 ³, qu'à l'avenir, aucun arpenteur ne serait reçu comme tel, à moins qu'il n'eût fait conformer par Boutet, l'instrument dont il devait se servir, avec ceux des autres arpenteurs.

1. Rochemonteix : *Les Jésuites et la N.-F.* vol. I, p. 214.

2. Cf. Jos.-Ed. Roy : *Bulletin des Rech. Hist.*, vol. I, p. 18 etc. Articles intitulés : *La cartographie et l'arpentage sous le régime français*. Nous y avons puisé largement.

3. *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, 29 janvier 1674 et 11 mai 1676, vol. II, pp. 53 et 69.

Enfin, le 13 octobre 1676, le P. Enjalran qui arrivait de France, écrivait de Sillery : « ... il y a (au Collège) un séculier qui s'est donné au Collège et qui enseigne tout ce qu'il est nécessaire de savoir de mathématiques pour ce pays. Il a instruit la plupart des capitaines qui conduisent les vaisseaux en ce pays ¹.

Certes, voilà un témoignage important et nous ne sommes pas éloigné d'y voir la preuve que l'école de marine existait, du moins en pratique, depuis plusieurs années, probablement depuis 1665. On ne peut croire en effet que de 1671 à 1676, Martin Boutet aurait eu le temps de préparer la plupart des capitaines ou pilotes qui conduisaient les vaisseaux en Canada, à cette dernière date.

Nous aimerions à connaître les noms de quelques-uns de ces élèves ; mais il ne nous a pas été possible de les retracer. Nous croyons cependant, avec M. J.-Ed. Roy ² et M. l'abbé Auguste Gosselin ³, que c'est probablement chez Martin Boutet que « Jolliet, l'immortel découvreur du Mississipi, avait puisé les connaissances hydrographiques qui lui permirent de lever la carte des endroits qu'il parcourut en compagnie du Père Marquette ».

A partir de 1676, nous ne voyons plus mentionné, dans les actes publics, le nom de Martin Boutet. Il dut mourir peu d'années après. Le 8 mai 1686, Denonville écrivait au ministre : « J'ai l'honneur de vous mander qu'il serait bien utile au roi et au pays d'avoir ici quelqu'un qui enseignât

1. *Relations des Jésuites*, éd. Thwaites, vol. LX, p. 142.

2. *Bulletin de Recherches Historiques*, I, p. 20.

3. *Le P. Bonnécamp*, Soc. Roy., 2^e série, vol. I, p. 26.

les principes de la navigation. Les Pères Jésuites en ont eu un qui s'est dit adonné à eux, lequel a fait tout ce que nous avons eu de gens qui ont entendu la navigation, et qui servent nos marchands. Il y a du temps que cet homme est mort ; à moins que le roi ne donne quelque chose pour cela, nous n'aurons plus personne ; cependant nous manquons de pilotes, en étant mort cinq depuis trois ans, dont le pays souffre beaucoup ¹. »

Cette année-là même, J.-B. Franquelin, qui résidait à Québec depuis plusieurs années, fut nommé « maître d'hydrographie pour le roi à Québec ».

L'année suivante (1687), il remerciait le ministre de lui avoir procuré cet emploi et lui représentait qu'étant obligé d'avoir un logement qui lui coûtait 100 écus pour pouvoir y donner ses leçons et que n'ayant que 400 livres d'appoin-tements, il lui serait difficile de subsister. Et il ajoutait qu'il s'appliquerait cependant de son mieux à l'instruction de ses écoliers ².

Boutet ne semble pas avoir eu d'autre titre que celui de professeur ès mathématiques. Franquelin sera hydrographe pour le roi et professeur d'hydrographie. Cependant, lui et ses successeurs seront appelés tantôt hydrographes, tantôt mathématiciens. Mais le nom ne fait rien à la chose, et il s'agit toujours de la même science.

Avant d'aller plus loin, il ne sera peut-être pas hors de propos de se demander ce que l'on entendait, en ce temps-là, par hydrographie. Nous laisserons à un professeur, le

1. M. Ernest Gagnon : *Louis Jolliet*, p. 167.

2. M. J.-É. Roy, *loc. cit.*, p. 34.

Père André, le soin de nous la définir : « L'hydrographie, dit-il, est la description des eaux, ou la science qui en traite. Or on peut considérer les eaux en plusieurs façons différentes ; ou en *physicien*, pour en connaître la nature, ou en *médecin*, pour en connaître les vertus, ou en *chimiste*, pour en étudier les principes élémentaires, ou en *géographe*, pour en décrire la position sur le globe terrestre, ou en *navigateur*, pour en expliquer l'usage par rapport au plus beau des arts, qui est sans contredit la navigation. C'est sous ces deux dernières considérations que nous allons enseigner la mer ¹. »

Il n'y manque rien, mais en pratique, c'est l'étude de cette partie de la géographie qui concerne l'art de la navigation.

Le Père Pajot se contentait de définir l'hydrographie : « la description de l'océan, des mers, des golfes, détroits, costes maritimes, isthmes, promontoires, îles, péninsules ou presqu'îles, des fleuves, fontaines, lacs, marests, etc. » ².

C'est aussi clair et beaucoup plus court.

« En ce temps-là, écrit le Père de Rochemonteix, l'hydrographie faisait partie de la géographie, et au Canada, pays de lacs et de rivières, cette étude avait un intérêt spécial, une application immédiate ³. »

Revenons à Franquelin. Sa nomination était excellente à tous les points de vue. Habitant le pays depuis 1672 ⁴, il en avait étudié la géographie et avait levé déjà plusieurs

1. Cité par le P. Roch : *Un collège...*, IV, p. 110, note.

2. *Ibid.*, p. 133, note.

3. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, vol. I, p. 210.

4. M. J.-E. Roy, *loco. cit.*, p. 33.

cartes importantes ; d'un autre côté, il se montrait disposé à donner ses leçons à peu près gratis. Ces cours, il est vrai, ne devaient pas l'empêcher de continuer ses travaux de cartographie, car on voit par une lettre de M. Chabaud, datée du 29 novembre 1688 que, cette année-là, M. Franquelin, « notre mathématicien », s'en allait en France, emportant une carte considérable pour M. de Seignelay ¹.

Denonville et Champigny, trouvant peut-être que Franquelin en avait assez de s'occuper de cartographie, écrivaient au ministre, le 6 novembre 1687 : « Si M^{gr} emploie le Sieur Franquelin pour les cartes, nous jugeons que M^{gr} ne saurait mieux faire que de charger les Pères Jésuites de l'instruction des enfants du pays à l'hydrographie. Il nous promet de faire une classe particulière pour cela ². »

Jean-Bte Franquelin resta chargé de l'école d'hydrographie de 1686 à 1697. Il donnait ses cours chez lui ou dans une maison particulière. Ses émoluments, nous l'avons dit, étaient de 400 livres par an.

Durant cette décade, les Jésuites continuèrent à donner soit à Québec, soit à Montréal, des leçons de mathématiques. On savait au besoin, aller chercher, chez eux, des mathématiciens et des professeurs.

En 1694, par exemple, on préparait, à Québec, une expédition pour la baie d'Hudson. Mais le voyage serait long ; officiers et matelots auraient certainement des loisirs ; quels moyens prendre pour les occuper durant le trajet ? On songea à leur donner un professeur de mathématiques ! Il

1. M. J.-E. Roy, *loc. cit.*, p. 34.

2. *Corresp. gén.*, *Arch. des Col.*, copie à l'Archevêché de Québec.

fut d'abord question du Père de la Chauchetière, alors à la Résidence de Montréal, mais le Père Silvy, excellent mathématicien, fut choisi à sa place ¹.

Dans une lettre du 20 septembre 1694, le Père de la Chauchetière, après avoir rapporté que, faute de temps, il n'avait pu s'embarquer pour la baie d'Hudson pour tenir classe de mathématiques dans le vaisseau, ajoutait : « J'ai des élèves qui ont la barbe au menton auxquels j'apprends la marine et les fortifications et autres choses de mathématiques. J'ai un de mes élèves qui est pilote dans le navire qui va au Nord ². »

Le 7 août précédent, il avait écrit à son frère qu'il enseignait les mathématiques à certains jeunes gens, officiers dans les troupes : « J'ai, disait-il, deux ou trois disciples sur les vaisseaux et j'en ai un qui est sous-pilote sur un navire du roi ³. »

Les Jésuites enseignaient donc, au moins à Montréal, les mathématiques et l'hydrographie, dans le temps même que Franquelin était chargé de ce cours à Québec. Il est à remarquer que les Pères n'avaient alors aucune fondation à cet effet ; l'intérêt seul des jeunes gens les avaient engagés à faire cette dépense ⁴.

D'après le Père de Rochemonteix, le Père Silvy, à son

1. Le P. de la Chauchetière au P. Jouhanneau.—*Relations des Jésuites*, éd. Thwaites, vol. LXIV, p. 146.

2. *Rel. des Jésuites*, loc. cit., p. 148.

3. *Ibid.*, p. 138.

4. Il est à noter qu'en 1707, au moins, les Frères Charon enseignaient eux aussi, la navigation et les fortifications : (Lettre de Ramezay, 12 novembre 1707, citée plus loin.)

retour de la baie d'Hudson, alla demeurer au Collège de Québec où il professa d'abord les mathématiques, puis exerça les fonctions de ministre ¹.

Le même auteur avait dit auparavant ², que le Père Silvy fut le premier Jésuite chargé officiellement des cours de mathématiques et d'hydrographie. C'est possible, mais cette nomination n'eut lieu qu'au commencement du XVIII^e siècle.

Franquelin, professeur titulaire d'hydrographie, étant repassé en France, Louis Jolliet fut choisi pour le remplacer, le 30 avril 1697 ³.

Depuis longtemps, le découvreur du Mississipi souhaitait d'être nommé à cette position. « Il désirait, écrit M. Ernest Gagnon, contribuer à la formation d'une marine franco-canadienne, par des leçons d'hydrographie données pendant la saison d'hiver. C'était l'œuvre commencée par Martin Boutet, sous l'inspiration de Talon, que Jolliet désirait reprendre. ⁴ »

Dès le 13 novembre 1685, M. de Denonville écrivait au ministre, en lui envoyant une carte: « J'espère que vous serez content de l'ouvrage du Sieur Jolliet qui vous demande en grâce de vouloir bien l'employer à enseigner la navigation. ⁵ »

Trop tard ; lorsque cette lettre arriva à destination, Fran-

1. *Les Jésuites et la N.-F. au XVII^e siècle*, vol. III, p. 276, note.

2. *Ibid.*, I, p. 214.

3. *Rapport de Richard*, 1899, p. 316.

4. M. E. Gagnon : *Louis Jolliet*, p. 166.

5. *Arch. de Paris*, 2^e série, vol. IV.— Copie au Séminaire de Québec.

quelin était déjà nommé. Mais quand celui-ci fut repassé en France, laissant sans titulaire la charge de professeur d'hydrographie à Québec, Louis Jolliet se mit de nouveau sur les rangs et sollicita cet emploi, comme on le voit par une liste apostillée, envoyée en France vers 1696 : « Le sieur Jolliet habitant du Canada... supplie de lui donner l'emploi d'hydrographe à Québec, qu'avait le Sieur Franquelin ¹. »

Cette note, précédée d'une appréciation bienveillante des autorités sur les travaux et les mérites du suppliant ne lui fut probablement pas inutile, car un an après il était hydrographe du roi.

Le professorat de Jolliet ne fut pas de longue durée, puisque le découvreur mourut avant le 18 octobre 1700. En effet, ce jour-là, MM. de Callières et Champigny écrivaient au ministre : « Le sieur Jolliet qui enseignait l'hydrographie à Québec étant mort, et les Pères Jésuites s'offrant d'en tenir une classe, nous prions Sa Majesté de leur en faciliter les moyens en leur accordant les quatre cents livres par an, dont le Sieur Jolliet jouissait. Cette instruction serait très utile à la colonie ². »

Cette faveur ne fut pas accordée pour le moment ³, et le

1. M. E. Gagnon, *loc. cit.*, p. 200.

2. *Arch. de Paris*, 2^e série, vol. IX, p. 78.— Copie au Séminaire.

Il aurait été intéressant de connaître les noms de quelques-uns des élèves de Franquelin et de Jolliet, mais il ne nous a pas été possible de les retracer. Tout ce que nous savons, c'est que La Potherie prit de ce dernier, des leçons de géométrie. (La Potherie, *Hist. de l'Am. Sep.* IV, p. 268.) M. J.-Ed. Roy, *op. cit.*

3. M. J.-Ed. Roy écrit : (*Cartographie...*, p. 38.) que « Jolliet fut remplacé, le 18 mai 1701, comme professeur d'hydrographie, par un Père

18 mai 1701, Franquelin, l'ancien professeur d'hydrographie, était de nouveau nommé à ce poste ¹.

Cependant, il ne se pressa pas de venir l'occuper, et, le 5 octobre de la même année, le gouverneur et l'intendant écrivaient au ministre : « Le sieur Franquelin à qui Sa Majesté a accordé la place de maître d'hydrographie, vacante par la mort du sieur Jolliet, ne doit pas venir cette année en ce pays, quoiqu'il en ait reçu les appointements. Comme les Jésuites ont continué cette école à Québec depuis la mort du sieur Jolliet et qu'ils en tiennent même une à Montréal dans l'espérance qu'ils pourraient avoir cette place, nous croyons, M^{gr}, qu'il y aurait de la justice qu'ils en reçussent les appointements pendant une année qu'ils ont enseigné ². »

Les Jésuites enseignèrent donc l'hydrographie pendant l'année scolaire 1700-1701, mais à leurs propres dépens, et ce ne fut pas avant 1708, croyons-nous, qu'ils commencèrent à percevoir les émoluments attachés à cette charge.

Franquelin ne revint pas à Québec apparemment, mais il fut remplacé dans la chaire d'hydrographie par maître Deshayes dont Vaudreuil et Raudot annonçaient la mort au ministre, en novembre 1707 ³.

jésuite ». Les Jésuites firent en effet le cours d'hydrographie après la mort de Jolliet, mais ils n'en furent chargés officiellement qu'en 1708.

1. *Rapport de Richard*, 1899, p. 340.

2. *Arch. de Paris*, 2^e série, vol. IX, p. 266.— Copie au Sém.

3. *Rapport de Richard*, 1899, p. 208.

Deshayes, membre correspondant de l'Académie royale des sciences, vint au Canada en 1686. Il leva une très belle carte du fleuve Saint-Laurent et l'accompagna d'un travail intitulé : « *Recueil de ce qui sert à la navigation particulière de la Rivière Saint-Laurent et de ce qui peut contribuer à la méthode générale de lever et dresser des cartes, par Deshayes*, 1686.

Le Séminaire de Québec possède une copie très ancienne de ce travail.

Le gouverneur et l'intendant demandèrent aussitôt à la Cour de confier cet enseignement aux Jésuites, ce qui fut accordé enfin, comme on le voit par une lettre de Vaudreuil et Raudot, datée du 14 novembre 1708, et où ils remercient le ministre d'avoir eu égard à la recommandation qu'ils ont faite en faveur des Pères Jésuites « pour remplir la place du Sieur Deshayes. Les Jésuites peuvent vous assurer, ajoutaient le gouverneur et l'intendant, qu'ils fourniront toujours un d'eux, capable de remplir cette place pour tenir école et prendront leur précaution pour que le pays n'en manque point et qu'ils rendront en cette occasion un service qui sera d'une grande utilité à la colonie »¹.

Ce fut donc en 1708 que la chaire d'hydrographie passa définitivement aux Jésuites. Ils étaient en état de l'occuper convenablement. Nous ne connaissons pas les premiers titulaires, d'une manière certaine, mais ce furent probablement les Pères Silvy et de la Chauchetière. Le Père de Rochemonteix nous dit expressément que le P. Silvy fut professeur d'hydrographie au Collège de Québec²; une note du R. P. Jones nous apprend que le P. de la Chauchetière remplissait cette charge en 1709³. Le P. Lebrun enseigna

1. *Correspondance générale*.— Copie à l'Archevêché de Québec.

2. Le P. Silvy mourut au Collège de Québec, le 24 septembre 1711, après trois jours de maladie. (*Arch. du Sém., Brouillard*.) On appelle ainsi ou *main courante*, le livre dans lequel se font chaque jour, toutes les entrées, ventes, achats, etc. Outre ces entrées, le *Brouillard* du Séminaire renferme parfois des notes intéressantes. Nous y avons trouvé par exemple, des dates de décès, des notices nécrologiques que nous avons vainement cherchées ailleurs.

3. M. l'abbé Aug. Gosselin : *Le P. de Bonnécamp*, p. 27, note.—Le P.

ensuite cette science et sans interruption jusqu'à sa mort arrivée le 16 juillet 1721 ¹.

Y eut-il quelques difficultés au sujet de ses attributions, de ses émoluments? Nous sommes porté à le croire. Le 7 juillet 1717, le Conseil de marine écrivait à Vaudreuil et à Bégon : « Le P. Leblanc (pour Le Brun, croyons-nous) qui enseigne l'hydrographie à Québec aura le droit de donner des certificats à ses élèves les qualifiant comme pilotes; il sera payé comme les autres officiers ². » Et l'on n'entendit plus parler de rien. Le Père LeBrun ne paraît pas être allé en mission, si ce n'est peut-être dans les environs de Québec et à titre d'auxiliaire. C'est lui qui, le 29 juin 1720, inhuma, à Lorette, M. François Dupré, prêtre du Séminaire et ancien curé de Québec ³.

Il fut remplacé par le P. de Lauzon, 1721-1722, et celui-ci par le P. Guignas qui enseigna quelques années, peut-être de 1723 à 1727, qui est l'année où il partit pour aller chez les Sioux ⁴ avec M. de Boucherville.

de la Chanchetière mourut le 17 avril 1709. (Roch. : *Les Jésuites...*, au XVIII^e siècle, vol. I, p. 134, note.

1. *Les Jésuites et la Nouvelle-France, XVII^e siècle*, vol. III, p. 367.

En 1710, le P. Raffeix et M. Buisson, procureur du Séminaire de Québec, donnent des certificats de capacité pour arpenteurs. (Cf. M. J.-Ed. Roy : *Bull. des Rech. Hist.*, pp. 49-50.) Pourquoi ne s'adressait-on pas au P. Le Brun ?

2. *Rapport de Richard*, 1899, p. 506.

3. *A travers les Registres*, Tanguay, p. 113.

A propos du Père Le Brun, nous ferons observer que le P. de Rochemonteix, après avoir dit (*Les Jésuites...*, au XVII^e siècle, III, p. 367) qu'il fut professeur d'hydrographie, de 1709 à 1721, écrit au vol. I du XVIII^e siècle, p. 184. que pour la première fois en 1712, on voit au catalogue le nom d'un Jésuite, le P. Lebrun, comme professeur d'hydrographie en titre.

4. Rochemonteix : *Les Jésuites et la N.-F. au XVIII^e siècle*, I, p. 184.

On voit par l'état des charges, de 1727, que les Jésuites recevaient cette année-là 800 livres pour l'école d'hydrographie¹. Dans le même temps, le roi se montrait tout disposé à fournir au Collège les instruments de mathématiques les plus utiles².

Le P. Deslandes qui venait justement d'être nommé professeur d'hydrographie, se trouvait donc dans des conditions favorables. Aussi, demeura-t-il à son poste durant cinq années, 1727-1732³.

En 1733, le P. Allieux est professeur d'hydrographie, comme il appert par un document authentique que nous avons sous les yeux. Cette pièce, portant la signature et le sceau de l'intendant Hocquart, est datée du 24 décembre 1733. C'est un brevet d'arpenteur pour Ignace Plamondon. Il y est dit: « Étant informé que Plamondon a toute la théorie et pratique nécessaire pour exercer le dit emploi, ce qui nous a été certifié tant par le R. P. Allieux, professeur royal d'hydrographie, que par le Sr. Dubost, arpenteur, etc.⁴ »

En 1735, le Père Deslandes apparaît de nouveau comme chargé de ce cours⁵.

Puis vint le Père Messaiger qui fut professeur de mathématiques au Collège, de 1736 à 1741⁶. Vers cette époque, le Père Guignas, dont nous avons déjà parlé, reprit l'ensei-

1. *Doc. relat. à la Nouvelle-France*, III, p. 137.

2. Rochemonteix : *Les Jésuites...*, *XVII^e siècle*, I, p. 214.

3. Gosselin : *Le P. Bonnécamp*, p. 27, note.

4. *Archives du Séminaire de Québec*.

5. Roy : *La cartographie...*, *loc. cit.*, p. 51.

6. Roch. : *Les Jésuites...*, *XVIII^e siècle*, I, p. 211.

gnement des mathématiques¹, mais il devait en être déchargé définitivement peu après. Au printemps de 1743², arrivait à Québec le P. Joseph-Pierre de Bonnécamp, envoyé spécialement pour le cours d'hydrographie qu'il devait faire jusqu'en 1759 et dont il fut l'un des plus remarquables titulaires.

Il dut sa nomination, semble-t-il, au Père Charlevoix. Le 28 mars 1742, le président du Conseil de marine écrivait à ce dernier à peu près en ces termes : « La place de professeur d'hydrographie à Québec, pour laquelle il est accordé un fonds de 800 livres par année, n'est remplie que par des Jésuites revenus de missions. Ils (les Pères) représentent que celui qui en serait chargé ne devrait s'occuper que de cet emploi et ils s'offrent d'y pourvoir. » Et le président termine en priant le Père Charlevoix « de choisir un bon sujet pour remplir cette charge³. »

Le Père eut bientôt trouvé l'homme qu'il lui fallait, car le 12 avril suivant, le président l'informait que le professeur d'hydrographie choisi par lui, aurait son passage gratuit pour le Canada⁴.

Le P. de Bonnécamp ne vint cependant que l'année suivante, si l'on en croit Rochemonteix. Il dut arriver de bonne heure à Québec, puisque le 24 mai (1743) il

1. Roch.: *Les Jésuites et la N.-F., XVIII^e siècle*, vol. I, p. 199.

2. M. l'abbé Gosselin (*loc. cit.*, p. 34,) fait arriver ce Père en 1741; Tanguay (*Repertoire*,) en 1742; Roch., XVIII^e siècle, vol. II, p. 75, s'appuyant sur les catalogues, dit 1743.

3. Rapport sur les Archives d'Ottawa, année 1905, éd. française, VI^e partie, p. 3.

4. *Ibid.*

donnait à Charles Vallée un certificat pour l'admission à l'arpentage ¹.

Le nouveau professeur ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'avait pas au Collège les instruments nécessaires à son cours ou à ses études. Il s'en plaignit à l'intendant, et Hocquart écrivit au ministre, le 29 octobre 1744 : « Le sieur Bonnécamp, professeur d'hydrographie, m'a représenté qu'il n'avait pu jusqu'à présent faire aucune observation astronomique faute d'instruments nécessaires. Il aurait besoin d'une pendule à secondes et d'une lunette montée sur un quart de cercle. Il m'a prié de m'intéresser auprès de vous, M^{sr}, pour lui avoir ces instruments.

« On peut pratiquer au Collège de Québec un lieu commode, sur le toit, pour ces observations ; il n'en coûtera pas plus de mille à douze cents francs, mais je n'en ferai pas la dépense que vous ne l'ayez approuvée. » Et Hocquart ajoutait : « Depuis que le P. de Bonnécamp est au Canada, il s'est beaucoup perfectionné dans la connaissance des mathématiques et il est dans le dessein de se rendre utile de plus en plus à l'avancement des hautes sciences ². »

Cet observatoire que l'intendant proposait de faire au Collège aurait été une nouveauté au Canada mais non pour les Jésuites qui en avaient en Europe dans tous leurs grands collèges ³.

1. J.-E. Roy : *Cartographie...*, *loc. cit.*, p. 52.— La lettre du président du Conseil et la présence du P. de Bonnécamp à Québec le 24 mai, nous ont fait douter de son arrivée en 1743. Mais le P. de Rochemonteix est si catégorique que nous n'oserions le contredire.

2. Cité par M. l'abbé Aug. Gosselin, *op. cit.*, p. 27.

3. Roch. : *Un collège de Jésuites...*, IV, p. 121.

Québec eut-il son observatoire? Nous ne le pensons pas. Le P. de Bonnécamp n'en fit pas moins quelques observations astronomiques à Québec, entre autres, celle du 12 juin 1746, et qui fut publiée dans les *Mémoires de Trévoux* en mars 1747 ¹.

Quant aux instruments de mathématiques qu'avait demandés le Père, il ne paraît pas qu'on se soit fort empressé de les lui envoyer. Bigot dut venir à son aide, et, le 9 octobre 1748, il écrivait au ministre: « Le P. Bonnécamp, jésuite, professeur de mathématiques, m'a représenté qu'il avait besoin pour l'instruction des jeunes gens qui s'adonnent à la navigation, d'une pendule à secondes, d'une lunette d'observation, d'un quart de cercle de trois pieds de rayon, garni d'une lunette au lieu de Pinnules et d'une pierre d'ayman, attendu que celle qu'il a est très faible ². »

Peu après, le P. de Bonnécamp partait en qualité d'aumônier et d'expert en mathématiques, avec Céloron, chargé par M. de la Galissonnière d'aller prendre possession de la vallée de l'Ohio. Il n'entre pas dans notre cadre de raconter ce voyage ³. Notons seulement qu'à son retour, après cinq mois et dix-huit jours d'absence, le Père trouva, rendu à Québec, le quart de cercle qu'il avait tant désiré avoir et faute duquel « ses observations n'eurent pas la précision désirable » ⁴.

1. Gosselin : *loc. cit.*, p. 40.

2. Roch. : *Les Jésuites...*, au XVIII^e siècle II, p. 75.

3. *La Relation du voyage de la Belle-Rivière, fait en 1749 sous les ordres de M. de Céloron*, par le P. de Bonnécamp, a été publiée par M. Thwaites, *Relations*, vol. 69. M. l'abbé Aug. Gosselin la cite en partie dans son beau travail sur le P. de Bonnécamp où nous avons puisé au besoin.

4. Roch. : *Les Jésuites...*, XVIII^e siècle, II, p. 75.

Le Père de Bonnécamp était-il obligé de s'absenter plus ou moins longtemps, on le remplaçait par un autre. Ainsi, le 27 juillet 1753, le Père Billard était nommé, par l'intendant, pour faire les fonctions de géographe du roi, en l'absence du Père de Bonnécamp ¹.

À l'automne de 1757, le Père de Bonnécamp ayant besoin de quelque repos, demanda un congé. Vaudreuil écrivait, le 28 octobre, au ministre de la marine : « Le R. P. de Bonnécamp, professeur des mathématiques, a été obligé de passer en France pour sa santé ; si le R. P. de Bonnécamp ne revenait pas au Canada, je vous supplie d'ordonner aux Jésuites d'en envoyer un, Sa Majesté les paient pour cela ². »

Le Père devait revenir bientôt ; mais comme on ne pouvait pas se passer d'hydrographe à Québec, l'intendant Bigot nomma, le 10 novembre 1757, le sieur Pellegrin pour le remplacer ³. Celui-ci n'occupa cette position qu'une année.

Le 25 mars 1758, le P. de Bonnécamp quittait Paris pour le Canada. Il reprit ses cours au mois d'octobre. « Il tiendra cet hiver les écoles de mathématiques », écrivait Vaudreuil, le 4 novembre ⁴. Ce fut la dernière année de professorat du Père de Bonnécamp. Il repassa en France à l'automne de 1759 et fut envoyé à Caen, pour y professer les mathématiques. Après la suppression de l'ordre des

1. J.-E. Roy : *loc. cit.*, p. 53.

2. Roch. : *Les Jésuites...*, XVIII^e siècle, II, p. 156.

3. J.-E. Roy : *loc. cit.*, p. 53. — Pellegrin rendit de grands services à la navigation au Canada. Il a laissé sur ce sujet un mémoire publié en 1905 par le Bureau des Archives d'Ottawa.

4. Roch. : *Les Jésuites...*, XVIII^e siècle, II, p. 157.

Jésuites, en 1773, il se retira au château de Trongoly où il mourut le 28 mai 1797¹.

Ces notes un peu sèches et peut-être trop longues, font voir quelle place tenaient à Québec les mathématiques et l'hydrographie.

Elles montrent que le gouvernement de la mère patrie s'intéressa à cette école spéciale où devaient se former non seulement un bon nombre de pilotes et de capitaines, mais aussi des arpenteurs, des explorateurs, peut-être même des ingénieurs². Comme toujours, l'intendant Talon avait vu loin et juste, et par l'encouragement qu'il donna à ces études, il s'acquit un nouveau titre à la reconnaissance des Canadiens.

Les Pères Jésuites aussi eurent leur grande part dans cette bonne œuvre. Ils ne se montrèrent pas inférieurs à la tâche qu'on leur confia officiellement vers 1708, et pour laquelle ils étaient tout préparés. Bien avant que Talon eût songé à son *académie de marine*, les Jésuites enseignaient déjà les mathématiques et peut-être l'hydrographie qui faisaient partie de leur cours. Et par là on peut constater une fois de plus que le P. Germain avait raison d'écrire, en 1711 : « Pour ce qui est du Collège de Québec, toutes choses y sont et se font comme dans nos collèges d'Europe. »

1. Roch.: *Les Jésuites...*, au *XVII^e siècle*, vol. II, p. 157.

2. Gaspard Chaussegros de Lévy, fils de l'ingénieur de ce nom et ingénieur-lui-même, étudia probablement chez les Jésuites.

CHAPITRE V

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE — ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS

École des Arts et Métiers à Saint-Joachim et au Séminaire, à Québec. — Mgr de Saint-Vallier et M. de Denonville veulent transformer l'école de Saint-Joachim. — Établissement d'un collège classique au Cap-Tourmente. — Projet de manufactures. — Une lettre de Mgr de Laval. — Fondations de Mgr l'Ancien et de M. Soumande pour l'école de Saint-Joachim. — Travaux des élèves. — Les Arts et Métiers chez les Frères Charon.

Bien des fois déjà on a parlé de l'École des Arts et Métiers de Saint-Joachim ; nous en avons nous-même dit un mot dans la première partie de ce travail. On nous pardonnera cependant si nous y revenons, et parce que nous voulons la considérer ici comme enseignement spécial, et aussi parce que nous pourrions peut-être, sans trop nous répéter, ajouter quelque chose de nouveau à ce que l'on en sait par ailleurs.

L'histoire des premières années de cet établissement n'est pas beaucoup connue ; les documents font défaut sur plusieurs points. Nos *Annales* n'en parlent qu'incidemment et ne font qu'indiquer les entrées et les sorties d'un certain nombre d'élèves qui passent du Séminaire de

Québec à celui de Saint-Joachim, et encore, à partir de 1676 seulement.

Il semble admis cependant que cette école existait avant cette date. C'est du moins l'opinion de feu le cardinal Taschereau qui, croyons-nous, écrivait dans *L'Abeille*, le 9 juillet 1849 : « ... dans le même temps qu'il (M^{sr} de Laval) ouvrait à Québec le Petit Séminaire destiné à recruter le clergé, il fondait au pied du Cap-Tourmente une espèce de ferme modèle où les jeunes gens qui paraissaient moins propres aux études classiques, apprenaient à lire, à écrire et à chiffrer, tout en s'appliquant aux travaux de la terre et à différents métiers. »

Cette opinion, pour nous d'un grand poids ¹, est corroborée jusqu'à un certain point par la lettre de Talon que nous avons déjà citée, et où il est dit que « les jeunes gens se jettent dans les arts et métiers » ². A quoi cette phrase pourrait-elle se rapporter, sinon à la fondation de M^{sr} de Laval ?

Au reste, rien n'empêche que dès 1668, l'évêque de Pétrée ait inauguré à Saint-Joachim l'établissement en question. A cette date, il était déjà propriétaire, au Cap-Tourmente, de deux fermes considérables : la ferme *d'en haut*, aujourd'hui la grande ferme, et la ferme *d'en bas*, ou petite ferme. Il les avait données à bail l'année précédente à deux braves cultivateurs, Pierre Saint-Denis et Romain Trépagny ³,

1. Vol. I, n° 41.—Personne n'a été mieux renseigné, sur l'histoire du Séminaire, que le cardinal Taschereau.

2. Lettre du 2 novembre, 1671.

3. *Archives du Séminaire*

sur lesquels il pouvait compter. De plus, dans la maison de la grande ferme, maison à deux étages, il était facile de loger un bon nombre d'enfants. Rien d'étonnant donc que M^{sr} de Laval ait compris tout de suite le parti qu'il pouvait tirer de ces avantages, pour le profit des jeunes gens que leurs goûts et leurs inclinations ne portaient pas vers l'état ecclésiastique.

Cette institution, qui montre bien le sens pratique du grand évêque, devait être tour à tour ou simultanément une école élémentaire et une école latine, une ferme modèle et un établissement pour les arts et les métiers. L'esprit entreprenant de M^{sr} de Saint-Vallier et les bonnes dispositions de M. de Denonville faillirent en faire un collège classique et un centre de manufactures.

Nos anciens historiens, Charlevoix et La Tour, ont reproché aux enfants canadiens de ne s'être pas appliqués à l'étude des sciences, de n'avoir pas été des savants. Ils en donnent pour raison, leur manque de constance et d'assiduité et la dissipation dans laquelle on les élevait ⁴. Tous deux sont d'accord cependant pour reconnaître chez ces mêmes enfants une grande aptitude pour les travaux manuels.

« Personne, dit Charlevoix, ne peut leur contester un génie rare pour les Mécaniques : ils n'ont presque pas besoin de maîtres pour y exceller, et on en voit tous les jours qui réussissent dans les métiers sans en avoir fait d'apprentissage ¹. »

4. Charlevoix : *Journal*..., in-12, vol. V, p. 255.—La Tour : *Mémoires sur la Vie de M^{sr} de Laval*, p. 99.

1. Charlevoix : *loc. cit.*

La Tour, après avoir énuméré les causes qui éloignaient les enfants de l'étude, écrit : « Ils réussissent beaucoup mieux dans les ouvrages des mains ; les arts y sont portés à une grande perfection et on y trouve en tous genres de fort bons ouvriers ¹. »

Ce sont ces heureuses dispositions que M^{sr} de Laval essaya d'encourager et de développer chez tous les enfants que l'on confiait à ses soins. Il fit plus : comprenant que plusieurs, parmi les élèves qui entraient au Petit Séminaire, ne persévéraient point, il voulut donner à ceux-là le moyen de se préparer un avenir. Et voilà pourquoi l'École des Arts et Métiers exista en même temps au Petit Séminaire de Québec et à Saint-Joachim.

Qu'on ait enseigné des métiers au Petit Séminaire et dès les premiers temps, la chose ne fait aucun doute. Ainsi, J.-B. Ménard, entré en 1671, repasse en France en 1678, après avoir appris le métier de menuisier ; Jean Gagnon, qui entra l'année suivante au Séminaire, en sortit charpentier. Charles Le Normand finit par être couvreur, après avoir passé sept ans dans la maison. Et ainsi de suite. Nous avons relevé quatorze noms, de 1671 à 1685. Les métiers les plus utiles sont enseignés, entre autres ceux de menuisier, de charpentier et de couvreur, de cordonnier, de couturier, de maçon, etc.

Quant aux arts, on en cultivait certainement quelques-uns, la sculpture par exemple. C'est La Potherie qui nous l'apprend lorsqu'il dit, en parlant de la chapelle du Séminaire ² : « La sculpture, que l'on estime 10,000 écus, en est

1. *Mémoires sur la Vie de Mgr de Laval*, p. 99.

2. Construite de 1693 à 1696, incendiée en 1701.

très belle; elle a été faite par les séminaristes qui n'ont rien épargné pour mettre l'ouvrage dans sa perfection. Le maître-autel est un ouvrage d'architecture à la corinthienne; les murailles sont revêtues de lambris et de sculptures dans lesquels sont plusieurs grands tableaux. Les ornements qui les accompagnent se vont terminer sous la corniche de la voûte qui est à pans, sous lesquels sont des compartiments en losange, accompagnés d'ornements en sculpture peints et dorés ¹. »

Cette œuvre d'art ne fut pas la seule à laquelle travaillèrent les élèves de Québec. Elle suffirait quand même à démontrer que l'École des Arts, à Québec, ne le cédait pas à celle de Saint-Joachim, pour l'importance et le fini des travaux.

L'ancien règlement du Petit Séminaire prouve encore qu'on enseignait les arts et métiers à Québec. Au chapitre des règles communes, art. 15, on lit ce qui suit : «... Ils auront tous quelques mestiers pour s'occuper hors le temps de leurs exercices et tascheront que leurs travaux soient utiles au Séminaire et aux Églises. Pour ce sujet, ils les feront avec obéissance et ne pourront s'engager à aucun travail pour ceux du dehors sans en avoir eu la permission auparavant. »

Et plus loin, lorsqu'il s'agit des enfants qui « n'étudient point », mais qui se destinent au service du Séminaire : « Quand ils apprendront quelque mestier, ils seront fort soumis et respectueux à ceux qui les leur enseignent, afin d'honorer en cela la soumission de Jésus à l'égard de saint

1. *Histoire de l'Amérique septentrionale*, I, p. 235.

Joseph, dont il s'est voulu faire le disciple, quoiqu'il fût son maître dans la vérité. »

On recommande encore à ces mêmes enfants de n'avoir aucune familiarité avec les serviteurs, ce qui démontre bien qu'ils ne faisaient pas partie de ce personnel. Au reste, ils suivaient, autant que possible, le règlement des autres élèves.

Nous avons déjà fait remarquer que les documents qui concernent les commencements de l'école du Cap-Tourmente, sont peu nombreux. Ce que nous avons dit de celle-ci suffit cependant à en prouver l'existence, et c'est déjà beaucoup. L'arrivée de M^{sr} de Saint-Vallier et de M. de Denonville va nous renseigner davantage, en nous faisant assister à un essai qui, s'il eût réussi, aurait révolutionné l'établissement tout entier.

C'était en 1685. M^{sr} de Saint-Vallier, récemment débarqué à Québec, parcourait son futur diocèse. Au commencement de l'hiver, il se rendit à Saint-Joachim. « Mon principal soin dans le Cap-Tourmente, écrit-il, fut d'examiner l'un après l'autre 31 enfants que deux ecclésiastiques du Séminaire élevaient, et dont il y en avait 19 que l'on appliquait à l'étude, et le reste à des métiers¹. »

Frappé des avantages qu'offrait cet endroit retiré, pour l'éducation des enfants, M^{sr} de Saint-Vallier pensa à y établir un petit séminaire d'où l'on « retirerait avant longtemps, disait-il, un bon nombre de saints prêtres et d'habiles artisans »².

1. *Etat présent de l'Eglise du Canada*, p. 20.

2. *Ibid.*

La difficulté était de trouver les ressources nécessaires à cette fondation. Le gouverneur, M. de Denonville, offrit au grand-vicaire de l'aider dans son entreprise.

Le 13 novembre 1685, il écrivit au ministre : « J'ai trouvé ici, dans le séminaire de l'évêché, le commencement de deux établissements qui seraient admirables pour les colonies, si on les pouvait augmenter. Ce sont, M^{sr}, deux maisons où l'on retire les enfants pour les instruire. Dans l'une on y met ceux auxquels on trouve de la disposition pour les lettres, auxquels on s'attache de les former pour l'église, qui dans la suite peuvent rendre plus de services que les prêtres français, étant plus faits que les autres aux fatigues et aux manières du pays.

« Dans l'autre maison on y met ceux qui ne sont pas propres que d'être artisans, et à ceux-là on apprend des métiers. Je croirais que ce serait là un moyen admirable pour commencer un établissement de manufactures qui sont absolument nécessaires pour le secours de ce pays.

« L'évêque, ajoute-t-il, est charmé de ces établissements et voudrait bien être en état de les soutenir et augmenter². »

M. de Denonville comprenait bien que tout cela ne pourrait se faire sans de grandes dépenses, soit pour le collège, soit pour les manufactures ; il s'empressa donc de proposer au ministre un moyen qui, dans son idée, devait résoudre la question. C'était de donner à l'évêque lui-même, et non à l'évêché de Québec, une grosse abbaye. « M^{sr} de Saint-Vallier, écrit-il, n'est occupé que de faire du bien aux pauvres et d'augmenter la foi et le salut des âmes,

2. *Arch. de Paris*, 2^e série, vol. IV, p. 439. — Copie au Séminaire.

il ferait un bon usage des largesses du roi. Il est certain, concluait le gouverneur, que Sa Majesté aurait le plaisir de voir employer le revenu de ce bénéfice en bonnes et saintes œuvres, qui feraient merveille pour le bien de la colonie, son soutien et son augmentation . . . ¹ »

A cette lettre déjà assez pressante, M. de Denonville dut joindre un mémoire sur l'établissement des manufactures proposées. On conserve aux archives du Séminaire, et nous avons sous les yeux, un document de cette espèce. C'est une copie très ancienne, datée de 1685, et portant pour titre : « *Instructions pour les manufactures.* » Quel est l'auteur de ce document ? nous ne pouvons le dire positivement. Nous croyons cependant pouvoir l'attribuer à l'intendant de Meulles. Celui qui écrit, en effet, est bien renseigné sur le pays, et parle comme un homme qui y demeure depuis quelques années. On sait du reste, par une lettre du ministre, que de Meulles avait commencé, dès 1685, l'établissement d'une manufacture de toiles, pour laquelle on fit passer au Canada six tisserands ².

Dans ces *Instructions*, on commence par poser en principe que pour cet établissement, il faut des lieux et des bâtiments. Tout le monde s'en doutait ; aussi bien, l'auteur se hâte-t-il d'ajouter : « Il se trouve des lieux propres pour cela, savoir dans la paroisse de Saint-Joachim propre pour l'établissement des garçons et il s'en présente un autre pour les filles dans la haute-ville de Québec. Il ne reste qu'à faire les bâtiments et les meubles. » Le bâtiment pour les

1. *Arch. de Paris*, 2^e série, vol. IV, p. 439.

2. *Rapport de Richard*, 1899, p. 264.

garçons devait avoir cent pieds de long et être à deux étages. L'étage d'en haut servirait de dortoir, celui d'en bas serait consacré à faire des salles pour les manufactures. Deux bonnes cheminées, à vingt-cinq pieds des bouts, permettraient de mettre des poêles pour la saison d'hiver. Comme ce bâtiment n'était qu'un commencement, on y laisserait des pierres d'attente pour pouvoir construire trois autres corps de logis de la même grandeur, pour multiplier les manufactures.

Le projet ne manquait pas d'importance. Quatre cents pieds de bâtiments, à deux étages, et aux frais de l'État, c'était certes une belle perspective pour le pays en général, et pour Saint-Joachim en particulier. Malheureusement, la grande partie de ces constructions ne se fit jamais. L'allonge de cent pieds que l'on commença en 1685 était surtout destinée au collège classique. S'il y eût jamais des manufactures subventionnées par l'État au Cap-Tourmente, c'est là qu'elles fonctionnèrent.

Mais quelles étaient ces manufactures dont on se proposait ainsi de doter le pays? Notre vieux papier répond : « Les manufactures que l'on peut établir sont de toiles, sarges, cardeurs, fileurs de laine, chapeliers, courdonniers. »

L'auteur du mémoire ne s'arrête pas là. Il propose de compléter l'établissement déjà existant à Saint-Joachim. « L'on y établira aussi, dit-il, des métiers pour les faire apprendre aux enfants du pays, et l'on y enseigne actuellement la menuiserie, la sculpture, la peinture, la dorure, pour l'ornement des églises, la maçonnerie et la charpente. Il y a de plus tailleurs, cordonniers, taillandiers, serruriers, couvreurs qui apprennent ces métiers aux enfants du pays,

mais ce qui ne peut pas se multiplier faute de logement mais se pourra faire à la suite à proportion des bâtiments que l'on y fera. »

Le tout se terminait par la note suivante. « Il n'est pas nécessaire d'envoyer des maîtres (pour ces métiers), mais des ouvriers pour la construction des bâtiments. »

Tel est, dans ses grandes lignes, ce document que nous supposons avoir été envoyé au ministre par le gouverneur ou l'intendant, à l'automne de 1685.

Il ne restait qu'une chose à faire, semble-t-il : attendre la réponse du ministre. Mais cette réponse ne devait venir qu'au printemps, et il fallait battre le fer pendant qu'il était chaud. M. de Denonville promit donc de donner quatre *congés*, ce qui représentait une somme de 4000 livres, pour aider le nouvel établissement. Fort de cette promesse, M^{sr} de Saint-Vallier mit son projet de collège à exécution, dès le mois de novembre 1685. M. Soumande fut continué dans sa charge de directeur, et M. Denys dans celle de préfet des enfants ¹.

M^{sr} de Laval était alors en France; son grand-vicaire voulut tout de suite l'informer de l'entreprise qu'il venait de faire. Dans sa lettre, que nous n'avons pu retrouver, mais qu'il est facile de reconstituer, en partie du moins, par la réponse de M^{sr} de Laval, il annonçait à celui-ci que le Séminaire de Saint-Joachim allait subir une transformation,

1. *Transcripta*.—Il y a un peu de confusion dans les notes de M. Bédard. Il parle de cet établissement comme étant le premier à Saint-Joachim. Il laisse croire que MM. Soumande et Denys furent nommés à leurs charges respectives à cette date. Or tous deux étaient à Saint-Joachim depuis quelques années.

et il lui disait aussi comment, le gouverneur ayant promis quatre *congés*, on avait décidé de commencer immédiatement une allonge de cent pieds, etc.

Le vieil évêque, qui s'intéressait pourtant beaucoup à cette fondation de Saint-Joachim qui était sienne, ne s'enthousiasma pas si facilement que son grand-vicaire des promesses du gouverneur, et il ne lui cacha pas ses craintes.

« Je conviens, lui écrivait-il, le 15 février 1686, que cette bonne volonté, que nous a fait paraître M. Denonville de vouloir contribuer à ces bonnes œuvres par le moyen des congés, est un motif assez grand pour nous obliger d'y donner quelque commencement, mais il fallait faire en sorte qu'il ne nous fût point à charge et avoir cette contribution de congés par avance... La précipitation avec laquelle on est obligé d'entreprendre un bâtiment de cent pieds de long au Cap-Tourmente engage à une grande dépense. Nous avons une grande expérience au Canada, et par nous-même à St-Michel ¹, que les bâtiments de bois ne valent rien, sont très incommodes et de plus grandes dépenses que si on les avait faits en pierre. Si j'avais été sur les lieux, je n'aurais pu consentir. Il valait mieux, si tant est que l'on dût bâtir, de le faire en deux ans et de le faire en pierre, mais l'empressement que l'on a eu de le voir tout d'un coup sur pied, a engagé à cette entreprise qui engage notablement chez les marchands ². »

Cette lettre renfermait à l'adresse du futur évêque de

1. Maison de campagne à Sillery, où les élèves du Séminaire allaient passer leurs congés.

2. *Archives du Séminaire.*

Québec une leçon de prudence, dont il aurait peut-être tenu compte si elle était arrivée à temps. Mais il était trop tard. Le collège était ouvert depuis plus de six mois quand M^{sr} de Saint-Vallier reçut cette lettre, et dès le mois de novembre 1685, on y comptait trente élèves.

On s'aperçut bientôt combien M^{sr} de Laval avait eu raison de croire qu'on ne devait pas aller trop vite, et de dire qu'il fallait avoir la contribution des *congés* par avance...

En effet, un an après, le 10 novembre 1686, M. de Denonville écrivait au ministre : « A l'égard des enfants que nous aurions dessein d'élever dans un lieu pour éprouver leur vocation et leur faire apprendre des métiers, n'ayant pas cette année de congés à donner pour contribuer à leur pension, M. notre évêque n'est pas assez riche, non plus que notre Séminaire, pour soutenir ces écoles qui avaient bien commencé, et qui finiront par manquer de fonds ¹. »

Ce fut là, probablement, la fin du collège classique de Saint-Joachim.

« Voyant, lisons-nous dans le manuscrit déjà cité ², que le soutien de ce petit séminaire était de grande dépense, que M. le marquis de Denonville ne donnait plus de congés, à cause de la guerre, et la grande difficulté d'élever des enfants d'étude à la campagne, avec des enfants de travail, on résolut de détruire entièrement le dit séminaire et de conserver à Québec ceux que l'on jugea plus propres pour les études, savoir : La Chenaye, la Durantaye et les deux La Bouteillerie : les autres ont été renvoyés chez leurs parents. »

1. *Archives de Paris.*

2. *Transcripta.*

D'après les *Annales* du Petit Séminaire, ces quatre élèves que nomment les *Transcripta*, avaient été envoyés en 1685 au Cap-Tourmente, d'où ils revinrent en 1686; nouvelle preuve que ce collège ne dura qu'une année.

Au reste, les directeurs du Séminaire se plaignaient déjà, à l'automne de 1686, que ce petit séminaire n'avait pas eu le succès qu'on en attendait ¹.

Si nous avons parlé un peu longuement de cette institution éphémère, c'est parce que, dans la pensée de M^{sr} de Saint-Vallier et de M. de Denonville, elle ne devait être qu'une seule et même œuvre avec l'établissement des manufactures, et comme une extension de l'École des Arts et Métiers, qui existait déjà à Saint-Joachim. Il aurait été difficile, ce semble, de faire la part exacte de l'un et l'autre.

On serait peut-être porté à croire que la mort du collègue classique entraîna celle de l'École des Arts et Métiers: il n'en fut rien cependant.

L'établissement de Saint-Joachim, rendu à sa première destination, reprit une nouvelle vigueur. M^{sr} de Laval, revenu de France en 1688, prit plus que jamais intérêt à cette école qu'il avait créée et pour laquelle il devait bientôt fonder des bourses. Il commença « par rassembler un bon nombre de jeunes gens, la plupart de la campagne, pour les appliquer, comme autrefois, à des travaux dans lesquels ils montraient une grande dextérité » ².

M^{sr} l'Ancien ne s'en tint pas là, et voulut assurer l'existence de cette école. En conséquence, il fonda, le 8 juin 1693, six pensions pour les élèves de Saint-Joachim.

1. *Archives du Séminaire*. Lettre de Paris, 13 juin, 1687.

2. Cf. *L'Abeille*, I, n° 41.

« Ces enfants, est-il dit dans le contrat, doivent être du pays, de bonnes mœurs, propres au travail ; ils seront choisis par les supérieurs et directeurs pour être nourris, entretenus et instruits aux bonnes mœurs, à la piété, à lire, à écrire, ou formés au travail ou à quelques-uns des métiers qui s'y exercent...¹ »

Quelques jours après, le 17 juin, M. Soumande fonde à son tour trois pensions en faveur de la même œuvre dont il reconnaît toute l'utilité, « tant à cause de l'instruction et éducation que par les travaux ou métiers qu'ils y apprennent...² »

Toutes ces citations font bien voir que l'école était pleine de vie à cette époque. Les modifications apportées dans la suite à l'établissement de Saint-Joachim, comme par exemple la fermeture de l'école latine, aussi bien que les deux incendies du Séminaire, ne contribuèrent pas peu à accélérer sa chute. Elle se maintint cependant encore quelques années. Seulement, à partir de 1705, elle paraît avoir été, à proprement parler, une école d'agriculture. Cette année-là, M. de Maizerets écrivait aux directeurs du Séminaire de Paris : « Nous avons six enfants à Saint-Joachim suivant la fondation de M^{re} l'Ancien, qu'on appelle *mitoyens* parce que l'on leur apprend à lire, à écrire, et après leur étude, ils vont au travail, aidant à sarcler les bleds, les jardins, à faner, à engerber les bleds...³ »

M. Buisson de Saint-Cosme, procureur du Séminaire, ne comptait pas beaucoup sur ces élèves, et il écrivait, la même

1. *Archives du Séminaire.*

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

année: « Les *mitoyens* aident aux travaux des champs en tout ce qu'ils sont capables de faire; on tâche seulement qu'ils ne se mêlent point avec les engagés, parce que ce commerce ne leur vaut rien. Je souhaiterais par la suite n'avoir qu'un très petit nombre de ces mitoyens, parce que l'expérience nous fait voir qu'il n'en reste aucun à la maison, contre l'attente de M^{re} l'Ancien et de M. Soumande. Cependant comme les voilà sur le pied d'être mieux réglés et veillés il faut prendre patience, peut-être en restera-t-il quelques-uns; du moins, ils ne sont pas inutiles, et comme plusieurs commencent d'être forts, cela rend d'assez bons services. »

Le manque de renseignements ne nous permet pas de dire quand disparut cet établissement. Nous avons bien cru tout d'abord que les écoles élémentaire et latine de Saint-Joachim avaient pris fin vers 1715; des documents rencontrés presque par hasard nous ont appris qu'elles existaient toutes deux sur la fin de la domination française. Peut-être aurons-nous la même bonne fortune pour ce qui concerne l'école des arts et métiers. En attendant, qu'on nous permette d'ajouter quelques notes à ce que nous avons déjà dit: c'est par là que nous terminerons.

On se souvient que, d'après le mémoire de 1685, on enseignait au Cap-Tourmente la menuiserie, la sculpture, la peinture, la dorure, etc., et qu'il y avait là des tailleurs, des cordonniers, des taillandiers, des serruriers, des couvreurs, etc., chargés d'apprendre leurs métiers aux jeunes gens. Les maîtres ne manquaient donc pas. Nous le savions déjà par nos livres de comptes, où l'on peut relever les noms de tous ces ouvriers. Cette liste, au reste, offrirait

peu d'intérêt. Nous nous contenterons de dire un mot sur les arts proprement dits : sculpture et peinture.

Ce fut peut-être dans la sculpture que les élèves de Saint-Joachim, aussi bien que ceux de Québec, se distinguèrent le plus. Ce succès, ils le durent sans doute à leur travail, à leurs aptitudes, mais aussi en grande partie à l'habileté et au dévouement de ceux qui étaient chargés de leur enseigner cet art délicat. Le Séminaire eut, durant de longues années, deux ou trois sculpteurs à son service. En 1675, Michel Fauchois et Samuel Genner s'engageaient comme sculpteurs, à raison de 300 livres par an chacun.

A partir de 1690, ce furent Mallet et Jacques LeBlond de la Tour. Celui-ci surtout était un sculpteur et un architecte remarquable. M^{sr} de Laval écrivait quelque part, que si l'on voulait un jour rebâtir la cathédrale, il serait d'un grand secours. Souvent, paraît-il, maître LeBlond était pris comme arbitre avec le Père Juconde, récollet, par les autorités de la colonie ¹.

Pendant plusieurs années, Jacques LeBlond fut à la tête de l'atelier de sculpture, soit au Séminaire, soit à Saint-Joachim; de 1690 à 1696, comme laïque, et de 1698 à 1706, comme ecclésiastique.

Il forma de nombreux et habiles sculpteurs. Ce sont ses élèves qui, sous sa direction très probablement, firent les sculptures de la chapelle du Séminaire qui passait pour une merveille, et de l'église de Saint-Joachim que l'on construisit à peu près vers le même temps.

M. Bédard avait dû entendre parler de M. LeBlond, dont:

1. Ferland: Reg. A, à l'Archevêché de Québec.

il avait certainement vu les œuvres et celles de ses élèves, et il pouvait écrire en 1786 : « Il fut un excellent sculpteur qui forma des élèves qui partagèrent avec lui l'honneur du sacerdoce ainsi que l'art de manier le ciseau. Les rétables de Sainte-Anne, du Château-Richer, de l'Ange-Gardien déposent en leur faveur ¹. »

D'après ce témoignage, ce serait donc M. LeBlond et ses élèves qui auraient fait, pour l'église de l'Ange-Gardien, « ces trois rétables dont les six colonnes corinthiennes, couvertes de sculptures, supportant un entablement également très riche, forment, avec les autels, un ensemble si harmonieux, si bien proportionné, qu'il attire l'attention de tous les étrangers et leur cause une agréable surprise » ².

Peut-être pourrait-on en dire autant du tabernacle du maître-autel, que le cardinal Taschereau considérait comme « l'un des plus beaux de son diocèse » ³.

A Saint-Joachim, on n'apprenait pas seulement à sculpter des rétables, des chapiteaux et des tabernacles, on s'exerçait encore à faire des chandeliers, des statues, etc. Vers 1710 ou 1711, le Séminaire de Québec donnait à la cathédrale, pour la chapelle de Sainte-Anne, six chandeliers de bois, sculptés par M. LeBlond lui-même.

Quant aux statues, il n'est pas impossible que plusieurs de celles qui ornaient nos plus anciennes églises aient été faites par ses élèves. Quelques-unes étaient de véritables

1. *Transcripta*.— M. LeBlond prit la soutane en 1696, fut ordonné le 25 avril 1706. Nommé aussitôt curé de la Baie Saint-Paul, il y mourut en juillet 1715.

2. M. l'abbé René Casgrain : *L'Ange-Gardien*, p. 96.

3. *Ibid.*, loc. cit.

abominations, nous sommes prêt à le concéder ; d'autres, sans être des chefs-d'œuvre, avaient une certaine valeur artistique. La plupart ont été détruites ou reléguées dans quelque coin obscur. Nous en connaissons une, toutefois, qui a une place d'honneur dans la jolie église qui la possède. Nous voulons parler de la très belle statue de Notre-Dame-de-Foy, sculptée en 1716, par Pierre-Gabriel LePrévost, curé de cette paroisse, ancien élève du Petit Séminaire et ancien régent des écoliers du Cap-Tourmente.

Cette statue, qui repose sur un socle d'ébène, peut avoir deux pieds de hauteur ; la beauté de la Vierge et de l'Enfant Jésus, la souplesse des vêtements aussi bien que le fini de l'ouvrage peuvent la faire regarder encore aujourd'hui comme une véritable œuvre d'art.

On voit enfin par notre vieux document, que les élèves apprenaient la peinture à Saint-Joachim. S'agit-il ici de l'art de la peinture ou du métier de peintre ? Nous ne pouvons rien affirmer, mais nous penchons pour l'art. Outre le fait que, dans le mémoire cité, la peinture est placée entre la sculpture et la dorure, il est certain que les élèves avaient quelqu'un capable de la leur enseigner. En effet, M. LeBlond n'était pas seulement architecte et sculpteur, il était encore peintre. M. Tremblay nous en fournit la preuve. Il écrivait, le treize juin 1696 : « Je n'ai point eu de nouvelles de ce Latour, peintre de Bordeaux, quoique j'aie écrit pour cela. » Et M^{sr} de Laval mit en marge : « M. LeBlond, ecclésiastique »¹.

Si vraiment l'art de la peinture a été cultivé à Saint-

1. *Archives du Séminaire.*

Joachim, on ne connaît pas de chefs-d'œuvre qui soient sortis de là. Mais ce que nous avons insinué plus haut, au sujet des statues qui ornaient autrefois quelques-unes de nos églises, pourrait aussi s'appliquer aux toiles plus ou moins réussies, et même à de véritables croûtes que l'on peut trouver encore dans certaines communautés, ou enfouies dans les ravalements de quelque sacristie.

Il y a par exemple, dans les couloirs du cloître, à l'Hôtel-Dieu de Québec, et aussi dans l'église de Saint-Anne-de-Beaupré, des peintures anciennes qui, par leurs couleurs criardes, la pauvreté du dessin, l'absence de perspective, dénotent une belle inexpérience. Nous ne pouvons croire qu'elles soient venues de France. Personne ne songera à les attribuer toutes, même les plus mauvaises, au frère Luc, récollet, « excellent peintre, dit l'abbé Tanguay, et qui laissa au Canada des peintures remarquables »¹.

Nous ne voudrions pas non plus, sans preuve, en tenir responsable « M. LeBlond, peintre de Bordeaux ». Il resterait donc à en charger quelques particuliers, peut-être des élèves de Saint-Joachim, auxquels on pourrait adjoindre un des plus anciens prêtres du Séminaire, M. Hugues Pommier, dont l'abbé de la Tour écrivait quelque part : « Il se piquait de peinture, faisait beaucoup de tableaux ; personne ne les

1. *Repertoire du Clergé*, p. 63.—L'abbé Tanguay semble citer Charlevoix. Celui-ci en effet assure que le Frère Luc était « estimé pour ses peintures ». (Éd. in-12, vol. II, p. 217.) Plus loin, parlant de l'église des Récollets d'où il faudrait enlever quelques tableaux fort grossiers, il dit : « Le Frère Luc y en a mis de sa façon qui n'ont pas besoin de ces ombres. » (*Ibid.*, vol. V, p. 110.)

Il y aurait, paraît-il, à Sainte-Anne-de-Beaupré, deux tableaux du Frère Luc. *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VI, p. 152.

goûtait; il espéra qu'en France son talent serait mieux reconnu; il n'y réussit pas et se donna aux missions de la campagne où il réussit ¹. »

A Montréal, les Frères Charon voulurent, dès les commencements, ouvrir dans leur hôpital une école dans le genre de celle de Saint-Joachim. Champigny écrivait au ministre, le 4 novembre 1693: « L'établissement que le roi a permis d'un hôpital à Montréal a commencé par la construction d'une fort belle maison, à laquelle le Sieur Charon principal fondateur a joint deux bonnes fermes (ce) qui fera subsister quatre-vingts à cent personnes. Cela fera tout le bien qu'on peut désirer, en instruisant la jeunesse et l'employant aux manufactures et à apprendre des métiers. . . »

« Comme ils ont témoigné vouloir commencer le printemps prochain une briqueterie proche leur maison, je crois que vous ne désapprouverez pas que j'aie permis à un soldat de recrue, tuilier et briquetier, d'y aller travailler, en remboursant ce qu'il a coûté au Roi, si vous le désirez ². »

Cette idée ne déplut pas au Roi, et dans les lettres patentes qu'il accordait, le 14 avril 1694, il permettait l'établissement d'un Hôpital-Général à Villemarie « pour recevoir des enfants pauvres, orphelins, leur faire apprendre des métiers et leur donner la meilleure éducation que faire se pourra ³. . . »

En 1699, le 30 mai, dans de nouvelles lettres patentes, le roi accordait aux Frères Charon « la permission d'établir

1. *Mémoires sur la Vie de M^r de Laval*, p. 109.

2. *Correspondance générale*.— Copie à l'Archevêché de Québec.

3. *Edits et Ordonnances*, vol. I, p. 278.

des manufactures d'arts et métiers dans leur maison et enclos » ¹.

Malheureusement, les Hospitaliers avaient plus de bonne volonté que de ressources. Aussi bien, le gouverneur et l'intendant crurent-ils de leur devoir d'intéresser le ministre à ce qu'ils considéraient comme une bonne œuvre. Ils lui écrivirent donc en ce sens, le 20 octobre 1699. Après avoir fait remarquer que cette communauté n'a encore rien coûté au roi et au pays, où elle est cependant fort utile, et demandé pour elle exemption de droits sur les vins et eaux-de-vie, ils ajoutent : « Si Votre Majesté voulait avoir la bonté d'y joindre 1000 livres pour parvenir plus aisément aux manufactures qu'ils vont commencer, cela procurerait un grand avantage à eux et à la colonie, parce qu'ils augmenteraient le nombre des jeunes gens pauvres qu'ils retirent pour les y employer ². »

De tout ce qui précède, on peut donc conclure que ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement spécial était en partie connu au Canada dès le XVII^e siècle. Les classes de mathématiques et d'hydrographie ouvertes à Québec et à Montréal par le gouvernement, les Jésuites et les Frères Charon servirent à former des arpenteurs, des pilotes et des explorateurs; les écoles d'arts et métiers, celle de Saint-Joachim du moins, fournirent au pays bon nombre d'artisans habiles, sinon des artistes remarquables; la ferme modèle elle-même contribua à répandre dans le pays plusieurs

1. *Archives des SS. Grises*, Montréal, cité par Jacques Viger, *Saberdache E.*, p. 193

2. *Correspondance générale*.—Copie à l'Archevêché.

cultivateurs, accoutumés dès leur jeunesse aux travaux des champs.

Tous ces jeunes gens, plus tard artisans ou agriculteurs, avaient l'avantage de savoir lire, écrire et compter, et celui bien plus grand d'avoir été élevés chrétiennement et formés à la vertu. Devenus pères de famille, ils purent, tout en se rendant utiles à leur pays, servir de modèles à leurs concitoyens.

Nous n'irons pas jusqu'à prétendre que ces établissements dont nous venons de faire l'historique, avaient atteint la perfection ; qu'ils aient répondu aux besoins les plus pressants de l'époque, c'est déjà beaucoup. En tout cas, ils servent à démontrer, une fois de plus, la bonne entente qui régnait entre les autorités religieuses et le pouvoir civil au sujet de l'instruction.

On trouve aussi dans ces pages de nouvelles preuves du sens pratique et de la générosité de M^{sr} de Laval, du zèle et du dévouement du Séminaire et des Frères Charon, de l'esprit d'initiative de Talon et de Denonville, ainsi que des bonnes dispositions du gouvernement de la mère patrie.

CHAPITRE VI

LES ÉCOLES LATINES

Les écoles latines.—Ecoles de la Pointe-de-Lévy, de Saint-Joachim, du Château-Richer.—L'enseignement du latin à Saint-Sulpice et chez les Pères Jésuites, à Montréal.—Classes particulières de latin.—Mandement de Mgr Dosquet à ses curés sur l'enseignement du latin.—Raisons qui expliquent pourquoi un plus grand nombre d'élèves n'ont pas fait un cours classique complet.

Il n'y eut, à proprement parler, au Canada, sous le régime français, qu'un seul établissement secondaire complet : le Collège des Jésuites. Si l'on considère l'état et la population du pays, on peut dire que c'était suffisant. On est même étonné que, malgré tant de difficultés, un si grand nombre d'enfants aient pu passer par le Collège. Le cours était long, les dépenses considérables, et peu de familles avaient le moyen de tenir aux études, durant plusieurs années, un ou plusieurs enfants. On chercha à remédier à ces désavantages en fondant ça et là des écoles où, avec la lecture, l'écriture et le calcul, on enseignerait aux enfants, les rudiments du latin. Naturellement, ce fut le clergé qui s'en chargea.

Nous avons déjà parlé de ces écoles dans la première partie de ce travail, mais on nous permettra d'y revenir ici

et d'en dire un mot au point de vue de l'enseignement du latin.

La première en date serait bien celle que tinrent les Jésuites, de 1635 à 1640; mais comme elle devait faire partie du cours classique alors en voie de formation, nous ne la mentionnons que pour mémoire.

On ne connaît que trois écoles latines organisées, dans la région de Québec, sous la domination française : celles de la Pointe-de-Lévy, de Saint-Joachim et du Château-Richer ; la première existait au XVII^e siècle, les deux dernières au début du XVIII^e.

A Saint-Joseph de la Pointe-de-Lévy, le curé Boucher enseigna le latin durant plusieurs années, et nous avons nommé les élèves qui sortirent de son école ayant un commencement de grammaire ou sachant même faire des thèmes. On se souvient aussi que son établissement était renommé et fréquenté, et que bon nombre de prêtres et de citoyens lui durent les commencements de leur éducation.

L'école latine de Saint-Joachim, fondée par les libéralités de l'abbé Soumande en 1701, fut transférée, l'année suivante, au Château-Richer, mais on y reprit l'enseignement du latin dans la suite, puisque Kalm, après avoir visité Saint-Joachim et logé à la grande ferme en 1749, écrivait : « Deux prêtres résident à Saint-Joachim et, avec eux, un certain nombre de jeunes gens à qui ils enseignent la lecture, l'écriture et le latin. La plupart de ces élèves sont destinés à la prêtrise ¹. » Il avait dit auparavant : « Il y a des écoles à Québec et à Saint-Joachim pour préparer aux ordres les

1. *Voyage dans l'Amérique*, p. 149.

enfants du pays. Ils y apprennent le latin et les sciences qui ont le plus de rapport avec l'état auquel on les destine ¹. »

En 1705, le Séminaire ne pouvant plus subvenir aux dépenses de l'école du Château-Richer, cessa d'y nourrir et entretenir les élèves boursiers de M. Soumande, qui furent ramenés au Séminaire. Est-ce à dire que l'école latine disparut par là même ? Nous ne le pensons pas. On sait en effet que l'école primaire ne fut pas fermée : un maître en fut chargé sous la direction de M. Gaultier. Rien n'empêche que celui-ci n'ait continué à enseigner le latin encore quelques années. M. Jacrau disait, en 1749, que l'école du Château-Richer fut maintenue jusqu'en 1710.

On comprend que, dans la région de Québec, il n'y ait pas eu un grand nombre de ces écoles latines et qu'elles n'aient pas subsisté longtemps ; le Collège des Jésuites et le Séminaire de Québec étaient trop proches. Mais il n'en était pas de même pour la région de Montréal. Aussi, les Messieurs de Saint-Sulpice songèrent bientôt à donner aux enfants qui se préparaient à faire un cours classique, un commencement de latin.

Le 12 mai 1695, M. Tronson écrivait à M. Dollier au sujet des petites écoles tenues alors par M. Chaigneau : « Je ne crois pas que vous ayez dessein de lui faire enseigner le latin ; car étant si proche du Collège des Jésuites, comme vous me le mandez, il serait difficile qu'ils n'en eussent quelque peine, y ayant bien de l'apparence qu'ils l'y enseignent ². »

1. *Voyage dans l'Amérique*, p. 110.

2. *Correspondance de Tronson*, vol. II, p. 350.

Les Pères Jésuites, en effet, enseignaient le latin à Québec et même à Montréal, comme on le verra plus loin.

Les Sulpiciens n'ouvrirent peut-être pas tout de suite un cours régulier de latin, mais ils ne tardèrent pas à l'enseigner. En 1703, entrant au Séminaire de Québec, Gervais Lefebvre, âgé de dix-huit à dix-neuf ans, ayant fait ses études d'humanités et une année de philosophie chez les Messieurs du Séminaire de Montréal ¹. Il est à croire que le cours de philosophie n'avait pas été brillant, puisque nos *Annales* ajoutent : « Il est venu pour recommencer sa philosophie et dans le dessein de demeurer au Séminaire de Québec. »

Peu à peu, les Sulpiciens augmentèrent leur école latine. Vers 1719, M. Lechassier, supérieur général, écrivait à M. de Belmont à propos des écoles rurales des Frères Charon que le Séminaire de Montréal favorisait le plus possible : « Il ne faut pas priver votre église d'enfants de chœur ni abandonner ceux à qui on enseigne le latin ². »

Vers 1730, les élèves qui étudiaient le latin devaient être assez nombreux. On voit par nos livres de comptes que le Séminaire de Québec envoie cette année-là au Séminaire de Montréal : six *Rudiments*, quatre *Méthodes*, six *Phèdre*, douze *Despautère*.

L'année suivante, on adresse encore à ces Messieurs douze *Despautère*.

En 1742, le Séminaire de Saint-Sulpice fait venir lui-même de France, les livres dont il a besoin pour la petite école et pour l'enseignement du latin. Parmi ces derniers,

1. *Annales du Petit Séminaire*.

2. Faillon : *Vie de la Sœur Bourgeoys*, vol. II, p. 269.

on remarque : *Lettres de Cicéron*, une douzaine de *Rudiments*, six *Imitation latine*, la *Quantité* du Père Behourt, etc. ¹.

Les Sulpiciens, on le voit, enseignèrent le latin dès les premières années du XVIII^e siècle. Ils ne faisaient donc que compléter une organisation depuis longtemps déjà commencée, lorsque, en octobre 1773, ils ouvrirent officiellement le Collège classique de Saint-Raphaël, dont M. Curateau avait jeté les bases en 1767, dans son presbytère, à la Longue-Pointe ².

Il est probable que le latin fut enseigné, à l'origine, par des prêtres employés au ministère, à la ville, ou par les professeurs de la petite école, comme MM. Ranuyer, Rémy, Forget, Talbot et Girard, clercs minorés ou tonsurés, qui étaient aussi en état d'enseigner le latin ³. On finit cependant par donner à un prêtre l'enseignement de ces classes. On nomme entre autres : M. Guillaume Chambon, arrivé en 1733, *maître de latin*, curé du Sault-au-Récollet, de 1736 à 1756, décédé à Montréal en 1668 ; M. Jean Claude Mathevet, arrivé diacre, en 1740, prêtre en 1747, décédé en 1781 ; M. Mathieu Guillon, arrivé en 1742, *maître de latin*, puis curé de la Longue-Pointe, retourné en France en 1754 ; M. Claude Creitte, arrivé clerc, en 1754, prêtre en 1758, retourné en 1760 ⁴.

A part l'école latine de Saint-Sulpice, il y en avait une

1. Note de feu l'abbé Verreau

2. Meilleur : *Mémorial de l'éducation*, p. 91.

3. On sait qu'en France, on enseignait dans les petites écoles un commencement de latin à ceux qui se proposaient d'entrer au collège.

4. Cf. : *Annuaire de Villemarie*, par Huguët-Latour.

autre à Montréal, dirigée par les Jésuites. Il s'en fallut de peu qu'elle ne devînt collège classique.

Le 22 août 1692, M^{re} de Saint-Vallier avait permis aux Pères Jésuites de fonder en cette ville une Résidence « où ils exerceraient auprès des Français, les diverses fonctions de leur ordre ». Ces mots comprenaient l'enseignement de la jeunesse auquel ils ne tardèrent pas à se livrer.

Le 20 septembre 1694, le Père de la Chauchetière écrivait de Villemarie : « Je suis demeuré ici où nous avons une espèce de collège qui n'est point fondé... J'ai des élèves qui sont bons cinquièmes. » Quelques jours auparavant, il avait écrit que ses élèves étaient au nombre de douze à quinze, sans compter les officiers qui suivaient son cours de mathématiques, et qui « avaient la barbe au menton ».

Cette espèce de collège, suivant l'expression du Père, n'était pas fondé, c'est-à-dire que les Jésuites n'ayant pas pour cela de subvention du gouvernement, en faisaient seuls tous les frais. Dans de telles circonstances, il était impossible que le cours classique se développât rapidement. Les habitants de Montréal se contentèrent donc, durant plusieurs années, de cet embryon de collège et continuèrent à envoyer leurs enfants faire ou continuer leurs classes à Québec.

Mais la population s'accroissant d'année en année, les Montréalistes, comme on disait alors, voulurent, eux aussi, avoir leur collège classique. Jugeant que les Pères Jésuites étaient tout désignés pour en prendre la direction, ils s'adressèrent en ce sens au gouverneur. Leur requête, assez longue et bien motivée, est de 1727.

Ou nous permettra, à cause de son importance, d'en citer certaines parties :

« Tout ce qu'il y a, disent-ils, dans l'étendue du gouvernement de la ville de Montréal, d'officiers de guerre et de justice, de bourgeois, de marchands et d'habitants, touchés très sensiblement de l'ignorance et de l'oisiveté de leurs enfants qui donnent occasion à des désordres qui les font gémir, ont recours à vous pour vous supplier très humblement et très instamment de seconder leurs bonnes intentions en leur procurant ce qu'il y a de plus capable de maintenir la jeunesse dans l'ordre et de lui inspirer les sentiments de soumission nécessaires pour rendre leurs enfants de bons serviteurs du Roi en même temps qu'ils les rendent bons serviteurs de Dieu ¹. »

Après ce préambule assez suggestif, les requérants proposent la fondation d'un collège qui, seul, pourrait permettre à leurs enfants « de prendre le parti le plus convenable à leurs dispositions naturelles, à leur condition et encore plus à leur salut éternel ». Ils ne veulent pas insister davantage, confiants qu'ils sont en la bonté du gouverneur qui en sait plus long qu'eux-mêmes sur ce sujet. Ils continuent toutefois : « Nous sommes convaincus que vous trouverez bon que nous vous témoignions l'inclination très juste que nous avons de confier l'éducation de nos enfants aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus qui ont déjà un petit établissement en cette ville, parce que vous connaissez encore mieux que nous les talents particuliers que Dieu leur a donnés et qui sont connus partout, particu-

1. *Arch. de Paris* déjà citées.— Copie au Séminaire.

lièrement en France, ce qui attire dans leurs collèges toute la jeunesse la plus florissante et la plus distinguée du royaume. »

Jusque là, tout était bien, mais l'instruction ne va pas sans de grandes dépenses, et les habitants, avec toute leur bonne volonté, avaient-ils le moyen de fonder et de maintenir un collège ? Malgré l'assistance que pouvaient leur donner les Jésuites, ils ne se sentaient pas capables d'entreprendre une pareille tâche. C'est pourquoi ils ajoutent aussitôt : « Mais que pouvons-nous faire de nous-mêmes, M^{sr}, si votre grand crédit auprès de Sa Majesté ne vient à notre secours ? Les fonds que les Révérends Pères Jésuites nous demandent pour un établissement si utile, nous paraissent à la vérité très modiques, mais quelque modiques qu'ils soient, vous savez combien peu nous sommes en état de les fournir nous-mêmes. »

Enfin, en gens habiles, les requérants veulent bien reconnaître que Sa Majesté fait déjà beaucoup pour un pays qui ne lui rapporte rien, mais ils osent affirmer quand même, qu'aucune œuvre n'est plus utile que celle qu'ils proposent. Il leur semble qu'il serait aisé de fonder ce collège sans augmenter les fonds destinés pour le Canada. Par quels moyens ? Ils ne jugent pas à propos de les suggérer.

M. de Beauharnois accueillit favorablement cette requête et la transmit au ministre, le 28 octobre. Il annonçait en même temps que M. Dupuy joindrait à la lettre commune un mémoire des Pères Jésuites sur le même sujet.

L'intendant ne crut pas devoir envoyer ce mémoire, mais il écrivit au ministre trois jours après : « On n'aura pas manqué, M^{sr}, de vous envoyer un mémoire pour l'établis-

sement d'un collège à Montréal. Cette vue est si louable en elle-même qu'elle frappe au premier coup par son utilité d'autant plus qu'il est véritable que les pensions des jeunes enfants sont fort chères à Québec. Mais comme toutes les classes ne sont pas encore établies à Québec, ne vaudrait-il pas mieux les y parfaire et rendre d'abord complet le Collège de Québec, avant d'en établir un autre à Montréal, ce qui ferait sans nécessité deux collèges imparfaits? A moins que vous n'ordonniez les choses de telle façon que les classes qui manquent à Québec fussent établies à Montréal, ce qui donnerait lieu à la jeunesse de voir toute la colonie et d'y prendre des liaisons, ceux de Montréal venant à Québec pour y commencer leurs études et ceux de Québec (allant à Montréal) pour les y finir, *ou vice versa*, si le contraire était plus expédient ¹. »

L'idée de promener les élèves d'un collège à l'autre, sous prétexte de leur faire voir toute la colonie et d'augmenter ainsi le nombre de leur amis et de leurs connaissances, ne manquait pas d'originalité; mais il nous semble qu'avec l'humeur voyageuse qu'on leur connaît, les Canadiens de ce temps-là n'avaient pas besoin qu'on organisât ce système pour leur apprendre à connaître le pays.

L'intendant n'était donc pas en faveur du projet, et le ministre partagea ses vues d'autant plus volontiers qu'il ne tenait pas, pour le moment, à grever davantage le budget de la colonie. Maurepas écrivit donc au gouverneur, le 18 mai 1728, « qu'il ne fallait pas penser à établir un collège à Montréal parce qu'il serait trop onéreux au roi ». Dupuy

avait gagné son point contre tout le monde : le gouverneur, les Pères Jésuites et les habitants de la région de Montréal ; et il dut être satisfait, quand il reçut lui-même cette note du ministre : « Je pense comme vous qu'il n'y a pas de nécessité de le faire (le Collège de Montréal). D'ailleurs, les conditions ne conviennent point, et il ne faut pas y penser pour le présent. »

M. de Beauharnois, qui avait déjà des raisons d'être mécontent de Dupuy, dut être choqué de sa manière d'agir dans cette question ; il cacha pourtant sa mauvaise humeur et se contenta de répondre au ministre, le 1^{er} octobre suivant : « J'ai informé les Pères Jésuites de ce que vous me faites l'honneur de me mander sur la proposition qu'ils avaient faite d'établir un collège à Montréal — je suis étonné que M. Dupuy à qui les Révérends Pères avaient remis un Mémoire sur cette affaire, pour l'inscrire dans la lettre commune, n'en ait rien fait. »

Trois ans plus tard, en 1731, Beauharnois et Hocquart revinrent à la charge et, pour prévenir toute objection concernant un nouveau subside, ils proposèrent d'employer pour l'établissement futur, la moitié des 3000 livres que le roi venait de retirer aux Frères Charon, à moins que le roi ne voulût consacrer cette somme au soutien de bons juges, ce qui, pour le moment, leur paraissait l'affaire capitale ¹.

« Nous avons raison de croire, disaient-ils dans la même lettre, que M. le Coadjuteur a dessein de demander ces 1500

1. *Archives de Paris*. — Copie au Séminaire. Tous ces documents ont été publiés par le Père de Rochemonteix : *Les Jésuites au XVIII^e siècle*, vol. II, appendice, pp. 275 et suivantes.

livres pour le Séminaire de Montréal, à condition qu'il entretiendra trois ecclésiastiques pour l'instruction de la jeunesse. Si vous vous déterminez à destiner cette somme pour un collège, elle conviendra mieux aux Jésuites qui sont plus dans l'usage d'élever les jeunes gens. Ces Régents sont fort souhaités par tous les pères de famille de la ville de Montréal dont les facultés sont trop modiques pour leur permettre d'envoyer leurs enfants à Québec. »

Nous n'avons pas vu la réponse du ministre, mais elle ne fut pas plus favorable que les précédentes. Fallait-il donc abandonner la partie? Hocquart ne le crut pas. Ne pouvant obtenir tout, il demande moins. Si l'on ne veut pas établir un collège classique, qu'on donne au moins des professeurs techniques: « On estime, disait-il dans son rapport en 1736, que si dans chacune des villes de Québec et de Montréal, Sa Majesté voulait bien entretenir un maître qui enseignât la géométrie, les fortifications, la géographie aux cadets qui sont dans les troupes et que ces cadets fussent tenus d'être assidus aux leçons qui leur seraient données, cela formerait par la suite des sujets capables de rendre de bons services. Les Canadiens, ajoute-t-il, ont communément de l'esprit et on croit que l'établissement proposé aurait le succès qu'on en peut espérer ¹. »

Vaines supplications! La Résidence de Montréal resta ce qu'elle était depuis 1692, une simple école latine où l'on enseignait en même temps les mathématiques, le tout aux frais des Pères Jésuites.

1. On enseignait pourtant ces matières à Québec et à Montréal; mais l'intendant veut un professeur spécial pour les cadets qui ne peuvent suivre les classes du Collège de Québec ou de la Résidence de Montréal.

Cet établissement, toutefois, eut son utilité; il fut plus qu'une école préparatoire dans le sens strict du mot. Nous n'irons pas cependant, jusqu'à y voir une extension et comme une succursale du Collège de Québec, mais il contribua probablement à son maintien et à son développement par les élèves qu'il lui fournit.

Cette institution, aussi bien que celles de Saint-Sulpice, de la Pointe-de-Lévy, de Saint-Joachim et du Château-Richer, servirent à préparer des élèves capables d'entrer en quatrième ou en troisième. Sur les huit cent quarante-trois élèves inscrits au Petit Séminaire de Québec, depuis sa fondation jusqu'à 1760, quatre-vingt-six sont désignés comme étant plus ou moins avancés dans le latin. Sur ce nombre, plusieurs venaient de Montréal et des environs. Le Collège des Jésuites dut recevoir, pour sa part, tout autant d'élèves ayant commencé le latin, que le Séminaire de Québec. On peut donc affirmer que les écoles latines avaient leur raison d'être.

Dans les premiers temps de la colonie, ces écoles étaient malheureusement peu nombreuses à la campagne; on n'en connaît que trois, dont deux disparurent probablement au commencement du XVIII^e siècle. Certains curés ou missionnaires faisaient, à la vérité, des classes particulières de latin, mais ces cas étaient rares, à cause du petit nombre des prêtres et de l'étendue des missions qu'ils avaient à parcourir. Lorsque, dans la suite, les paroisses furent mieux organisées, il devint plus facile aux curés de consacrer une partie de leur temps à cette bonne œuvre. En 1735, M^{sr} Dosquet crut devoir faire appel à leur bonne

volonté et à leur générosité et, le 20 février, il adressait à son clergé la belle lettre suivante :

« Depuis que la Providence nous a confié la charge du diocèse, Nous n'avons rien eu de plus à cœur que de voir fleurir et augmenter le clergé, convaincu que c'est de cette œuvre d'où doit sortir tout le bien spirituel que les peuples ont droit d'attendre et que nous pouvons espérer d'établir. C'est dans cette vue qu'attentif aux paroles de Jésus-Christ, Nous avons souvent élevé les mains vers le ciel pour prier le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans le vaste champ qu'il nous a donné à cultiver.

« Nous avons eu à la vérité la consolation de voir des hommes apostoliques touchés du même zèle et seconder nos intentions; un nouveau Collège s'est élevé à Québec ¹ et on y a multiplié les régents, on a établi des écoles latines à Montréal; mais cette augmentation ne répond pas à la multiplication du peuple, et nous avons la douleur de voir plusieurs paroisses manquer de prêtres, où les enfants ne sont pas instruits de ce qui est nécessaire au salut et où il est à craindre que l'ignorance jointe à l'éloignement des secours spirituels ne forment dans ces lieux le désordre et l'impiété. Nous ne doutons pas, Mes Très Chers Frères, qu'éclairés des lumières de la foi, comme vous l'êtes, et animés du zèle de votre état, vous ne soyez sensiblement touchés des besoins de ces âmes abandonnées, et que vous ne fussiez charmés de pouvoir contribuer à les secourir.

« C'est dans cette confiance que nous vous ouvrons notre cœur et que nous vous faisons part de notre sollicitude.

1. Le Collège de Québec avait été rebâti quelques années auparavant.

Après bien des réflexions sur cette matière, nous avons jugé qu'il ne fallait plus s'attendre que la France fournisse à ce pays les prêtres qui lui sont nécessaires, ni croire que le petit nombre de jeunes gens qu'on élève aujourd'hui dans cette vue puisse suffire.

« Il faut nécessairement les multiplier en donnant aux parents plus de facilité de faire étudier leurs enfants et surtout à ceux de la campagne ¹. Nous ne voyons pas de moyens plus sûrs pour réussir que de vous engager, Mes Très Chers Frères, à enseigner le latin et à élever dans la piété les jeunes gens de vos paroisses en qui vous remarquez des dispositions à l'état ecclésiastique et de l'ouverture pour les sciences. Lorsque vous les aurez mis en état d'entrer au Séminaire, nous contribuerons autant que nos facultés nous le permettent à leur entretien ou à payer leurs pensions.

« Nous vous exhortons, Mes Très Chers Frères, à embrasser cette excellente œuvre avec le zèle qu'elle demande. Votre patrie a le droit de l'attendre de vous, et Nous Nous flattons que l'amour de la gloire de Dieu et du salut des âmes sont des motifs plus que suffisants pour vous y porter ². »

« Cette lettre pastorale, écrit M. Joseph-Edmond Roy, mérite d'être conservée. C'est un des plus généreux efforts qui fut tenté pour former un clergé national et recruter dans les rangs des colons, des sujets pour la prêtrise. Le curé de paroisse y était appelé à jouer le rôle d'éducateur et à faire de son presbytère comme un petit séminaire. Que

1. Dans le texte on a imprimé la *Compagnie*, mais c'est probablement une erreur du copiste.

2. *Mandements des Evêques de Québec*, vol. I, p. 543.

de sujets brillants sont ainsi sortis de ces ruches paroissiales ! On manquait d'écoles. Le prêtre rassemble autour de lui les petits campagnards et leur donne l'enseignement. A la Baie-Saint-Paul, aux Eboulements, un peu partout on retrouve de ces pépinières d'élèves ¹. »

Le mandement de M^{gr} Dosquet n'arrivait pas trop tôt. Depuis quelques années le nombre des élèves était diminué sensiblement, au Collège et au Séminaire. En 1733, il n'y avait au Collège qu'une trentaine de pensionnaires et peut-être un peu plus d'externes. Au Séminaire, les entrées des élèves avaient été bien peu nombreuses, durant ces dix dernières années. Ainsi par exemple, en 1723, il n'entra que deux élèves ; en 1724, cinq ; même nombre en 1725 : un seulement en 1726 et deux en 1727. « Cette année, ajoute l'Annaliste après avoir inscrit ces deux élèves, le Petit Séminaire se trouva réduit au nombre de douze séminaristes. »

L'appel de l'évêque à ses curés, fut-il entendu ? Nous avons raison de le croire, bien que le résultat ne se soit pas fait sentir immédiatement. Les premières années qui suivirent la publication de cette lettre n'indiquent pas, sans doute, un grand changement ; au Séminaire, l'on n'inscrit encore que six ou sept nouveaux élèves, chaque automne. Mais en 1739, on en compte treize, en 1743, vingt, en 1750, vingt-cinq. Ce nombre, sans être extraordinaire, était, du moins, plus satisfaisant. Au Collège comme au Séminaire, il y eut probablement augmentation des élèves à cette époque, mais nous n'avons rien pour le prouver.

1. *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, vol. II, p. 169.

Quoi qu'il en soit, même sur la fin de la domination française, ces deux institutions ne pouvaient encore satisfaire à tous les besoins, ni fournir complètement ce clergé national dont la nécessité devenait de plus en plus urgente.

D'abord, dans un pays comme était alors le Canada, où la population était peu nombreuse et dispersée sur un vaste territoire, où l'exercice du ministère sacerdotal demandait une vertu et un courage peu ordinaires, le discernement et le développement des vocations ecclésiastiques présentaient des difficultés considérables.

A cela il faut ajouter que parmi les enfants chez qui l'on avait cru remarquer des dispositions à l'état ecclésiastique, la plupart furent reconnus dans la suite comme n'y étant pas propres et renvoyés chez leurs parents avant la fin de leur cours. Sans doute, le clergé en général, les Jésuites et les prêtres du Séminaire en particulier, faisaient leur bonne part pour l'instruction de la jeunesse canadienne ; mais ils crurent, et avec raison, devoir exercer une grande discrétion dans le choix de ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique et ne pas pousser indifféremment vers le sacerdoce tous les élèves, qu'ils eussent ou non les dispositions requises. Les autorités du Séminaire, pour ne parler que de cette institution, s'en gardèrent bien, et sur huit cent quarante-trois élèves qui passèrent par leur maison, sous le régime français, c'est à peine si l'on en compte cent vingt qui furent appelés au sacerdoce, et il dut en être de même chez les Jésuites.

La difficulté de découvrir les vocations et de les développer, le manque de dispositions requises, chez un grand

nombre d'élèves, voilà donc des raisons qui expliquent le petit nombre des prêtres canadiens.

Il faut en ajouter une autre : la pauvreté, qui empêchait les parents de donner à leurs enfants une instruction supérieure au cours de laquelle aurait pu germer et se manifester la vocation ecclésiastique. « La grande difficulté que l'on trouve pour l'éducation de la jeunesse, lit-on dans un *Mémoire* de 1743, vient de ce que les parents ne sont pas assez riches pour entretenir leurs enfants dans des collèges et des séminaires et, jusqu'à présent, on peut dire qu'il est étonnant que le pays ait pu fournir tous les ecclésiastiques qui y ont été fournis ¹. »

D'ailleurs, en dehors d'une vocation ecclésiastique marquée, rien ne pouvait engager les parents à faire entreprendre à leurs enfants des études longues et coûteuses.

En effet, la plupart des carrières libérales qui aujourd'hui ouvrent leurs portes à la jeunesse étudiante, existaient à peine au Canada ou ne demandaient pas d'études spéciales. Ainsi, il n'y avait pas d'avocats dans la colonie, sous le régime français. « Les rois déclarent bien nettement dans plusieurs de leurs édits concernant le Canada, qu'ils veulent de la promptitude dans la décision des procès et qu'ils désirent ôter autant que possible toute chicane dans le pays. Dans ses commentaires sur l'ordonnance de 1667, le Conseil fait remarquer à plusieurs reprises qu'il n'est point à propos d'y en établir, vu que cet établissement lui serait préjudiciable ². »

1. *Archives du Séminaire.*

2. M. J.-E. Roy : *L'Ancien Barreau au Canada*, 1897, p. 21.

On exagérerait, c'est sûr, mais enfin le fait est là.

Le procureur-général Verrier donna bien, sur la fin de la domination française, des conférences de droit à certains jeunes gens, mais c'était plutôt pour les préparer aux charges d'assesseur ou de conseiller que pour en faire des avocats ¹.

Il n'y avait donc rien à faire de ce côté. On peut en dire autant de la médecine. Il est vrai que de tout temps il y eut au Canada des médecins et des chirurgiens, et en assez grand nombre, mais tous ou presque tous venaient de France. Les écoles de médecine n'existaient pas au pays à cette époque, et les rares Canadiens qui voulurent embrasser cette carrière furent obligés de se mettre, ici, sous la direction de quelque praticien ou de passer en France pour faire leurs études médicales ².

Restait le notariat. Cette importante profession fut bien représentée au Canada, sous le régime français ; mais on sait que pour y parvenir il n'était pas nécessaire d'avoir fait un si long cours d'études. Si l'on en juge par leurs écrits, plusieurs notaires étaient plus forts sur la procédure que sur l'orthographe ou la grammaire. Point d'examen, point de cléricature obligatoire, semble-t-il. M. Joseph-Edmond Roy, une autorité en la matière, a pu écrire à ce sujet : « Il n'appert pas que les aspirants fussent obligés de subir aucun examen sur leurs connaissances légales, du moins nous n'en avons trouvé aucune trace dans nos archives. Il n'y avait pas non plus aucun stage à subir. Le

1. M. J.-E. Roy : *L'Ancien Barreau au Canada*, 1897, p. 21.

2. Sur la médecine, sous le régime français. Cf. M. J.-E. Roy : *Histoire du Notariat*, vol. I, pp. 8-20.

seul exemple d'engagement d'un clerc notaire est celui de Chambalon¹. . . »

La vocation ecclésiastique seule, ou à peu près, pouvait engager les jeunes gens à faire un cours complet, et ce fut là, croyons-nous, la règle générale. Les exceptions comprennent les fils de bonne famille que leur position sociale forçait, pour ainsi dire, à prendre une instruction dont les enfants sortis du peuple ne sentaient pas le besoin et dont ils ne voyaient pas l'utilité. Dans de telles conditions, il n'était guère possible aux maisons d'éducation de fournir un grand nombre de prêtres à la colonie, ou de donner à la société une classe nombreuse d'hommes supérieurs.

1. *Histoire du Notariat*, vol. I, p. 275.

CHAPITRE VII

LE PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Les petits séminaires d'après le Concile de Trente.— Mgr de Laval fonde le Petit Séminaire de Québec.— Premiers élèves.— Développement de cette institution.— Intérêt que lui porte le fondateur.— Épreuves et difficultés : incendies, grande pauvreté, etc.— Les dernières années sous la domination française.— Directeurs et maîtres de discipline.— Quelques noms d'élèves.

Il ne peut être question de faire ici l'histoire complète du Petit Séminaire de Québec ; ce serait sortir des bornes que nous nous sommes prescrites. Nous ne pouvons, toutefois, terminer ce travail, consacré à l'instruction et à l'éducation des enfants sous le régime français, sans donner un aperçu historique de cette institution qui, pour n'avoir pas donné l'enseignement classique, n'en a pas moins joué un rôle important dans la colonie.

On a peine à comprendre parfois qu'il n'y ait pas eu, sous le régime français, d'enseignement classique proprement dit au Séminaire de Québec. La chose est pourtant facile à expliquer. Les petits séminaires, en ce temps-là, étaient exclusivement destinés à l'éducation des enfants que l'on croyait appelés à l'état ecclésiastique. Les collèges, au contraire, s'ouvraient indistinctement à tous ceux qui désiraient étudier, soit pour le sacerdoce, soit pour les

carrières libérales. Les petits séminaires ne comportaient donc pas nécessairement l'enseignement classique que les enfants pouvaient aller puiser ailleurs. Ce que l'on y donnait plus particulièrement, c'était la formation morale et religieuse à laquelle on joignait des leçons de chant, de cérémonies, etc. Tel fut, sous le régime français, le Petit Séminaire de Québec. Durant près d'un siècle, ses élèves allèrent chez les Jésuites, chercher l'enseignement classique ¹.

M^{sr} de Laval, qui souhaitait former un clergé national pour desservir les cures et parcourir les missions de son vicariat apostolique, comprit tout de suite que, pour arriver à ce but, la fondation d'un séminaire était urgente. Au reste, en agissant ainsi, il ne ferait que se rendre aux vœux ou plutôt aux ordonnances du saint Concile de Trente qui avait décrété ² qu'à côté de chaque église cathédrale, il y aurait un lieu où l'on élèverait chrétiennement les jeunes gens « dont le caractère et la volonté donneraient de l'espérance qu'ils se consacraient un jour au saint ministère », et que l'on enseignerait à ces jeunes gens : « la grammaire, le chant, le comput ecclésiastique, les homélies des saints, la manière d'administrer les sacrements et les cérémonies. »

Le 26 mars 1663, moins de quatre ans après son arrivée à Québec, l'évêque de Pétrée publiait à Paris le mandement par lequel il établissait un grand séminaire à Québec. « On y élèvera et formera, disait-il, les jeunes clercs qui

1. Aujourd'hui, pratiquement, dans notre pays du moins, on ne fait plus de distinction de cette sorte entre petits séminaires et collèges.

2. Session XXIII^e, chap. XVIII^e.

paraîtront propres au service de Dieu et auxquels, à cette fin, l'on enseignera la manière de bien administrer les sacrements, la méthode de catéchiser et prêcher apostoliquement, la théologie morale, les cérémonies, le plain-chant grégorien et autres choses appartenant aux devoirs d'un bon ecclésiastique ¹.»

A première vue, il semblerait que M^{sr} de Laval aurait dû commencer par la fondation d'un petit séminaire, puisque le grand est censé n'être que la continuation et comme le complément du petit. Mais à son arrivée, le vicaire-apostolique avait trouvé à la paroisse une espèce de maîtrise qui pouvait suffire aux besoins les plus pressants. D'ailleurs, le Collège des Jésuites était déjà organisé et prêt à fournir un certain nombre de sujets au grand séminaire.

M^{sr} de Laval se serait peut-être contenté de cet état de choses si, en 1668, une lettre de Colbert n'était venue hâter l'établissement du petit séminaire. Il s'agissait de *franciser* les sauvages, et le ministre conjurait M^{sr} de Laval de travailler lui-même à cette bonne œuvre afin de donner par là l'exemple à tous les ecclésiastiques, prêtres et religieux.

Le prélat n'hésita pas à se rendre aux désirs de la Cour, et comme il fallait, pour *franciser* les sauvages, les mettre en rapport avec les Français, il fonda tout de suite pour les uns et pour les autres son petit séminaire dont il fit l'ouverture solennelle, le 9 octobre 1668, jour de Saint-Denys.

Dans la petite et vieille maison que M^{sr} de Laval avait

1. *Mandements des Evêques de Québec*, vol. I, p. 45.

achetée deux ans auparavant de Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, se réunirent treize enfants: sept Français et six sauvages, dont voici les noms: Pierre et Claude Volant, frères jumeaux, Michel Poulin, Pierre Pélerin, Jean Pinguet, Paul Vachon, J.-B. Hasley, Joseph Haondecheté, Joseph Honhateron, Joseph Hande8atiri, Joseph Dok8chiandes, Jean A8trou8ret et Nicolas Aarsaretta ¹.

Sur ces six sauvages, un seul, Joseph Dok8chiandes, fit un séjour un peu long au Séminaire, c'est-à-dire cinq ans; les autres n'y firent que passer. L'expérience ne tarda pas à démontrer que la *francisation* des sauvages était une utopie. La vie de grande liberté à laquelle étaient habitués ces enfants des bois, et plus encore peut-être l'amour exagéré que leur portaient les parents, furent les deux obstacles contre lesquels vinrent buter la bonne volonté et les efforts de tous ceux qui entreprirent cette tâche.

Au moment où M^{sr} de Laval jetait les fondations de ce nouvel établissement, sept ou huit prêtres formaient déjà le Grand Séminaire fondé en 1663. M. de Bernières était alors supérieur; MM. Morel, Fillon, Morin et Pommier étaient occupés dans les missions, et M. Dudouyt remplissait l'office de procureur. M. de Maizerets, seul, paraît avoir été libre. Ce fut probablement lui qui fut chargé de la direction des élèves. Sa notice biographique nous le représente comme ayant pris un intérêt tout particulier à l'œuvre du Petit Séminaire. « Tout le Canada, y est-il dit, lui a des obligations pour l'éducation de la jeunesse, à

1. *Annales du Petit Séminaire.*

quoi il a été appliqué pendant près de cinquante ans ; Dieu a donné bénédiction à ses travaux par le grand nombre de prêtres et d'autres qui ont pris parti dans le monde, selon leur naissance et qui se sont comportés en bons chrétiens, tous sortant du Petit Séminaire qu'il a institué et soutenu, malgré les contradictions, jusqu'au jour de sa mort, avec un zèle et une affection toute particulière, ayant eu pour tous les enfants une tendresse de mère...¹ »

Pour l'aider dans ces fonctions aussi délicates que fatigantes, on lui donna un maître ou préfet de discipline, étudiant en philosophie ou en théologie.

Quel fut ce premier surveillant ? Nous n'en savons rien. Charles-Amador Martin, Pierre de Francheville, Pierre-Paul Gagnon, tonsurés depuis un an, et Louis Soumande, tonsuré depuis le mois de juin précédent, bien qu'il ne fût encore que dans les classes de lettres, pouvaient bien remplir cette charge. En tout cas, ce dernier paraît l'avoir occupée en 1671, car nos *Annales* rapportent que cette année-là, « les élèves étant allés à la pêche au Sault Montmorency, sous la conduite de M. Soumande, Raphaël Gagnon s'y noya ».

Sans trop affirmer, nous croyons que M. Soumande resta préfet des enfants jusqu'à l'année de son ordination, en 1677. Il fut alors envoyé à Saint-Joachim, où, tout en se livrant au ministère et à la direction des fermes du Sémi-

1. Cette notice nécrologique a été publiée en entier dans *L'Abeille*, vol. I, n° 15 ; on la dit empruntée à un vieux manuscrit : c'est exact, mais ce vieux manuscrit n'est lui-même qu'une copie d'un article inscrit au *Brouillard* de 1714 à 1722, p. 285, et qui est de la plume de M. De Varennes, alors procureur du Séminaire.

naire, il se dévoua à l'éducation de la jeunesse de l'Ecole des Arts et Métiers dont il fut le bienfaiteur et le directeur durant plusieurs années. Nous n'avons pas besoin de redire ici ce qu'il fit pour l'établissement du Cap-Tourmente où il dépensa, sans compter, son temps, sa santé et son patrimoine. Il mourut à l'Hôtel-Dieu, le 19 avril 1706.

Lors de l'ouverture du Petit Séminaire, les élèves n'étaient que treize; en 1675-76, on en comptait trente-deux¹. Ces enfants étaient bien à l'étroit dans la petite maison de Madame Couillard, et il fallut songer à leur donner un logement plus convenable. Le 24 avril 1675, M^{sr} de Laval avait échangé avec M. Berthelot, l'île d'Orléans pour l'île Jésus, et il avait reçu en retour la somme de 25,000 francs. C'était suffisant pour assurer la construction qu'il avait en vue et qu'il fit commencer immédiatement. Les travaux furent poussés avec tant d'activité et si bien conduits, qu'à la fin de l'année 1677, la maison était prête à recevoir les élèves. Elle était située à angle droit avec la cathédrale et attenante au chevet de l'église²; on la nomma « le petit Séminaire du nouveau bâtiment »³.

La bénédiction solennelle en fut faite le 7 décembre 1677 par M^{sr} de Laval lui-même qui voulut encore donner aux élèves le sermon de circonstance. « Le lendemain, fête de la Conception Immaculée de la S^{te} Vierge, les enfants du Séminaire, après avoir fait leur rénovation⁴, s'être confessés

1. *Archives du Séminaire.*

2. L'abbé Ls Beaudet: *Québec et ses monuments*, ouvrage manuscrit, *Archives du Séminaire.* Voir aussi le plan de Decouagne, 1690.

3. *Archives du Séminaire.*

4. Il s'agit ici du vœu dit de l'Immaculée Conception que l'on renouvelait chaque année, le 8 décembre.

et avoir communié, commencèrent à s'y loger ¹. » Ils étaient au nombre de quinze. Nos livres de comptes pour 1677-1678, indiquent bien, il est vrai, vingt et un écoliers, mais justement, ce jour-là, 8 décembre, sept d'entre eux passaient du Petit au Grand Séminaire ².

Monsieur de Maizerets remplissait toujours, croyons-nous, les fonctions de directeur des élèves. M. Soumande, ordonné prêtre le 21 décembre 1677, fut remplacé comme maître de discipline par Mathieu D'Amours à qui on venait de donner la soutane. Trois ans plus tard, celui-ci ne se reconnaissant pas de vocation pour l'état ecclésiastique, rentra dans le monde ³. « Il avait été préfet du petit Séminaire », disent les *Annales*.

« Jusqu'en 1680, le Séminaire n'eut d'autres ressources certaines que de faibles rentes, quelques terres achetées depuis peu, le désintéressement de ses membres et la bienveillance de son charitable bienfaiteur ⁴. »

Le 12 avril de cette année, M^{sr} de Laval, qui voulait compléter cette œuvre et en assurer l'existence, donna tous ses biens au Séminaire; il s'en réserva cependant l'usufruit jusqu'à sa mort, avec entente que le donataire ne serait tenu aux charges qu'à la même époque.

Parmi les obligations stipulées au contrat, il en était une qui concernait spécialement le Petit Séminaire: M^{sr} de Laval qui, dès les commencements, avait payé la pension

1. *Archives du Séminaire*.

2. *Annales du Petit Séminaire*.

3. Mathieu D'Amours était né à Québec en 1657. Il épousa, en 1687, Louise, fille de Simon Guyon; il était connu sous le nom de Sieur de Fresneuse.

4. *Histoire MS du Séminaire de Québec*, par feu le card. Taschereau.

de quelques élèves chez les Jésuites, qui en avait réuni un certain nombre dans la maison de Madame Couillard, ne pouvait oublier que les enfants qui se destinaient à l'état ecclésiastique et qu'il regardait comme l'espoir de l'Église du Canada, appartenaient à des familles pauvres pour la plupart, incapables de se charger elles-mêmes de l'instruction de leurs enfants.

Il fonda donc huit bourses en leur faveur. « Le Séminaire devra, dit-il dans l'acte, nourrir, loger, entretenir et élever aux études jusqu'à la fin de la théologie, huit pauvres enfants de bonnes mœurs, qui auront la vocation à l'état ecclésiastique, qui seront choisis par les directeurs, etc ¹. »

En même temps, et avec cette largeur de vue qui le caractérisait, l'évêque donnait pouvoir aux autorités du Séminaire de partager ces pensions en demies, quarts ou tiers, selon qu'elles le jugeraient à propos, et il voulut même spécifier, qu'en cas de nécessité, le Séminaire aurait plein droit de réduire ces charges, mais de l'avis et consentement des Messieurs du Séminaire de Paris.

Les largesses de M^{sr} de Laval arrivaient à point, car le personnel du Séminaire s'était augmenté considérablement depuis quelques années. En 1681, le prélat informait le cardinal Cibo que le Petit Séminaire comptait quarante élèves, et l'année suivante, M. de Maizerets écrivait à M. Dudouyt qu'on avait à nourrir et à entretenir cent vingt personnes à la maison.

« C'est vraiment beaucoup pour le temps, même trop », répondait celui-ci ¹.

1. *Archives du Séminaire.*

2. *Ibid.*

Ce fut vers cette époque que l'on arrêta les règlements dont nous parlerons plus loin.

En 1684, M^{re} de Laval partait pour l'Europe, et l'année suivante, M^{re} de Saint-Vallier, choisi pour lui succéder, arrivait au Canada pour faire la visite de son futur diocèse. Le grand-vicaire fut frappé de la piété et de la bonne tenue des écoliers du Séminaire.

« Ces jeunes clercs, originaires du pays, écrivait-il ¹, sont élevés sous la conduite de Messieurs du Séminaire qui en prennent grand soin; on les choisit autant qu'on peut d'un beau naturel, d'un esprit raisonnable et d'une disposition de cœur et de corps à faire croire qu'ils ont quelque vocation à l'état ecclésiastique; à mesure qu'on découvre qu'ils n'y sont pas appelés, on les renvoie. Ils font leurs études au Collège des RR. PP. Jésuites qui s'appliquent à les instruire avec une bonté particulière et qui leur enseignent les lettres humaines et les autres sciences où ils n'ont pas moins d'aptitude que les jeunes gens les mieux conditionnés de notre France; cette étude ne les empêche pas d'apprendre en particulier quelque métier qui leur sert de divertissement dans la maison. Comme on leur distribue les arts selon leur inclination naturelle, on les voit réussir chacun dans le leur; ils font avec adresse cent petites choses non seulement pour l'utilité du domestique, mais aussi pour l'ornement des autels qu'ils parent eux-mêmes avec beaucoup de génie et de propreté; ils sont tous si modestes à l'église, et ils se tiennent d'un air si dévot durant la célébration de l'office divin et des saints

1. *Etat présent de l'Eglise...*, éd. de Québec, 1857, p. 5.

mystères, qu'ils inspirent de la dévotion au peuple. »

Cette citation, un peu longue, nous donne une assez bonne idée du Petit Séminaire à cette date.

M^{gr} de Saint-Vallier fut si satisfait de ce qu'il voyait qu'il voulut porter le nombre des élèves jusqu'à soixante et soixante et dix ¹. On en comptait déjà quarante en 1681, et il n'est pas impossible qu'on ait atteint le chiffre de soixante en 1686, puisque seize nouveaux écoliers étaient entrés l'année précédente ².

Quoi qu'il en soit, à Paris comme à Québec, on ne parut pas goûter trop cette augmentation rapide qui ne pouvait se faire peut-être qu'aux dépens de la qualité des sujets. Le 27 avril 1687, M. Dudouyt écrivait à M. de Maizerets qu'il fallait « se borner à trente enfants au Petit Séminaire et les bien choisir et changer ceux qui n'en prendraient pas l'esprit; il vaut beaucoup mieux, ajoutait-il, avoir peu de sujets et qu'ils soient bons » ³.

De 1677 à 1690, les préfets de discipline se succédèrent rapidement au Petit Séminaire. M. D'Amours, qui n'avait été que deux ou trois ans préfet, fut remplacé par M. Pinguet. Celui-ci ne garda pas cette charge bien longtemps. Il en fut de même de M. Guyon ⁴ peut-être, et de M. Foucques ⁵.

1. D'après un manuscrit conservé à la Société littéraire et historique de Québec.

2. *Annales du Petit Séminaire*.

3. *Archives du Séminaire*.

4. M. Jean Guyon, excellent sujet, était très estimé de M^{gr} de Laval; il mourut à Paris, le 10 janvier 1687.

5. M. Foucques était venu en Canada en 1685, avec M^{gr} de Saint-Vallier.

En 1687, on envoya de Paris, pour le mettre à la direction des élèves, Jean-Marie Tremblay, jeune sous-diacre sur lequel M^{sr} de Laval fondait de grandes espérances. Le prélat écrivait aux prêtres du Séminaire de Québec, en leur annonçant son arrivée : « C'est un sujet qu'il faut former avec tout le soin possible... Sa santé est délicate ; il faut user de précaution avant de le mettre dans un emploi où le poêle est capable de ruiner les meilleures complexions¹. »

M^{sr} de Laval recommandait ensuite de mettre M. Tremblay à la place de M. Fouques au Petit Séminaire. Si vraiment M. Tremblay remplit la charge de préfet, ce ne fut pas pour longtemps. Il fut envoyé en 1690 à Sainte-Famille de l'île d'Orléans, puis, en 1692, il passa en France où on le chargea des affaires du Séminaire de Québec à qui il rendit, durant près de quarante ans, des services inappréciables. Il peut être regardé, à bon droit, comme l'un des bienfaiteurs insignes de la maison.

M. Pierre Pocquet, nommé directeur des élèves vers 1692, remplit cette charge avec zèle et succès durant treize années.

En 1694, M. Tremblay écrivait au sujet du Petit Séminaire : « J'ai été bien édifié de voir par ce que M. Pocquet et quelques élèves m'ont écrit, que la ferveur y était et qu'ils croissaient encore plus en piété qu'en science et en âge. » Quelques années plus tard, en 1699, les directeurs du Séminaire de Paris disaient aux Messieurs de Québec : « Vous n'avez qu'à laisser M. Pocquet dans le poste qu'il remplit si bien. » On l'y laissa en effet encore six ans, mais enfin,

1. *Archives du Séminaire.*

en 1705, il dut abandonner ses chers enfants pour aller remplir les fonctions de vicaires puis de desservant à la cure de Québec.

Il avait fait beaucoup de bien au Petit Séminaire où il avait réussi à maintenir la ferveur et l'observance exacte des règlements. Et pourtant, durant ces quinze dernières années, les sujets de distraction n'avaient pas manqué aux élèves.

En 1690, par exemple, les Anglais venaient faire le siège de Québec. Les Canadiens, ayant à leur tête Frontenac en personne, leur firent une si chaude réception, que l'ennemi, honteusement battu à la Canardière, dut retourner en toute hâte à Boston. Les élèves du Petit Séminaire de Québec, aussi bien que ceux de Saint-Joachim, n'avaient pas été complètement étrangers à ce succès. Ils s'étaient enrôlés dans la milice canadienne, et sous la conduite du brave Juchereau de Saint-Denys, ils avaient, tout comme des hommes, fait le coup de feu contre les Anglais. Ils payèrent eux aussi le tribut du sang à la patrie, et les *Annales* nous rapportent que l'un des élèves du Séminaire de Québec, Pierre Maufile, qui venait de terminer sa philosophie, reçut, au combat de la Canardière, une blessure dont il mourut un mois plus tard ¹.

1. *Transcripta*, p. 49. Voici la note que transcrivait M. Bédard : « Pierre Maufile, âgé de 28 ans, après avoir achevé sa philosophie, et demeuré dans le Petit Séminaire plus de neuf ans, est mort à l'hôpital, le 16 novembre 1690, avec beaucoup d'édification, d'une blessure qu'il avait reçue au bras, par les Anglais qui assiégeaient Québec, s'y étant volontairement exposé avec plusieurs de ses camarades par le motif de la gloire de Dieu et du bien du pays, pour les harceler et les obliger de se retirer, ce qu'ils firent la nuit suivante, qu'ils se rembarquèrent tous

On est généralement sous l'impression que les élèves de Saint-Joachim prirent seuls parti contre les Anglais en 1690, mais il est certain que les écoliers du Séminaire combattirent comme les premiers. Au témoignage des *Annales* que nous venons de citer, on peut ajouter celui de M. Bédard qui écrivait en note dans les *Transcripta* : « En 1690, année du siège de Québec, et les deux suivantes, notre mémoire ne marque quasi que des sorties d'écoliers alors en philosophie ou en théologie... A quoi attribuer cette désertion ? au siège sans doute, en grande partie, car il changea nos écoliers en guerriers et même en braves guerriers ¹. »

Cette année-là, en effet, il n'y eut au Petit Séminaire que deux nouveaux élèves : Dominique Migeon, entré le 28 octobre, après que les Anglais eurent levé le siège, et Pierre Boulanger. La campagne des Anglais était bien suffisante pour justifier cette diminution chez les nouveaux.

En 1693, on commença à bâtir la chapelle du Séminaire. L'année suivante, elle était déjà assez avancée pour que l'on pût y célébrer. M^{sr} de Saint-Vallier ne voulut pas permettre qu'elle fût ouverte au public.

En même temps que l'on travaillait à l'intérieur de cette chapelle, des travaux d'agrandissement se faisaient au Petit Séminaire, et ils furent poussés avec tant d'activité que vers 1699 tout était terminé, M^{sr} de Laval pouvait être content : Dieu bénissait visiblement son œuvre qui allait

en désordre. Tous ses compagnons ne reçurent aucune blessure, par une protection particulière. »

1. Page 8.

chaque jour grandissant. Convenablement logés, ses enfants auraient désormais à leur disposition une belle et pieuse chapelle, qu'il avait choisie lui-même pour y dormir son dernier sommeil. Mais la Providence en avait décidé autrement. Aux œuvres comme aux hommes, il faut des contradictions, des difficultés et des épreuves. Le Séminaire de Québec n'échappa point à cette règle générale. Il eut ses longs jours de souffrance et de deuil, de privations de toutes sortes. Ils s'ouvrirent par le premier incendie du Séminaire en 1701.

C'était le 15 novembre, un mardi, jour de promenade, lorsque tous, tant ecclésiastiques qu'enfants étaient à Saint-Michel, dit une relation qu'on nous permettra de reproduire ici¹. « Le feu prit vers une heure et quart avec une telle violence qu'en moins de quatre à cinq heures il consuma l'ouvrage de plus de trente ans. Ce fut par un ballet (sic) à ce que l'on croit que la chose arriva. Un ecclésiastique ayant mis le feu de la cheminée dans le poêle, à la fin de la récréation, et ayant ballié les charbons qui étaient tombés dans la place, remit le ballet sous son lit, et sortit pour aller à l'église dire les vêpres avec deux ou trois qui étaient restés avec lui; un demi-quart d'heure après, un autre ecclésiastique qui travaillait à la sculpture au-dessus de cette chambre, entendant quelque chose qui pétillait en bas, court pour voir ce que c'est: ayant ouvert la porte, il aperçut toute la chambre en feu et en fumée qui était si épaisse qu'il pensa en être étouffé en ouvrant qu'il ferma

1. Vieux manuscrit reproduit par M. Bédard dans les *Transcripta*, p. 55. Levasseur de Nérée, ingénieur à Québec à cette date, a laissé une relation qui diffère en plusieurs points de celle-ci.

aussitôt. Il va avertir partout et sonne le tocsin (sic) avec la cloche de la chapelle. On accourut de tous côtés, ils firent tous leurs efforts pour éteindre le feu dans la salle, mais n'ayant pas pu en venir à bout, ils furent obligés de céder et de s'addonner à sauver tout ce qui était dans les chambres. Quelques-uns étant montés dessus la maison, voulurent couper le toit, mais ils furent obligés de se retirer promptement, le feu les ayant gagnés; le monde se mit à sauver les meubles et tout ce qui était dans la maison qui fut sauvée pour une bonne partie. Pendant ce temps-là, ceux qui étaient à S. Michel s'étant aperçu qu'il s'élevait une grosse fumée de Québec, se mirent tous en chemin pour être témoins de ce qui s'y passait; ils n'étaient pas pour la plupart à moitié chemin qu'un courrier qui venait au-devant de nous, nous annonça que c'était le Séminaire et que déjà la moitié était brûlée quand il était parti; nous pressâmes un peu le pas, mais pour ne rien faire, car tout était brûlé quand nous arrivâmes.»

Ces dernières lignes font voir que l'auteur de ce récit était à Saint-Michel au moment de l'incendie. Il ne fut donc pas témoin oculaire et sa relation pourrait pécher en certains détails ¹. Quoi qu'il en soit, les dégâts causés par le feu, l'eau et la fumée étaient considérables. «J'estime le dommage de cette maison 30,000 livres pour son rétablissement seulement», écrivait Levasseur de Nérée.

Inutile d'essayer de peindre la douleur de M^{sr} de Laval,

1. Levasseur de Nérée prétend que c'était un lundi, et il affirme que le feu fut mis par M. Petit, (prêtre infirme) qui voulut accommoder le poêle. D'après lui aussi, ce fut M. Boucher, curé de la Pointe-de-Lévy, qui découvrit le feu.

la consternation et l'embarras des directeurs de la maison. Qu'allait-on faire? où prendre l'argent nécessaire pour rebâtir? Où loger, en attendant, ces quatre-vingts enfants que l'on élevait? La Mère Juchereau rapporte que les particuliers furent obligés de retirer leurs enfants du Séminaire¹, mais ce ne fut pas pour longtemps, car, dans une lettre du 23 mai 1702, M. Tremblay disait à M. de Maizerets: « Nous avons été tout à fait édifiés de votre confiance en la Providence qui vous a fait reprendre tous vos enfants avec vous, malgré le mauvais état de vos affaires après l'incendie². »

Dans ce grand malheur, le Séminaire eut les sympathies de tout le monde. Callières et Champigny prirent la peine d'écrire au ministre pour implorer les secours du roi, et comme les derniers vaisseaux étaient déjà partis, Joncaire, porteur de cette lettre, alla s'embarquer dans un port de la Nouvelle-Angleterre. Ce voyage devait être infructueux.

On n'attendit pas le retour de Joncaire pour entreprendre les travaux de reconstruction, et, à l'automne de 1702, les réparations étaient assez avancées pour qu'on pût loger cent enfants.

Quelques années plus tard, en 1705, il s'en fallait de peu que toutes les réparations ne fussent terminées.

Le Séminaire achevait donc de se relever de ses ruines, lorsqu'un nouveau malheur vint fondre sur lui. Le 1^{er} octobre 1705, le feu le détruisait de fond en comble. Les élèves étaient alors à Saint-Joachim. On les fit revenir

1. *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, éd. de Montauban, p. 396.

2. *Archives du Séminaire*.

tout de suite pour les renvoyer peu après chez leurs parents, à la réserve de douze que l'on garda à la maison.

Ce nouvel incendie, arrivé moins de quatre ans après le premier, ne découragea ni M^{sr} de Laval ni les directeurs du Séminaire, et, dès 1706, on se préparait à rebâtir. M. Tremblay ne croyait pas la chose urgente, et il n'était pas loin de conseiller de fermer le Petit Séminaire pour un temps. M^{sr} de Laval, M. de Maizerets et M. Buisson, procureur, ne se laissèrent pas effrayer par ces protestations, encouragés qu'ils étaient, du reste, par les autorités civiles, notamment le gouverneur et l'intendant. Celui-ci, dans une lettre au ministre, le 19 octobre 1705, demandait du secours pour les Messieurs du Séminaire : « Ils ne peuvent, disait-il, soutenir le zèle qu'ils ont eu pour former un établissement si avantageux, que par la gratification que Sa Majesté leur donne qui doit être regardée comme une charité faite à un pays pauvre ¹ . . . »

Le Séminaire, moins la chapelle, fut donc reconstruit ; mais les dettes s'accumulèrent d'année en année, si bien qu'en 1718 Vaudrenil et Bégon écrivaient de nouveau : « Les Messieurs du Séminaire des Missions Étrangères de cette ville nous ont priés de représenter au Conseil que l'état de leurs affaires est très mauvais par les pertes considérables qu'ils ont souffertes par les deux incendies qui leur sont arrivés et que pour le rebâtir il se sont engagés dans des dettes considérables, ayant cependant toujours continué de rendre service à la colonie par l'éducation des enfants depuis plus de cinquante ans qu'il est établi, puisque c'est dans ce

1. *Arch. de Paris*, vol. X. p. 523.

Séminaire que la plupart des curés et des missionnaires ont été tirés et que les autres ont été employés dans des charges et forment d'honnêtes familles. »

Puis, après avoir supplié le Conseil d'accorder à cette maison la gratification de 4000 livres qu'elle recevait autrefois, ils ajoutaient : « Nous ne pouvons pas refuser à ce Séminaire de rendre au Conseil des témoignages du bien qu'il fait à la colonie et qu'il mérite la gratification de Sa Majesté ¹. »

Deux ans plus tard, le 26 octobre 1720, le gouverneur et l'intendant font de nouvelles instances et représentent que le Séminaire ne peut fournir aux dépenses, « n'étant pas payé en entier des pensions des enfants qu'ils ont chez eux par la pauvreté de la plupart des familles du pays » ².

En 1725, M^{re} de Saint-Vallier écrivait lui-même et faisait remarquer que le Séminaire n'avait pour toutes ressources que trois belles terres et environ 1500 livres de bénéfices de France ³.

La Cour restait sourde à tous ces appels et, en 1731, le Séminaire n'avait encore rien reçu. Cette année-là, les notables de Montréal et des Trois-Rivières s'unirent à ceux de Québec pour demander au gouvernement français de venir en aide à cette maison que tout le monde, dans la colonie, regardait comme étant d'utilité publique ⁴. L'intendant Hocquart, un ami fidèle du Séminaire, n'avait pas

1. *Arch. de Paris*, vol. VII, p. 579. — Lettre du 8 novembre 1718.

1. *Ibid.*, vol. VII, p. 728.

2. *Ibid.*, vol. VIII, p. 1249.

3. *Ibid.*, lettre du 25 mai 1731.

été étranger à cette supplique, laquelle, du reste, resta sans effet comme les précédentes.

Peu à peu, cependant, et grâce à la bonne administration de M. Vallier, l'état des affaires devint plus satisfaisant. Au moment même où les notables du pays envoyaient leur requête, il y avait amélioration et M. de Brisacier pouvait écrire au supérieur du Séminaire de Québec, le 25 mai 1731 : « Le bon ordre qui s'est rétabli dans le Séminaire que vous gouvernez, les études qui se font pour le grand et le petit séminaire, l'application que MM. Vallier et Valois donnent aux écoliers de l'un et de l'autre, l'augmentation du nombre de pensionnaires qui ne sont point à charge et le renouvellement de piété qui se voit dans toute votre jeunesse, tout cela joint ensemble est un très grand sujet de consolation pour vous et pour nous et en même temps nous donne lieu d'espérer que Dieu n'abandonnera pas une maison si utile tant qu'il y sera bien servi ¹. »

Sur la fin de la domination française, le Séminaire de Québec, comme toutes les communautés du pays, eut à souffrir de l'état de guerre continuuel dans lequel se trouvait engagée la colonie.

Le Séminaire renvoya tous ses élèves après l'année scolaire de 1756-1757. « Depuis le commencement des vacances de 1757, disent les *Annales*, jusqu'à la fin des vacances de 1758, le petit Séminaire a cessé; la disette de vivres en fut la cause principale : il y eut cette année-là en Canada, une espèce de famine. » L'année suivante, toujours à cause de la disette, on ne reprit que les élèves de seconde

1. *Archives du Séminaire.*

et les philosophes parmi lesquels se trouvait Pierre Denault, futur évêque de Québec. Ces élèves ne purent terminer leur cours à Québec. Chassés par la guerre, ils se réfugièrent à Montréal, sous la conduite de MM. Pressart et Gravé qui continuèrent, en cette ville, à leur donner des leçons de philosophie et de théologie.

Lorsque, en 1765, le Séminaire de Québec rouvrit ses portes à la jeunesse canadienne, il se transforma en collège.

Les Jésuites, que le mauvais vouloir du gouvernement anglais empêchait de se recruter, ne pouvaient, faute de sujets, continuer longtemps l'œuvre à laquelle ils se consacraient depuis tant d'années avec un zèle et un dévouement admirables. Le Séminaire de Québec s'en chargea ; il entreprit à son tour de donner l'enseignement classique et depuis lors, il n'a pas cessé d'être tout à la fois petit séminaire et collège.

Peu après le second incendie, Monsieur Pierre Pocquet dut abandonner la direction du Petit Séminaire pour prendre la desserte de la cure ; mais il laissait ses chers enfants entre bonnes mains.

M. Ignace Hamel qui lui servait d'assistant depuis 1696, fut nommé à ce poste qu'il occupa durant de longues années. Jamais directeur ne fut plus écouté, plus respecté, plus aimé de ses élèves. Quoique d'une faible santé, il put résister jusque vers 1727 aux fatigues de ce ministère absorbant et souvent ingrat ; enfin, épuisé, il demanda et obtint d'être relevé de ses fonctions. Il languit encore quelques années et mourut le 6 septembre 1732, emportant la reconnaissance de ses anciens élèves en même temps

que l'estime et l'affection de tous ceux qui l'avaient connu ¹.

Le jour même de sa mort, un de ses confrères du Séminaire probablement, écrivait au *Brouillard* une courte notice nécrologique, peu connue jusqu'à présent, croyons-nous, et qu'on nous permettra de reproduire ici :

« Ce jourd'hui sixième septembre mil sept cent trente deux, environ les dix heures et quart du matin est décédé dans la chambre du pavillon du petit séminaire Monsieur Ignace Germain Hamel, prêtre, directeur, second assistant du Séminaire et le plus ancien des chanoines de la cathédrale. Il naquit le dernier de juillet ² 1672 et fut baptisé à Québec le même jour. A l'âge de neuf ans, il fut reçu pensionnaire dans le Petit Séminaire où par son application et exactitude à ses moindres devoirs, il s'attira l'estime et l'affection du premier supérieur et fondateur de cette maison dont il commença dès lors à sucer cet esprit de piété, de droiture, de simplicité et d'amour pour la plus exacte régularité qui a fait toute sa vie son propre et spécial caractère. A la fin de son cours de philosophie, ses Supérieurs qui connaissaient en lui du zèle pour le bien, de la vivacité, une grande bonté et douceur naturelle et du talent pour conduire la jeunesse, le chargèrent en second de la conduite du Petit Séminaire. En lui donnant l'habit ecclésiastique, ils changèrent sa qualité de disciple en celle de maître de ses propres condisciples, témoignage non équivoque de la

1. Né à Sainte-Foy, baptisé à Québec le 21 juillet 1672 ; prêtre le 6 juin 1696, chanoine le 26 novembre 1712.

2. Tanguay : (*Répertoire et Dict. général. vol. I.*) dit qu'il est né le 21 juillet, à Québec.

parfaite intégrité de ses mœurs. Il fut ordonné prêtre par M^{gr} de Laval au mois de mai 1696 et créé chanoine en 1712.

« Il n'usa jamais de l'autorité que lui donnaient ces nouveaux grades que pour se rendre plus utile à ses jeunes élèves ; il s'est trouvé certaines années, chargé en chef et souvent seul de plus de quatre-vingts pensionnaires ; on l'a vu leur servir de maître, de père, de mère, etc.

« Qui dirait quelle a été son attention assidue, son travail pénible et continuel, sa vigilance et sa sollicitude dans tout ce qui concernait son emploi. Ennemi déclaré du vice, il le réprima toujours sans délai, sans rémission et sans acception, au moins dès qu'il le connaissait contagieux ; presque seul il a cultivé les premiers commencements de la science ou de la piété dans la plupart des personnes qui sont aujourd'hui répandues dans les différents états de la colonie et en particulier en tous les prêtres que le Canada a produits depuis plus de trente ans. Chose rare, il a toujours été aimé de ses disciples qu'il aimait lui-même très tendrement ; enfin, consommé avant le temps par le travail et ses infirmités, il a fini sa carrière âgé de 60 ans un mois et six jours par une maladie de neuf mois contractée dans l'exercice actuel de sa charge en vénération aux hommes et plus plein encore de mérites devant Dieu. »

Si, comme il est dit dans cette notice, M. Hamel contracta la maladie dont il mourut dans l'exercice même de sa charge, il faut en conclure qu'il était encore directeur du Petit Séminaire en 1731¹. En ce cas, à cause de sa

1. Le biographe aurait donc raison de parler des trente années et plus (1696-1731) que M. Hamel aurait été directeur.

faible santé et de ses infirmités, durant les dernières années surtout, on crut devoir lui donner, pour l'aider et le remplacer, soit un séminariste, soit un jeune prêtre. De 1727 à 1729, ce fut M. Valois ¹. Très sévère, il ne sut pas se faire aimer des élèves, et M. Tremblay écrivait au supérieur, M. de Saint-Ferréol, le 15 avril 1728 : « On prétend que M. Valois que vous avez proposé au Petit Séminaire a traité les écoliers si durement qu'ils ont presque tous pris le parti de quitter. S'il avait consulté M. Hamel qui les connaissait si bien et en a tant élevé, il ne les aurait pas traités si durement. » Et M. Tremblay ajoute un peu plus loin : « Il faut espérer que M. Valois suivra plutôt les douceurs de M. Hamel et ramènera les esprits plutôt que de se laisser aller à un zèle trop amer ². »

En 1729, M. Valois passa à la cure de Saint-Jean, I. O. Les Messieurs du Séminaire de Paris envoyèrent pour le remplacer, M. Elzéar Vallier dont ils faisaient de grands éloges. « M^{sr} de Samos a engagé nos Messieurs, disait-on, à destiner M. Vallier pour le Séminaire de Québec, pour aider à l'instruction tant des jeunes ecclésiastiques que des jeunes gens qu'on élève pour les destiner à cet état ; c'est un très vertueux ecclésiastique également pieux et propre pour les exercices, d'une humeur la plus douce et aussi je crois que vous ferez bien d'en faire un directeur ³. » Nous

1. Arrivé au Canada en 1726, prêtre le 15 juin 1727, maître au Petit Séminaire, de 1727 à 1729, curé à Saint-Jean, I.-O., (1729-1731), et à Saint-Pierre, (1731-1734); repassé en France, non en 1742, comme le prétend l'abbé Tanguay, mais en 1734; décédé à La Rochelle peu après son arrivée. (*Arch. du Sém.*)

2. *Archives du Séminaire.*

3. *Ibid.*

n'avons pu constater si vraiment M. Valois fut employé au Petit Séminaire¹. Avec lui était arrivé au Canada M. Denis Corru que l'on trouve au Petit Séminaire soit comme surveillant, soit comme répétiteur, de 1729 à 1733.

Sachant bien ses humanités, M. Corru devait être d'un grand secours aux enfants qui, dans les premiers temps, il faut le dire, ne l'aimaient guère, à cause de sa grande sévérité. Il en fut tout autrement en 1732, quand, après son ordination, il ne fut plus chargé que des répétitions. Les directeurs du Séminaire de Québec écrivaient, le 18 octobre 1733 : « M. Corru est très utile à ceux qui font leurs humanités qu'il possède parfaitement; nos écoliers ont paru lui être autant attachés cette année qu'il ne s'est mêlé que de leurs études, qu'ils en avaient d'éloignement les années précédentes. Il est pareillement fort attaché à ses écoliers et il aime son état². » Un an plus tard, M. Corru était curé de Saint-Joachim.

M. Frizon de Lamothe, arrivé en 1732, fut aussitôt placé au Petit Séminaire. Les directeurs de la maison écrivaient à son sujet, le 15 octobre 1733 : « M. de Lamothe a été employé à la conduite du Petit Séminaire depuis son arrivée et va continuer encore cette année. Il s'est chargé de faire des conférences de philosophie à huit de nos pensionnaires qui la commencent. Dans le cours de cette première année, il s'est mis et avec quelque fondement, en réputation de sévérité et comme il ne faisait autre chose au Petit Sémi-

1. M. Vallier fut tour à tour ou simultanément procureur et supérieur du Séminaire auquel il a rendu des services inappréciables. Il mourut le 16 janvier 1747.

2. *Archives du Séminaire.*

naire que de veiller à l'observation du règlement et suivre les pensionnaires dans leurs différents exercices, il n'en a pas été aimé. Nous espérons que la connaissance qu'il a prise des caractères, et l'expérience qu'il a acquise lui feront prendre une conduite plus douce, ce qui, joint aux services qu'il rendra aux nouveaux philosophes lui conciliera les esprits et les cœurs des pensionnaires qui seront cette année 23 ou 24 dans le petit séminaire ¹. » M. de Lamothe n'abandonna sa charge qu'en 1737.

Nous ne connaissons pas d'une manière certaine les directeurs du Petit Séminaire, entre 1738 et 1748. Nous sommes porté à croire cependant, que M. Ransonet le fut pour un temps et peut-être aussi M. Villars. M. Pressart l'était certainement de 1748 à 1750, et M. François Lamicq occupait cette charge en 1757 ².

Parmi les préfets et surveillants qui passèrent par le Petit Séminaire, sur la fin de la domination française, on peut nommer : MM. J.-Olivier Briand ³, (1745-1747) ; François-Florent Petit ⁴, François DeBuron ⁵ et Louis-Pascal Sarault en 1748 ⁶ ; Pierre-L. Bédard en 1750 ⁷. Charles

1. *Arch. du Séminaire.* M. de Lamothe repassa en France en 1737 et non en 1761, comme le dit l'abbé Tanguay ; il était au Séminaire de Verdun en 1739.

2. *Annales du Petit Séminaire.*— M. Lamicq, décédé le 1^{er} octobre 1757, avait contracté sa maladie en faisant les fonctions de vicaire à la Basse-Ville. (*Journal* de M. Richer, publié par Mgr Têtu, *Bulletin des Recherches Historiques.*)

3. Plus tard évêque de Québec.

4. Devint curé de Contrecoeur, 1751-1761, et de Saint-Michel en 1761.

5. Curé du Château-Richer, de 1752 à 1773, et de Varennes, de 1773 à 1801.

6. Premier curé de Saint-Charles de Bellechasse, 1749 à 1794.

7. Curé de Berthier (en bas), de 1752 à 1810, soit 58 ans.

Youville-Dufrost ¹, en 1751; Pierre Marchand ², en 1752; Jean-Thomas Valin ³, de 1752 à 1755; François Borel ⁴, en 1754; Hippolyte Filiau ⁵, en 1755, et Michel Marcoux, en 1756 ⁶.

Telle est, plus ou moins complète, la liste des directeurs, préfets ou surveillants au Petit Séminaire de Québec, sous le régime français. Ces obscurs travailleurs d'une époque déjà éloignée méritaient que leurs noms fussent tirés de l'oubli et proposés à la reconnaissance des générations actuelles. Leur exemple servira d'encouragement à ceux qui de nos jours se dévouent à l'œuvre de l'éducation secondaire en notre pays.

Nous voudrions, en terminant ce chapitre, faire connaître quelques-uns des élèves qui ont fait et terminé leurs cours au Séminaire sous le régime français; la liste complète en serait trop longue, aussi nous contenterons-nous de citer quelques noms, par exemple, de 1674 à 1685: Pierre et Claude Volant, frères jumeaux, tous deux prêtres du Séminaire, ainsi que Paul Vachon, Jean Guyon et Pierre Thierry; Jean-François Buisson de Saint-Cosme, longtemps procureur du Séminaire; Mathieu D'Amours de Fresneuse, Denis Peuvret de Mesnu, François de Laval, Joseph Denis, devenu récollet et gardien de son ordre à Québec; Philippe Boucher,

1. Fils de Madame Youville, fondatrice de l'Hôpital-Général de Montréal; décédé à Boucherville, 7 mars 1790.

2. Décédé à Terrebonne, le 21 août 1808.

3. Décédé chez ses parents, le 30 mars 1756.

4. Curé de Sainte-Foy, de 1756 à 1774; de Charlesbourg, 1774-1786; de Sainte-Foy, 1786-1791.

5. Décédé, curé de Laprairie, le 6 mars 1788.

6. Décédé, curé de Saint-Joachim en 1769.

premier curé résident de la Pointe-de-Lévy. De 1685 à 1700 : Daniel Testu, Jacques Fleury d'Eschambault, Charles de la Garenne, Jean-François Buisson de Saint-Cosme, missionnaire au Mississipi où il fut massacré par les sauvages en 1706 ; Nicolas Boucher, Ignace Hamel et Chs de la Bouteillerie, prêtres du Séminaire ; Antoine Gaulin, durant plus de trente ans missionnaire en Acadie ; Gervais Beaudoin, fils du médecin de ce nom et plus tard médecin lui-même. Nommons encore, de 1700 à 1760 : Bernard de Saint-Castin, micmac par sa mère ; François de Longueuil, Pierre de Lotbinière, Dominique Thaumur de la Source, pendant dix ans missionnaire au Mississipi et décédé à Québec en odeur de sainteté ; Nicolas d'Avesne de Meloise ; Marchand de Ligneris, Aubert de Gaspé, Joseph Courier, missionnaire au Mississipi où il mourut avec la réputation d'un saint ; Philippe Mariauchaud d'Esgly, qui succéda à M^{sr} Briand sur le siège épiscopal de Québec ; Jean-Frs-Hubert et Pierre Denault, successeurs immédiats du précédent.

Nous pourrions encore rappeler les noms des Lacorne, des Tonnancourt, des Portneuf, des Dufrost de la Jemmeraye, des Rigauville, des Ramezay, des Contrecœur et de plusieurs autres qui, pour n'avoir pas fait un cours complet, n'en ont pas moins puisé au Séminaire de Québec cette éducation religieuse intellectuelle et morale, grâce à laquelle ils ont pu occuper des positions supérieures tout en se rendant utiles à l'Eglise ou à la patrie.

CHAPITRE VIII

LE PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC (*suite*)

Le Petit Séminaire ; nombre des élèves à différentes époques.— Combien ont fait un cours complet.— L'ancien règlement ; les règles communes et les règles particulières ; le *Journalier* et le *Couturier*.— Le costume.— Pension et entretien.— Charité de Mgr de Laval et du Séminaire envers les élèves pauvres.— Congés ; maison de Saint-Michel à Sillery.— Les vacances au Cap-Tourmente.

Nous avons vu au chapitre précédent que le Petit Séminaire de Québec s'ouvrit en 1668 avec 13 élèves : 6 sauvages et 7 Français. Parmi ces derniers, 5 firent un cours complet, les 2 autres sortirent bientôt : Hasley en 1669 et Poulin en 1670.

L'année suivante, il y avait 15 écoliers : les 7 dont nous venons de parler, 7 nouveaux entrés et 1 sauvage.

De 1670 à 1675, il y eut peu d'entrées : 6 en 1670, 5 en 1671, 3 en 1672 ; mais on inscrivit 13 élèves en 1676 et 16 en 1677 ¹.

Le Père Enjalran, jésuite, disait dans une lettre du 13 octobre 1676 ², que M^{gr} de Laval élevait au Séminaire une

1. *Annales du Petit Séminaire*.— Voici, d'après nos Livres de Comptes, le nombre des élèves entre 1674 et 1680 : 25 en 1674-75 ; 32 en 1675-76 ; 33 en 1676-77 ; 21 en 1677-78 ; 18 en 1678-79, et 25 en 1679-80.

2. *Relations des Jésuites*, édit. Thwaites, vol. LX, pp. 139-140.

trentaine d'enfants du pays. Ce chiffre, exact cette année-là (ils étaient 32), ne se maintint pas ; mais on peut dire que la moyenne des enfants, entre 1675 et 1685, fut au moins de 25¹.

On lit dans un *Mémoire*², qu'à cette époque, M^{sr} de Saint-Vallier porta le nombre des élèves jusqu'à 60 et 70.

Cette augmentation nous paraît avoir été sensible surtout à l'établissement de Saint-Joachim, à l'automne de 1685. A Québec, cette année-là, il n'y eut que 16 nouveaux élèves ; l'année suivante, on n'en inscrivit que 6, et 10 en 1687. Deux ans plus tard, en 1689, il n'y avait encore que 30 élèves³.

Les enfants furent plus nombreux au Petit Séminaire, durant les dernières années du XVII^e siècle. De 1695 à 1701, on inscrivit 113 nouveaux élèves, et La Potherie n'a rien exagéré quand il écrivait, vers 1700, que les élèves du Petit Séminaire de Québec étaient au nombre de 80⁴.

MM. de Callières et de Champigny, qui devaient être renseignés, donnaient exactement le même chiffre dans leur lettre au ministre après l'incendie du Séminaire en 1701⁵.

1. M. Dudouyt écrivait en 1682 qu'il y avait, au Séminaire, l'année précédente, 120 personnes ; sur ce nombre, on peut bien compter 25 ou 30 élèves.

2. Conservé à la Société Littéraire et Historique de Québec, et cité dans l'*Histoire manuscrite du Séminaire*, p. 123.

3. *Annales et Livres de Comptes*.

4. *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, tome I, p. 237.— Le P. de Rochemonteix (*Les Jésuites et la N.-F. au XVII^e siècle* vol. III, p. 311) affirme que « ce chiffre est exagéré ». Il l'aurait été pour 1685, à l'époque dont il parle, mais il était exact, quinze ans plus tard, au moment où La Potherie écrivait.

5. *Arch. de Paris*.— Copie au Séminaire.

Au reste, nos archives, que l'on ne récusera pas, indiquent le même nombre pour 1701-1702 ¹. Après l'incendie de 1701, les Messieurs du Séminaire de Paris écrivirent à ceux de Québec : « Nous sommes surpris et consolés du courage que Dieu vous donne pour réparer votre maison autant qu'il a été nécessaire pour loger vos cent enfants ². »

En 1705, encore, le 19 juin, ils se plaignaient des quatre-vingts enfants que les Messieurs du Séminaire avaient sur les bras ³. A cela, M. de Maizerets répondit qu'on avait déjà réduit les deux Séminaires en un seul où les enfants ne pouvaient être plus de cinquante, ce qui est confirmé par nos livres de comptes ⁴.

Après le second incendie arrivé en 1705, on réduisit encore le nombre des élèves. De 1706 à 1722, on n'en compte plus que 35 par année, en moyenne, et durant les cinq années qui suivirent, on n'inscrivit que 15 nouveaux écoliers. En 1726, par exemple, il n'y eut qu'un nouvel élève, et en 1727, l'Annaliste écrivait : « Cette année, le Petit Séminaire se trouva réduit à 12 séminaristes. » Peu à peu et à partir de 1735 surtout, les élèves augmentèrent en nombre. Durant les vingt dernières années de la domination française, ils étaient, en moyenne, entre 40 et 50.

Nos *Annales*, qui ne paraissent pas avoir été tenues avec un très grand soin et où se trouvent probablement bien des lacunes, renferment, de 1668 à 1758, les noms de 843 élèves, soit une moyenne de 9 par année. D'après ce que nous

1. *Comptes des vacances*, 1701-1702.

2. *Archives du Séminaire*.

3. *Ibid.*

4. *Grand-Livre*, 1700-1723.

venons de dire, ce chiffre est probablement au-dessous de la vérité.

Sur ces 843 élèves, 198 seulement sont indiqués comme ayant terminé leur cours d'études, parmi lesquels on compte plus tard : 3 évêques, 110 prêtres, 3 récollets et 2 jésuites et les 80 autres ayant embrassé divers états ou professions.

On connaît donc les noms de 118 élèves devenus dans la suite, évêques, prêtres ou religieux. Or l'abbé Tanguay, dans son *Répertoire du Clergé*, mentionne pour le régime français, environ 150 prêtres ou religieux nés au pays. Il est facile de voir que la plupart étudièrent au Petit Séminaire de Québec.

Comment se fait-il que sur ces 843 élèves inscrits, moins de 200 aient terminé leur cours? Les causes sont nombreuses, mais la principale est le défaut de dispositions à l'état ecclésiastique. On renvoyait invariablement tous ceux qui n'y paraissaient pas appelés. Au reste, nombreuses sont les raisons qui peuvent empêcher un élève de faire un cours complet.

Durant les cinquante années qui suivirent la fondation, 1668-1718, l'Annaliste indiquait, assez souvent, la raison qui forçait un élève à quitter le Séminaire. On connaît ainsi les causes de la sortie de 215 élèves sur un total de 409 inscrits durant cette période. Ces causes se repartissent comme suit : 63 écoliers sortirent, faute de dispositions ; 63, par manque de talents ; 70, par maladie et autres causes ; 4, pour n'avoir pu résister à l'ennui et 3, parce qu'ils étaient trop jeunes. Si l'on ajoute à cela douze élèves décédés durant leur cours, on aura la somme de 215 indiquée plus haut.

Cette statistique n'a rien qui puisse surprendre, car aujourd'hui encore, dans la plupart des collèges et séminaires, il y a beaucoup plus d'élèves qui commencent leurs études qu'il n'y en a qui les terminent. Et cependant, de nos jours, il n'est pas nécessaire d'être appelé à l'état ecclésiastique pour faire un cours complet. Il suffit de remplir les conditions ordinaires exigées par les règlements et avoir les talents et la santé nécessaires pour réussir aux études et en supporter les fatigues.

Le premier règlement que nous connaissons du Petit Séminaire est contenu dans un volume in-12 carré, de deux cent cinquante pages, relié plein cuir et d'une très belle écriture. A quelle époque remonte ce précieux document? M. Gravé, venu au Canada en 1755, écrivait sur la première page du volume, en 1795, « *Très ancien règlement du Petit Séminaire de Québec.* » Nous pensons en effet que le texte définitif de ce règlement a été arrêté vers 1683, quand on adopta pour le Séminaire de Québec les règlements généraux du Séminaire de Paris. Une preuve qu'il est ancien c'est qu'on y trouve des notes écrites de la main de M. de Maizerets qui fut probablement le premier directeur et qui mourut en 1721.

Le volume s'ouvre par un « Avertissement aux enfants du Séminaire de l'Enfant-Jésus ». Une préface fait suite à cet « avertissement ». L'un et l'autre renferment des conseils généraux, font voir l'importance de ces règles et invitent les élèves à les observer « promptement, joyeusement et continuellement ».

Le règlement proprement dit se divise en cinq parties, savoir : les Règles communes, les Règles particulières des

offices, le Journalier, le Contumier et l'Ordre des prières.

En l'honneur des trente-quatre années que Jésus a passées sur la terre, les Règles communes contiennent trente-quatre articles dont nous résumons les principaux passages.

Le Séminaire a été institué pour honorer l'enfance de Jésus, retirer les enfants de la corruption du siècle, les conserver dans l'innocence et les disposer à l'état ecclésiastique ou à servir dans le Séminaire.

Les enfants ne seront pas admis avant l'âge de dix ans à moins que l'esprit ne supplée à l'âge. Ils devront être d'un bon naturel, avoir des dispositions pour l'état ecclésiastique ou au moins pas d'opposition, être sans difformité de corps et résolus à observer les règlements de la maison. On les prendra pour une année seulement afin de les éprouver. Dans le cas où ils n'auraient pas de goût pour l'étude ou en seraient éloignés par quelques infirmités, on les gardera néanmoins au service du Séminaire, si on le juge à propos et si les parents y consentent.

Les élèves se confesseront ordinairement tous les samedis et veilles de fêtes et communieront tous les quinze jours et aux fêtes de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et des Apôtres. Le Directeur pourra accorder la permission de communier plus souvent à ceux qu'il en jugera dignes. Tous sont obligés d'assister, et en habit de chœur, aux offices de la cathédrale, et l'on recommande à ceux qui savent lire de réciter, chaque jour, le petit office de l'Immaculée-Conception.

L'étude étant nécessaire, s'ils veulent arriver à l'état ecclésiastique auquel ils aspirent, les enfants s'y porteront plus par affection que par contrainte, employant bien tout

le temps qui y est destiné. Pas de conversation pendant les heures d'études, pas de sorties non plus. Il n'est permis à personne d'entreprendre des études particulières ni d'étudier durant les heures de récréation sans permission spéciale du directeur.

Pendant les récréations, qui devront toujours se prendre en commun, on ne souffrira aucun jeu de hasard ; les élèves ne se sépareront pas non plus les uns des autres quand ils iront à la promenade.

Pour s'occuper, hors le temps des exercices, ils apprendront tous quelque métier et tâcheront que leurs travaux soient utiles au Séminaire et aux églises.

Les fréquentes sorties en ville sont interdites ainsi que toute familiarité avec les externes et les domestiques, et il est absolument défendu d'aller au Grand Séminaire, de parcourir les corridors, et de sortir en dehors de l'enclos sans permission.

Enfin, il y aura toujours avec les enfants un ecclésiastique qui remplira les fonctions de préfet et dont le soin principal sera de faire observer les règlements et d'avertir le directeur quand on y manquera.

Ces règles communes s'appliquaient aux enfants qui apprenaient des métiers comme à ceux qui étudiaient. Ceux-là devaient suivre le même règlement que ces derniers en tout ce qui n'était pas contraire à leur état particulier. Entre autres choses, on les avertissait de se montrer respectueux envers ceux qui seraient chargés de leur enseigner, de n'avoir aucune familiarité avec les serviteurs, etc.

Pour faciliter l'exécution de ce règlement, le directeur ou le préfet nommait, chaque mois, un certain nombre d'offi-

ciers dont les principaux étaient : le zélateur, le maître d'écriture, le sacristain et l'excitateur.

Il appartenait au zélateur de veiller à l'observation de l'ordre de la journée. On mettait à sa disposition une cloche et un sablier, et il devait présider aux exercices en l'absence du préfet.

La fonction du maître d'écriture consistait non seulement à montrer à écrire, mais encore à préparer des exemples, tailler les plumes, etc.

Comme le mot l'indique, l'excitateur était chargé d'éveiller ses confrères ; de plus, il devait visiter les chambres pour voir si tout y était bien en ordre.

A part ces offices dont nous venons de parler, il y en avait d'autres de moindre importance, comme ceux de la lingerie, de la sacristie, de l'oratoire et des prières. Mentionnons encore parmi les officiers d'ordre inférieur, les lecteurs, les servants de table, les pourvoyeurs d'eau, les balayeurs, les portiers, etc.

Telles étaient les règles communes du Petit Séminaire ; elles s'appliquaient aux deux catégories d'élèves qui vivaient côte à côte, c'est-à-dire aux étudiants proprement dits et à ceux qui, se destinant au service de la maison, apprenaient des métiers.

Nous avons pensé qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt pour le lecteur de connaître l'ordre du jour ou, comme l'on disait en ce temps-là, le *Journalier*. Le voici :

A cinq heures, hiver comme été, avait lieu le réveil. L'élève répondait *Deo gratias et Mariæ* au *Benedicamus Domino* que venait de dire l'excitateur. Celui-ci avait ordre de ne jamais commencer « à éveiller par le même afin

que tous pussent prétendre à l'*Ave Maria* qui se dit pour celui qui reçoit, le premier, la bénédiction de Jésus ». Tous les enfants s'unissaient alors « de cœur plutôt que de bouche » à la prière récitée par l'excitateur et qui commençait par ces mots : « Mon Dieu, je vous donne mon cœur, mon corps, mon âme, etc. » Puis, de nouveau, l'excitateur passait par les chambres pour prendre note de ceux qui ne se seraient pas levés au premier signal.

Après la toilette qui devait être courte, chacun faisait une petite prière pour demander la bénédiction de Jésus, Marie et Joseph, et pour offrir sa journée au bon Dieu.

A cinq heures et quart, prière en commun suivie, à cinq heures et demie, de l'étude qui se faisait dans la salle de récréation, sur les tables communes, et qui durait jusqu'à six heures trois quarts, le dernier quart étant employé aux répétitions. Après l'étude, les élèves qui avaient des offices à remplir y consacraient un quart d'heure.

A sept heures, déjeuner au pain sec. Un peu avant la demie de sept heures, les élèves partaient tous ensemble pour aller en classe au Collège des Jésuites. C'était une règle générale qu'en allant et en revenant, on arrêtait à l'oratoire pour saluer la Sainte Vierge, et à l'église pour adorer le Saint Sacrement.

Quelques minutes avant neuf heures, la classe étant terminée, les enfants se rendaient à la cathédrale pour entendre la messe durant laquelle ils pouvaient réciter le petit office de l'Immaculée Conception, le chapelet ou autres prières à leur dévotion.

Après la messe, étude jusqu'à dix heures et demie, puis exercice d'écriture jusqu'à onze heures. On récitait alors

le chapelet de la Sainte Famille et autres prières, et le reste du temps jusqu'au dîner était employé soit à l'étude soit aux offices. Le dîner, durant lequel on faisait la lecture, se prenait à midi et était suivi de la récréation.

A une heure avait lieu un exercice de chant ou de cérémonies. L'étude suivait jusqu'à l'heure de la classe. A quatre heures, les élèves se rendaient au salut ou revenaient à la maison suivant les circonstances ; il y avait alors temps libre jusqu'à cinq heures et quart. Jusqu'à six heures et demie étude à la fin de laquelle on était libre de faire sa lecture spirituelle. Entre cette étude et le souper, demi-heure consacrée généralement à remplir les offices particuliers. A sept heures, souper, récréation et offices ; à huit heures et demie, prière, et à neuf heures, tout le monde devait être au lit.

Cet horaire était quelque peu modifié les jours de fêtes et les dimanches qui étaient remplis par l'office à la petite congrégation, la messe, le catéchisme et le salut. Il y avait aussi une heure d'étude le soir.

A ces règles générales et obligatoires vinrent bientôt s'ajouter des coutumes et des traditions que les enfants étaient engagés à observer fidèlement. Qu'on nous permette de mentionner quelques-unes de ces coutumes respectables.

Les élèves étaient invités à visiter chaque jour : 1^o la chapelle de la Sainte Famille, dans la cathédrale, et à y réciter trois *Pater* et trois *Ave* pour obtenir la grâce de persévérer dans le Séminaire ; 2^o la chapelle de la Congrégation, au Collège, pour y gagner les indulgences. On les engageait encore à réciter, tous les jours, l'*Ave maris*

stella pour les missionnaires ; à visiter, tous les lundis, la chapelle de Sainte Anne et à réciter trois *Pater* et trois *Ave* en l'honneur des trois personnes qui ont composé sa famille et pour obtenir, par leur intercession, d'être préservés de tout accident fâcheux, comme du feu, de la mort subite, des maladies, du mal de tête ¹, etc.

Le vendredi, quand le temps le permettait, on allait chanter l'*O Crux ave*, à la Croix ², et le samedi, le *Salve Regina* à la chapelle.

Chaque année, dans le temps qu'on jugeait le plus convenable, on faisait un pèlerinage à Notre-Dame-de-Foy et de Lorette où « tous communient s'il se peut pour la remercier des grâces reçues par son moyen et lui demander la continuation de sa protection et de ses faveurs tant pour l'âme que pour le corps ».

Nous sommes forcé d'omettre une foule d'autres détails ; mais nous en avons dit suffisamment pour faire voir ce qu'étaient le Règlement et le Coutumier du Petit Séminaire de Québec, il y a deux siècles et plus.

Sous la domination française, les élèves n'occupaient qu'environ la moitié du Petit Séminaire actuel, c'est-à-dire la partie comprise aujourd'hui entre la cathédrale et la porte qui fait face à l'archevêché. Cette porte ou entrée principale donnait sur la rue dite du Parloir et qui condui-

1. Les maux de tête semblent avoir été assez fréquents à cette époque ; nos *Annales* mentionnent quelques élèves sortis incommodés par « un grand mal de tête ».

2. Cette croix était située dans les environs de la petite terrasse du Séminaire, près du jeu de balle des séminaristes : elle avait soixante et cinq pieds de haut et avait été plantée sur l'ordre de M. de Tracy. (*La Tour*, p. 175.)

sait à la côte de la Montagne. A gauche, en entrant, se trouvait le parloir d'où le nom que portait cette rue. A droite, de 1696 à 1701, s'élevait la chapelle. La salle des récréations, qui servait en même temps de salle d'étude, ainsi que le réfectoire, devaient être situés à côté des parloirs. A l'étage supérieur étaient les chambres ou cellules des élèves, car, dans les commencements du moins, chaque élève avait la sienne. Ces chambres étaient meublées avec la plus grande simplicité : un lit composé d'une pailleasse et d'un oreiller, avec une ou deux couvertes ; un coffre de bois ne fermant pas à clé, un lavabo et c'est tout.

Jusqu'en 1730, le Séminaire se chargeant de l'entretien des écoliers, ceux-ci n'avaient pas besoin de trousseau. Lorsqu'un enfant entrait au Séminaire, celui qui était chargé de la lingerie devait lui fournir une pailleasse et un oreiller, une ou deux couvertes, suivant les saisons, un bonnet de nuit, deux capots, deux tapabords, deux caleçons, deux paires de chausses et de chaussons, deux paires de mitaines, des souliers français, des souliers sauvages et des galoches, sans compter les chemises, les cravates, les ceintures, etc.

Celui qui croirait retrouver dans l'uniforme que portent aujourd'hui nos écoliers une copie fidèle de celui d'autrefois se tromperait quelque peu. A part la couleur bleue et le passepoil blanc, il en reste peu de chose. L'étoffe, la façon, la ceinture, tout a changé. On peut en dire autant de la chaussure et de la coiffure.

Les élèves portaient alors le capot à la canadienne, c'est-à-dire très ample et très long. Il était retenu à la taille par une ceinture blanche d'abord, paraît-il, puis dans la suite, chamarrée à la façon des sauvages. Comme coiffure,

les élèves portaient le tapabord, espèce de bonnet en toile ou en étoffe, suivant les saisons. Quant à la chaussure, ils pouvaient choisir, suivant le temps et les circonstances, entre les souliers français, les souliers sauvages ou les mocassins ¹.

Ce costume comportait probablement plus de confort que d'élégance. Il ne fut pas adopté tout d'abord sans quelques protestations, et M. Glandelet, l'un des plus anciens prêtres du Séminaire, écrivait à ce sujet : « Les enfants qui entrent aux pensionnaires au Séminaire sont tous habillés d'une même façon ; ils y portent tous le capot et le bonnet et cela ne trouve plus, à présent, la moindre résistance et difficulté quoiqu'on en ait éprouvé quelques-unes au commencement ². »

Ces difficultés se renouvelèrent plus tard, et M. Tremblay essaya du moins de faire changer la couleur bleue du capot pour du brun. Il écrivait, en 1704, après avoir reproché aux autorités du Séminaire de toujours exiger des effets de la meilleure qualité : « Je voudrais à ce sujet vous demander pourquoi vous habillez le petit Séminaire de bleu ; cela fait cependant une différence de vingt sols par aune d'étoffe pour eux. A quoi sert ce bleu et ne serait-il pas plus modeste que tous leurs capots fussent bruns ³ ? »

A ces remarques on répondit de Québec « qu'étant en possession de tout temps de cette couleur à laquelle on est accoutumé, ce changement paraîtrait étrange. C'est ce

1. Chaussure d'hiver, en peau de caribou généralement, et que les Canadiens ont fini par appeler *souliers mous*.

2. *Vie de la Sœur Barbier*, p. 63.

3. *Archives du Séminaire*.

qui distingue les enfants du Séminaire surtout en leur manière car il y en a bien d'autres qui portent le bleu. Chaque pays, chaque guise. Nous savons que cela paraîtrait particulier en d'autres pays qu'en Canada. M. Raudot nous a dit qu'on l'avait prévenu là-dessus, mais qu'en les voyant il avait changé de sentiment et qu'il les trouvait fort propres »¹.

Quelques historiens² ont pensé que le capot d'écolier de ce temps-là n'était peut-être qu'une imitation de la robe de pensionnaire portée par les élèves du Collège de Laflèche. La chose est possible, surtout pour la forme de l'habit; mais quant à la couleur, il nous semble que si le bleu eut été porté à Laflèche, on n'aurait pas fait, de part et d'autre, les remarques que l'on vient de lire. Quoi qu'il en soit, le costume resta, pour la couleur et le passepoil blanc, ce qu'il était autrefois, et, aujourd'hui encore, après deux cent quarante-deux ans, et avec les modifications qu'y ont apportées le temps et les goûts plus modernes, il peut soutenir la comparaison avec l'uniforme de n'importe quelle institution.

Le prix de la pension d'un écolier se réglait un peu sur les moyens des parents; en réalité, les élèves se divisaient en trois catégories: ceux qui payaient plein prix; ceux qui, moins riches, donnaient ce qu'ils pouvaient, et les pauvres qui étaient entièrement à la charité du Séminaire.

Ici comme ailleurs, le prix de la pension augmenta avec les années. Dans les commencements, et jusqu'au

1. *Archives du Séminaire*. — Lettre de 1704.

2. M. Ernest Myrand : *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. I, p. 94, et M. B. Sulte : *Ibid.*, p. 188.

XVIII^e siècle, il paraît avoir été de 100 livres par an, l'entretien non compris. C'est ce qu'indiquent nos livres de comptes pour 1678, 1681 et 1693.

En 1701, on prenait 172 livres pour la pension et l'entretien. Cette année-là, il y avait au Séminaire « quatre-vingts écoliers, la plupart pauvres, qui donnent ce qu'ils peuvent; trente y sont gratuitement » ¹.

Un autre document, de même date probablement, nous apprend qu'il y a « trente-deux enfants auxquels le Séminaire fournit actuellement la pension et l'entretien et quarante-huit pour lesquels on ne prend que 72 (*sic* pour 172 livres) de pension et d'entretien » ².

Ces 172 livres de France faisaient, en Canada, 230 livres ³. Les directeurs du Séminaire de Paris trouvaient cette somme trop peu élevée, et M. Tremblay écrivait, le 10 mai 1701 : « Il me semble que vous ne devez pas laisser les pensions des enfants du Petit Séminaire si modiques, ne prenant que 230 livres du Canada. Les choses sont venues si chères surtout pour l'entretien, que vous ne sauriez nourrir et entretenir un enfant, l'un portant l'autre, qu'il ne vous en coûte plus de 300 livres de Canada (225 livres de France) j'en suis très assuré. Toutes les pensions ont été augmentées en France et on n'en trouve point à Paris pour de petits enfants à moins de 300 livres dont on était

1. *Etat des Charges en 1701.*— Archives de l'Archevêché.— Cahier B de M. Ferland, p. 100.

2. *Etat des revenus des Communautés, etc.*— Archives de la Marine F. 3, copie à l'Archevêché de Québec.

3. La livre du Canada valait un quart de moins que celle de France. En 1694, 120 livres monnaie du Canada ne faisaient que 90 livres monnaie de France. (*Archives du Séminaire de Québec.*)

quitte, de notre temps, pour 200 et je suis sûr qu'on se sauvait plutôt à 200 autrefois qu'à 300 à présent ¹. »

Les parents payaient donc suivant leurs moyens. Les autorités du Séminaire, le procureur en particulier, étaient d'arrangement. Ainsi, en 1705, M. de Saint-Simon s'engage à ne payer que 150 livres par an pour son fils Alexandre, avec promesse cependant de donner davantage, si ses affaires le lui permettent. De plus, il l'habillera en entrant et lui fournira le linge qui est à son usage ².

Jusqu'en 1730, le plus souvent du moins, l'entretien était compris dans le prix de la pension. Cette année-là, disent les *Annales*, « on se résolut à ne plus se charger au Séminaire, de l'entretien d'aucun pensionnaire ». On ne fit exception que pour certains élèves dont les parents étaient éloignés. En 1733, un M. Lalande ayant demandé au Séminaire de se charger de l'entretien de son fils, M. de Saint-Ferréol, supérieur, lui répondit : « Nous ne sommes plus sur le pied de nous charger de l'entretien des enfants. . . Cependant, nous en avons un de la Guadeloupe qui payait 350 livres par an ce qui comprenait tout, même les livres, nous pourrions faire de même pour le vôtre ³. »

Quelques années plus tard, le prix de la pension était porté à 200 livres, puis à 250. Guillaume Estèbe donnait 200 livres pour son fils Étienne, en 1746, et 250 livres les années suivantes.

Nous l'avons dit plus haut, les parents pauvres payaient

1. *Archives du Séminaire de Québec.*

2. *Archives du Séminaire.*— Livres de comptes.

3. *Ibid.*

comme ils le pouvaient, soit en nature, soit par leur travail, soit encore en bonnes paroles.

Le 9 mai 1707, le procureur écrivait au *Brouillard* : « Le fils de M. Dusablé est entré aujourd'hui au Petit Séminaire et nous devons le garder, nourrir et entretenir pour ses hardes et paye de cadet ¹, et outre cela Madame sa mère a promis de payer cet automne prochain, la somme de trente livres pour ses premiers habits de séminariste et même si elle touche quelque chose de France de faire quelque chose de plus ². »

Quelques jours plus tard, le 20 mai, la veuve Trépagny s'engageait envers M. de Maizerets à payer à l'avenir, chaque année, pour la pension et entretien de son fils Louis, qui était pensionnaire au Petit Séminaire, « la somme de 50 francs pour toutes choses, lui faisant grâce du reste »... et le procureur ajoute : « et comme la première année de la pension de son dit fils est échüe, elle prie que l'on ne la presse point et que l'on lui donne même jusqu'à cet automne pour payer les cinquante francs échus, ce que M. de Maizerets lui a accordé ³. »

Le 9 octobre de la même année, on s'engage à payer pour le petit Pilet, quatre cents de foin et sa grand'mère promet donner, durant son vivant, un cent de foin de plus ⁴.

Le prix de la pension, assez souvent, était plus élevé la

1. Nous ne pouvons dire quelle était la paye d'un cadet en 1701, mais elle était de 51 livres par an en 1750. (*Archives du Séminaire, Saberdache M.* de Jacques Viger.)

2. *Livres de comptes.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

première année de pensionnat que les années suivantes. En 1707, par exemple, Juchereau donne 200 livres pour son fils, mais il est convenu qu'il ne payera que 150 livres les années suivantes. En 1708, André Hamel est reçu pour 80 francs, mais avec entente qu'il ne donnera que 60 francs par an dans la suite.

Tout ce qui précède fait bien voir que les enfants pauvres qui montraient du goût et des dispositions pour l'étude avaient les mêmes avantages que les riches.

L'intendant Raudot écrivait, le 19 octobre 1705, en parlant du Séminaire : « toute la jeunesse de la ville et du pays y est instruite ; ceux qui le composent tiennent tous ces enfants chez eux à très bon marché ne leur faisant payer que 175 livres de France ¹ pour leur nourriture et leur habillement ; ils prennent même moins de ceux qui ne sont pas en état de payer cette somme et poussent même assez loin leur charité pour garder chez eux ceux qui ne paient rien ². »

Raudot ne disait que la vérité, et les directeurs du Séminaire de Paris trouvaient même que leurs confrères de Québec poussaient trop loin leur charité. « Il faut retrancher, écrivaient-ils, le 19 juin 1705, sur le nombre des enfants qui ne payent pas et les réduire à une trentaine ³. »

Dans la même lettre, on revient sur ce sujet et l'on fait entendre qu'il serait suffisant de recevoir vingt élèves par charité en tout ou en partie, et l'on ajoute :

« Les parents de ceux que vous refuserez seront affligés,

1. Environ 200 livres du Canada.

2. *Arch. de Paris*, 2^e série, vol. X, p. 523.

3. *Archives du Séminaire*.

mais il n'est pas juste que, par cette crainte, vous vous abimiez. Peut-être que les parents qui abusent un peu trop de votre bonté feront des efforts, et, supposé que l'état de leurs affaires ne leur permît pas de rien faire, il vaut mieux les contrister un peu que de vous ruiner ¹. » Sages conseils que l'on semble avoir mis en pratique, au moins durant quelques années. Au reste, à partir de 1680, le Séminaire avait pour l'aider, les huit pensions fondées par M^{gr} de Laval. Il est vrai que cette obligation ne devait prendre effet, suivant le contrat, qu'après la mort de l'évêque, mais le Séminaire, par reconnaissance, voulut la remplir du vivant même du donateur.

On s'est demandé peut-être ce que coûtait la vie à cette époque, en 1705 par exemple. Cette année-là, la farine valait 40 sols le minot, les pois 35, les fèves 36, les œufs 6 sols la douzaine, le lard et le beurre 8 sols la livre. Un chapon se payait 10 sols, une dinde 20 et une douzaine de tourtes 8 à 10 sols ².

L'habillement coûtait assez cher à cause des frais de transport, mais la façon revenait à peu de chose. Des tailleurs, des cordonniers attachés à la maison se contentaient d'un salaire de 200 à 300 livres par année. Les *Sœurs données* s'employaient à la couture et au raccommodage, et lorsque l'ouvrage pressait trop, on s'adressait aux Sœurs de la Congrégation qui, pour quelques sous, confectionnaient capots d'écoliers et tapabords, chausses et caleçons, mitaines et souliers sauvages.

1. *Archives du Séminaire.*

2. Nous l'avons déjà dit, il fallait vingt sols ou sous pour faire une livre tournois.

Le Séminaire payait au fermier de Saint-Michel, pour le blanchissage de chaque élève, 8 à 10 livres par année.

Un ou deux médecins faisaient le service de la maison ; nommons entre autres : Gervais Beaudoin, J.-B. Lajus, Jean-François Gautier et Antoine Briault. Leurs appointements, à l'origine, étaient de 100 livres par an ; ils s'élevèrent plus tard à 150 et même à 200 livres.

Les drogues et médicaments se payaient à part : on se les procurait généralement au Collège des Jésuites où l'un des Frères tenait une pharmacie ¹. Nous avons rencontré ainsi les noms du Frère Vitry, en 1675, et du Frère Broussat, de 1693 à 1700. Ce dernier mourut « le 30 avril 1711 de la maladie du pourpre qu'il avait contractée en soignant les malades » ².

Jusqu'au commencement du XVIII^e siècle peut-être, on achetait les livres au Collège. A partir de cette époque, le Séminaire les fit venir lui-même de France. Pour donner une idée de ce que coûtaient les ouvrages classiques, vers le milieu du XVIII^e siècle, nous transcrivons ici une liste de livres que M. de Miniac déposait, en 1738, au magasin du Petit Séminaire, pour y être vendus :

Apparatus français	4 livres
Dictionnaire latin	6 "
Rudimenta	20 sols
Prosodie	20 "
Phèdre	15 "
Quinte-Curse	25 "

1. *Livres de comptes.*—Grand-Livre.

2. *Brouillard, Archives du Séminaire.*

Virgile	25 sols
Horace	25 “
Epîtres familières de Cicéron . . .	45 “
Discours de Cicéron	45 “
Rhétorique de Jouvençy	40 “
Appendix	20 “
Particules	15 “

Le papier écolier se vendait généralement 15 sols la main.

En voilà assez pour que le lecteur puisse se faire une idée, au moins approximative, de ce que coûtait la vie d'un écolier du Séminaire.

En ce temps-là, comme aujourd'hui, il y avait des congés, grands et petits. « Lorsqu'il y a congé tout le long du jour, dit le Règlement, il n'y a qu'une heure d'étude d'obligation qui sera ordinairement le matin, après la prière. On dit le chapelet à six heures du soir. »

Nous ne pouvons dire si les grands congés de semaine commençaient en mai comme aujourd'hui, mais il est certain qu'il y en avait à certaines fêtes, anniversaires ou visites extraordinaires.

On lit dans l'*Histoire des Ursulines de Québec* : « Après l'incendie du monastère, en 1686, les Ursulines passèrent trois semaines à l'Hôtel-Dieu. En revenant, elles firent quelques visites. Après avoir visité le Séminaire, depuis le grenier jusque dans les caves, elles furent conduites au Petit Séminaire où l'on donna en leur honneur grand congé aux écoliers ¹. »

1. *Les Ursulines de Québec*, vol. I, p. 440.

Il est bien probable qu'il y avait congé tout le long du jour à la fête de M^{sr} de Laval et du supérieur, ainsi qu'à l'arrivée d'un nouveau gouverneur, etc. Vers 1750, M^{sr} de Pontbriand accorda deux ou trois jours de congé à l'occasion de l'anniversaire de son sacre. Il s'éleva même une petite difficulté à ce propos entre l'évêque, les Jésuites et le Séminaire ¹.

Le petit congé n'exemptait pas de la classe du matin, mais de toute étude le reste de la journée. Vers quatre heures, on prenait la collation.

Pour les récréations et les congés ordinaires, les enfants avaient à leur disposition l'enclos du Séminaire occupé aujourd'hui par l'Université, le jardin, le Grand Séminaire, etc; il leur était aussi permis de faire, sous la conduite d'un maître, quelques promenades en ville ou dans les environs. Durant la belle saison, ils allaient passer tous les grands congés à la campagne. M^{sr} de Laval et les directeurs du Séminaire n'avaient pas été lents à comprendre qu'il serait bon d'envoyer, de temps en temps, les enfants en dehors de la ville, pour y respirer le grand air, prendre leurs ébats dans les champs, se fatiguer le corps pour mieux se reposer l'esprit.

Dans ce but, le 26 avril 1678, moins de dix ans après la fondation, le Séminaire avait acheté de Charles Legardeur, le fief de Saint-Michel, borné d'un côté aux terres de Sillery et de l'autre à celles de Coulonge, avec maison et dépen-

1. *Archives de l'Archevêché*.—Le jour anniversaire de la consécration de l'évêque était le 7 avril. Dans une lettre au Supérieur du Collège, Mgr de Pontbriand dit qu'on a choisi le mardi pour congé parce que le jeudi est fête et le vendredi fête de dévotion chez les Jésuites.

dances, pour la somme de 2300 livres ¹. La maison était déjà assez ancienne, puisqu'en 1705 elle tombait en ruines ². En tout cas, avant 1688, on envoyait à Saint-Michel les séminaristes et les écoliers, ce qui fut continué jusqu'à la fin de la domination française. M. Jacrau écrivait en effet à Cramahé, en 1762, au sujet de cette propriété : « Elle sert pour la promenade des étudiants du Séminaire, les jours de congé ³. »

C'était, si nous pouvons nous exprimer ainsi, le Maizerets de ce temps-là ⁴.

Anciennement et jusqu'en 1727, les vacances prises en commun, pour les pensionnaires du moins, étaient obligatoires et il fallait des raisons de santé, très graves, approuvées par le médecin pour qu'on permît à un élève de les aller passer dans sa famille. Mais durant ces longs jours consacrés au repos, les communautés ne pouvaient convenablement demeurer au Séminaire. M^{sr} de Laval, qui aimait ses enfants, qui s'intéressait à leur bien-être, ne pouvait manquer de leur trouver un lieu propice où ils pourraient tout à la fois se reposer de l'étude et être à l'abri des dangers du monde.

L'établissement du Cap-Tourmente lui parut réunir toutes

1. *Archives du Séminaire.*

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. La ferme de la Canardièrre (Maizerets) fut achetée par le Séminaire en 1705. La maison Saint-Michel ayant été endommagée en 1759 et vendue dans la suite, fut remplacée comme lieu de congés par la maison de la Canardièrre. Cette dernière, incendiée par les Américains, en 1776, fut rebâtie mieux qu'auparavant (*Transcripta*). Cette ferme ne porte le nom de Maizerets que depuis 1854. Ce sont les écoliers du temps qui l'ont ainsi baptisée.

les conditions. Là, en effet, sous les regards de leur directeur et de leurs maîtres, en compagnie des prêtres de la maison, les enfants pourraient, tout en se récréant, consacrer quelques heures à l'étude, chaque semaine, s'exercer aux travaux manuels, en un mot, mêler l'utile à l'agréable.

Avant 1667, les fermes d'en haut et d'en bas du Cap-Tourmente, comme on disait alors, étaient ouvertes. Sur la ferme d'en haut s'élevait une grande maison en pierre, à deux étages avec cave et grenier. En donnant cette terre à bail en 1667, M^{re} de Laval s'était réservé l'usage de la moitié du premier étage, de la cave et du grenier et de tout le second étage. Sur la ferme d'en bas ou petite ferme, il y avait aussi une maison spacieuse dans laquelle se trouvait une chapelle domestique. Il était donc facile d'installer, pour le temps des vacances, dans l'une ou l'autre de ces habitations, les élèves du Grand et du Petit Séminaire. C'est ce que l'on fit dès les premiers temps. M. Bédard écrivait dans les *Transcripta* : « On ne peut douter que c'était un usage du Séminaire depuis sa fondation d'envoyer ses pensionnaires à Saint-Joachim. » En 1685, M^{re} de Laval disait dans une lettre qu'à l'époque de la cueillette du houblon, « les enfants étaient en vacances au Cap-Tourmente ».

Les vacances s'ouvraient généralement le 15 août pour se terminer le 1^{er} octobre. Ce n'est qu'entre 1840 et 1850 que ces dates furent changées.

Deux ou trois jours après la fin de l'année scolaire, tout était prêt pour le départ. Le trajet se faisait d'ordinaire par eau, sur l'un des bateaux du Séminaire : *Sainte-Famille*, *Saint-Jean-Baptiste*, ou *Marie*. Si le bateau était engagé

ailleurs, on louait une chaloupe, et le voyage, pour toute la communauté, coûtait 15 livres.

Bien agréable devait être cette descente à Saint-Joachim, par un beau temps, avec une bonne brise et sous la conduite d'un capitaine expérimenté. On causait, on riait, on admirait la belle nature, et en passant devant les églises de la côte on saluait, par un chant pieux, les titulaires ou patrons de chacune d'elles.

Une fois rendue au Cap-Tourmente, la troupe joyeuse, composée de séminaristes et d'écoliers, se divisait en deux groupes. Pendant que ces derniers se rendaient à la petite ferme, les séminaristes et les philosophes se dirigeaient vers la ferme d'en haut. On le voit, il n'est nullement question du Petit-Cap, ni du Château-Bellevue dont la construction ne remonte qu'à 1778. Des documents aussi nombreux que catégoriques prouvent clairement que les élèves du Petit Séminaire passaient leurs vacances à la petite ferme, tandis que les théologiens et les philosophes allaient à la grande ferme et cela jusqu'en 1747 au moins¹. D'ailleurs, la chose est facile à expliquer. La maison de la grande ferme était spacieuse, sans doute, mais elle était bien remplie déjà. Outre un personnel assez nombreux de contre-maîtres, de *donnés* et d'engagés, hommes et femmes, on devait y loger toute l'École des Arts et Métiers, avec les maîtres ou professeurs et les enfants qui, certaines années, étaient au nombre de trente à quarante. Il ne faut pas oublier non

1. M. Pellet, procureur du Séminaire, dit quelque part, en 1748, que « les vacances des écoliers se sont toujours passées à la petite ferme ». Au reste, les comptes des fermes sont là pour prouver que ce que nous affirmons est vrai.

plus qu'à partir de 1686, le curé de Saint-Joachim, qu'il fût directeur des fermes ou non, avait ses appartements à la grande ferme près de laquelle s'élevait l'église paroissiale.

On comprend maintenant qu'il n'aurait pas été facile d'ajouter, même pour un mois, cinquante, soixante et parfois quatre-vingts écoliers, au petit monde qui vivait là.

A Saint-Joachim, durant les vacances, les élèves partageaient leur temps entre la prière et l'étude, les travaux manuels et les récréations.

Que la piété ait été mise au premier rang dans le règlement des vacances, la chose ne peut faire de doute. Entendre la messe, réciter chaque jour le petit office de l'Immaculée Conception et le chapelet, visiter le Saint Sacrement, recevoir régulièrement les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, voilà ce que devait pratiquer un bon écolier, non seulement au Séminaire, mais encore pendant les vacances.

Quelques heures d'étude, chaque semaine, ne paraissent pas de trop en ce temps-là. Elles étaient employées par l'élève à s'entretenir dans les connaissances acquises durant l'année scolaire et à s'acquitter du devoir des vacances que les Jésuites avaient l'habitude de donner à leurs élèves.

Nous n'avons pu retrouver, il est vrai, le règlement des vacances qui était en vigueur au Cap-Tourmente sous le régime français; mais nous en avons un qui date des premiers temps de la domination anglaise et qui n'est peut-être qu'une copie de l'ancien.

« Les écoliers, y est-il dit, n'ont point d'étude les huit

premiers et les huit derniers jours des vacances. Les autres jours, excepté le Dimanche, le Mardi et le Jeudi, il y aura une étude qui ne doit pas être moindre de deux heures par jour, soit qu'on fasse moitié le matin et moitié le soir. On pourrait encore faire l'étude certains jours de congé où il ferait mauvais temps pour qu'un autre jour qui serait jour d'étude on pût profiter du beau temps qu'il ferait. Item, s'il y avait quelque projet de campagne au Lac; on doit par avance avoir fait l'étude qu'on ferait ce jour de campagne extraordinaire ¹.»

Le reste du temps était consacré aux travaux des champs, à l'École des Arts et Métiers, et aux amusements de toutes sortes. Les excursions sur l'une ou l'autre ferme, à travers les bois, dans la montagne ou sur le fleuve, étaient fréquentes. La chasse et la pêche étaient aussi en grande vogue. Dans les comptes de la petite ferme, durant les mois d'août et de septembre, il y a toujours un ou plusieurs items pour la poudre, le plomb ou les hameçons fournis aux écoliers en vacances. Les écoliers pouvaient s'en donner à cœur joie sur les battures de Saint-Joachim où se rencontraient en quantité canards, outardes, etc. Ceux qui aimaient les émotions plus vives, les grands élèves surtout, étaient sûrs de les trouver en poursuivant le caribou, l'orignal, l'ours, etc. Quant aux pacifiques et aux patients, la pêche leur procurait des distractions moins mouvementées mais encore agréables.

La truite abondait au lac Saint-Joachim et dans les petites rivières du Cap-Tourmente, tandis qu'au fleuve,

1. *Archives du Séminaire.*

on pouvait pêcher l'anguille, le bar, le poisson blanc, etc.

Voilà comment se passaient les grandes vacances à Saint-Joachim. Là devaient se rencontrer non seulement les maîtres et les élèves, mais aussi parfois les prêtres et les supérieurs de la maison. Les de Bernières, les de Maizerets, les Vallier, les Villars y ont certainement séjourné quelque temps. Le vénéré fondateur M^{gr} de Laval, a dû passer quelques parties de vacances au Cap-Tourmente, pour s'y reposer, avec ses chers enfants, des fatigues et des travaux sans nombre que lui imposait son ministère épiscopal, et nous aimons à penser, qu'avec les écoliers, il a parcouru ces champs, gravi ces coteaux, exploré ces bois qu'il n'avait acquis que pour assurer l'existence et le développement d'une œuvre qui lui fut chère entre toutes, c'est-à-dire son Séminaire. Celui-ci possède encore en toute propriété la plus grande partie de ces belles fermes que lui avait léguées son vénéré fondateur. Les monuments de pierre élevés par M^{gr} de Laval à Saint-Joachim : le manoir, l'École des Arts et Métiers, l'église paroissiale sont disparus depuis longtemps, mais le souvenir des vertus et des bienfaits du grand évêque vit encore et vivra toujours, nous l'espérons, au cœur de ceux à qui la Providence a confié et confiera le soin de continuer son œuvre.

On a pu le constater par ce qui précède, le rôle du Séminaire, au point de vue de l'instruction, fut assez restreint. Le but des fondateurs n'était autre que de former les enfants à la piété et à la vertu ; de développer en eux les qualités du cœur et de l'esprit, de corriger leurs défauts, en un mot de les élever. S'ils ont réussi à donner, soit à l'Eglise soit

à la patrie, des saints prêtres, des missionnaires zélés, des hommes de principe et de caractère, des citoyens utiles toujours, leur œuvre a été assez belle et assez grande par elle-même pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en faire l'éloge.

CONCLUSION

Pour terminer ce travail sur l'instruction et l'éducation au Canada, sous le régime français, nous avons cru qu'il serait utile, sinon nécessaire de donner, en quelques pages, une vue d'ensemble et comme un résumé de tout l'ouvrage. On aimera sans doute à faire avec nous la synthèse des éléments dispersés et des détails accumulés dans les chapitres qui composent ce volume. Les conclusions particulières, réunies comme en un faisceau, ne paraîtront au lecteur, nous l'espérons, ni moins nettes ni moins claires, et elles lui permettront de porter un jugement général sur cette importante question.

En France, depuis le moyen-âge jusqu'à la Révolution, l'instruction primaire suivit une marche ascendante, et l'on peut affirmer qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles en particulier, toutes les villes de province et la majorité des paroisses de campagne étaient pourvues d'écoles élémentaires.

Encouragée par les évêques et les curés qui veillaient à sa diffusion et à son bon fonctionnement, fondée ou soutenue par des communautés religieuses ou de pieux laïques, favorisée de la protection de l'Etat, l'instruction, chez le

peuple, devait naturellement s'étendre et prospérer selon le temps, les circonstances et les besoins de l'époque.

Il en fut de même, toute proportion gardée, dans la Nouvelle-France.

Les colons, partis de différentes provinces de France, apportaient en Canada avec la foi des ancêtres, les goûts, les aspirations et la mentalité qu'ils avaient pris dans la mère patrie. Plusieurs d'entre eux ayant reçu une instruction qui leur permettait de lire, d'écrire et de compter, voulurent procurer le même avantage à leurs enfants. Une année à peine s'était écoulée depuis l'arrivée des quelques familles passées au Canada en 1634, qu'une école élémentaire était fondée à Québec.

Aussi longtemps que cette seule école put suffire, il n'y en eut pas d'autres au pays. Mais, lorsque le nombre des habitants eut augmenté, lorsque ça et là, les colons se furent formés en groupes, lorsque les groupements furent assez populeux pour qu'il fût possible de rassembler en un seul et même endroit, un certain nombre d'enfants, d'autres écoles furent ouvertes à la jeunesse canadienne. Et c'est ainsi que l'on eut simultanément ou successivement, au XVII^e siècle, les petites écoles de Sainte-Foy, de l'île d'Orléans, de Saint-Joachim, de la Pointe-de-Lévy, du Château-Richer, de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, et plus tard, au XVIII^e siècle, celles des Frères Charon, de Beauport, de Charlesbourg, de Sainte-Anne, de Saint-Antoine, de LaDurantaye, etc., sans parler des classes tenues par des fils de famille et les professeurs ambulants.

Ces écoles que nous venons de nommer étaient destinées aux garçons. D'autres érigées pour les filles furent tenues

par les Ursulines à Québec et aux Trois-Rivières, par les Religieuses de l'Hôpital-Général à Québec, par les Sœurs de la Congrégation à Montréal, à Québec et dans les campagnes où neuf couvents de cette Congrégation furent ouverts à différentes époques.

Ainsi donc, malgré les circonstances défavorables dans lesquelles ils se trouvaient placés, les colons n'étaient pas tout à fait privés de moyens de faire instruire leurs enfants. Qu'ils n'aient pas tous profité de ces avantages, c'est autre chose. En tous cas, les encouragements et les secours, même pécuniaires, ne leur firent pas défaut.

L'école ouverte en 1635, alors qu'il n'y avait encore qu'un très petit nombre d'enfants dans cet embryon de ville qu'on appelait Québec, ce sont, nous le répétons, les PP. Jésuites qui l'ont fondée, soutenue et maintenue jusqu'en 1776. Et ce qu'ils avaient commencé à Québec, ils le continuèrent à Sainte-Foy, probablement à Sillery et dans toutes les missions françaises confiées à leurs soins.

C'est à la charité de M^{sr} de Saint-Vallier que les citoyens de Québec durent la fondation d'une nouvelle école en 1699, l'établissement d'un couvent des Sœurs de la Congrégation en 1686, l'ouverture d'un Pensionnat pour les filles à l'Hôpital-Général, en 1725, etc.

En agissant ainsi, en travaillant pour la cause sacrée de l'éducation populaire, le second évêque de Québec ne faisait que suivre l'exemple de son vénérable prédécesseur qui n'avait rien négligé pour promouvoir et encourager dans son diocèse l'instruction soit élémentaire, soit secondaire, soit technique. Et pour ne parler ici que de l'éducation primaire, n'est-ce pas M^{sr} de Laval, en effet, qui avait envoyé

les premières institutrices aux Trois-Rivières? N'est-ce pas lui qui fonda les petites écoles de Saint-Joachim et du Château-Richer, qui assura des pensions aux élèves pauvres, qui paya pour un certain nombre de filles dans les couvents de Québec, de Sainte-Famille et du Château-Richer?

Que l'on refasse, si l'on veut, l'histoire de chacune de ces petites écoles, de chacun de ces couvents établis en Canada, sous le régime français, et l'on trouvera toujours ou presque toujours comme fondateur ou bienfaiteur insigne un évêque ou un prêtre zélé, un pieux laïque, une institution charitable.

Et qui donc a fondé et soutenu l'école de Saint-Joseph-de-Lévy, si ce n'est le curé du lieu, M. Philippe Boucher?

A qui la paroisse de la Sainte-Famille dut-elle son couvent, le premier dans les campagnes de la région de Québec, sinon au curé Lamy d'abord, puis aux libéralités de M. Berthelot, seigneur de l'île d'Orléans, et à celles de Toussaint Lefranc, ancien maître d'école?

M^{re} de Laval et son Séminaire avaient fondé et doté le couvent du Château-Richer. Ce fut l'abbé Basset qui établit celui de la Pointe-aux-Trembles de Québec, quelques années après que M. Geoffroy, curé de Champlain, eut donné à sa paroisse une institution du même genre.

Nous l'avons déjà dit, les régions de Montréal et des Trois-Rivières n'eurent rien à envier à celle de Québec, sous le rapport de l'instruction primaire. Presque toutes les écoles érigées dans ces deux gouvernements, aux XVII^e et XVIII^e siècles, le furent par des communautés religieuses. Les prêtres de Saint-Sulpice, on le sait, n'épargnèrent rien pour établir des classes non seulement dans la

ville de Montréal, mais encore dans les paroisses confiées à leur sollicitude ; les Frères Charon, non contents d'ouvrir une école dans leur Hôpital, se chargèrent de recruter des instituteurs et de les envoyer dans les campagnes ; les Récollets, durant de longues années, tinrent des classes ouvertes aux Trois-Rivières ; enfin les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, avec une tendresse toute maternelle et souvent au prix des plus grands sacrifices, distribuèrent aux pauvres comme aux riches, et souvent gratuitement, l'éducation et l'instruction élémentaire.

On est émerveillé et touché de tant de générosité et de dévouement et l'on se demande comment, avec des ressources si modiques et dans des circonstances si peu favorables, les pionniers de l'éducation en notre pays, ont pu arriver à de pareils résultats. Pour ceux qui connaissent un peu la largeur de vue, le désintéressement, l'esprit de charité et le patriotisme de ceux à qui la Providence avait confié nos destinées religieuses, la réponse est toute trouvée.

L'éducation secondaire en Canada fut-elle, proportion gardée, moins répandue que l'instruction primaire ? Non. Le collège classique des PP. Jésuites fut établi à Québec dans un temps où la population entière du pays ne dépassait pas quelques centaines d'âmes. Il fut maintenu sur un bon pied jusqu'à la cession et même après, grâce au zèle et au dévouement de la Compagnie de Jésus. S'il ne fut pas aussi fréquenté et aussi prospère que d'autres institutions de ce genre en Europe, il faut s'en prendre aux circonstances plutôt qu'à la négligence des colons ou à leur antipathie pour l'instruction. Ce n'est pas dans un pays comme

était alors la Nouvelle-France, que l'on pouvait espérer voir l'enseignement secondaire aussi répandu et aussi recherché qu'il l'était dans l'ancienne France. Le petit nombre des colons, la médiocrité des fortunes, et surtout l'absence presque complète de carrières libérales dans lesquelles auraient pu se jeter les jeunes gens qui ne se sentaient pas appelés à l'état ecclésiastique, voilà autant de raisons qui expliquent cette apathie plutôt apparente que réelle pour l'instruction secondaire. Ce qui doit nous étonner, c'est qu'un si grand nombre d'enfants aient pu entreprendre, et plusieurs pousser jusqu'au bout, des études longues et coûteuses quand à peu près seule la vocation à l'état ecclésiastique pouvait les y engager.

Hâtons-nous d'ajouter, pour être juste, que les autorités civiles et religieuses unirent leurs efforts pour suppléer au manque de carrières libérales. On comprit de bonne heure qu'il fallait pour la jeunesse canadienne quelque chose qui remplaçât l'étude de la médecine ou du droit, un enseignement qui tînt le milieu entre l'enseignement primaire et le cours classique. L'enseignement spécial et technique fut créé. Pendant que M^{sr} de Laval ouvrait à Québec, dans son Petit Séminaire et à Saint-Joachim, sur l'une de ses fermes, une Ecole des Arts et Métiers, l'intendant Talon faisait donner, à Québec, des leçons de mathématiques, d'arpentage et de navigation, exemple qui fut suivi plus tard à Montréal par les PP. Jésuites et les Frères Charon.

La fondation Talon, de simple école de mathématiques qu'elle était à l'origine, se transforma, vers 1686, en école d'hydrographie. Cette école, placée d'abord sous la direction d'un professeur spécial, subventionnée par le gouver-

nement, passa ensuite sous la conduite des PP. Jésuites qui la maintinrent jusqu'à la fin de la domination française.

Les autorités civiles ne se contentèrent pas de cet encouragement donné à l'école d'hydrographie. Elles s'intéressèrent encore, soit à la création, soit au développement, soit au maintien et au bon fonctionnement des différentes institutions scolaires du pays. Pour le prouver, il suffira de rappeler ici les noms de Talon, de Denonville et de Champigny, de Vaudreuil, de Raudot et de Bégon, de Beauharnois, de Dupuy et de Hocquart. Si les efforts de tous ces personnages n'ont pas toujours été couronnés d'un plein succès, leur bonne volonté du moins ne saurait être mise en doute. Quant au gouvernement de la mère patrie, il ne se contenta pas de louer et d'encourager, par de bonnes paroles, ceux qui travaillaient à répandre l'instruction, il subventionna encore, en terres ou en argent, plusieurs communautés enseignantes, laissant ensuite aux autorités locales et aux institutions de charité le soin de faire le reste.

Les méthodes et les programmes d'enseignement n'étaient pas compliqués. Dans les écoles primaires, on enseignait, avec le catéchisme, la lecture, l'écriture et le calcul. On estimait sans doute que ce programme, tout simple qu'il fut, était suffisant pour des enfants dont le plus grand nombre seraient un jour voyageurs, artisans ou laboureurs, et dans un temps où les correspondances étaient difficiles, les livres rares et les journaux chose inconnue.

L'instruction secondaire était aussi bonne, aussi complète ici que dans les collèges de France. Elle aurait pu conduire facilement à toutes les carrières libérales, si celles-ci avaient existé; elle permit du moins à un bon nombre

d'arriver jusqu'à l'état ecclésiastique et donna au pays des prêtres, curés et missionnaires qui ne paraissent pas avoir été moins instruits que ceux qui venaient d'outre-mer.

Pendant que dans les écoles de mathématiques, de navigation et d'hydrographie, se formaient des arpenteurs, des pilotes et des capitaines, les écoles d'Arts et Métiers fournissaient à la colonie un certain nombre de bons et honnêtes artisans, en sorte que l'on peut dire qu'aucun genre d'instruction, si ce n'est l'instruction supérieure, ne manqua à la Nouvelle-France, sous le régime français. De là à conclure que, dans la pratique, l'éducation au Canada prise dans son ensemble, fut aussi complète, aussi perfectionnée qu'elle l'était aux mêmes époques en France, il y aurait exagération.

Avant la Révolution, si on en croit Taine, pour qui ces chiffres semblent satisfaisants, on comptait, en France, environ vingt à vingt-cinq mille écoles pour trente-sept mille paroisses. Et pourtant, toujours d'après le même auteur, « en des milliers de petits villages écartés et pauvres, celui-ci (le curé ou le vicaire) était le seul homme qui sût couramment lire et écrire. Dans nombre de communes plus grosses, mais rurales, sauf le seigneur résident et quelques hommes de loi ou praticien d'éducation bâtarde, nul autre que lui n'était lettré » ¹.

La France comptait cependant quatorze siècles d'existence et elle avait, à l'époque de la Révolution, une population de vingt-quatre millions d'âmes. Les paysans établis le plus souvent dans des paroisses ou communes relative-

1. *Origines de la France contemporaine*, vol. VIII, p. 157.

ment peu étendues, groupés dans des villages ou des hameaux, pouvaient assez facilement envoyer leurs enfants à l'école. La condition du peuple en France était bien autrement favorable à la diffusion de l'enseignement primaire que ne l'était la condition de nos ancêtres qui, nous l'avons dit et répété, avaient tout contre eux : le petit nombre, la pauvreté, la rigueur des saisons, l'éloignement et la difficulté des communications. Néanmoins, un siècle ne s'était pas écoulé depuis la fondation de Québec que des écoles étaient établies non seulement dans les villes, mais dans plusieurs paroisses de la campagne. En 1725, on comptait dans toute la colonie, 25,000 âmes dispersées sur une étendue considérable, et 70 paroisses seulement tenaient registres. Or, jusqu'à cette date on avait érigé une trentaine d'écoles primaires, tant pour les filles que pour les garçons, et nous ne parlons ici que de celles dont nous avons pu constater l'existence d'une manière certaine ¹. Combien d'autres, tenues par des curés, des notaires ou des fils de famille ne sont pas et ne seront probablement jamais connues ?

En résumé, si l'instruction primaire, en particulier, ne fut pas universellement répandue au Canada, sous la domination française, il n'en reste pas moins vrai qu'elle l'a été beaucoup plus qu'on ne l'a cru pendant longtemps, et nous dirons même, autant que le permettaient les circonstances. Le clergé y donna toute son attention, les autorités civiles s'en occupèrent activement et le peuple lui-même fit preuve d'une bonne volonté qui pourrait peut-être, de nos jours

1. Voir appendice J.

encore, servir d'exemple à des pays beaucoup plus anciens que le nôtre. C'est probablement ce que pensait P.-J.-O. Chauveau quand il écrivait : « Malgré la rareté des écoles primaires, on aurait tort de croire que la population des campagnes a été, à n'importe quelle époque, dans cette ignorance absolue et abrutissante dont on est encore frappé chez les basses classes de quelques pays européens ¹. »

Quoi qu'il en soit du degré d'instruction de nos pères, ce sont leurs fils, nos ancêtres, qui, grâce à l'éducation religieuse qui ne leur a jamais manqué, grâce aussi au patriotisme éclairé que l'on avait développé chez eux, ont su, durant les années de lutte et d'oppression, conserver intactes et léguer à leurs enfants une religion, une langue et des institutions qui sont comme le fond même de notre nationalité et sans lesquelles le nom de Canadien-Français dont nous sommes fiers ne serait plus qu'un vain mot.

1. *L'Instruction publique au Canada*, p. 56.

APPENDICE

—

A

Nous avons relevé, pour la période qui va de 1634 à 1680, environ 800 signatures d'hommes. Sur ce nombre 260 appartiennent à des colons d'origine inconnue, les 540 autres se repartissent dans les différentes provinces de France comme suit:

Normandie	146
Ile-de-France	62
Aunis	50
Poitou	45
Perche	42
Anjou	23
Bretagne	20
Saintonge	17
Beauce	16
Picardie	12
Touraine.	11
Bourgogne	11
Champagne	10
Angoumois	9
Orléanais	8
Brie	7
Berry	7
Dauphiné	7
Guyenne	5
Gascogne	4
Languedoc	3

Maine	3
Hainault	3
Blaisois	3
Mans	3
Lorraine	3
Périgord	2
Lyonnais.	2
Limousin	2
Artois.	1
Bourbonnais	1
Auvergne	1
Nivernais	1

 54^o

 B

Marché et accommodation faits par les Sieurs Curé et Marguilliers de Québecq avec Martin Boutet.

Fust présent en sa personne Martin Boutet dit S. Martin lequel volontairement a reconnu, confessé, reconnoist et confesse par ces présentes avoir fait le marché et accommodation ainsy qu'il ensuit et ce avec venerables et discrètes personnes les curés et marguilliers de l'église paroissiale de Québecq en la Nouvelle France ditte Canada, c'est à savoir que le dit Boutet s'est obligé et oblige de rendre service à la dite église paroissiale du d. Québecq en qualité de chantre et maistre des enfans de chœur lesquels il s'oblige iceulx instruire du chant et aux cérémonies du chœur et de plus s'oblige de fournir la dite église d'un sacristain lequel ne sera employé à autre chose que es choses concernantes et qui regardent l'accommodement et entretien de l'ornement et service de l'autel et sacristie et généralement tous les services nécessaires pour le nettoyy... de la d. église, et de plus le d. Boutet s'oblige de fournir à la

dite église paroissiale d'un porte-verge lequel distribuera le pain bénit toutes les fêtes et dimanches, sonnera les cloches, tendra et destendra les tapisseries en la d. église en tant que besoning sera comme marché fait et accommodation entre le d. Boutet et les d^s sieurs Curé et Marguilliers de la d. église paroissiale de Québec iceulx estant de présent en charge, à condition de payer par eux ou leurs successeurs à l'advenir les sommes cy après déclarées au d. Boutet scavoir : premièrement la somme de deux cents livres tournois pour la nourriture du d. Boutet et la somme de trois cents livres tournois pour ses gaiges et la somme de cent quarante livres tournois qui sont pour les gaiges du sacristain et de plus la somme de soixante livres tournois qui est pour les gaiges et appointemens du porte-verge, contre lesquelles sommes ci-dessus spécifiées les d^s Sieurs Curé et Marguilliers de la d. église paroissiale de Québec se sont obligés et s'obligent icelles payer pour et au nom de la d. fabrique de sur la somme de mille livres qui a esté adjudgée à la d. église par chacun an par Messieurs du Conseil estably par Sa Majesté en ce païs pour les causes susdites et de plus considérant les dits Sieurs Curé et Marguilliers que le d. Boutet ne peut accomplir le chant estant lui seul sans avoir assistance de quelques particuliers lesquels leur faisant quelques honnestetés se rendraient sujets de se trouver au besoning au service divin, festes et dimanches, iceulx considérant ce estre nécessaire et voulant en quelque façon grattifier iceulx, les d^s Curé et Marguilliers, s'obligent de bailler et payer au d. Boutet la somme de cent livres tournois par chacun an, de laquelle somme de cent livres tournois le d. Boutet sera obligé par chacun an de fournir quittance valable de l'employ d'icelle somme aux d^s Sieurs Curé et Marguilliers. Toutes lesquelles sommes cy-dessus mentionnez et spécifiez montant à la somme de huit cents livres tournois, les dits Sieurs Curé et Marguilliers et la d. église paroissiale de Québec se sont obligés icelles payer au dit Boutet et ce au premier jour de septembre de l'année que l'on comptera mil six cent cinquante deux. Et considérant les dits Sieurs Curé et Marguilliers l'incommodité des lieux touchant les

vivres et aultres nécessités que l'on est obligé de faire venir de france, les d^s susdénommés se sont obligés de faire advance par chacun an au dit Boutet de la d. somme de huit cents livres tournois laquelle somme ils s'obligent lui faire venir de france ou en ce païs en marchandises ou en argent au prix courant du païs et pour entretenir le contenu cy-dessus et en faveur du s. d. marché les d. Sieurs Curé et Marguilliers ont ceddé ceddent quittent dès à présent la maison de la d. église avec son enclos, s'obligent icelle entretenir tout pour la demeure du d. Boutet que des enfans et autres officiers cy-dessus desdénommés comme aussy de — serviteurs et de plus consentent les d. Curé et Marguilliers que le d. Boutet jouisse d'une place pour faire un jardin icelle proche la maison du d. Boutet où est dessus logée madame de Monseault comme aussy d'une place pour faire la pesche à l'anguille de laquelle il a joui cette présente année, comme aussy consentent les d. Sieurs que le d. Boutet jouisse de certaine terre appartenante à l'église estant sur le cap aux diamants et de la place de la pesche dépendante d'icelle terre et ce sans en payer aucune chose des terres susdites ni de la d. maison, le tout pour en faire et disposer par le d. Boutet ainsy qu'il advisera bon estre et ce pour le temps et espace qu'il sera employé au service de la d. église le tout sans préjudice aux ameublemens et ustencilles que les d. Sieurs Curé et Marguilliers se sont obligés de bailler et fournir au d. Boutet. Le présent marché faict moyennant le temps et espace de cinq années cousécutives que le d. Boutet s'est obligé rendre service à la dite église paroissiale de Québecq comme aussy les d. Sieurs Curé et Marguilliers ont promis iceluy entretenir suivant et conformément aux conditions cy-dessus susdites pendant le d. temps et espace de cinq années à commencer au dit jour premier de septembre mil six cent cinquante et un pour de là continuer d'année en année et finir pareil jour et s'obligent iceux Curé et Marguilliers en cas de changement d'iceux le contenu au présent iceluy faire agréer par leurs successeurs — Promettant, obligeant, etc.

Ce fust faict et passé en l'estude du notaire Royal à Québecq soussigné le premier jour de septembre mil six cent cinquante

et un, présence de Nicolas Colson huissié de ce païs, de flour Boujonnié tesmoins lesquels ont signé avec les d. Sieurs Curé et Marguilliers et le d. Boutet les jours et an que dessus et de plus s'est engagé le d. Boutet envers les d. Sieur Curé et Marguilliers de la d. église paroissiale de Québecq rendre compte à iceux de tous les ornements et autres choses dépendantes de la paroisse le tout selon l'inventaire qui en sera paraphé de part et d'autre et dont sera fait double comme aussy des ustencilles et mesnage que les d. Sieurs Curé et Marguilliers luy pourront livrer pour l'usage de son nécessaire toutes lesquelles choses cy-dessus le d. Boutet s'oblige icelles — toutes et quantes fois que requis sera par les dits Sieurs Curé et Marguilliers. Faict le jour et an que dessus, présence des d. tesmoins cy-dessus desnommés et est approuvée la rature contenant cinq lignes.

(signé)

BOUJONNIER
N. COLSON

JOSEPH PONCET S. J.
D'AILLEBOUST
CH. SEVESTRE
M. BOUTET

AUDOUART

Et en plus du susdit marché, le d. Boutet s'est obligé et s'oblige envers les dits Sieurs Curé et Marguilliers de la d. église paroissiale de Québecq de nourrir deux enfants de chœur moyennant quoy les dits Sieurs se sont obligés de payer au d. Boutet, par chacun an, la somme de deux cents livres tournois icelle payable en mesme forme que les aultres huit cents livres mentionnées en l'autre part. Ce fust faict et passé etc ¹.

1. *Archives du Séminaire de Québec.*

C

FONDATION PAR M^{sr} DE QUÉBEC POUR UN MAITRE D'ÉCOLE
22 JANVIER 1699

Par devant le notaire royal en la prévosté de Québec soussigné y résidant et Temoins cy-bas nommez fut présent Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime père en dieu Messire Jean Baptiste de la Croix de S^t Vallier Evêque de Québec, Lequel par un zèle très particulier qu'il a à rechercher les moyens les plus efficaces pour que les enfants de cette colonie aussy bien que toutes les autres personnes qui luy sont soumises soient suffisamment instruites et que personne ne puisse chacun selon son aage tomber dans aucune ignorance faute d'instructions nécessaires, et prévoyant que les moyens les plus propres pour l'Instruction des enfants de cette ville de Québec et des environs seraient d'establir des Escolles pour leur faire apprendre à lire à escrire, à compter et jetter et autres choses en dépendant pour leur éducation, Il aurait proposé à Messieurs Le Supérieur et Directeurs du Séminaire des missions Estrangères estably en cette ditte ville ses intentions sur ce suiet, qui de bonne volonté ont bien voulu accepter les dittes propositions ; pour raison de quoy M^{re} Louis Ango Desmezeray Supérieur du dit Séminaire ; M^{rs} Henry de Bernière, françois Dupré et Charles Glandelet prêtres directeurs du dit séminaire, de l'agrément et consentement de Monseigneur Messire françois de Laval premier et Eñcien Evêque du dit Québec, aussy à ce présent pour et au nom de mes dits Sieurs du Séminaire, promettent et s'obligent de fournir et entretenir un maître Descolle capable d'Instruire montrer et enseigner à lire à escrire, compter et jetter et autres choses en dépendantes aux enfants de cette ditte ville de Québec et des environs et à cette fin d'establir et faire commencer les dittes escolles des incontinent après les festes de pâques prochaines et icelles continuer et faire entretenir à perpétuité par un maître d'escolle sous la conduite d'un Ecclésiastique et la direction de Monsieur le curé de cette paroisse de Québec en conséquence de

quoy mon dit Seigneur l'Evêque promet et s'oblige de bailler à mes dits Sieurs du dit Séminaire eux dits nommez ce acceptant la somme de quatre cents livres monoye de france qui fait en ce pays celle de cinq cent trente trois livres six sols huit deniers par chacun an à pareil jour que les dittes Escolles auront commencé, le premier payment pour la première année seulement mon dit Seigneur l'Evêque promet payer par avance ou au plus tard après le départ des vaisseaux qui partiront de ce lieu l'automne prochain pour retourner en france et en après continuer le dit payment ou rente de quatre cents livres de france à payer par chacun an jusques à la huitième année inclusivement à deux termes égaux et par moitié de six mois en six mois qui seront de chacun de deux cents livres dites monoye de france ; à la fin desquelles huit années finies et accomplies, mon dit Seigneur l'Evêque promet et s'oblige de mettre entre les mains de mes dits Sieurs le Supérieur et Directeurs du dit Séminaire de Québec un contract de pareille somme de quatre cents livres monoye de france de rente constituée sur le Roy ou autres lieux créés au dernier courant d'alors pour l'entretien et fondation à perpétuité des dites Escolles, car ainsy a été exprès convenu et accordé etc, sous l'obligation etc, fait et passé au dit Québec à l'égard de mon dit Seigneur en son hostel épiscopal, et à l'égard de Monseigneur l'Encien Evêque et de mes dits Sieurs du Séminaire en leur dit séminaire, le vingt deuxième Jour de Janvier mil six cent quatre vingt dix neuf avant midy et présence des Sieurs pierre François fromage marchand et françois Auber tesmoins demeurants au dit Québec qui ont, avec mes dits Seigneurs les Evêques, et mes dits Sieurs du Séminaire et notaire signé à la minute des présentes.

(signé) CHAMBALON (avec paraphe).

Archives du Séminaire de Québec.

D

ÉTRAIT D'UNE LETTRE DE M^{sr} DE SAINT-VALLIER, CONCERNANT LES FRÈRES CHARON, 4 OCTOBRE 1725.

... Je ne sais que dire et que penser du frère Chrétien qui s'est retiré dans les îles par la crainte qu'il a eue d'être arrêté à LaRochele par ses créanciers. S'il est vrai, ce que l'on dit de lui, qu'il a emprunté plus de quarante mille francs sur l'espérance de les pouvoir payer par les bienfaits de feu Monseigneur l'Evêque de LaRochele qui l'aimait et voulait se servir de lui pour faire une maison de maîtres d'école à LaRochele, le consentement que je lui envoyais pour unir cette maison à celle-ci de Montréal n'est arrivé qu'après sa mort et a fait échouer l'ouvrage de la maison de maîtres d'école. L'emprunt de ces quarante mille francs fait par le frère Chrétien pourrait bien faire échouer le nôtre à Montréal si le frère Chrétien a pu faire cet emprunt sur la procuration de ses frères sans nécessité et sans consentement des trois seuls administrateurs de cet hôpital, MM. de Vaudreuil et Bégon intendant et moi. Instruisez-nous de ce que nous devons faire et autorisez-nous à bien défendre cet hôpital de Montréal que son Supérieur n'a jamais du endetter et encore moins annéantir par des dettes mal faites où nous n'avons jamais eu de part nous trois administrateurs et autorisez-nous à changer la face de cet hôpital qui a besoin d'un supérieur que nous n'avons pas voulu changer jusqu'à ce que nous ayons reçu vos avis et vos ordres sur ce changement. Comme nous ne l'avons établi la première fois que sous vos lettres nous ne le changerons de même pour en mettre un autre que sous vos mêmes lettres. » (En marge est écrit : Porter à M. le Duc. C'est au Gouverneur, à l'Evêque et à l'Intendant d'y nommer un Supérieur).

E

RÈGLEMENT

POUR LA COMMUNAUTÉ DES FRÈRES CHARON, 1727

Nous Jean-Baptiste la Croix de S^t Vallier évêque de Québec.
Charles Marquis de Beauharnois, Chevalier de l'Ordre militaire de S^t Louis, etc.

Claude Thomas Dupuy, Conseiller du Roy, etc.

Directeurs et Administrateurs généraux et perpétuels des hôpitaux de la Nouvelle-France.

Pour exécuter l'ordre qui nous a été donné par le Roy de choisir un supérieur pour gouverner la maison des frères hospitaliers, dit des frères du S^t Charon établis à Montréal y desservant l'hôpital de la dite ville en vertu des lettres patentes à eux accordées le quinze avril mil six cent quatre-vingt-quatorze, confirmées au mois de février mil sept cent dix-huit, et chargés de retirer et soigner en leur maison les pauvres enfants orphelins, les estropiés, les vieillards, les infirmes et autres nécessiteux du sexe masculin, et à l'effet de remplir de notre part les vues de Sa Majesté sur cet hôpital, et de parvenir à mettre un tel ordre dans la discipline intérieure de cette communauté et une telle économie dans la régie de ses biens, qu'on n'y tombe plus dans les cas de dissipation qui sont arrivés par la faute et l'imprudence de quelques supérieurs et œconomes, qui ont distrait et détourné partie des deniers et effets du dit hôpital ou qui ont fait des emprunts inconsidérés sans l'ordre et l'aveu des Directeurs et Administrateurs et sans la participation des frères du dit hôpital, Etans informés des bonnes mœurs et de la bonne conduite aussi bien que de la piété et zèle pour les pauvres du frère André... qui tient actuellement la place de premier assistant nous l'avons choisy et nommé pour être pendant le temps et espace de trois années seulement Supérieur de la ditte maison, en faire toutes les fonctions et y estre obéy en cette qualité : en tout ce qui regarde la discipline intérieure et régulière observée par la ditte Communauté.

Nous lui avons donné et choisy pour premier assistant le frère. . . Et pour second assistant le frère Gervais qui exercera de plus les fonctions de procureur et œconome de la dite maison affin que cette communauté soit gouvernée et soignée par ces trois supérieurs, ainsy que c'est la volonté du Roy avec cette obsarvation entre autres, que dans les cas qui concerneront la règle et discipline régulière observée jusqu'à présent dans la dite maison comme donnée par le fondateur et instituteur sous le bon plaisir et juridiction de Monsieur l'Evêque et par luy approuvée le dit assistant et œconome aussy bien que les autres frères officiers, domestiques et serviteurs demeurans au dit hôpital ou dispersés dans les campagnes dépendront immédiatement du dit frère André Supérieur et que dans les cas regardans seulement la conduite des affaires temporelles de la dite communauté, les obligeront de s'assembler pour se concerter entr'eux et déterminer ce qui sera le plus convenable et le plus conforme aux intérêts de la Communauté. Les affaires y passeront à la pluralité des voix, chacun y devant dire son sentiment avec liberté sauf à nous en référer ou bien à ceux qui seront par nous nommés dans les cas où le partage des opinions les obligeroit à se consulter avec un plus grand nombre de personnes.

Lesquels deux assistans seront, ainsy que le Supérieur, changés par nous tous les trois ans, ou continués dans leur administration et fonctions, tous, ou l'un d'eux, ainsy que nous le jugerons à propos pour le bien et utilité de la dite maison pour et au nom de laquelle le dit frère procureur et œconome fera la régie, perception et recouvrement de tous les fruits et revenus, fermages, loyers et arrérages de rente échus et qui écheront, ensemble des gratifications accordées par Sa Majesté au dit hôpital, aumosnes et dons qui luy seront faits par des particuliers, comme aussi du produit des Arts et Manufactures que le Roy a permis au dit hôpital pour vendre et débiter les ouvrages qui en proviendront, par ses lettres patentes du trois may mil six cent quatre-vingt-dix-neuf et notamment les trois mil livres auparavant destinés au mariage des pauvres dans la colonie que le Roy a depuis accordés aux dits

frères, par les lettres de confirmation y dessus dattées, à l'effet de tenir par eux des écoles publiques dans leur hôpital, pour l'instruction des jeunes garçons de la colonie, et d'envoyer ces maîtres d'écoles dans les paroisses du diocèse de Québec, avec une permission par écrit et non autrement après un examen fait des dits maîtres d'écoles, tant de ceux de l'hôpital que de ceux de la campagne par Monsieur l'Evêque de Québec. Lesquelles trois mil livres devant estre employées année par année par Monsieur l'Intendant sur l'état des charges et autres dépenses qui doivent estre payées en Canada par le fermier du Domaine d'Occident, ne seront payées en tout ou en partie par le dit fermier du Domaine qu'au dit Procureur et œconome sur ses quittances auxquelles sera joint pour les maîtres d'écoles de campagne un certificat signé du curé, de l'un des marguilliers, et de l'un des officiers de la milice de chacune des paroisses où les dits maîtres d'école auront enseigné assiduellement et sans interruption, dans tout le couraut de l'année, pour être déduit sur les dittes sommes, à proportion des interruptions qu'il y aura eues dans les dittes instructions, donnera pareillement le dit procureur et œconome toutes quittances et décharges valables des autres fruits qu'il recevra, et au refus de payment il fera toutes les poursuites et diligences nécessaires, observant néantmoins que lorsqu'il s'agira de donner des mains levées des saisies par luy faites, et de prêter quelque consentement pour remise de droits et autres, de ne le point faire sans la participation du Supérieur et de son assistant, de même que lorsqu'il s'agira de passer des baux à ferme et loyer de maisons, moulins, bois et autres biens et Domaines appartenant au dit hôpital et de ne faire pareillement que de l'avis du Supérieur et de son assistant, les grosses et menues réparations pour l'entretien des terres, fermes et moulins, église, chapelle, manufactures, corps de logis et salles du dit hôpital, pour l'entretien des lits, meubles, linges, instruments et médicamens nécessaires au dit hôpital pour raison desquels il passera sur leurs avis tous les marchés nécessaires avec les fournisseurs et ouvriers et afin d'éviter le trouble que les procès causent d'ordinaire à un pareil établis-

sement, tant dans l'administration des biens que dans le soin des malades et des infirmes, dont on ne doit pas se distraire, le dit procureur œconome, non plus que le Supérieur et assistant, n'en entreprendront aucun, tant en demandans qu'en deffendant et ne transigeront sur aucun que de notre avis et consentement. Et le procureur œconome ne se conduira dans ceux qui seront intentés au dit hôpital, et auxquels il sera trouvé indispensable de deffendre, que par l'avis du Supérieur et assistant, et par celui du praticien le plus expérimenté en la juridiction de Montréal, qui leur sera par nous désigné à l'aide desquels avis il pourra passer tel compromis, transactions, obligations et autres actes qui seront jugées convenables et nécessaires comme aussi comparoître en jugement, substituer en sa place un ou plusieurs procureurs, les révoquer et en substituer d'autres.

Et pour ne pas tomber dans la suite dans les inconveniens encore plus grands, qu'apportent à un pareil établissement des entreprises trop peu méditées ou des emprunts inconsidérés le dit procureur œconome et les autres Supérieurs ne pourront faire aucune acquisition d'immeubles n'y constructions de bâtimens que de notre avis et consentement et sur des plans, devis et marchés à nous communiqués. Il ne pourra pareillement être fait aucun emprunt de deniers pour le dit hôpital que de notre avis et consentement et sans une procuration spéciale donnée au dit procureur œconome ou autre supérieur par la majeure partie de la communauté assemblée à cet effet en conséquence du consentement que nous y aurons prêté. Et enfin pour entretenir toutes choses dans cette œconomie exacte et suivie qui fait l'augmentation et la durée de tous les établissemens, le dit Procureur œconome présentera tous les mois au supérieur et assistant les comptes de sa recette et dépense, sans pouvoir s'en dispenser sous aucun prétexte, même de maladie dans le cas de laquelle ils substitueront pour luy l'assistant Supérieur, ou tel autre qui luy serait par nous indiqué, et cela pour prevenir plus aisément après l'expiration de chaque année, à rendre compte général que le procureur œconome sera tenu de mettre en état un mois seulement après l'expiration de chaque

année, pour nous être par luy rendu, en présence du Supérieur, de l'assistant de quatre des plus anciens frères de la communauté et du procureur du Roy de la Prévosté et juridiction de Montréal, lequel sera appelé tous les ans lors de la reddition de chaque compte général, exhortant de notre part le dit Procureur du Roy de veiller d'ailleurs à tout ce qui peut être utile au dit hôpital tant en justice lorsqu'il s'agira d'y appuyer ses droits, que dans d'autres affaires sur lesquelles il pourra venir nous donner ses avis espérant de notre part avec l'aide du Seigneur, la protection et les gratifications de Sa Majesté, que les Supérieurs et particuliers du dit hôpital s'efforceront de mériter en se montrant fidèles et zélés pour son service, ainsy qu'ils l'ont fait jusqu'à présent et en n'entreprenant aucune chose contre l'ordre public et celui de la justice, de parvenir pour cette maison à un sage gouvernement, et à une juste économie, seule capable de soutenir et d'accroître cet établissement à la plus grande gloire de Dieu et à l'utilité de toute la colonie.

En foy de quoy nous avons fait signer ces présentes par toute la Communauté. Nous les avons signé nous même et fait contresigner par nos Secrétaires, et apposer le cachet de nos armes et afin que ce soit chose stable et durable à toujours comme étant la volonté du Roy, il sera inséré dans les registres du Conseil une copie des présentes à la diligence du Procureur général du Roy.

Fait et donné à Québec dans le palais du Roy le vingt cinb avril mil sept cent vingt sept.

Pour copie

(signé :) DUPUY¹.

1. *Archives du Canada* — Collection Moreau de St. Méry Vol 9, 1727-1731 pp. 68 à 80. — Nous devons cette copie à l'obligeance de M.-J.-E.-Roy, archiviste, Ottawa.

F

Raisons qu'a le curé de Québec de faire faire à la basse-ville du d. Québec les petites écoles aux filles par le moyen des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame établies dans le pays depuis près de trente ans.

Le curé de Québec a remarqué qu'un grand nombre de filles de la basse ville tant celles qui demeurent chez leurs parents que celles qui sont en service, sont sans instruction et ne peuvent apprendre à lire et écrire par la trop grande difficulté qu'elles ont en tout temps de se transporter à l'école des Religieuses ursulines qui demeurent à l'extrémité de la Haute-ville où il est encore bien plus difficile d'aller en hiver qui est extraordinairement long et rude en ce pays, ce qui est même impossible à l'égard des plus petites filles qui ne peuvent absolument faire ce chemin et qui sont néanmoins dans un âge suffisant pour apprendre.

Il y avait désia longtemps que les parents sollicitaient le curé de Québec de procurer cet établissement de petites écoles et sur le retardement que l'impuissance où il était l'a obligé d'apporter, ils se sont servis pendant quelque temps d'une femme mariée qui est chargée d'une famille nombreuse, pour la faire venir dans leurs maisons afin de montrer à lire et à écrire à leurs enfans et parce que cette femme n'était pas suffisante pour satisfaire aux désirs de tous les parents qui la demandaient, plusieurs ont été obligés de se servir d'un garçon qui allait de maison en maison pour enseigner tant les garçons que les filles ce qui est contre la bienséance et contraire aux bons règlements qui ont été faits touchant les petites écoles par les évêques et autres supérieurs ecclésiastiques.

C'est ce qui a obligé le curé de Québec de faire tenir les petites écoles à la basse ville pour les dites filles par le moyen des S^{rs} de la Congrégation Notre Dame qui sont en la maison de la Providence de la S^{te} Famille de Québec ou Monseigneur l'évêque les a établies depuis environ sept ans qu'elles y sont et de les porter à changer leur demeure de la haute-ville où

elles auraient plus de commodités de pouvoir vaquer à cet employ.

C'est pour cela qu'elles y ont acheté une maison et vendu celle qu'elles avaient à la Haute-Ville selon le pouvoir que leur en a donné M^{sr} l'évêque par le contrat de donation qu'il leur a fait de la maison cy dessus dans la haute ville en date du 19 janvier 1689.

Mon dit seigneur évêque ayant bien remarqué le grand besoin qu'il y avait de tenir les petites écoles à la basse-ville pour les filles trouva bon avant son départ pour la France que le curé de Québec se servît pour cet effet des dites Sœurs de la Congrégation dont l'institut principal est de s'employer à cette fonction ce que le dit curé a exécuté d'autant plus volontiers qu'il n'a jamais cru avoir d'autres moyens pour continuer d'une manière stable les dites petites écoles, joint que les Sœurs menant à la messe et ramenant avec elles leurs écolières les retiennent par là dans la piété et la modestie tant en l'église que dans les rues ainsi que l'expérience le fait voir et empêchent par même moyen le libertinage et autres inconvenients qui n'arrivent que trop souvent à des petites filles lorsqu'elles n'ont personne qui les observe à l'église et par les rues de quoi les parents ont souvent fait leurs plaintes à M. le Curé.

Les choses étant dans la vérité comme on vient de le dire, le curé de Québec a cru ne pouvoir en conscience se dispenser de fournir aux âmes dont il est chargé un secours qu'il avait en main pour contribuer à leur salut et instruction en faisant venir les sœurs à la Basse-ville pour y faire les petites écoles à un grand nombre de filles qui demeureraient sans cela dans l'ignorance.

Il est bien fâché cependant d'apprendre que les Ursulines se font une grande peine de ce nouvel établissement qu'elles regardent comme la destruction du leur ; il aurait un grand déplaisir de préjudicier aux écoles et autres fonctions de ces bonnes religieuses qui ayant rendu de grands services au pays depuis qu'elles y sont mériteraient par cette seule raison d'être maintenues dans leur emploi, mais il est persuadé qu'elles n'en

peuvent recevoir aucun dommage, parce que le nombre des enfants étant beaucoup accru dans la haute et basse-ville de Québec, il y a abondamment de quoi employer les unes et les autres ce que l'expérience fait bien voir puisque de toutes les filles qui ont été à l'école chez les Sœurs de la Congrégation depuis environ quatre mois qu'elles ont commencé de s'y tenir à la Basse-ville, il s'en trouve à peine trois qui alassent auparavant aux Ursulines.

Endossé comme suit de la main de M. Glandelet : Raisons du curé de Québec pour faire tenir les petites écoles à la basse ville par les SS. envoyées en 1691. ¹

G

ORDONNANCE DE L'INTENDANT DUPUY TOUCHANT LA MAISON
DES SS. DE LA CONGRÉGATION À CHAMPLAIN

1^{er} oct. 1727

Sur la requête à nous présentée par le S^r André Jorian prêtre missionnaire et curé de la paroisse de Champlain, faisant pour et au nom des Sœurs de la Congrégation établies au d. lieu pour l'éducation et instruction gratuite des filles des habitants de la même paroisse par laquelle requête il nous représente que les dites Sœurs jouissent d'une maison pour y tenir leur école seulement dont le fonds appartient au curé et sur lequel les d. habitants ont bâti la dite maison, que la d. maison étant tombée presque en ruines par la négligence qu'ont eue les d. habitants de l'entretenir annuellement de réparations neces-

1 *Archives de la cure de Québec.* Nous devons à la bienveillance de Mgr Faguy, curé de Québec, d'avoir pu donner ici le texte de ce document important.

saires il s'en trouve aujourd'hui de fort considérables à faire et de si pressantes que si l'on diffèrait de remettre la d. maison en bon état, les d. Sœurs n'y pourraient plus rester et n'y pourraient aussi par conséquent continuer leur instruction aux filles des habitants pour lesquelles elles ont été établies par M. l'Evêque de Québec, à la demande et prière des habitants sous leur obligation de bâtir la dite maison et de l'entretenir exactement de réparations nécessaires. Pour quoi nous a demandé le Sieur Jorian au dit nom qu'il nous plût ordonner à tous les habitants de la d. paroisse de Champlain de rétablir incessamment la d. maison et d'ordonner qu'il soit mis incessamment des ouvriers pour travailler aux dites reparations aux frais des habitants parce que il pourrait y avoir entre eux des discussions et différends sur leurs journées et contributions aux d. reparations qui les retarderaient et exposeraient la d. maison à tomber bientôt entièrement en ruines, et pourrait par là forcer les Sœurs à se retirer en leur Communauté établie à Montréal d'où il serait difficile de les rappeler dans la suite pour continuer à instruire les filles des d. habitants, laquelle requête nous aurions par notre ordonnance du quinze août dernier étant au bas d'icelle ordonné d'être communiquée aux habitants de la d. paroisse de Champlain par le ministère des officiers de milice lesquels feraient assembler les d. habitants à une heure convenable pour délibérer et comparaître en notre hôtel par les d. officiers de milice et un autre seulement des d. habitants par eux député pour répondre aux fins de la dite requête dans huitaine du jour qu'elle leur serait signifiée — laquelle requête et ordonnance ont été signifiées aux d. habitants par le Sieur Dorvilliers, cap. de milice de la d. paroisse de Champlain en présence des nommés Beaudoin et Dizy aussi officiers de la d. milice aux d. habitants pour ce assemblés au nombre de trente-cinq, desquels après que lecture leur a été faite de la d. requête et ordonnance par le d. Sieur Dorvilliers, ont tous dit à l'exception de deux qu'ils consentent que la maison en question soit et appartienne en propre aux d. Sœurs à la charge et condition qu'elles entretiennent la d. maison de grosses et menues réparations, qu'elles entretiennent aussi la mission et

leur école et qu'elles en passeront un acte en forme avec les d. habitants de consentement et pouvoir de la d. Communauté, laquelle réponse plusieurs des d. habitants ont déclaré ne vouloir signer et a été par plusieurs autres déclaré ne savoir signer et n'a été la dite réponse signée que par les nommés Alexis Raux, Jean Horré et P. Carthe.

Veu la d. Requête, notre d. ordonnance étant ensuite, ensemble la signification qui en a été faite aux d. habitants de la paroisse de Champlain et leur réponse ci-dessus mentionnée Nous avons fait droit sur la d. requête et néanmoins ayant égard à la demande des Sœurs pour la réparation à faire à leur maison, attendu que les d. réparations sont urgentes et qu'il est de l'intérêt des d. habitants pour l'éducation et instruction de leurs filles que la d. maison où les d. Sœurs tiennent leur école soit réparée au plus tôt, Nous ordonnons pour éviter les longueurs et délais sur des réparations qui sont instantes et la discussion qui pourrait survenir entre les habitants pour la distribution du travail entre eux, que les d. Sœurs feront incessamment faire toute réparation nécessaire à la d. maison aux frais et dépens de qu'il appartiendra, sur quoi nous nous réservons de prononcer par la suite, à la charge par les d. Sœurs de retirer des ouvriers qui auront travaillé aux d. réparations, les quittances des sommes qu'elles leur auront payées, qu'elles nous rapporteront avec les titres et actes qu'elles pourront avoir de leur établissement en la d. paroisse de Champlain pour l'éducation et instruction des filles des d. habitants.

Mandons au Sieur Dorvilliers, cap. de milice de notifier notre présente ordonnance aux d. habitants qu'il fera pour ce assembler à l'issue de la messe paroissiale le dimanche douze du mois et en fera rapport au pied de notre ordonnance.

Fait en notre hôtel le premier octobre mil sept cent-vingt-sept.

(signé) DUPUY.

H

DONATION DE 3315 LIVRES, PAR TOUSSAINT LEFRANC AUX
SŒURS DE LA CONGRÉGATION DE L'ILE D'ORLÉANS

Je Toussaint Lefranc demeurant à québec soussigné connois et confesse avoir donné et donne (par) ces présentes à Sœurs Marie Gagnon de S^t Joachim et Elizabeth Guyon de S^t Laurent Congréganistes residantes a present et établies en la paroisse de la S^{te} famille a ce presentes et acceptantes tant en leurs noms qu'aux noms de leur communauté établie a Ville marie scavoir est la sommes de trois mille trois cents quinze livres par elles à moy düe par transport qui m'en avoit esté fait par feu M. hazur a qui elles devoient pareilles sommes par conte arrestés avec M. Lamy curé de la S^{te} famille et confirmé par santance rendüe en la prevosté de Québec obligeant interest, dont j'ay esté satisfait jusqu'à présent à condition que les Sœurs ou celles qui leurs succederont en leur maison et mission établie en la dite paroisse de la S^{te} famille a laquelle dite Mission demeurera affectée a perpétuité la dite somme de trois mille trois cent quinze livres pour servir à nourrir et instruire chaque année une ou plusieurs pauvres filles de la dite paroisse ou d'autres lieux selon que la charité et prudence des dites Sœurs le jugeront possibles les conviant d'en prendre l'agrement du sieur curé qui réside à présent ou résidera à l'avenir en la dite paroisse ainsi qu'il a été par cy-devant pratiqué et en outre de faire dire à perpetuité chaque année par les dites sœurs six messes basse l'une le troisième de novembre, les cinq autres le lendemain des cinq principales festes de la S^{te} Vierge qui seront libres ou le jour suivant à l'intention qui agréera le plus à la S^{te} Vierge et le cas arrivant que quelque déconfiture survint qui obligeat les dites Sœurs a se retirer a leur communauté et qu'elle ne se puissent par après rétablir en la dite paroisse de la S^{te} famille elle retireront la dite somme des fonds de leur mission à leur communauté pour estre employé aux charges si dessus spécifiez ou bien au prolata des quels en auroient pus profiter et pour la solidité de la présente

remise et donation j'ay remis entre les mains des dites sœurs Joachim et S' Laurent les dits transports et sentences pour être mis en leurs livres de communauté afin d'y servir d'austentique a l'avenir à la dite fondation, Moyennant quoy je consents que le notaire qui a passé cet acte de cession et transport en mette la quittance au pied de la minute et grosse en estant requis car je les en tiens quittes et tout autres, à la réserve de trois cents livres que faudra payer une seule foy au Séminaire de Québec et de la rente dont je me reserve l'usufruy ma vie durant si je la leur demande et en ay besoin auquel cas les dites Sœurs ou celles qui leur succéderont en la dite mission de la S^{te} famille ne seront obligées aux charges cy dessus marquées. fait a la dite sainte famille ce dix huit^e aoust mil sept cent onze.

(Signé) { MARIE DE S^t JOACHIM
ELIZABETH DE S^t LAURENT

Archives du Séminaire.

NOTA. — Ce papier qui ne porte pas la signature de Lefranc, paraît écrit de la main de la Sœur St Laurent.

I

CONGRÉGATION DES FILLES EXTERNES A SAINTE-FAMILLE ILE-D'ORLÉANS

RÈGLEMENT

De la Congrégation des externes

Qualitez necessairement requises en celles qui y seront admises ¹

- 1^o On n'y en recevra aucune qui affecte de porter des vanitez tant en la qualité de leurs habits et coeiffures, que dans la mode.

1. *Archives du Séminaire de Québec.* — Copie très ancienne.

- 2° qui ne renonce aux assemblées des hommes et garçons et autres compagnies qui les pourraient scandalizer.
- 3° qui soit dans une habitude de désobéissance et de révolte à leurs parents.
- 4° qui soit immodeste et indevote dans l'église.

Ce qu'elles doivent faire tous les jours

- 1° Se lever toujours à une même heure.
- 2° Étant éveillée il faut aussitôt penser à Dieu en lui disant, mon Dieu je vous donne mon cœur et vous demande pardon.
- 3° Sortir promptement et modestement du lit ; en s'habillant penser à Jésus moqué étant habillé d'une robe blanche.
- 4° Étant habillée, il faut prendre de l'eau bénite, se mettre à genoux et faire des actes d'adoration, de remerciement, d'offrande, de contrition et de demande.
- 5° Ensuite elles penseront aux vérités de leur salut environ un quart d'heure, comme à la mort, au jugement, à l'enfer, au paradis, à la fin pour laquelle Dieu les a créées, aux promesses faites à leur baptême, aux misères de ce monde, à l'éternité, à la laideur du vice qui a été la cause de la mort de Jésus-Christ, à la beauté de la vertu, aux moyens d'arriver au ciel, à la passion de Jésus-Christ, aux malheurs des damnés et au bonheur des sauvés. Elles n'y manqueront jamais.
- 6° Au commencement de toutes leurs actions, elles renonceront à elles-mêmes et invoqueront l'esprit de notre seigneur pour vivre et agir en elle.
- 7° Quand elles assisteront à la sainte messe, elles observeront deux choses, la modestie du corps et la dévotion de de l'esprit.
Et quand elles auront communie, elles emploieront un quart d'heure pour le moins en action de grâces après la communion.
- 8° Elles feront le signe de la croix en commençant et offriront leur travail à Dieu en esprit de pénitence.

- 9° Elles s'occuperont en de bonnes pensées comme de la présence de Dieu.
- 10° Elles s'entretiendront de bons discours ou chanteront des cantiques spirituels.
- 11° Elles mangeront avec tempérance élevant de temps en temps son esprit à Dieu.
- 12° Rendre grâces à Dieu après les repas.
- 13° Dans leur récréation elles éviteront toutes sortes de divertissements illicites et les jeux défendus et ne railleront personne.
- 14° Elles feront une lecture spirituelle d'environ un quart d'heure écoutant le livre comme une lettre envoyée de la part de Dieu, et conserver dans leur cœur la pensée qui les aura touchées davantage.
- 15° Elles pratiqueront un quart d'heure de silence tous les jours.
- 16° Elles feront quelques petites mortifications le vendredi ou le samedi.
- 17° Elles feront l'examen de conscience tous les soirs.
- 18° Lorsqu'elles se coucheront elles se deshabilleront modestement, prendront de l'eau bénite et en jetteront sur leur lit.
- 19° Elles se mettront dans le lit comme si c'étoit le trône où elles dussent être jugées et le lieu d'où elles dussent partir pour faire le grand voyage de l'Eternité.
- 20° Leurs dernières paroles seront Jésus, Marie, Joseph.

Avis

- 1° Elles fuieront les maximes du monde pour prendre celles de Jésus-Christ.
- 2° Elles ne répondront rien à toutes les railleries et moqueries que l'on pourrait faire d'elles sachant que les serviteurs et servantes de Jésus-Christ seront toujours persécutés.
- 3° Elles tâcheront d'établir les prières du soir et du matin en commun dans la maison de leurs parents.
- 4° Elles auront une grande dévotion au S^t Sacrement de l'au-

tel, lui faisant un acte d'adoration et d'amour tous les jours à midi.

- 5° Elles aimeront tendrement la Sainte-Vierge qu'elles regarderont comme leur bonne mère et la salueront d'un ave avant que de sortir de leur maison et après y être rentrée.
- 6° Elles auront une grande dévotion à leurs Saints Anges et feront souvent dans la journée des actes de foi, d'espérance et de charité.

J

ÉCOLES PRIMAIRES POUR LES GARÇONS, CONNUES SOUS LE
RÉGIME FRANÇAIS

Ville et région de Québec.

Petite école des Jésuites	1635
Ecole de la Haute-Ville, S. de Q	1699
Ecole de la Basse-Ville	?
Saint-Joachim	avant 1676
Sainte-Foy	" 1673
Château-Richer	" 1674
Ile d'Orléans	" 1676
Saint-Joseph-de-Lévy	1694
Sainte-Anne de Beaupré	1721
Charlesbourg	1727
Saint-Antoine de Tilly	1744
La Durantaye	1747
Pointe-de-Lévy	1748
Cap-Santé	1749
Beauport	1750

Ville et région de Montréal.

Marguerite Bourgeoys	1657
Sulpiciens	1666
Lachine	1685
Association de citoyens	1686-1693
Sulpiciens	1693
Frères Charon	1694
Pointe-aux-Trembles	1721
Boucherville (Tétro) . . . avant	1710
Boucherville (Frères Charon) . . .	1721
Longueuil	1721

Ville et région des Trois-Rivières.

Ecole tenue par Aneau	1652
Les Récollets	?
Rigault	1737
Frères Charon	1721
Batiscan	1751
Champlain	,
Sainte-Anne de la Pérade	1739

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le Collège des Jésuites	1635
Le Petit Séminaire de Québec	1668

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Ecoles de Mathématiques et d'Hydrographie à Québec	1671
Ecoles de Mathématiques et d'Hydrographie à Montréal chez les Jésuites et les Frères Charon . . .	1694
Ecole des Arts et Métiers au Séminaire de Québec . . .	1668
Ecole des Arts et Métiers à Saint Joachim	1668
Ecole des Arts et Métiers, chez les Frères Charon . . .	1694

MAISONS D'ÉDUCATION POUR LES FILLES

Les Ursulines de Québec	1639
Les SS. de la Cong. N.-Dame, Montréal	1659
“ “ “ aux Trois Rivières.	1664
“ “ “ à Québec	1686
Les Ursulines des Trois-Rivières	1697
L'Hôpital général de Québec, (Pensionnat)	1725

Couvents de campagne

Champlain	vers	1680
Pointe-aux-Trembles, Montréal	vers	1680
Sainte-Famille, I. O.		1685
Lachine		1686
Château-Richer		1694
Boucherville		1703
Prairie-de-la-Madeleine		1703
Pointe-aux-Trembles, Québec.		1716
Saint-Laurent, Montréal		1732

NOTA. — Les dates n'indiquent pas toujours l'année de la fondation ; dans plusieurs cas, elles prouvent simplement que l'école existait telle ou telle année.

FIN

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-PAUL

INDEX
DES
PRINCIPAUX NOMS DE PERSONNES.

—

A

Aigremont, (d') 110.
Allain, (l'abbé E.) 7, 20, 118.
Allioux, (le Père) 288, 340.
Ameau, Marguerite 119.
Ameau, Séverin 116, 117, 118.
André, (le Frère Michel) 111.
Anglaise, (M. Joseph) 215.
Anne, (la Sœur) 202, 203.
Antonin, (le Frère) 100.
Astrouët, Jean 390.
Aquaviva, (le Père) 279.
Argenson, (d') 253, 263, 309.
Arsaretta, Nicolas 390.
Asselin, M. Madeleine 196, 218.
Aubert, Catherine 215, 216.
Aubert, Marie 216.
Aubery, (le Père) 273.
Auclair-Desnoyers, (l'abbé) 221.
Audouard, (not.) 37.
Avaugour, (le Père d') 273.

B.

Bacon, 278.
Bailly, (l'abbé Guillaume) 80.
Barbier, (la Sœur) 182, 183, 196, 202, 203, 208.
Barbier, Nicolas 82.

- Barre, (M. de la) 43.
 Barthélemy, (l'abbé) 81.
 Barthélemy, (le Frère) 108.
 Basset, (l'abbé) 215, 219-229, 446.
 Beaudoin, 287.
 Beaudoin, Gervais 413, 433.
 Beauharnois, 39, 109, 112, 142, 166, 258, 265, 375, 377.
 Becquet, (not.) 61.
 Bédard, P.-L. 300, 411.
 Bédard, (l'abbé T.-L.) 65, 69.
 Bédard, T.-P. 132.
 Bégon, (intendant) 96, 104, 124, 127, 134, 142, 339, 403.
 Belisle, Henry 210.
 Bellée, A. 143.
 Belmont, (M. de) 99.
 Bercy, C. Claude 285.
 Bernières, (l'abbé de) 43, 49, 215, 390, 441.
 Berthelot, 58, note, 72, 73, 204, 206, 208, 392, 446.
 Beschefer, (le Père) 270, 271, 306, 317.
 Bigot, (intendant) 166, 318, 343, 344.
 Bigot, (le P. Vincent) 219, 271.
 Billard, (le Père) 344.
 Bissot de la Rivière, Frs. 153.
 Bonnécamp, (le Père) 39, 341-345.
 Bonnet, (l'abbé) 51, note.
 Borel, (l'abbé F.) 412.
 Bossuet, 321.
 Bouchard, (la Sœur) 196.
 Boucher, (le seigneur) 218.
 Boucher, Ls. Marin 329.
 Boucher, M. Madeleine 202.
 Boucher, (l'abbé Nicolas) 65, 66, 75, 413.
 Boucher, (l'abbé Philippe) 65-69, 75, 220, 322, 369, 401, 412, 446.
 Boucherville, (M. de) 339.
 Boulanger, (l'abbé P.-R.) 132.
 Boulanger, Pierre 399.
 Bourdon, Geneviève 153.
 Bourdon, J.-Frs. 130.
 Bourgeois, (la Sœur) 73, 78, 79, 144, 169, 173, 183, 185, 202, 205, 208, 209, 212, 219, 221, 222, 225.
 Boutet, Martin 36, 37, 251, 252, 255, 326-330, 335.
 Bouvart, (le Père) 44, 48, 270, 272, 299, 300.
 Boy, (l'abbé Ph.) 82.
 Brassard, Guillaume 310.

- Brassard, Louis 300.
 Brébeuf, (le Père de) 71, note.
 Briand, (l'abbé J.-O.) 411.
 Briault, Ant. 433.
 Broussat, (le Frère) 433.
 Brouague, François 67.
 Bruyas, (le Père) 270.
 Buisson, Etienne 255, note.
 Buisson de Saint-Cosme, (l'abbé J.-F.) 65, 296, 310, 317, 339,
 note, 359, 403, 412.
 Buisson de Saint-Cosme, (l'abbé J.-F., miss.) 413.
 Butler, Guillaume 287, 289.

C

- Casgrain, (l'abbé Ray.) 29.
 Callières, (M. de) 166, 191, 336, 402, 415.
 Canot, (le Père) 272.
 Caron, Robert 215.
 Carreau, François du 184, 185.
 Cartier, 285, 287.
 Casot, (le Père) 38, 261.
 Catalogne, ingénieur 202, 219.
 Céloron, 343.
 Certain, (l'abbé) 81.
 Chabaud, (l'abbé) 333.
 Chaigneau, (l'abbé) 84, 370.
 Chambalon, (not.) 386.
 Chambon, (l'abbé) 372.
 Champigny, 86, 92, 116, 178, 191, 333, 336, 365, 402, 415.
 Charlevoix, (le Père) 22, 25, 115, 273, 341.
 Charly, (la Sœur) 185.
 Charon, (le Frère) 90-109.
 Charon, (les Frères) 77, 88, 90, 113, 119, 140, 141, 236, 365,
 366, 367, 371, 377, 447, 448.
 Chartier, Marie 163.
 Chasles, Joseph 64.
 Chatel, (la Sœur) 171.
 Chauchetière, (le Père de la) 268, 269, 334, 338, 373.
 Chaumonot, (le Père) 38, 71, note.
 Chauveau, P.-J.-O. 7, 121.
 Chicart, (le Père) 272, 273.
 Cholenec, (le Père) 219, 272.
 Chrétien, (le Frère) 105, 109, 111.
 Cibo, (le cardinal) 394.

Cinq-Mars, J.-B. 56.
Clignancourt, 64.
Cloutier, Elizabeth 215.
Cochon, Anne 193.
Cochon, Marie 216.
Colas, Pierre 51, note.
Colbert, 42, 389.
Compayre, Gabriel 10.
Comporté, Louis 67.
Condé, 321.
Constancineau, Pierre 54.
Constantin, Louis 54.
Contrecœur, (M. de) 295.
Corneille, 313, 321.
Corru, (l'abbé) 410.
Corvoisier, Charles 122.
Couillard, André 304.
Couillard, Elizabeth 153.
Couillard, Guillaume 390.
Couillard, Marie 153.
Courcelle, (M. de) 306.
Courier, (l'abbé Jos.) 413.
Courval, Louis 300.
Creitte, (l'abbé C.) 372.
Crépieul, (le Père de) 272.
Crolo, (la Sœur) 171.
Curateau, (l'abbé) 372.

D

Dablon, (le Père) 70, 270.
Dalhousie, (Lord) 120.
Damours, François 64.
Damours, Mathieu 153, 393, 396, 412.
Daniélou, (le Père) 173.
Datte, (le Frère) 100, 122.
Davost, (le Père) 36.
Decouagne, 283.
De la Brosse, (le Père) 260, 272, 304, 305.
De la Durantaye, Philippe 56.
De la Faye, (l'abbé) 81-83.
De la Salle, Cavalier 127.
De la Salle, (Saint-).-B.) 108, 228, note.
De la Voye, Rosalie 215.
De Léry, Chaussegros 345, note.

- De Meloise, Nicolas 413.
De Mesnu, (Peuvret) 300, 412.
Demia (l'abbé) Charles 229, note.
De Muy, (la Mère) 164.
Denault, (M^{re} Pierre) 303, 321, 406, 413.
Denonville, (de) 43, 55, 142, 157, 176, 330, 333, 335, 348, 351,
352, 553, 355, 358, 367.
Denys, Charles 310.
Denys, Claude 355.
Denys, (le Père Jos.) 412.
Denys, Paul 310.
Denys, Pierre-Jacques 67.
De Quen, (le Père) 35, 36, 270.
Déry, (la petite) 193.
Désauneau, 284.
Desbarats, 269.
Descartes, 278.
Descormiers, (l'abbé) 65.
De Sceau, (le Père) 273.
Deshayes, 337, 338.
Desroches, Jean 78.
Deslandes, (le Père) 269, 340.
Deslauriers, Pierre 54.
Desnoyers, J.-B. 286.
Devanchy, Pierre 210.
DeVarennas, Gauthier 322.
DeVarennas, (l'abbé) 322, 391, note.
D'Heu, (le Père) 272.
Dok8chiandes, Jos. 390.
Dollier de Casson, (l'abbé) 81, 84, 370.
Dosquet, (M^{re}) 112, 133, 379, 382.
Drolin, (le Frère) 108.
Dubost, 340.
Dubreuil, Pierre 56, note.
Dubuisson, Jos 252.
DuBuron, (l'abbé Frs) 411.
DuBuron, 285.
Duchesneau, (intendant) 70, 318.
Duchesneau fils, 318.
Dudouyt, (l'abbé) 60, 72, 390, 394, 396.
Duguet, (la Mère Marie) 163.
Dumarché, Jean 54.
Dumoire, (le Frère) 100.
Dunière, Madame 285.
Duparc, (le Père) 271.

Duplein, (l'abbé) 72, note, 198.
Duplessis, 285.
Dupont, Madame 252, note.
Dupont, Nicolas 219, 220.
Dupont, Pierre 310.
Dupré, (l'abbé Frs) 49, 51, 186, 188, 189, 215, 339.
Dupuy, (l'intendant) 109, 129-132, 200, 375, 376, 377.
Dupuy, (le Père) 273.
Duquet, (M^{lle} D.) 163.
Durantaye, (de la) 183.
Dusablé, 430.
Duteau, (la Sœur) 218.
Duvernay, 67.

E

Elizabeth, (la Sœur) 198.
Esgly, (M^{sr} d') 321, 413.
Eschambault, (Fleury d') 413.
Estèbe, Guillaume 429.

F

Faillon, (l'abbé) 100, 101, 112, 169, 225.
Fauchois, Michel 361.
Favre, (le Père) 273.
Ferland, (l'abbé) 25.
Filiau, (l'abbé J.-H.) 52, 318, 412.
Fillon, (l'abbé) 60, 64, 390.
Fléchier, 321.
Forget, (l'abbé) 86, 372.
Fortin, Julien 59.
Foucher, François 318.
Fouques, (l'abbé) 396, 397.
Francheville, (l'abbé de) 254, 294, 306, 321, 391.
Franquelin, J.-B. 330, 337.
Fredin, Jean 91.
Frichet, 287.
Frizon de Lamothe, (l'abbé) 410, 411.
Frontenac, 92, 312, 313, 398.

G

Gagnon, Jean 349.
Gagnon, (l'abbé Jos) 206.

- Gagnon, Marguerite 216.
 Gagnon, Marie 207.
 Gagnon, Noël 215, 317.
 Gagnon, M. Philéas 30.
 Gagnon, (l'abbé P.-P.) 73, 254, 283, 294, 391.
 Gagnon, Raphaël 391.
 Gaillard, (la Mère Lse) 164.
 Galissonnière, (de la) 226, 227, note, 343.
 Gamache, (marquis de) 35, 247.
 Gannes-Falaise, (M. de) 284, 294.
 Garenne, (Chs de la) 413.
 Gariépy, (la Sœur) 184, 196, 207.
 Garneau, F.-X. 28, 121, 138.
 Garnier, Julien 271, 273.
 Gaspé, (Aubert de) 413.
 Gaulin, Antoine 413.
 Gaulin, Simon 64.
 Gaulin, (la V^{re}) 203.
 Gaultier, (l'abbé Gabriel) 72, note.
 Gaultier, (l'abbé Guillaume) 62, 64, 66, 75, 215, 370.
 Gautier, J.-Frs 433.
 Gauvreau, 287.
 Gauvreau, Anne 193.
 Genner, Samuel 361.
 Geoffroy, (l'abbé) 122, 198, 199, 215, 446.
 Germain, (le Père) 45, 48, 257, 265, 267, 271, 277, 312, 320,
 321, 345.
 Gervaise, 287.
 Girard, Jacques et Antoine 54.
 Girard, Jean 87, 88, 372.
 Glandelet, (l'abbé) 49, 61, 182, 188, 189, 190, 191, 198, 203,
 209, 213, 215, 426.
 Glapion, [le Père de] 261, 262, 273.
 Godefroy, Jeanne 153.
 Goulet, Jacques 60.
 Gournay, (le Frère) 113, note.
 Grandpré, Louis 67.
 Gravé, (l'abbé) 406, 418.
 Guay, Chs. 55.
 Guelte, P.-Geo. 117.
 Guibert, (l'abbé) 108.
 Guignas, (le Père) 339, 340.
 Guillemin, Etienne 127.
 Guillet, 64.
 Guillon, (l'abbé) 372.

Guillory, 287.
 Guodor, Paul 127.
 Guyon, (l'abbé Jean) 396, 412.
 Guyon, Claude, 203, note.
 Guyon, Marie-Anne 196, 207, 200, 218.
 Guyon, Elizabeth 184, 185, 196, 209, 218.
 Guyon, Simon 27, 393, note.
 Guyon du Buisson, Jean 153.
 Guyon du Fresnay, Jacq. 50.
 Guyotte, (l'abbé) 83.

H

Hamel, André 431.
 Hamel, (l'abbé Ignace) 406-409, 413.
 Handestatiri, Joseph 390.
 Haondechete, Joseph 390.
 Harvard, John 248, note.
 Hasley, J.-B. 390, 414.
 Hazeur de l'Orme, (l'abbé) 294.
 Hazeur, François 185, 186, 187, 205, 207.
 Hébert, Guillemette 153, 390, 392, 394.
 Héchon, 71.
 Hérault, (le Frère Louis) 113, note.
 Hertel, M.-Madeleine 153.
 Hervieux, 285.
 Hioux, (la Sœur Anne) 183, 196, 208.
 Hocquart, (l'intendant) 39, 142, 236, 258, 297, 340, 342, 377,
 378, 404.
 Hodiesne, (le Frère Gervais) 113, note, 118.
 Honatiron, Joseph 390.
 Houde, Gervais 54
 Houde, Jacques 54.
 Houde, Jean 54, 203.
 Houde, Louis 202, 203.
 Houssart, (le Frère Hubert) 237.
 Hubert, (M^{re}) 39, 79, 134, 200, 234, 321, 413.

J

Jacob, 54.
 Jacrau, (l'abbé) 66, 370, 436.
 Jasmin, (la petite) 193.
 Jeantot, (le Frère) 100.
 Jolliet, Louis 254, 294, 306, 322, 330, 335, 336, 337.

Jolliet, Nicolas 56.
 Joncaire, 402.
 Jonquière, (de la) 227, note.
 Jorian, (l'abbé) 200.
 Jousset, Jean 126.
 Jouvençy, (le Père) 279, 307.
 Juchereau, (la Mère) 163, 402.
 Juchereau S^t Denys, 398, 431.
 Juconde, (le Père) 361.
 Junceria, Bertrand 132.

K

Kalm, 59, 133, 241, 242, 369.

L

Labernade, François 72, 122, 126.
 La Bouteillerie, (Chs. de) 357, 413.
 La Bouteillerie, (J.-B. de) 357.
 La Chaize, (le Père de) 43, 44, 48.
 La Chasse, (le Père de) 271.
 Lachenaye, Ignace 357.
 Lachenaye, Louis 283.
 Lacorne, 285, 294.
 LaCoudraye, 130.
 LaDurantaye, Philippe 357.
 Lagirardièrre, (le Frère) 100, 118, 119, 120.
 Lagrenée, (le Père) 272.
 La Hontan, (le baron) 264, 265.
 Lajus, J.-B. 433.
 Lalande, 429.
 Lalande, Frs-Marie 67.
 Lalemant, (le Père) 35, 253, 254, 262, 270.
 Lamicq, (l'abbé Frs.) 411.
 Lamoignon, 321.
 Lamollerie, 64.
 Lamontagne, 170.
 Lamusette, J.-B. 54.
 Lamy, (l'abbé) 72, note, 73, 75, 202-208, 212, 213, 215, 446.
 Lamy, Louise 216.
 Lancelot, 293.
 Landron, 299.
 Landron, Joseph 320.
 Laporte, 64.

- La Potherie, 25, 415.
Larivée, (la Sœur) 196.
Laure, (le Père) 272, 273.
Lauzon, (M. de) 250.
Lauzon, (le Père de) 339.
Lauzon, (la Mère de) 163.
Laval, (M^{re} de) 41-43, 46, 48, 50, 53, 56-76, 115, 142, 165,
171, 172, 187, 197, 205, 212, 214-216, 236, 242, 253,
254, 263, 277, 306, 312, 321, 324, 347-349, 355-358, 361,
363, 367, 388-399, 403, 408, 414, 432, 435, 436, 437,
441, 445, 446, 448.
Laval, (François de) 412.
Leaumont, Pierre 181.
Le Bansais, (le Père) 272, 318.
Lebeau, Claude 128, 265.
Leber, Pierre 91.
Le Blanc, Julien 54.
Le Blond, (l'abbé) 65, 361, 362, 363, 364.
Le Brun, (le Père) 272, 273, 338, 339.
Lechassier, (l'abbé) 99, 371.
Le Chevalier, 129, 133.
Leclercq, (le Père) 22, 23.
Lefebvre, (la Mère des Séraphins) 163.
Lefebvre, Gervais 371.
Lefranc, Toussaint 62, 207, 446.
Legardeur de Tilly, Chs 153, 435.
Leguerne, (l'abbé) 284.
LeJeune, (le Père) 33, 35, 39, 249, 270.
Le Mercier, (le Père) 76, 164, 251, 260, 271, 305, 317.
Lemoine, Marguerite 220.
Le Normand, Chs. 349.
Le Picard, (l'abbé) 294.
Le Prévost, (l'abbé) 363.
Le Roy, Noël 54.
Lesage, Bernardin 127.
Lessard, (Étienne de) 27.
Le Tellier, Pierre 38.
Le Tessier, (l'abbé) 224.
Létourneau, David 27.
Levasseur de Nérée, 400, 401, notes.
Ligneris, (Jacques de) 283.
L'Isle-Dieu, (l'abbé de) 235.
Loiseau, Pierre 320.
Longueuil, (Frs de) 413.
Lotbinière, (Chartier de) 131, 132, 283, 287, 291, 322.

Lotbinière, (Pierre de) 413.
Lotbinière, (René de) 310.
Louis, (le Frère) 100.
Loysel, Jeanne 78.
Luc, (le Frère) 364.

M

Maisonneuve, (M. de) 78, 169, 170.
Maizerets, (l'abbé de) 46-49, 215, 359, 380, 393, 394, 396, 402, 403, 416, 418, 430, 441.
Mallet, 361.
Mance, Jeanne 170.
Manthet de Saint-Nicolas, 164.
Maquet, (le Frère) 38, 261.
Marc, Jean 38.
Marchand, (l'abbé Pierre) 412.
Marchand de Ligneris, 413.
Marcoux, (l'abbé Michel) 412.
Mareuil, (le Père) 272.
Marie de l'Incarnation, 35, 144, 149, 151, 152-156, 158, 161, 162, 238, 249, 255.
Marie-Joseph, (Anglaise) 193.
Marois, Marguerite 216.
Marquette, (le Père) 330.
Marsolet, Marie 153, 312.
Martel, Pierre 67.
Martin, (l'abbé Chs Am.) 62, 64, 72, note, 252, 254, 273, 294, 296, 306, 321, 391.
Masse, Denys 310, 311.
Massé, Marie 163.
Mathevet, J. Claude 372.
Maufile, (la petite) 216.
Maufile, Pierre 56, 398.
Maure, (Juchereau de) 153.
Maure, Juchereau Geneviève 153.
Maurepas, 376.
Maurice, (le Père) 272, 273.
Meilleur, (le docteur) 7.
Ménard, J.-B. 349.
Ménard, Pierre 303, 305.
Mercereau, 287.
Mercier, Louis 67.
Mercier, Martin 206.
Mesnard, Gilles 37, 39, 255.

Messaiger, (le Père) 272, 318, 340.
 Meulles, (l'intendant de) 178, 353.
 Migeon, Dominique 399.
 Miniac, (l'abbé de) 120, 166, 433.
 Molière, 312, 313, 321.
 Montmesnier, 153.
 Morain, (le Père) 273.
 Morel, (l'abbé Thos.) 26, 71, 390.
 Morin, (l'abbé Ger.) 252, 254, 294, 296, 321, 390.
 Morin, J.-B. 310.
 Moulineaux, 76.
 Murray, 211, 223.

N

Nativité, (le Sœur de la) 171.
 Noël, (le Frère) 38.
 Normand, Chs 184.

P

Pachot, Jean-Daniel 67.
 Pallières, (M. de la) 180.
 Panet, B. Claude 282.
 Paré, Jean 215.
 Pèlerin, Pierre 390.
 Pellegrin, 344.
 Pellet, (l'abbé) 438.
 Peltrie, (Madame de la) 144, 152, 153, 155, 156, 327.
 Périneau, (le Père) 303.
 Petit, Jean 67.
 Petit, (l'abbé) 38, note, 401, note.
 Petit, (l'abbé Frs Florent) 411.
 Petit, Pierre 300.
 Peuvrest de Mesnu, 412.
 Picard, 64.
 Picaud, Marguerite 170.
 Pierrard, Germain 38.
 Pijart, (le Père) 272, 307, 319.
 Pilet, 430.
 Pillard, (le Frère) 100, 117.
 Pinguet, (l'abbé Jean) 220, 316, 396.
 Pinguet, Marie 171.
 Piraube, Martial 312.
 Plamondon, Ignace 340.

Plante, (l'abbé) 163.
 Plante, Louise 215.
 Pocquet, (l'abbé Pierre) 51, note, 397, 406.
 Pommier, (l'abbé Hugues) 364, 390.
 Poncet, (le Père) 255.
 Pontbriand, (M^{sr} de) 166, 167, 227, note, 241, 259, 435.
 Portneuf, (M. de) 59, 291, 322.
 Poterie, (Marie de la) 153.
 Pothier, J.-B. 88, 117, 118, 126.
 Poulin, Michel 300, 414.
 Pouspart, Jean 310.
 Pouspot, Charles 252, 273.
 Prémont, Marie 196.
 Pressart, (l'abbé) 406, 411.
 Pressé, (not.) 119.

Q

Queylus, (l'abbé de) 309.
 Quintillien, 280.

R

Racine, 313.
 Raffeix, (le Père) 339, note.
 Ragueneau, (le Père) 36, 37, 153, 270, 326.
 Raisin, (la Sœur) 116, 165, 171.
 Ramezay, (M. de) 100, 101, 102, 103, 112.
 Rampillon, René 63.
 Ransonet, (l'abbé) 411.
 Ranuyer, (l'abbé) 80, 81, 372.
 Raudot, (l'intendant) 79, 94-96, 123, 124, 127, 142, 178, 179,
 193, 198, 337, 338, 427, 431.
 Rémy, (l'abbé) 81, 88, 89, 372.
 Repentigny, (Ignace de) 310.
 Repentigny, (Catherine de) 153.
 Repentigny, (M. Madeleine de) 153.
 Reshworth, Marie 215, note.
 Richard, (la Sœur) 207, 209, 215, 217.
 Richelieu, (le cardinal de) 33, 323.
 Rigault, 63, note, 120.
 Rigault, Louis 63.
 Roberge, Denys 181, 184.
 Rocbert, Etienne 266.
 Roger, Charles 61.

Rollin, 280.
 Rondeau, J.-Eustache 62.
 Rouiller, Mathurin 82, 83.
 Roulois, Catherine 216.
 Roux, Mathurine 206.
 Rouleau, Anne 203.
 Rousseau, Jean-Jacques 293.
 Roy, Jean-Joseph 282.
 Roy, Jean-Pierre 127.
 Roy, Jos.-Edmond 29, 31, 32.

S

Saint-Amant, (la V^{re}) 186.
 Saint-Ange, (la Sœur) 182, 196.
 Saint-Athanase, (la Mère) 153.
 Saint-Castin, Bernard 413.
 Saint-Castin, (Brigitte de) 193.
 Sainte-Claire, (la Mère) 163.
 Saint-Cosme, Julienne 215, 216.
 Saint-Cosme, Michel 210.
 Saint-Denys, Pierre 27, 347.
 Saint-Esprit, (la Sœur) 206.
 Saint-Etienne, (la Sœur) 211.
 Saint-Ferréol, (l'abbé de) 409, 429.
 Saint-Ignace, (la Sœur) 192, 211.
 Saint-Joseph, (la Mère) 153.
 Saint-Laurent, (la Sœur) 215.
 Saint-Martin, 252.
 Saint-Paul, Jacques 68.
 Saint-Paul, (la Sœur) 171.
 Saint-Simon, (M. de) 429.
 Saint-Vallier, (M^{re} de) 43-53, 72, 73, 75, 85, 92, 96, 99, 100,
 124-126, 131, 133, 139, 142, 157, 165-167, 173-179, 181-
 183, 188-194, 202, 208, 216, 221, 223, 226, 239, 264,
 274, 312, 348, 351, 352, 355, 358, 373, 395, 396, 399,
 404, 414, 445.
 Salleneuve, (le Père) 272.
 Sanguinet, 286.
 Sarault, Ls-Pascal 411.
 Sayer, Marie 215, 216.
 Séguenot, (l'abbé) 200-201.
 Séguier, 321.
 Seignelay, (de) 333.
 Sevestre, Charles 310, 311.

- Shelburne, (lord) 261.
 Silvy, (le Père) 45, 334, 335, 338.
 Simonet, (le Frère) 100, 117, 110.
 Souart, (l'abbé) 79, 82, 83.
 Soudrays, (l'abbé de la) 218.
 Soulard, Jean 204.
 Soumande, (l'abbé Louis) 57, 58, 64, 75, 254, 294, 316, 317,
 321, 355, 359, 360, 370, 391, 393.
 Sulte, M. Benj. 29.

T

- Talbot, Jean-Jacques 86, 88, 230, 372.
 Talon, (l'intendant) 24, 263, 264, 306, 317, 324, 327, 328, 329,
 335, 345, 347, 367, 448.
 Testu, Daniel 413.
 Testu, Françoise 215.
 Testu, Pierre 215.
 Tétro, J.-B. 51, 117, 127.
 Têtu, (Mgr H.) 121.
 Thaumur de la Source (l'abbé) 413.
 Thiboult, (l'abbé) 195.
 Thierry, (l'abbé Pierre) 412.
 Thivierge, 204.
 Thomelet, Jacob 82.
 Tonnancourt, (René de) 119, 166.
 Tonti, (Alphonse de) 299.
 Toupin, Antoine 215.
 Tracy, (M. de) 306.
 Tremblay, (l'abbé J.-M.) 43, 47, 397, 402, 403, 426, 428.
 Trépagny, Louis 431.
 Trépagny, Romain 347.
 Trépagny, (la V^{re}) 430.
 Tronson, (l'abbé) 81, 84, 202, 370.
 Trottier, Anne 216.
 Trottier, Catherine 196.
 Trottier, Geneviève 216.
 Trottier, M. Madeleine 196.
 Trudelle, (l'abbé) 132.
 Trudelle, Pierre 215.
 Turcault, Abel 72.
 Turcq, (le Frère) 99, 100, 102.
 Turpin, (le Frère) 113, note.

V

- Vachon, (l'abbé Paul) 299, 316, 390, 412.

- Valin, Charles 127.
Valin, Jean-Thomas 412.
Vallée, Charles 342.
Vallier, (l'abbé Elzéar) 405, 409, 410, 441.
Valois, (l'abbé) 405, 409, 410.
Vaudreuil I., 99, 101, 102, 104, 112, 124, 127, 134, 142, 337,
338, 339, 403.
Vaudreuil II, 295, 344.
Vaudreuil, Jos.-Hya. 322.
Verreau, Barthélemy 61.
Verreau, (l'abbé) 34, note.
Verrier, 385.
Viger, Jacques 71, note, 79, 200.
Villars, 321.
Villars, (l'abbé) 411, 441.
Villeray, (de) 204, 205.
Villermaula, (l'abbé de) 202, 219.
Vimont, (le Père) 270.
Vincelot, Joseph 266.
Vincelot, (les M^{elles}) 163.
Vitry, (le Frère) 433.
Volant, (l'abbé Claude) 316, 390, 412.
Volant, (l'abbé Pierre) 390, 412.
Voltaire, 280.

Y

- Youville, (Madame d') 111.
Youville-Dufrost, (l'abbé) 412.
-

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Pages

Coup d'œil sur l'instruction primaire en France aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	7
---	---

PREMIÈRE PARTIE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

CHAPITRE I

INSTRUCTION DES PREMIERS COLONS

État et condition des premiers colons. — Leur degré d'instruction d'après les historiens, les registres de l'état civil et les greffes des notaires. — Les colons, venus des différentes provinces de France, savaient-ils signer leur nom? — Petite statistique. — Les premiers habitants du pays eurent-ils à cœur de faire instruire leurs enfants?	21
--	----

CHAPITRE II

ÉCOLES DES GARÇONS DANS LA VILLE DE QUÉBEC

Petite école des Jésuites. — Ses commencements. — Les professeurs : Pères Jésuites, Mesnard, frères coadjuteurs. — Martin Boutet. — Nombre des élèves à la petite école des Jésuites. — Mgr de Laval et l'instruction des enfants. — Projet d'une école élémentaire à la basse-ville. — Petite école du Séminaire fondée par Mgr de Saint-Vallier. — Difficultés à ce sujet. — Histoire de cette école de 1700 à 1760	33
---	----

CHAPITRE III

ÉCOLES DES GARÇONS AU XVII^e SIÈCLE, RÉGION DE QUÉBEC

Instruction élémentaire pour les garçons dans la région de Québec au XVII^e siècle. — Petites écoles du Cap-Tourmente, du Château-Richer, de Saint-Joseph de la Pointe-de-Lévy, de Notre-Dame-de-Foy, de l'île d'Orléans 53

CHAPITRE IV

ÉCOLES DES GARÇONS À MONTRÉAL

Petit nombre des enfants à Montréal dans les commencements. — École mixte de Marguerite Bourgeoys. — Les Sulpiciens ouvrent une école pour les garçons; l'abbé Souart premier maître d'école à Montréal. — Ses successeurs jusqu'en 1686. — Association des citoyens de Villemarie pour les écoles de cette ville, 1686-1693. — Les Sulpiciens reprennent la direction des écoles. — Un règlement de l'évêque. — Instituteurs employés par les Sulpiciens , 77

CHAPITRE V

ÉCOLES DES FRÈRES CHARON

Le Frère Charon ouvre un hôpital et une école à Montréal. — Il veut former des maîtres d'école. — Intérêt que prend Raudot à l'œuvre du Frère Charon. — La communauté obtient une subvention de la Cour. — Ce que pensaient Vaudreuil et Bégon de l'opportunité de cette subvention. — Les Frères Hospitaliers maîtres d'école dans les campagnes. — Projet d'école normale à La Rochelle. — Dernières années et disparition de l'Institut 90

CHAPITRE VI

ÉCOLES DES GARÇONS AUX TROIS-RIVIÈRES

Population de cette ville à différentes dates sous la domination française. — Un maître d'école, chantre et notaire. — Les Frères Charon aux Trois-Rivières. — École de Fabrique. — Les Récollets et l'instruction de la jeunesse au Canada et particulièrement aux Trois-Rivières. — Écoles dans les paroisses du district 114

CHAPITRE VII

Pages

LES ÉCOLES DE CAMPAGNE AU XVIII^e SIÈCLE

A part certaines paroisses privilégiées, y avait-il des écoles dans les campagnes?— Documents contradictoires.— Les fils de famille, maîtres d'école.— Un professeur ambulant admonesté par l'Intendant.— Ordonnance de Dupuy, au sujet des petites écoles.— Raisons qui empêchaient l'établissement des écoles.— Une opinion de l'historien Garneau au sujet de l'instruction des garçons. 123

CHAPITRE VIII

INSTRUCTION DES FILLES.— LES URSULINES ET L'HÔPITAL-GÉNÉRAL

Les filles étaient-elles plus instruites que les hommes?— Étude d'après les registres de l'Etat civil.— Les Ursulines de Québec et l'instruction des jeunes filles.— Nombre des élèves.— Pension et entretien.— Influence des élèves des Ursulines dans les familles.— Les Ursulines des Trois-Rivières.— Pensionnat de l'Hôpital-Général 144

CHAPITRE IX

LES SŒURS DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME

Marguerite Bourgeoys.— Première école des filles à Montréal.— Fondation, approbation et règlements de la Communauté.— Congrégation des filles externes.— Maison de la Providence.— Ce que pensaient des Sœurs de la Congrégation, les autorités civiles.— Etablissement de Québec.— Maison de la Providence à la haute-ville.— Les Sœurs de la Congrégation à la basse-ville.— Une lettre pastorale de Mgr de Saint-Vallier. 169

CHAPITRE X

LES SŒURS DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME (*suite*)

Les missions de la Congrégation dans les campagnes aux XVII^e et XVIII^e siècles; Champlain.— Pointe-aux-Trembles de Montréal.— Lachine.— Sainte-Famille de l'île d'Orléans.— Château-Richer.— Boucherville.— Prairie-de-la-Madeleine.— Pointe-aux-Trembles de Québec.— Saint-Laurent, près de Montréal . . . 197

CHAPITRE XI

PROGRAMME DES ÉCOLES PRIMAIRES

Des études primaires en France aux XVII^e et XVIII^e siècles.— Programmes, livres et méthodes.— Un manuel de Pédagogie : *L'Ecole paroissiale*.— Ce qu'on enseignait au Canada dans les petites écoles.— Les livres en usage.— Instruction et éducation dans les couvents.— Que faut-il penser de ce programme des études élémentaires? 226

DEUXIÈME PARTIE

L'INSTRUCTION SECONDAIRE

CHAPITRE I

LE COLLÈGE DES JÉSUITES

Le Collège des Jésuites à Québec. — Son histoire depuis les commencements jusqu'à son extinction, 1635-1768. — Développement du cours classique. — Nombre des élèves. — Le costume. — Le règlement. — Personnel du Collège : Supérieur et Principal, Préfet des études et professeurs 247

CHAPITRE II

CLASSES DE LETTRES AU COLLÈGE

Les Jésuites et l'enseignement secondaire aux XVII^e et XVIII^e siècles. — Le *Ratio studiorum* et le *De ratione discendi et docendi*. — Durée du cours de lettres. — Quelques notes d'anciens élèves du Séminaire. — Enseignement du latin ; les livres. — Un curieux manuel. — Le grec était-il enseigné au Collège des Jésuites? — Français, histoire et géographie . . 276

CHAPITRE III

LES SCIENCES AU COLLÈGE

Durée du cours. — Les manuels de philosophie. — Un résumé de logique, de 1679. — Exercices philosophiques : Répétitions, Sab-

batines, Menstruales. — Cours de philosophie du Père de La Brosse. — Soutenances publiques. — Physique et mathématiques. — Séances littéraires et séances dramatiques. — Les prix. — Congrégation de la Sainte-Vierge	298
---	-----

CHAPITRE IV

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE — MATHÉMATIQUES ET HYDROGRAPHIE

Comment, en France et au Canada, on comprit, dès le XVII ^e siècle, l'importance d'un enseignement spécial. — Classes de mathématiques à Québec. — Encore Martin Boutet. — Talon veut fonder une Académie de marine à Québec. — Une école d'hydrographie. — Les professeurs laïques: Franquelin, Jolliet, Deshayes. — Les Jésuites et l'enseignement de l'hydrographie. — Les professeurs. — Le Père de Bonnécamp	323
---	-----

CHAPITRE V

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE — ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS

École des Arts et Métiers à Saint-Joachim et au Séminaire, à Québec. — Mgr de Saint-Vallier et M. de Denonville veulent transformer l'école de Saint-Joachim. — Établissement d'un collège classique au Cap-Tourmente. — Projet de manufactures. — Une lettre de Mgr de Laval. — Fondations de Mgr l'Ancien et de M. Soumande pour l'école de Saint-Joachim. — Travaux des élèves. — Les Arts et Métiers chez les Frères Charon	346
---	-----

CHAPITRE VI

LES ÉCOLES LATINES

Les écoles latines. — Écoles de la Pointe-de-Lévy, de Saint-Joachim, du Château-Richer. — L'enseignement du latin à Saint-Sulpice et chez les Pères Jésuites, à Montréal. — Classes particulières de latin. — Mandement de Mgr Dosquet à ses curés sur l'enseignement du latin. — Raisons qui expliquent pourquoi un plus grand nombre d'élèves n'ont pas fait un cours classique complet. 368	368
--	-----

CHAPITRE VII

LE PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Les petits séminaires d'après le Concile de Trente. — Mgr de Laval	
--	--

fonde le Petit Séminaire de Québec.— Premiers élèves.— Développement de cette institution.— Intérêt que lui porte le fondateur.— Épreuves et difficultés : incendies, grande pauvreté, etc.— Les dernières années sous la domination française.— Directeurs et maîtres de discipline.— Quelques noms d'élèves	387
---	-----

CHAPITRE VIII

LE PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC (*suite*)

Le Petit Séminaire, nombre des élèves à différentes époques.— Combien ont fait un cours complet.— L'ancien règlement ; les règles communes et les règles particulières : le <i>Journalier</i> et le <i>Coutumier</i> .— Le costume.— Pension et entretien.— Charité de Mgr de Laval et du Séminaire envers les élèves pauvres.— Congés ; maison de Saint-Michel à Sillery.— Les vacances au Cap-Tourmente	414
CONCLUSION	443

APPENDICE

Pages

Pièce A. — Tableau, par provinces, du nombre des colons qui signaient leur nom	453
“ B. — Marché et accommodation faite par les Sieurs Curé et Marguilliers de Québec avec Martin Boutet, 1652 . . .	454
“ C. — Fondation par Mgr de Québec pour un maître d'école, 22 janvier 1699	458
“ D. — Extrait d'une lettre de Mgr de Saint-Vallier, concernant les Frères Charon, 4 oct. 1725	460
“ E. — Règlement pour la Communauté des Frères Charon, 1727	461
“ F. — Raisons qu'a le curé de Québec de faire faire, à la basse-ville du dit Québec, les petites écoles aux filles. . .	466
“ G. — Ordonnance de l'Intendant Dupuy touchant la maison des Sœurs de la Congrégation à Champlain. . . .	468
“ H. — Donation de 3315 livres par Toussaint Lefranc aux Sœurs de la Congrégation de Sainte-Famille, I. O. . .	471
“ I. — Congrégation des filles externes à Sainte-Famille, I. O. Règlement	472
“ J. — Liste des maisons d'éducation, primaire ou secondaire tant pour les filles que pour les garçons, sous le régime français.	475